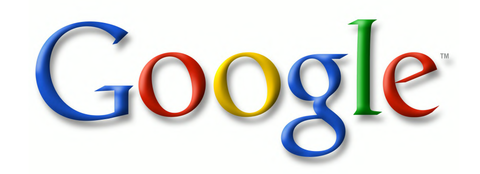
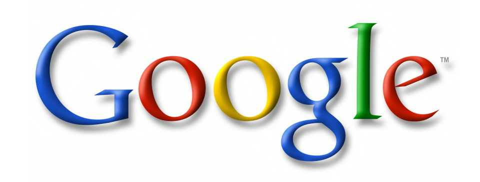
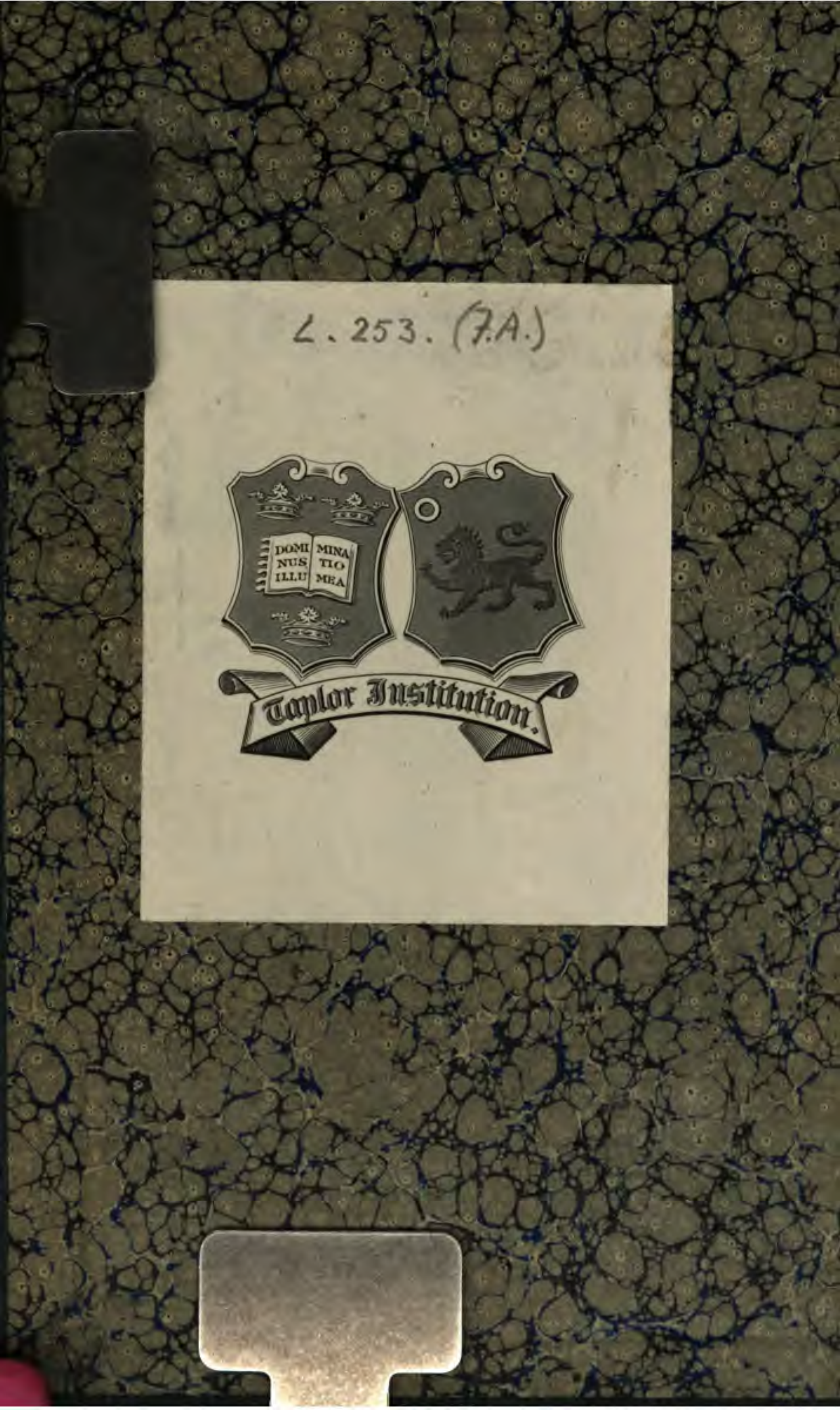
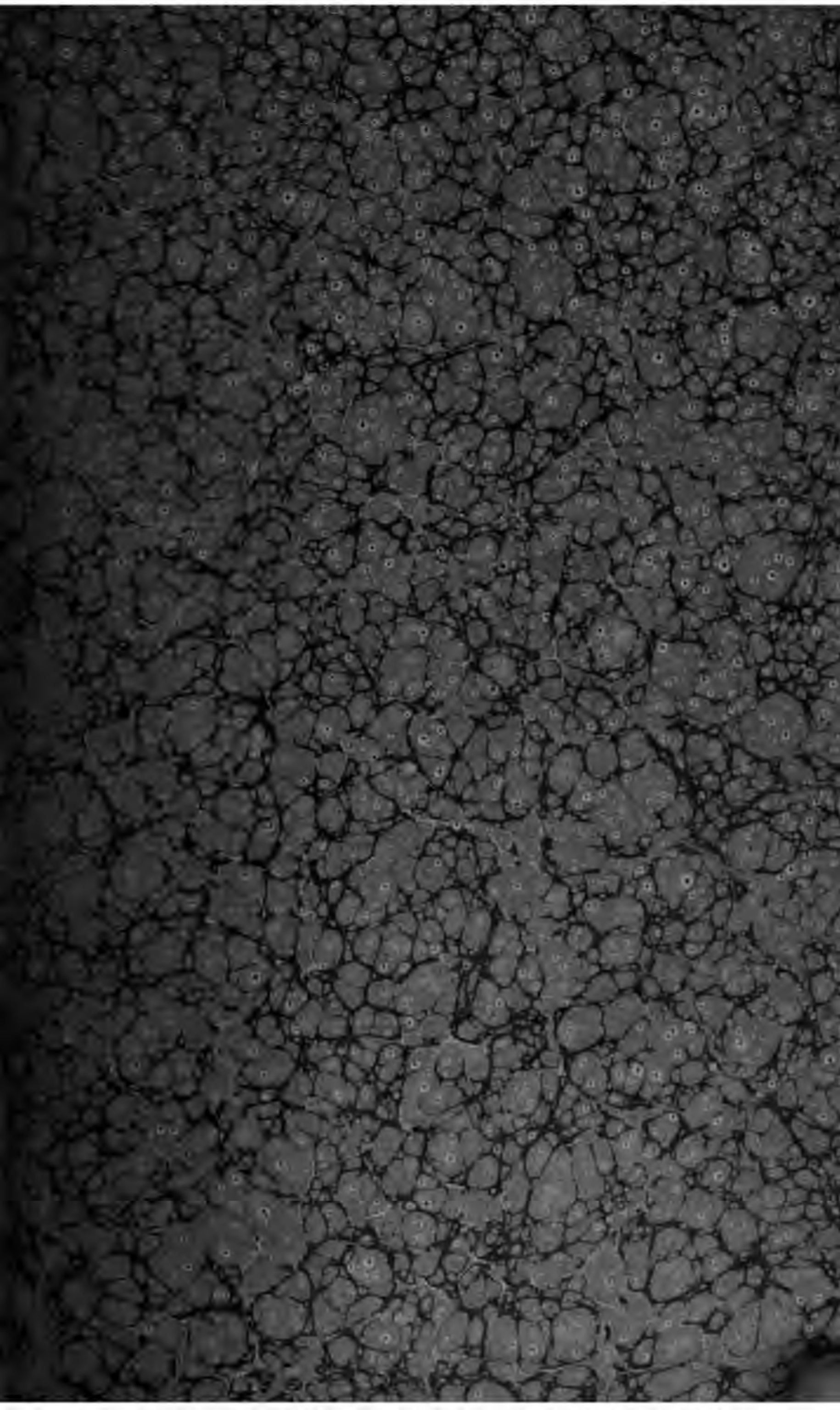







L. 253. (7.A.)
DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA
Taylor Institution.



VOYAGE
DU JEUNE ANACHARSIS
EN GRÈCE.

VOYAGE
DU JEUNE ANACHARSIS
EN GRÈCE,

VERS LE MILIEU DU QUATRIÈME SIÈCLE AVANT L'ÈRE VULGAIRE;

PAR L'ABBÉ BARTHELEMY.

CINQUIEME ÉDITION,

IMPRIMÉE SUR LES NOUVEAUX CARACTÈRES POLYAMATYPES
DE HENRI DIDOT,

ET ACCOMPAGNÉE D'UN ATLAS DE 41 PLANCHES.

TOME QUATRIÈME.

A PARIS,

CHEZ DESRAY, LIBRAIRE, RUE HAUTE-FEUILLE, N° 4.

DE L'IMPRIMERIE DE DIDOT LE JEUNE.

1817.

TABLE

DES CHAPITRES CONTENUS DANS CE VOLUME.

Chap. xxxix. Suite du voyage de l'Élide. Xénophon à Scillonte 1
Chap. xl. Voyage de Messénie 23
Chap. xli. Voyage de Laconie 66
Chap. xlii. Des habitans de la Laconie 91
Chap. xliii. Idées générales sur la législation de Lycurgue 99
Chap. xliv. Vie de Lycurgue 117
Chap. xlv. Du gouvernement de Lacédémone . . . 126
Chap. xlvi. Des lois de Lacédémone 151
Chap. xlvii. De l'éducation et du mariage des Spartiates 162
Chap. xlviii Des mœurs et des usages des Spartiates 182
Chap. xlix. De la religion et des fêtes des Spartiates. 212
Chap l. Du service militaire chez les Spartiates. . . 219
Chap. li. Défense des lois de Lycurgue ; causes de leur décadence 229
Chap. lii. Voyage d'Arcadie 262
Chap. liii. Voyage d'Argolide 296
Chap. liv. La république de Platon. 330
Chap. lv. Du commerce des Athéniens 364
Chap. lvi. Des impositions et des finances chez les Athéniens 377

CHAP. LVII. Suite de la bibliothèque d'un Athénien. La Logique 389
CHAP. LVIII. Suite de la Bibliothèque d'un Athénien. La Rhétorique . . . . : 411
NOTES 471

VOYAGE
DU JEUNE ANACHARSIS
EN GRÈCE,

VERS LE MILIEU DU QUATRIÈME SIÈCLE
AVANT JÉSUS-CHRIST.

CHAPITRE XXXIX.

SUITE DU VOYAGE DE L'ELIDE.

Xénophon à Scillonte.

XÉNOPHON avait une habitation à Scillonte, petite ville située à vingt stades d'Olympie[1][a]. Quelques années auparavant, les troubles du Péloponèse l'avaient obligé de s'en éloigner[2], et d'aller s'établir à Corinthe, où je le trouvai lorsque j'arrivai en Grèce[b]. Dès qu'ils furent apaisés, il revint à Scillonte[c], et le lendemain des fêtes nous nous rendîmes chez lui avec Diodore

[1] Xenoph. exped. Cyr. lib. 5, p. 350. — [a] Environ trois quarts de lieue. — [2] Diog. Laert. lib. 2, §. 53. — [b] Voyez le chapitre IX de cet ouvrage. — [c] Voyez la note à la fin du volume.

son fils, qui ne nous avait pas quittés pendant tout le temps qu'elles durèrent.

Le domaine de Xénophon était considérable. Il en devait une partie à la générosité des Lacédémoniens [1]; il avait acheté l'autre pour la consacrer à Diane, et s'acquitter ainsi d'un vœu qu'il fit en revenant de Perse. Il réservait le dixième du produit pour l'entretien d'un temple qu'il avait construit en l'honneur de la déesse, et pour un pompeux sacrifice qu'il renouvelait tous les ans [2].

Auprès du temple s'élève un verger qui donne diverses espèces de fruits. Le Sélinus, petite rivière abondante en poisson, promène avec lenteur ses eaux limpides au pied d'une riche colline, à travers des prairies où paissent tranquillement les animaux destinés aux sacrifices. Au-dedans, au-dehors de la terre sacrée, des bois, distribués dans la plaine ou sur les montagnes, servent de retraite aux chevreuils, aux cerfs et aux sangliers [3].

C'est dans cet heureux séjour que Xénophon avait composé la plupart de ses ouvrages [4], et que depuis une longue suite d'années il coulait

[1] Pausan. lib. 5, cap. 6, p. 38[illegible] Dinarch. ap. Diog. Laert. lib. 2, §. 52. — [2] Xenoph. exped. Cyr. lib. 5, p. 350. — [3] [illegible] ibid. Pausan. ibid. — [4] Plut. de exil. t. 2, p. 605. Diog. Laert. ibid.

des jours consacrés à la philosophie, à la bienfaisance, à l'agriculture, à la chasse, à tous les exercices qui entretiennent la liberté de l'esprit et la santé du corps. Ses premiers soins furent de nous procurer les amusemens assortis à notre âge, et ceux que la campagne offre à un âge plus avancé. Il nous montrait ses chevaux, ses plantations, les détails de son ménage; et nous vîmes presque partout réduits en pratique des préceptes qu'il avait semés dans ses différens ouvrages [1]. D'autres fois il nous exhortait d'aller à la chasse, qu'il ne cessait de recommander aux jeunes gens, comme l'exercice le plus propre à les accoutumer aux travaux de la guerre [2].

Diodore nous menait souvent à celle des cailles, des perdrix, et de plusieurs sortes d'oiseaux [3]. Nous en tirions de leurs cages pour les attacher au milieu de nos filets. Les oiseaux de même espèce, attirés par leurs cris, tombaient dans le piége, et perdaient la vie ou la liberté [4].

Ces jeux en amenaient d'autres plus vifs et plus variés. Diodore avait plusieurs meutes de chiens, l'une pour le lièvre, une autre pour le cerf, une troisième, tirée de la Laconie ou de la Locride,

[1] Xenoph. memor. lib. 5, p. 818; id. de re equestr. p. 932. — [2] Id. de venat. p. 974 et 995. — [3] Id. memor. lib. 2, p. 734. — [4] Aristoph. in av. v. 1083. Schol. ibid.

pour le sanglier [1]. Il les connaissait tous par leurs noms [a], leurs défauts et leurs bonnes qualités [2]. Il savait mieux que personne la tactique de cette espèce de guerre, et il en parlait aussi bien que son père en avait écrit [3]. Voici comment se faisait la chasse du lièvre.

On avait tendu des filets de différentes grandeurs dans les sentiers et dans les issues secrètes par où l'animal pouvait s'échapper [4]. Nous sortîmes habillés à la légère, un bâton à la main [5]. Le piqueur détacha un des chiens; et dès qu'il le vit sur la voie, il découpla les autres, et bientôt le lièvre fut lancé. Dans ce moment tout sert à redoubler l'intérêt, les cris de la meute, ceux des chasseurs qui l'animent [6], les courses et les ruses du lièvre, qu'on voit dans un clin-d'œil parcourir la plaine et les collines, franchir les fossés, s'enfoncer dans les taillis, paraître et disparaître plusieurs fois, et finir par s'engager dans l'un des piéges qui l'attendent au passage. Un garde placé tout auprès s'empare de la proie, et la présente aux chasseurs, qu'il appelle de la voix

[1] Xenoph. de venat. p. 991. — [a] On avait soin de donner aux chiens des noms très-courts et composés de deux syllabes, tels que Thimos, Lochos, Phylax, Phonex, Brémon, Psyché, Hébé, etc. (Xenoph. de venat. p. 987.) — [2] Id. ibid. p. 987 et 996. — [3] Id. ibid. p. 972. — [4] Id. ibid. p. 983. — [5] Id. ibid. p. 984. — [6] Id. ibid. p. 985.

et du geste[1]. Dans la joie du triomphe, on commence une nouvelle battue. Nous en faisions plusieurs dans la journée[2]. Quelquefois le lièvre nous échappait en passant le Sélinus à la nage[3].

A l'occasion du sacrifice que Xénophon offrait tous les ans à Diane[4], ses voisins, hommes et femmes, se rendaient à Scillonte. Il traitait lui-même ses amis[5]. Le trésor du temple était chargé de l'entretien des autres spectateurs[6]. On leur fournissait du vin, du pain, de la farine, des fruits, et une partie des victimes immolées; on leur distribuait aussi les sangliers, les cerfs et les chevreuils qu'avait fait tomber sous ses coups la jeunesse des environs, qui, pour se trouver aux différentes chasses, s'était rendue à Scillonte quelques jours avant la fête[7].

Pour la chasse du sanglier, nous avions des épieux, des javelots et de gros filets. Les pieds de l'animal récemment gravés sur le terrain, l'impression de ses dents restée sur l'écorce des arbres, et d'autres indices nous menèrent auprès d'un taillis fort épais[8]. On détacha un chien de Laconie; il suivit la trace, et, parvenu au fort où se tenait l'animal, il nous avertit par un cri

[1] Xenoph. de venat. p. 984. — [2] Id. ibid. p. 986. — [3] Id. ibid. p. 980. — [4] Id. exped. Cyr. lib. 5, p. 350. — [5] Diog. Laert. lib. 2, §. 52. — [6] Xenoph. ibid. — [7] Id. ibid. — [8] Id. de venat. p. 992.

de sa découverte. On le retira aussitôt ; on dressa les filets dans les refuites; nous prîmes nos postes. Le sanglier arriva de mon côté. Loin de s'engager dans le filet, il s'arrêta, et soutint pendant quelques momens l'attaque de la meute entière, dont les aboiemens faisaient retentir la forêt, et celle des chasseurs, qui s'approchaient pour lui lancer des traits et des pierres. Bientôt après, il fondit sur Moschion, qui l'attendit de pied ferme dans le dessein de l'enferrer ; mais l'épieu glissa sur l'épaule, et tomba des mains du chasseur, qui sur-le-champ prit le parti de se coucher la face contre terre[1].

Je crus sa perte assurée. Déjà le sanglier, ne trouvant point de prise pour le soulever, le foulait aux pieds, lorsqu'il vit Diodore qui accourait au secours de son compagnon : il s'élança aussitôt sur ce nouvel ennemi, qui, plus adroit ou plus heureux, lui plongea son épieu à la jointure de l'épaule. Nous eûmes alors un exemple effrayant de la férocité de cet animal. Quoique atteint d'un coup mortel, il continua de s'avancer avec fureur contre Diodore, et s'enfonça lui-même le fer jusqu'à la garde[2]. Plusieurs de nos chiens furent tués ou blessés dans cette action, moins pourtant que dans une seconde où le san-

[1] Xenoph. de venat. p. 993. — [2] Id. ibid.

glier se fit battre pendant toute une journée. D'autres sangliers, poursuivis par les chiens, tombèrent dans des piéges qu'on avait couverts de branches[1].

Les jours suivans, des cerfs périrent de la même manière[2]. Nous en lançâmes plusieurs autres, et notre meute les fatigua tellement, qu'ils s'arrêtaient à la portée de nos traits, ou se jetaient tantôt dans des étangs, et tantôt dans la mer[3].

Pendant tout le temps que durèrent les chasses, la conversation n'avait pas d'autre objet. On racontait les moyens imaginés par différens peuples pour prendre les lions, les panthères, les ours, et les diverses espèces d'animaux féroces. En certains endroits, on mêle du poison aux eaux stagnantes et aux alimens dont ils apaisent leur faim ou leur soif: en d'autres, des cavaliers forment une enceinte pendant la nuit autour de l'animal, et l'attaquent au point du jour, souvent au risque de leur vie. Ailleurs, on creuse une fosse large et profonde; on y laisse en réserve une colonne de terre, sur laquelle on attache une chèvre; tout autour est construite une palissade impénétrable et sans issue: l'animal sauvage, attiré par les cris de la chèvre, saute

[1] Xenoph. de venat. p. 994. — [2] Id. ibid. p. 990. — [3] Id. ibid. p. 991.

par-dessus la barrière, tombe dans la fosse, et ne peut plus en sortir[1].

On disait encore qu'il s'est établi entre les éperviers et les habitans d'un canton de la Thrace une espèce de société; que les premiers poursuivent les petits oiseaux, et les forcent de se rabattre sur la terre; que les seconds les tuent à coups de bâton, les prennent aux filets, et partagent la proie avec leurs associés[2]. Je doute du fait; mais, après tout, ce ne serait pas la première fois que des ennemis irréconciliables se seraient réunis pour ne laisser aucune ressource à la faiblesse.

Comme rien n'est si intéressant que d'étudier un grand homme dans sa retraite, nous passions une partie de la journée à nous entretenir avec Xénophon, à l'écouter, à l'interroger, à le suivre dans les détails de sa vie privée. Nous retrouvions dans ses conversations la douceur et l'élégance qui règnent dans ses écrits. Il avait tout à la fois le courage des grandes choses et celui des petites, beaucoup plus rare et plus nécessaire que le premier : il devait à l'un une fermeté inébranlable, à l'autre une patience invincible.

[1] Xenoph. de venat. p. 995. — [2] Aristot. hist. animal. lib. 9, cap. 36, t. 1, p. 940. Ælian. de nat. anim. lib. 2, cap. 42.

Quelques années auparavant, sa fermeté fut mise à la plus rude épreuve pour un cœur sensible. Gryllus, l'aîné de ses fils, qui servait dans la cavalerie athénienne, ayant été tué à la bataille de Mantinée, cette nouvelle fut annoncée à Xénophon au moment qu'entouré de ses amis et de ses domestiques il offrait un sacrifice. Au milieu des cérémonies, un murmure confus et plaintif se fait entendre; le courrier s'approche : Les Thébains ont vaincu, lui dit-il, et Gryllus.... Des larmes abondantes l'empêchent d'achever. Comment est-il mort? répond ce malheureux père en ôtant la couronne qui lui ceignait le front. Après les plus beaux exploits, avec les regrets de toute l'armée, reprit le courrier. A ces mots, Xénophon remit la couronne sur sa tête, et acheva le sacrifice [1]. Je voulus un jour lui parler de cette perte; il se contenta de me répondre : Hélas! je savais qu'il était mortel [2]; et il détourna la conversation.

Une autre fois, nous lui demandâmes comment il avait connu Socrate. J'étais bien jeune, dit-il; je le rencontrai dans une rue d'Athènes fort étroite : il me barra le chemin avec son bâton, et me demanda où l'on trouvait les choses

[1] Diog. Laert. lib. 2, §. 54. Ælian. var. hist. lib. 3, cap. 3. Stob. serm. 7, p. 90. — [2] Val. Max. lib. 5, cap. 10, extern. n°. 2.

nécessaires à la vie. Au marché, lui répondis-je. Mais, répliqua-t-il, où trouve-t-on à devenir honnête homme? Comme j'hésitais, il me dit : Suivez-moi, et vous l'apprendrez[1]. Je le suivis, et ne le quittai que pour me rendre à l'armée de Cyrus. A mon retour, j'appris que les Athéniens avaient fait mourir le plus juste des hommes. Je n'eus d'autre consolation que de transmettre par mes écrits les preuves de son innocence aux nations de la Grèce, et peut-être même à la postérité. Je n'en ai pas de plus grande maintenant que de rappeler sa mémoire et de m'entretenir de ses vertus.

Comme nous partagions un intérêt si vif et si tendre, il nous instruisit en détail du système de vie que Socrate avait embrassé, et nous exposa sa doctrine, telle qu'elle était en effet, bornée uniquement à la morale[2], sans mélange de dogmes étrangers, sans toutes ces discussions de physique et de métaphysique que Platon a prêtées à son maître[3]. Comment pourrais-je blâmer Platon, pour qui je conserve une vénération profonde? Cependant, il faut l'avouer, c'est moins dans ses dialogues que dans ceux de Xénophon

[1] Diog. Laert. lib. 2, §. 48. — [2] Aristot. metaphys. lib. 1, cap. 6, t. 2, p. 848. — [3] Id. ibid. p. 847. Theopomp. ap. Athen. lib. 11, p. 508. Diog. Laert. lib. 3, §. 35. Bruck. histor. philos. t. 1, p. 11 et 697. Moshem. in Cudw. t. 1, p. 241 et 600.

qu'on doit étudier les opinions de Socrate. Je tâcherai de les développer dans la suite de cet ouvrage, enrichi presque partout des lumières que je dois aux conversations de Scillonte.

L'esprit orné de connaissances utiles, et depuis long-temps exercé à la réflexion, Xénophon écrivit pour rendre les hommes meilleurs en les éclairant; et tel était son amour pour la vérité, qu'il ne travailla sur la politique qu'après avoir approfondi la nature des gouvernemens; sur l'histoire, que pour raconter des faits qui, pour la plupart, s'étaient passés sous ses yeux; sur l'art militaire, qu'après avoir servi et commandé avec la plus grande distinction; sur la morale, qu'après avoir pratiqué les leçons qu'il en donnait aux autres.

J'ai connu peu de philosophes aussi vertueux, peu d'hommes aussi aimables. Avec quelle complaisance et quelles grâces il répondait à nos questions! Nous promenant un jour sur les bords du Sélinus, Diodore, Philotas et moi, nous eûmes une dispute assez vive sur la tyrannie des passions. Ils prétendaient que l'amour même ne pouvait nous asservir malgré nous. Je soutenais le contraire. Xénophon survint; nous le prîmes pour juge; il nous raconta l'histoire suivante:

Panthée et Abradate.

Après la bataille que le grand Cyrus gagna contre les Assyriens, on partagea le butin, et l'on réserva pour ce prince une tente superbe, et une captive qui surpassait toutes les autres en beauté : c'était Panthée, reine de la Susiane [1]. Abradate, son époux, était allé dans la Bactriane chercher des secours pour l'armée des Assyriens.

Cyrus refusa de la voir, et en confia la garde à un jeune seigneur mède, nommé Araspe, qui avait été élevé avec lui. Araspe décrivit la situation humiliante où elle se trouvait quand elle s'offrit à ses yeux. Elle était, dit-il, dans sa tente, assise par terre, entourée de ses femmes, vêtue comme une esclave, la tête baissée et couverte d'un voile. Nous lui ordonnâmes de se lever : toutes les femmes se levèrent à la fois. Un de nous cherchant à la consoler : Nous savons, lui dit-il, que votre époux a mérité votre amour par ses qualités brillantes ; mais Cyrus, à qui vous êtes destinée, est le prince le plus accompli de l'Orient [2]. A ces mots elle déchira son voile ; et ses sanglots, mêlés avec les cris de ses suivantes, nous peignirent toute l'horreur de son état. Nous eûmes alors plus de temps pour la considérer, et nous pouvons vous assurer que jamais l'Asie

[1] Xenoph. instit. Cyr. lib. 5, p. 114. — [2] Id. ibid. p. 115.

n'a produit une pareille beauté; mais vous en jugerez bientôt vous-même.

Non, dit Cyrus, votre récit est un nouveau motif pour moi d'éviter sa présence : si je la voyais une fois, je voudrais la voir encore, et je risquerais d'oublier auprès d'elle le soin de ma gloire et de mes conquêtes. Et pensez-vous, reprit le jeune Mède, que la beauté exerce son empire avec tant de force, qu'elle puisse nous écarter de notre devoir malgré nous-même? Pourquoi donc ne soumet-elle pas également tous les cœurs? D'où vient que nous n'oserions porter des regards incestueux sur celles de qui nous tenons le jour, ou qui l'ont reçu de nous? C'est que la loi nous le défend; elle est donc plus forte que l'amour. Mais si elle nous ordonnait d'être insensibles à la faim et à la soif, au froid et à la chaleur, ses ordres seraient suivis de la révolte de tous nos sens. C'est que la nature est plus forte que la loi. Ainsi rien ne pourrait résister à l'amour, s'il était invincible par lui-même; ainsi, on n'aime que quand on veut aimer [1].

Si l'on était le maître de s'imposer ce joug, dit Cyrus, on ne le serait pas moins de le secouer. Cependant j'ai vu des amans verser des

[1] Xenoph. instit. Cyr. lib. 5, p. 116.

larmes de douleur sur la perte de leur liberté, et s'agiter dans des chaînes qu'ils ne pouvaient ni rompre ni porter.

C'étaient, répondit le jeune homme, de ces cœurs lâches, qui font un crime à l'amour de leur propre faiblesse. Les âmes généreuses soumettent leurs passions à leur devoir.

Araspe! Araspe! dit Cyrus en le quittant, ne voyez pas si souvent la princesse[1].

Panthée joignait aux avantages de la figure des qualités que le malheur rendait encore plus touchantes. Araspe crut devoir lui accorder des soins, qu'il multipliait sans s'en apercevoir; et, comme elle y répondait par des attentions qu'elle ne pouvait lui refuser, il confondit ces expressions de reconnaissance avec le désir de plaire[2], et conçut insensiblement pour elle un amour si effréné, qu'il ne put plus le contenir dans le silence. Panthée en rejeta l'aveu sans hésiter; mais elle n'en avertit Cyrus que lorsque Araspe l'eut menacée d'en venir aux dernières extrémités[3].

Cyrus fit dire aussitôt à son favori qu'il devait employer auprès de la princesse les voies de la persuasion, et non celles de la violence. Cet avis

[1] Xenoph. instit. Cyr. lib. 5, p. 117. — [2] Id. ibid. — [3] Id. ibid. lib. 6, p. 153.

fut un coup de foudre pour Araspe. Il rougit de sa conduite ; et la crainte d'avoir déplu à son maître le remplit tellement de honte et de douleur, que Cyrus, touché de son état, le fit venir en sa présence. « Pourquoi, lui dit-il, craignez-« vous de m'aborder ? Je sais trop bien que l'a-« mour se joue de la sagesse des hommes et de « la puissance des dieux. Moi-même, ce n'est « qu'en l'évitant que je me soustrais à ses coups. « Je ne vous impute point une faute dont je suis « le premier auteur ; c'est moi qui, en vous con-« fiant la princesse, vous ai exposé à des dangers « au-dessus de vos forces. Eh quoi ! s'écria le « jeune Mède, tandis que mes ennemis triom-« phent, que mes amis consternés me conseillent « de me dérober à votre colère, que tout le monde « se réunit pour m'accabler, c'est mon roi qui « daigne me consoler ! O Cyrus ! vous êtes tou-« jours semblable à vous-même, toujours indul-« gent pour des faiblesses que vous ne partagez « pas, et que vous excusez parce que vous con-« naissez les hommes.

« Profitons, reprit Cyrus, de la disposition des « esprits. Je veux être instruit des forces et des « projets de mes ennemis : passez dans leur « camp ; votre fuite simulée aura l'air d'une dis-« grâce, et vous attirera leur confiance. J'y vole,

« répondit Araspe, trop heureux d'expier ma « faute par un si faible service. Mais pourrez-« vous, dit Cyrus, vous séparer de la belle Pan-« thée[1]? Je l'avouerai, répliqua le jeune Mède, « mon cœur est déchiré, et je ne sens que trop « aujourd'hui que nous avons en nous-mêmes « deux âmes, dont l'une nous porte sans cesse « vers le mal, et l'autre vers le bien. Je m'étais « livré jusqu'à présent à la première; mais, for-« tifiée de votre secours, la seconde va triom-« pher de sa rivale[2]. » Araspe reçut ensuite des ordres secrets, et partit pour l'armée des Assyriens.

Ayant achevé ces mots, Xénophon garda le silence. Nous en parûmes surpris. La question n'est-elle pas résolue? nous dit-il. Oui, répondit Philotas; mais l'histoire n'est pas finie, et elle nous intéresse plus que la question. Xénophon sourit, et continua de cette manière:

Panthée, instruite de la retraite d'Araspe, fit dire à Cyrus qu'elle pouvait lui ménager un ami plus fidèle, et peut-être plus utile que ce jeune favori. C'était Abradate qu'elle voulait détacher du service du roi d'Assyrie, dont il avait lieu d'être mécontent. Cyrus ayant donné son agrément à cette négociation, Abradate, à la tête de

[1] Xenoph. instit. Cyr. lib. 6, p. 154. — [2] Id. ibid.

deux mille cavaliers, s'approcha de l'armée des Perses, et Cyrus le fit aussitôt conduire à l'appartement de Panthée [1]. Dans ce désordre d'idées et de sentimens que produit un bonheur attendu depuis long-temps et presque sans espoir, elle lui fit le récit de sa captivité, de ses souffrances, des projets d'Araspe, de la générosité de Cyrus; et son époux, impatient d'exprimer sa reconnaissance, courut auprès de ce prince, et, lui serrant la main: « Ah, Cyrus! lui dit-il, pour tout « ce que je vous dois, je ne puis vous offrir que « mon amitié, mes services et mes soldats. Mais « soyez bien assuré que, quels que soient vos pro« jets, Abradate en sera toujours le plus ferme « soutien. » Cyrus reçut ses offres avec transport, et ils concertèrent ensemble les dispositions de la bataille [2].

Les troupes des Assyriens, des Lydiens, et d'une grande partie de l'Asie, étaient en présence de l'armée de Cyrus. Abradate devait attaquer la redoutable phalange des Égyptiens: c'était le sort qui l'avait placé dans ce poste dangereux, qu'il avait demandé lui-même, et que les autres généraux avaient d'abord refusé de lui céder [3].

[1] Xenoph. instit. Cyr. lib. 6, p. 155. — [2] Id. ibid. — [3] Id. ibid. p. 168.

Il allait monter sur son char, lorsque Panthée vint lui présenter des armes qu'elle avait fait préparer en secret, et sur lesquelles on remarquait les dépouilles des ornemens dont elle se parait quelquefois. « Vous m'avez donc sacrifié « jusqu'à votre parure ! lui dit le prince attendri. « Hélas ! répondit-elle, je n'en veux pas d'autre, « si ce n'est que vous paraissiez aujourd'hui à « tout le monde tel que vous me paraissez sans « cesse à moi-même. » En disant ces mots, elle le couvrait de ces armes brillantes, et ses yeux versaient des pleurs qu'elle s'empressait de cacher[1].

Quand elle le vit saisir les rênes, elle fit écarter les assistans, et lui tint ce discours : « Si ja-« mais femme a mille fois plus aimé son époux « qu'elle-même, c'est la vôtre sans doute, et sa « conduite doit vous le prouver mieux que ses « paroles. Eh bien, malgré la violence de ce sen-« timent, j'aimerais mieux, et j'en jure par les « liens qui nous unissent, j'aimerais mieux expi-« rer avec vous dans le sein de l'honneur que « de vivre avec un époux dont j'aurais à parta-« ger la honte. Souvenez-vous des obligations que « nous avons à Cyrus : souvenez-vous que j'étais « dans les fers, et qu'il m'en a tirée ; que j'étais

[1] Xenoph. instit. Cyr. lib. 6, p. 169.

« exposée à l'insulte, et qu'il a pris ma défense ; « souvenez-vous enfin que je l'ai privé de son « ami, et qu'il a cru, sur mes promesses, en trou- « ver un plus vaillant, et sans doute plus fidèle, « dans mon cher Abradate [1]. »

Le prince, ravi d'entendre ces paroles, étendit la main sur la tête de son épouse; et, levant les yeux au ciel : « Grands dieux ! s'écria-t-il, « faites que je me montre aujourd'hui digne ami « de Cyrus, et surtout digne époux de Panthée. » Aussitôt il s'élança dans le char, sur lequel cette princesse éperdue n'eut que le temps d'appliquer sa bouche tremblante. Dans l'égarement de ses esprits, elle le suivit à pas précipités dans la plaine; mais Abradate, s'en étant aperçu, la conjura de se retirer et de s'armer de courage. Ses eunuques et ses femmes s'approchèrent alors, et la dérobèrent aux regards de la multitude, qui, toujours fixés sur elle, n'avaient pu contempler ni la beauté d'Abradate, ni la magnificence de ses vêtemens [2].

La bataille se donna près du Pactole. L'armée de Crœsus fut entièrement défaite; le vaste empire des Lydiens s'écroula dans un instant, et celui des Perses s'éleva sur ses ruines.

Le jour qui suivit la victoire, Cyrus, étonné

[1] Xenoph. instit. Cyr. lib. 6, p. 169. — [2] Id. ibid. p. 170.

de n'avoir pas revu Abradate, en demanda des nouvelles avec inquiétude [1]; et l'un de ses officiers lui apprit que ce prince, abandonné presqu'au commencement de l'action par une partie de ses troupes, n'en avait pas moins attaqué avec la plus grande valeur la phalange égyptienne; qu'il avait été tué, après avoir vu périr tous ses amis autour de lui; que Panthée avait fait transporter son corps sur les bords du Pactole, et qu'elle était occupée à lui élever un tombeau.

Cyrus, pénétré de douleur, ordonne aussitôt de porter en ce lieu les préparatifs des funérailles qu'il destine au héros : il les devance lui-même : il arrive, il voit la malheureuse Panthée assise par terre auprès du corps sanglant de son mari. Ses yeux se remplissent de larmes : il veut serrer cette main qui vient de combattre pour lui; mais elle reste entre les siennes, le fer tranchant l'avait abattue au plus fort de la mêlée. L'émotion de Cyrus redouble, et Panthée fait entendre des cris déchirans. Elle reprend la main, et, après l'avoir couverte de larmes abondantes et de baisers enflammés, elle tâche de la rejoindre au reste du bras, et prononce enfin ces mots qui expirent sur ses lèvres : « Eh bien,

[1] Xenoph. instit. Cyr. lib. 7, p. 184.

« Cyrus, vous voyez le malheur qui me poursuit;
« et pourquoi voulez-vous en être le témoin?
« C'est pour moi, c'est pour vous qu'il a perdu
« le jour. Insensée que j'étais, je voulais qu'il
« méritât votre estime; et, trop fidèle à mes con-
« seils, il a moins songé à ses intérêts qu'aux vô-
« tres. Il est mort dans le sein de la gloire, je le
« sais; mais enfin il est mort, et je vis encore! »

Cyrus, après avoir pleuré quelque temps en silence, lui répondit : « La victoire a couronné
« sa vie, et sa fin ne pouvait être plus glorieuse.
« Acceptez ces ornemens qui doivent l'accom-
« pagner au tombeau, et ces victimes qu'on doit
« immoler en son honneur. J'aurai soin de con-
« sacrer à sa mémoire un monument qui l'éter-
« nisera. Quant à vous, je ne vous abandonnerai
« point; je respecte trop vos vertus et vos mal-
« heurs. Indiquez-moi seulement les lieux où
« vous voulez être conduite. »

Panthée l'ayant assuré qu'il en serait bientôt instruit, et ce prince s'étant retiré, elle fit éloigner ses eunuques, et approcher une femme qui avait élevé son enfance : « Ayez soin, lui dit-elle,
« dès que mes yeux seront fermés, de couvrir
« d'un même voile le corps de mon époux et le
« mien. » L'esclave voulut la fléchir par des prières; mais, comme elles ne faisaient qu'irriter une

douleur trop légitime, elle s'assit, fondant en larmes, auprès de sa maîtresse. Alors Panthée saisit un poignard, s'en perça le sein, et eut encore la force, en expirant, de poser sa tête sur le cœur de son époux [1].

Ses femmes et toute sa suite poussèrent aussitôt des cris de douleur et de désespoir. Trois de ses eunuques s'immolèrent eux-mêmes aux mânes de leur souveraine; et Cyrus, qui était accouru à la première annonce de ce malheur, pleura de nouveau le sort de ces deux époux, et leur fit élever un tombeau où leurs cendres furent confondues [2].

[1] Xenoph. instit. Cyr. lib. 7, p. 185. — [2] Id. ibid. p. 186.

FIN DU CHAPITRE TRENTE-NEUVIÈME.

CHAPITRE XL.

Voyage de Messénie. (Atlas, pl. 31 et 32).

Nous partîmes de Scillonte; et, après avoir traversé la Triphylie, nous arrivâmes sur les bords de la Néda, qui sépare l'Élide de la Messénie [1].

Dans le dessein où nous étions de parcourir les côtes de cette dernière province, nous allâmes nous embarquer au port de Cyparissia; et le lendemain nous abordâmes à Pylos, situé sous le mont Ægalée [2]. Les vaisseaux trouvent une retraite paisible dans sa rade, presque entièrement fermée par l'île Sphactérie [3]. Les environs n'offrent de tous côtés que des bois, des roches escarpées, un terrain stérile, une solitude profonde [4]. Les Lacédémoniens, maîtres de la Messénie pendant la guerre du Péloponèse, les avaient absolument négligés; mais les Athéniens, s'en étant rendus maîtres, se hâtèrent de les fortifier, et repoussèrent par mer et par terre les troupes de Lacédémone et celles de leurs alliés.

[1] Pausan. lib. 4, cap. 20, p. 327. Strab. lib. 8, p. 348. — [2] Strab. ibid. p. 359. — [3] Thucyd. lib. 4, cap. 8. Diod. lib. 12, p. 113. — [4] Thucyd. ibid. Pausan. ibid. cap. 36, p. 372.

Depuis cette époque, Pylos, ainsi que tous les lieux où les hommes se sont égorgés, excite la curiosité des voyageurs[1].

On nous fit voir une statue de la Victoire qu'y laissèrent les Athéniens[2]; et de là remontant aux siècles lointains, on nous disait que le sage Nestor avait gouverné cette contrée. Nous eûmes beau représenter que, suivant Homère, il régnait dans la Triphylie[3]: pour toute réponse, on nous montra la maison de ce prince, son portrait, et la grotte où il renfermait ses bœufs[4]. Nous voulûmes insister; mais nous nous convainquîmes bientôt que les peuples et les particuliers, fiers de leur origine, n'aiment pas toujours qu'on discute leurs titres.

En continuant de raser la côte jusqu'au fond du golfe de Messénie, nous vîmes à Mothone[a] un puits dont l'eau, naturellement imprégnée de particules de poix, a l'odeur et la couleur du baume de Cysique[5]; à Colonides, des habitans qui, sans avoir ni les mœurs ni la langue des Athéniens, prétendent descendre de ce peuple, parce qu'auprès d'Athènes est un bourg nommé Colone[6]; plus loin, un temple d'Apollon, aussi

[1] Pausan. lib. 4, cap. 36, p. 372. — [2] Id. ibid. — [3] Strab. lib. 8, p. 350. — [4] Pausan. ibid. p. 371. — [a] Aujourd'hui Modon. — [5] Pausan. ibid. cap. 35, p. 369. — [6] Id. ibid. cap. 34, p. 365.

célèbre qu'ancien, où les malades viennent chercher et croient trouver leur guérison[1]; plus loin encore, la ville de Coronée[a], récemment construite par ordre d'Épaminondas[2]; enfin, l'embouchure du Pamisus, où nous entrâmes à pleines voiles; car les vaisseaux peuvent le remonter jusqu'à dix stades[3] [b].

Ce fleuve est le plus grand de ceux du Péloponèse, quoique depuis sa source jusqu'à la mer on ne compte que cent stades environ[4] [c]. Sa carrière est bornée, mais il la fournit avec distinction: il donne l'idée d'une vie courte et remplie de beaux jours. Ses eaux pures ne semblent couler que pour le bonheur de tout ce qui l'environne. Les meilleurs poissons de la mer s'y plaisent dans toutes les saisons; et, au retour du printemps, ils se hâtent de remonter ce fleuve pour y déposer leur frai[5].

Pendant que nous abordions, nous vîmes des vaisseaux qui nous parurent de construction étrangère, et qui venaient à rames et à voiles. Ils approchent; des passagers de tout âge et de tout sexe se précipitent sur le rivage, se prosternent, et s'écrient: Heureux, mille et mille fois

[1] Pausan. lib. 4, cap. 34, p. 365. — [a] Aujourd'hui Coron. — [2] Id. ibid. — [3] Id. ibid. p. 363. — [b] Plus d'un quart de lieue. — [4] Strab. lib. 8, p. 361. — [c] Environ trois lieues trois quarts. — [5] Pausan. ibid. p. 363.

heureux le jour qui vous rend à nos désirs! Nous vous arrosons de nos pleurs, terre chérie que nos pères ont possédée, terre sacrée qui renfermez les cendres de nos pères! Je m'approchai d'un vieillard qui se nommait Xénoclès, et qui paraissait être le chef de cette multitude; je lui demandai qui ils étaient, d'où ils venaient. Vous voyez, répondit-il, les descendans de ces Messéniens que la barbarie de Lacédémone força autrefois de quitter leur patrie, et qui, sous la conduite de Comon, un de mes aïeux, se réfugièrent aux extrémités de la Libye, dans un pays qui n'a point de commerce avec les nations de la Grèce. Nous avons long-temps ignoré qu'Épaminondas avait, il y a environ quinze ans, rendu la liberté à la Messénie, et rappelé ses anciens habitans [1]. Quand nous en fûmes instruits, des obstacles invincibles nous arrêtèrent. La mort d'Épaminondas suspendit encore notre retour. Nous venons enfin jouir de ses bienfaits.

Nous nous joignîmes à ces étrangers; et, après avoir traversé des plaines fertiles, nous arrivâmes à Messène (*Atl.*, *pl.* 31 *et* 32), située comme Corinthe au pied d'une montagne, et devenue comme cette ville un des boulevards du Péloponèse [2].

[1] Pausan. lib. 4, cap. 26, p. 342. — [2] Polyb. lib. 7, p. 505. Strab. lib. 8, p. 361.

Les murs de Messène, construits de pierres de taille, couronnés de créneaux, et flanqués de tours [a], sont plus forts et plus élevés que ceux de Bysance, de Rhodes, et des autres villes de la Grèce [1]. Ils embrassent dans leur circuit le mont Ithome. Au dedans, nous vîmes une grande place ornée de temples, de statues, et d'une fontaine abondante. De toutes parts s'élevaient de beaux édifices; et l'on pouvait juger, d'après ces premiers essais, de la magnificence que Messène étalerait dans la suite [2].

Les nouveaux habitans furent reçus avec autant de distinction que d'empressement; et le lendemain ils allèrent offrir leurs hommages au temple de Jupiter, placé sur le sommet de la montagne [3], au milieu d'une citadelle qui réunit les ressources de l'art aux avantages de la position.

Le mont est un des plus élevés [4], et le temple un des plus anciens du Péloponèse [5]; c'est là, dit-on, que des nymphes prirent soin de l'enfance de Jupiter. La statue de ce dieu, ouvrage d'Agéladas, est déposée dans la maison d'un

[a] Trente-huit de ces tours subsistaient encore il y a cinquante ans; M. l'abbé Fourmont les avait vues. (Mém. de l'acad. des bell. lettr. t. 7, hist. p. 355.) — [1] Pausan. lib. 4, cap. 31, p. 356. — [2] Mém. de l'acad. des bell. lettr. t. 7, hist. p. 355. — [3] Pausan. ibid. cap. 33, p. 361. — [4] Id. ibid. cap. 9, p. 301. — [5] Id. ibid. cap. 3, p. 287.

prêtre qui n'exerce le sacerdoce que pendant une année, et qui ne l'obtient que par la voie de l'élection [1]. Celui qui l'occupait alors s'appelait Célénus; il avait passé la plus grande partie de sa vie en Sicile.

Ce jour-là même on célébrait en l'honneur de Jupiter une fête annuelle qui attire les peuples des provinces voisines. Les flancs de la montagne étaient couverts d'hommes et de femmes qui s'empressaient d'atteindre son sommet. Nous fûmes témoins des cérémonies saintes; nous assistâmes à des combats de musique, institués depuis une longue suite de siècles [2]. La joie des Messéniens de Libye offrait un spectacle touchant, et dont l'intérêt fut augmenté par une circonstance imprévue; Célénus, le prêtre de Jupiter, reconnut un frère dans le chef de ces familles infortunées, et il ne pouvait s'arracher de ses bras. Ils se rappelèrent les funestes circonstances qui les séparèrent autrefois l'un de l'autre. Nous passâmes quelques jours avec ces deux respectables vieillards, avec plusieurs de leurs parens et de leurs amis.

De la maison de Célénus, l'œil pouvait embrasser la Messénie entière, et en suivre les limites dans un espace d'environ huit cent sta-

[1] Pausan. lib. 4, cap. 33, p. 361. — [2] Id. ibid.

des[1 a]. La vue s'étendait, au nord, sur l'Arcadie et sur l'Élide; à l'ouest et au sud, sur la mer et sur les îles voisines; à l'est, sur une chaîne de montagnes qui, sous le nom de Taygète, séparent cette province de celle de Laconie. Elle se reposait ensuite sur le tableau renfermé dans cette enceinte. On nous montrait, à diverses distances, de riches campagnes entrecoupées de collines et de rivières, couvertes de troupeaux et de poulains qui font la richesse des habitans[2]. Je dis alors : Au petit nombre de cultivateurs que nous avons aperçus en venant ici, il me paraît que la population de cette province n'est pas en proportion avec sa fertilité. Ne vous en prenez, répondit Xénoclès, qu'aux barbares dont ces montagnes nous dérobent l'aspect odieux. Pendant quatre siècles entiers, les Lacédémoniens ont ravagé la Messénie, et laissé pour tout partage à ses habitans la guerre ou l'exil, la mort ou l'esclavage.

Nous n'avions qu'une légère idée de ces funestes révolutions; Xénoclès s'en aperçut, il en gémit, et, adressant la parole à son fils : Prenez votre lyre, dit-il, et chantez ces trois élégies

[1] Strab. lib. 8, p. 362. — [a] Trente lieues et un quart. — [2] Euripid. et Tyrt. ap. Strab. lib. 8, p. 366. Plat. in Alcib. 1, t. 2, p. 122. Pausan. lib. 4, p. 288 et 316. Plut. in Ages. t. 1, p. 615.

conservées dans ma famille, les deux premières composées par Comon, et la troisième par Euclète mon père, pour soulager leur douleur, et perpétuer le souvenir des maux que votre patrie avait essuyés [a]. Le jeune homme obéit, et commença de cette manière.

PREMIÈRE ÉLÉGIE.

Sur la première guerre de Messénie [b].

BANNIS de la Grèce, étrangers aux autres peuples, nous ne tenions aux hommes que par la stérile pitié qu'ils daignaient quelquefois accorder à nos malheurs. Qui l'eût dit, qu'après avoir si long-temps erré sur les flots, nous parviendrions au port des Évespérides [1], dans une contrée que la nature et la paix enrichissent de leurs dons précieux ? Ici la terre, comblant les vœux du laboureur, rend le centuple de grains qu'on lui confie [2]; des rivières paisibles serpentent dans la plaine, près d'un vallon ombragé de lauriers, de myrtes, de grenadiers et d'arbres de toute espèce [3]. Au-delà sont des sables brûlans, des peuples barbares, des animaux féroces : mais

[a] Voyez la note II à la fin du volume. — [b] Cette guerre commença l'an 743 avant J. C., et finit l'an 723 avant la même ère. — [1] Pausan. lib. 4, cap. 26, p. 342. — [2] Herodot. lib. 4, cap. 198. — [3] Scylac. peripl. ap. geogr. min. t. 1, p. 46. Plin. lib. 5, cap. 5, p. 249.

nous n'avons rien à redouter ; il n'y a point de Lacédémoniens parmi eux.

Les habitans de ces belles retraites, attendris sur nos maux, nous ont généreusement offert un asile. Cependant la douleur consume nos jours, et nos faibles plaisirs rendent nos regrets plus amers. Hélas ! combien de fois, errant dans ces vergers délicieux, j'ai senti mes larmes couler au souvenir de la Messénie ! O bords fortunés du Pamisus, temples augustes, bois sacrés, campagnes si souvent abreuvées du sang de nos aïeux ! non, je ne saurais vous oublier. Et vous, féroces Spartiates, je vous jure, au nom de cinquante mille Messéniens que vous avez dispersés sur la terre, une haine aussi implacable que votre cruauté ; je vous la jure au nom de leurs descendans, au nom des cœurs sensibles de tous les temps et de tous les lieux.

Restes malheureux de tant de héros plus malheureux encore, puissent mes chants, modelés sur ceux de Tyrtée et d'Archiloque, gronder sans cesse à vos oreilles comme la trompette qui donne le signal au guerrier, comme le tonnerre qui trouble le sommeil du lâche ! Puissent-ils, offrant nuit et jour à vos yeux les ombres menaçantes de vos pères, laisser dans vos âmes une blessure qui saigne nuit et jour !

Les Messéniens jouissaient depuis plusieurs siècles d'une tranquillité profonde sur une terre qui suffisait à leurs besoins, sous les douces influences d'un ciel toujours serein. Ils étaient libres; ils avaient des lois sages, des mœurs simples, des rois qui les aimaient [1], et des fêtes riantes qui les délassaient de leurs travaux.

Tout à coup l'alliance qui les avait unis avec les Lacédémoniens reçoit des atteintes mortelles; on s'accuse, on s'aigrit de part et d'autre; aux plaintes succèdent les menaces. L'ambition, jusqu'alors enchaînée par les lois de Lycurgue, saisit ce moment pour briser ses fers, appelle à grands cris l'injustice et la violence, se glisse avec ce cortége infernal dans le cœur des Spartiates, et leur fait jurer sur les autels de ne pas déposer les armes jusqu'à ce qu'ils aient asservi la Messénie [2]. Fière de ce premier triomphe, elle les mène à l'un des sommets du mont Taygète, et de là, leur montrant les riches campagnes exposées à leurs yeux, elle les introduit dans une place forte qui appartenait à leurs anciens alliés, et qui servait de barrière aux deux empires [3].

A cette nouvelle, vos aïeux, incapables de supporter un outrage, accourent en foule au palais

[1] Pausan. lib. 4, cap. 3, p. 286. — [2] Justin. lib. 3, cap. 4. — [3] Pausan. ibid. cap. 5, p. 292.

de nos rois. Euphaès occupait alors le trône : il écoute les avis des principaux de la nation; sa bouche est l'organe de la sagesse. Il excite l'ardeur des Messéniens, il la suspend jusqu'à ce qu'elle puisse éclater avec succès[1]. Des années entières suffisent à peine pour accoutumer à la discipline un peuple trop familiarisé sans doute avec les douceurs d'une longue paix. Il apprit dans l'intervalle à voir sans murmurer ses moissons enlevées par les Lacédémoniens, à faire lui-même des incursions dans la Laconie.

Deux fois le moment de la vengeance parut s'approcher; deux fois les forces des deux états luttèrent entre elles. Mais la victoire n'osa terminer cette grande querelle, et son indécision accéléra la ruine des Messéniens. Leur armée s'affaiblissait de jour en jour par la perte d'un grand nombre de guerriers, par les garnisons qu'il fallait entretenir dans les différentes places, par la désertion des esclaves, par une épidémie qui commençait à ravager une contrée autrefois si florissante.

Dans cette extrémité, on résolut de se retrancher sur le mont Ithome[2], et de consulter l'oracle de Delphes. Les prêtres, et non les dieux, dictèrent cette réponse barbare : Le salut de la

[1] Pausan. lib. 4, cap. 7, p. 295. — [2] Id. ibid. cap. 9, p. 301.

Messénie dépend du sacrifice d'une jeune fille tirée au sort, et choisie dans la maison régnante [1].

D'anciens préjugés ferment les yeux sur l'atrocité de l'obéissance. On apporte l'urne fatale; le sort condamne la fille de Lyciscus, qui la dérobe soudain à tous les regards, et s'enfuit avec elle à Lacédémone. Le guerrier Aristodême s'avance à l'instant, et, malgré le tendre intérêt qui gémit au fond de son cœur, il présente la sienne aux autels. Elle était fiancée à l'un des favoris du roi, qui accourt à sa défense. Il soutient qu'on ne peut sans son aveu disposer de son épouse. Il va plus loin, il flétrit l'innocence pour la sauver, et déclare que l'hymen est consommé. L'horreur de l'imposture, la crainte du déshonneur, l'amour paternel, le salut de la patrie, la sainteté de sa parole, une foule de mouvemens contraires agitent avec tant de violence l'âme d'Aristodême, qu'elle a besoin de se soulager par un coup de désespoir. Il saisit un poignard; sa fille tombe morte à ses pieds; tous les spectateurs frémissent. Le prêtre, insatiable de cruautés, s'écrie: « Ce « n'est pas la piété, c'est la fureur qui a guidé le « bras du meurtrier; les dieux demandent une « autre victime. » Il en faut une, répond le peu-

[1] Pausan. lib. 4, cap. 9, p. 301. Euseb. præp. evang. lib. 5, cap. 27, p. 223.

ple en fureur; et il se jette sur le malheureux amant, qui aurait péri, si le roi n'eût calmé les esprits en leur persuadant que les conditions de l'oracle étaient remplies.

Sparte s'endurcissait de plus en plus dans ses projets de conquête; elle les annonçait par des hostilités fréquentes, par des combats sanglans. Dans l'une de ces batailles, le roi Euphaès fut tué, et remplacé par Aristodème [1] : dans une autre, où plusieurs peuples du Péloponèse s'étaient joints aux Messéniens [2], nos ennemis furent battus, et trois cents d'entre eux, pris les armes à la main, arrosèrent nos autels de leur sang [3].

Le siége d'Ithome continuait avec la même vigueur. Aristodème en prolongeait la durée par sa vigilance, son courage, la confiance de ses troupes, et le cruel souvenir de sa fille. Dans la suite, des oracles imposteurs, des prodiges effrayans ébranlèrent sa constance. Il désespéra du salut de la Messénie, et, s'étant percé de son épée, il rendit les derniers soupirs sur le tombeau de sa fille [4].

[1] Pausan. lib. 4, cap. 10, p. 304. — [2] Id. ibid. cap. 11, p. 305. — [3] Myron, ap. Pausan. lib. 4, cap. 6, p. 294. Clem. Alex. cohort. ad gent. t. 1, p. 36. Euseb. præp. evang. lib. 4, cap. 16, p. 157. Plut. in Rom. t. 1, p. 33. Mém. de l'acad. des bell. lettr. t. 2, p. 105. — [4] Pausan. ibid. cap. 13, p. 311.

Les assiégés se défendirent encore pendant plusieurs mois ; mais, après avoir perdu leurs généraux et leurs plus braves soldats, se voyant sans provisions et sans ressources, ils abandonnèrent la place. Les uns se retirèrent chez les nations voisines, les autres dans leurs anciennes demeures, où les vainqueurs les forcèrent de jurer l'exécution des articles suivans : « Vous « n'entreprendrez rien contre notre autorité ; « vous cultiverez vos terres, mais vous nous ap-« porterez tous les ans la moitié de leur produit. « A la mort des rois et des principaux magistrats « de Sparte, vous paraîtrez, hommes et femmes, « en habit de deuil[1]. » Telles furent les conditions humiliantes qu'après une guerre de vingt ans Lacédémone prescrivit à vos ancêtres.

SECONDE ÉLÉGIE.

Sur la seconde guerre de Messénie[a].

Je rentre dans la carrière ; je vais chanter la gloire d'un héros qui combattit long-temps sur les ruines de sa patrie. Ah ! s'il était permis aux mortels de changer l'ordre des destinées, ses

[1] Tyrt. ap. Pausan. lib. 4, cap. 14, p. 313. Ælian. var. hist. lib. 6, cap. 1. — [a] Cette guerre commença l'an 684 avant J. C., et finit l'an 668 avant la même ère.

mains triomphantes auraient sans doute réparé les outrages d'une guerre et d'une paix également odieuses.

Quelle paix, juste ciel! Elle ne cessa, pendant l'espace de trente-neuf ans, d'appesantir un joug de fer sur la tête des vaincus[1], et de fatiguer leur constance par toutes les formes de la servitude. Assujettis à des travaux pénibles, courbés sous le poids des tributs qu'ils transportaient à Lacédémone, forcés de pleurer aux funérailles de leurs tyrans[2], et ne pouvant même exhaler une haine impuissante, ils ne laissaient à leurs enfans que des malheurs à souffrir et des insultes à venger. Les maux parvinrent au point, que les vieillards n'avaient plus rien à craindre de la mort, et les jeunes gens plus rien à espérer de la vie.

Leurs regards, toujours attachés à la terre, se levèrent enfin vers Aristomène, qui descendait de nos anciens rois, et qui, dès son aurore, avait montré sur son front, dans ses paroles et dans ses actions, les traits et le caractère d'une grande âme. Ce prince, entouré d'une jeunesse impatiente, dont tour à tour il enflammait ou tempérait le courage, interrogea les peuples

[1] Pausan. lib. 4, cap. 15, p. 315. — [2] Tyrt. ap. Pausan. ibid. cap. 14, p. 313. Polyb. lib. 6, p. 300.

voisins ; et, ayant appris que ceux d'Argos et d'Arcadie étaient disposés à lui fournir des secours, il souleva sa nation[1], et dès ce moment elle fit entendre les cris de l'oppression et de la liberté.

Le premier combat se donna dans un bourg de la Messénie. Le succès en fut douteux. Aristomène y fit tellement briller sa valeur, que d'une commune voix on le proclama roi sur le champ de bataille; mais il refusa un honneur auquel il avait des droits par sa naissance, et encore plus par ses vertus.

Placé à la tête des troupes, il voulut effrayer les Spartiates par un coup d'éclat, et déposer dans le sein de leur capitale le gage de la haine qu'il leur avait vouée depuis son enfance. Il se rend à Lacédémone; il pénètre furtivement dans le temple de Minerve, et suspend au mur un bouclier sur lequel étaient écrits ces mots : « C'est des dépouilles des Lacédémoniens qu'A- « ristomène a consacré ce monument à la « déesse[2]. »

Sparte, conformément à la réponse de l'oracle de Delphes, demandait alors aux Athéniens un chef pour la diriger dans cette guerre. Athènes, qui craignait de concourir à l'agrandissement de

[1] Pausan. lib. 4, cap. 14, p. 314. — [2] Id. ibid. cap. 15, p. 316.

sa rivale, lui proposa Tyrtée [1], poëte obscur, qui rachetait les désagrémens de sa figure et les disgrâces de la fortune par un talent sublime que les Athéniens regardaient comme une espèce de frénésie [2].

Tyrtée, appelé au secours d'une nation guerrière, qui le mit bientôt au nombre de ses citoyens [3], sentit ses esprits s'élever, et s'abandonna tout entier à sa haute destinée. Ses chants enflammés inspiraient le mépris des dangers et de la mort; il les fit entendre, et les Lacédémoniens volèrent au combat [4].

Ce n'est pas avec des couleurs communes qu'on doit exprimer la rage sanguinaire qui anima les deux nations; il faut en créer de nouvelles. Tel que les feux du tonnerre, lorsqu'ils tombent dans les gouffres de l'Etna et les embrasent, le volcan s'ébranle et mugit; il soulève ses flots bouillonnans; il les vomit de ses flancs qu'il entr'ouvre; il les lance contre les cieux qu'il ose braver: indignée de son audace, la foudre, chargée de nouveaux feux qu'elle a puisés dans la nue, redescend plus vite que l'éclair, frappe à coups

[1] Lycurg. in Leocr. p. 162. Justin. lib. 3, cap. 5. Plut. in Cleom. t. 1, p. 805. Pausan. lib. 4, cap. 15, p. 316. Mém. de l'acad. des bell. lettr. t. 8, p. 144; t. 13, p. 284. — [2] Diog. Laert. lib. 2, §. 43. — [3] Plat. de leg. lib. 1, t. 2, p. 629. — [4] Plut. in Agid. t. 1, p. 805. Horat. art. poet. v. 402.

redoublés le sommet de la montagne; et, après avoir fait voler en éclats ses roches fumantes, elle impose silence à l'abîme, et le laisse couvert de cendres et de ruines éternelles : tel Aristomène, à la tête des jeunes Messéniens, fond avec impétuosité sur l'élite des Spartiates, commandés par le roi Anaxandre. Ses guerriers, à son exemple, s'élancent comme des lions ardens; mais leurs efforts se brisent contre cette masse immobile et hérissée de fers, où les passions les plus violentes se sont enflammées, et d'où les traits de la mort s'échappent sans interruption. Couverts de sang et de blessures, ils désespéraient de vaincre, lorsque Aristomène, se multipliant dans lui-même et dans ses soldats, fait plier le brave Anaxandre et sa redoutable cohorte [1]; parcourt rapidement les bataillons ennemis; écarte les uns par sa valeur, les autres par sa présence; les disperse, les poursuit, et les laisse dans leur camp ensevelis dans une consternation profonde.

Les femmes de Messénie célébrèrent cette victoire par des chants que nous répétons encore [2]. Leurs époux levèrent une tête altière, et sur leur front menaçant le dieu de la guerre imprima la vengeance et l'audace.

[1] Pausan, lib. 4, cap. 16, p. 318. — [2] Id, ibid. p. 319.

Ce serait à toi maintenant, déesse de mémoire, de nous dire comment de si beaux jours se couvrirent tout à coup d'un voile épais et sombre; mais ces tableaux n'offrent presque toujours que des traits informes et des couleurs éteintes: les années ne ramènent dans le présent que les débris des faits mémorables; semblables aux flots qui ne vomissent sur le rivage que les restes d'un vaisseau autrefois souverain des mers. Écoutez, jeunes Messéniens, un témoin plus fidèle et plus respectable: je le vis, j'entendis sa voix au milieu de cette-nuit orageuse qui dispersa la flotte que je conduisais en Libye.

Jeté sur les côtes inconnues de l'île de Rhodes, je m'écrai: O terre! tu nous serviras du moins de tombeau, et nos os ne seront point foulés par les Lacédémoniens. A ce nom fatal, je vis des tourbillons de flamme et de fumée s'échapper d'un monument funèbre placé à mes côtés, et du fond de la tombe s'élever une ombre qui proféra ces paroles: Quel est donc ce mortel qui vient troubler le repos d'Aristomène, et rallumer dans ses cendres la haine qu'il conserve encore contre une nation barbare? C'est un Messénien, répondis-je avec transport; c'est Comon, c'est l'héritier d'une famille autrefois unie avec la vôtre. O Aristomène! ô le plus grand des mortels! il

m'est donc permis de vous voir et de vous entendre ! O dieux ! je vous bénis pour la première fois de ma vie, d'avoir conduit à Rhodes Comon et son infortune. Mon fils, répondit le héros, tu les béniras toute ta vie. Ils m'avaient annoncé ton arrivée, et ils me permettent de te révéler les secrets de leur haute sagesse. Le temps approche, où, telle que l'astre du jour, lorsque du sein d'une nuée épaisse il sort étincelant de lumière, la Messénie reparaîtra sur la scène du monde avec un nouvel éclat : le ciel par des avis secrets guidera le héros qui doit opérer ce prodige ; mais le destin nous dérobe le moment de l'exécution. Adieu, tu peux partir. Tes compagnons t'attendent en Libye ; porte-leur ces grandes nouvelles.

Arrêtez, ombre généreuse, repris-je aussitôt, daignez ajouter à de si douces espérances des consolations plus douces encore. Nos pères furent malheureux ; ils est si facile de les croire coupables ! Le temps a dévoré les titres de leur innocence, et de tous côtés les nations laissent éclater des soupçons qui nous humilient. Aristomène trahi, errant seul de ville en ville, mourant seul dans l'île de Rhodes, est un spectacle offensant pour l'honneur des Messéniens.

Va, pars, vole, mon fils, répondit le héros en

élevant la voix; dis à toute la terre que la valeur de vos pères fut plus ardente que les feux de la canicule, leurs vertus plus pures que la clarté des cieux; et si les hommes sont encore sensibles à la pitié, arrache-leur des larmes par le récit de nos infortunes. Écoute-moi.

Sparte ne pouvait supporter la honte de sa défaite; elle dit à ses guerriers, Vengez-moi; à ses esclaves, Protégez-moi [1]; à un esclave plus vil que les siens, et dont la tête était ornée du diadème, Trahis tes alliés [2]. C'était Aristocrate qui régnait sur la puissante nation des Arcadiens; il avait joint ses troupes aux nôtres.

Les deux armées s'approchèrent comme deux orages qui vont se disputer l'empire des airs. A l'aspect de leurs vainqueurs, les ennemis cherchent vainement au fond de leur cœur un reste de courage; et dans leurs regards inquiets se peint l'intérêt sordide de la vie. Tyrtée se présente alors aux soldats avec la confiance et l'autorité d'un homme qui tient dans ses mains le salut de la patrie. Des peintures vives et animées brillent successivement à leurs yeux [3]. L'image d'un héros qui vient de repousser l'ennemi, ce mélange confus de cris de joie et d'attendrissement qui

[1] Pausan. lib. 4, cap. 16, p. 319. — [2] Id. ibid. cap. 17, p. 321. — [3] Tyrt. ap. Stob. serm. 49, p. 354.

honorent son triomphe, ce respect qu'inspire à jamais sa présence, ce repos honorable dont il jouit dans sa vieillesse; l'image plus touchante d'un jeune guerrier expirant dans le champ de la gloire, les cérémonies augustes qui accompagnent ses funérailles, les regrets et les gémissemens d'un peuple entier à l'aspect de son cercueil, les vieillards, les femmes, les enfans qui pleurent et se roulent autour de son tombeau, les honneurs immortels attachés à sa mémoire, tant d'objets et de sentimens divers, retracés avec une éloquence impétueuse et dans un mouvement rapide, embrasent les soldats d'une ardeur jusque alors inconnue. Ils attachent à leurs bras leurs noms et ceux de leurs familles; trop heureux s'ils obtiennent une sépulture distinguée, si la postérité peut dire un jour en les nommant: Les voilà ceux qui sont morts pour la patrie [1]!

Tandis qu'un poëte excitait cette révolution dans l'armée lacédémonienne, un roi consommait sa perfidie dans la nôtre [2]. Des rumeurs sinistres, semées par son ordre, avaient préparé à l'avilissement ses troupes effrayées: le signal de la bataille devient le signal de leur fuite. Aristocrate les conduit lui-même dans la route

[1] Justin. lib. 3, cap. 5. — [2] Pausan. lib. 4, cap. 17, p. 322.

de l'infamie; et cette route, il la trace à travers nos bataillons, au moment fatal où ils avaient à soutenir tout l'effort de la phalange ennemie. Dans un clin-d'œil l'élite de nos guerriers fut égorgée, et la Messénie asservie. Non, elle ne le fut pas; la liberté s'était réservé un asile sur le mont Ira [1]. Là s'étaient rendus et les soldats échappés au carnage, et les citoyens jaloux d'échapper à la servitude. Les vainqueurs formèrent une enceinte au pied de la montagne. Ils nous voyaient avec effroi au-dessus de leurs têtes, comme les pâles matelots lorsqu'ils aperçoivent à l'horizon ces sombres nuées qui portent les tempêtes dans leur sein.

Alors commença ce siége moins célèbre, aussi digne d'être célébré que celui d'Ilion; alors se reproduisirent ou se réalisèrent tous les exploits des anciens héros: les rigueurs des saisons, onze fois renouvelées, ne purent jamais lasser la féroce obstination des assiégeans, ni la fermeté inébranlable des assiégés [2].

Trois cents Messéniens d'une valeur distinguée m'accompagnaient dans mes courses [3]: nous franchissions aisément la barrière placée au pied de la montagne, et nous portions la terreur

[1] Pausan. lib. 4, cap. 17, p. 323. — [2] Rhian. ap. Pausan. ibid. — [3] Id. ibid. cap. 18, p. 323.

jusqu'aux environs de Sparte. Un jour, chargés de butin, nous fûmes entourés de l'armée ennemie. Nous fondîmes sur elle sans espoir de la vaincre. Bientôt atteint d'un coup mortel, je perdis l'usage de mes sens; et plût aux dieux qu'il ne m'eût jamais été rendu ! Quel réveil, juste ciel ! s'il eût tout à coup offert à mes yeux le noir Tartare, il m'eût inspiré moins d'horreur.

Je me trouvai sur un tas de morts et de mourans, dans un séjour ténébreux, où l'on n'entendait que des cris déchirans, des sanglots étouffés: c'étaient mes compagnons, mes amis. Ils avaient été jetés avant moi dans une fosse profonde. Je les appelais ; nous pleurions ensemble; ma présence semblait adoucir leurs peines. Celui que j'aimais le mieux, ô souvenir cruel ! ô trop funeste image ! ô mon fils ! tu ne saurais m'écouter sans frémir : c'était un de tes proches parens. Je reconnus, à quelques mots échappés de sa bouche, que ma chute avait hâté le moment de sa mort. Je le pressais entre mes bras; je le couvrais de larmes brûlantes, et n'ayant pu arrêter le dernier souffle de vie errant sur ses lèvres, mon âme, durcie par l'excès de la douleur, cessa de se soulager par des plaintes et des pleurs. Mes amis expiraient successivement autour de moi. Aux divers accens de leurs voix affaiblies, je

présageais le nombre des instans qui leur restaient à vivre; je voyais froidement arriver celui qui terminait leurs maux. J'entendis enfin le dernier soupir du dernier d'entre eux, et le silence du tombeau régna dans l'abîme.

Le soleil avait trois fois recommencé sa carrière depuis que je n'étais plus compté parmi les vivans[1]. Immobile, étendu sur le lit de douleur, enveloppé de mon manteau, j'attendais avec impatience cette mort qui mettait ses faveurs à si haut prix, lorsqu'un bruit léger vint frapper mon oreille : c'était un animal sauvage[a], qui s'était introduit dans le souterrain par une issue secrète. Je le saisis : il voulut s'échapper; je me traînai après lui. J'ignore quel dessein m'animait alors; car la vie me paraissait le plus cruel des supplices. Un dieu sans doute dirigeait mes mouvemens et me donnait des forces. Je rampai long-temps dans des détours obliques; j'entrevis la lumière; je rendis la liberté à mon guide, et, continuant à m'ouvrir un passage, je sortis de la région des ténèbres. Je trouvai les Messéniens occupés à pleurer ma perte. A mon aspect, la montagne tressaillit de cris de joie; au récit de mes souffrances, de cris d'indignation.

La vengeance les suivit de près : elle fut cruelle

[1] Pausan. lib. 4, cap. 18, p. 324. — [a] Un renard.

comme celle des dieux. La Messénie, la Laconie étaient, le jour, la nuit, infestées par des ennemis affamés les uns des autres. Les Spartiates se répandaient dans la plaine, comme la flamme qui dévore les moissons; nous, comme un torrent qui détruit et les moissons et la flamme. Un avis secret nous apprit que les Corinthiens venaient au secours de Lacédémone; nous nous glissâmes dans leur camp à la faveur des ténèbres, et ils passèrent des bras du sommeil dans ceux de la mort[1]. Vains exploits! trompeuses espérances! Du trésor immense des années et des siècles le temps fait sortir, au moment précis, ces grandes révolutions conçues dans le sein de l'éternité, et quelquefois annoncées par des oracles. Celui de Delphes avait attaché notre perte à des présages qui se vérifièrent; et le devin Théoclus m'avertit que nous touchions au dénoûment de tant de scènes sanglantes[2].

Un berger, autrefois esclave d'Empéramus, général des Lacédémoniens, conduisait tous les jours son troupeau sur les bords de la Néda, qui coule au pied du mont Ira[3]. Il aimait une Messénienne dont la maison était située sur le penchant de la montagne, et qui le recevait chez

[1] Pausan. lib. 4, cap. 19, p. 325. — [2] Id. ibid. cap. 20, p. 327. — [3] Id. ibid. p. 329.

elle toutes les fois que son mari était en faction dans notre camp. Une nuit, pendant un orage affreux, le Messénien paraît tout à coup, et raconte à sa femme, étonnée de son retour, que la tempête et l'obscurité mettent la place à l'abri d'un coup de main, que les postes sont abandonnés, et qu'une blessure me retient au lit. Le berger, qui s'était dérobé aux regards du Messénien, entend ce récit, et le rapporte sur-le-champ au général lacédémonien.

Épuisé de douleur et de fatigue, j'avais abandonné mes sens aux douceurs du sommeil, lorsque le génie de la Messénie m'apparut en long habit de deuil et la tête couverte d'un voile : Tu dors, Aristomène, me dit-il, tu dors, et déjà les échelles menaçantes se hérissent autour de la place; déjà les jeunes Spartiates s'élèvent dans les airs à l'appui de ces frêles machines : le génie de Lacédémone l'emporte sur moi; je l'ai vu du haut des murs appeler ces farouches guerriers, leur tendre la main et leur assigner des postes.

Je m'éveillai en sursaut, l'âme oppressée, l'esprit égaré et dans le même saisissement que si la foudre était tombée à mes côtés. Je me jette sur mes armes; mon fils arrive. Où sont les Lacédémoniens ? — Dans la place, au pied des

remparts; étonnés de leur audace, ils n'osent avancer. C'est assez, repris-je; suivez-moi. Nous trouvons sur nos pas Théoclus l'interprète des dieux, le vaillant Manticlus son fils, d'autres chefs qui se joignent à nous[1]. Courez, leur dis-je, répandre l'alarme, annoncez aux Messéniens qu'à la pointe du jour ils verront leurs généraux au milieu des ennemis.

Ce moment fatal arrive[2]: les rues, les maisons, les temples, inondés de sang, retentissent de cris épouvantables. Les Messéniens, ne pouvant plus entendre ma voix, n'écoutent que leur fureur. Les femmes les animent au combat, s'arment elles-mêmes de mille instrumens de mort, se précipitent sur l'ennemi, et tombent en expirant sur les corps de leurs époux et de leurs enfans.

Pendant trois jours ces scènes cruelles se renouvelèrent à chaque pas, à chaque moment, à la lueur sombre des éclairs, au bruit sourd et continu de la foudre; les Lacédémoniens, supérieurs en nombre, prenant tour à tour de nouvelles forces dans des intervalles de repos; les Messéniens combattant sans interruption, luttant à la fois contre la faim, la soif, le sommeil et le fer de l'ennemi[3].

[1] Pausan. lib. 4, cap. 21, p. 330. — [2] Id. ibid. p. 331. — [3] Id. ibid. p. 332.

Sur la fin du troisième jour, le devin Théoclus m'adressant la parole : « Eh ! de quoi, me dit-il, « vous serviront tant de courage et de travaux ? « C'en est fait de la Messénie, les dieux ont ré- « solu sa perte. Sauvez-vous, Aristomène ; sau- « vez nos malheureux amis : c'est à moi de m'en- « sevelir sous les ruines de ma patrie. » Il dit, et, se jetant dans la mêlée, il meurt libre et couvert de gloire.

Il m'eût été facile de l'imiter ; mais, soumis à la volonté des dieux, je crus que ma vie pouvait être nécessaire à tant d'innocentes victimes que le fer allait égorger. Je rassemblai les femmes et les enfans, je les entourai de soldats. Les ennemis, persuadés que nous méditions une retraite, ouvrirent leurs rangs, et nous laissèrent paisiblement arriver sur les terres des Arcadiens [a]. Je ne parlerai ni du dessein que je formai de marcher à Lacédémone, et de la surprendre pendant que ses soldats s'enrichissaient de nos dépouilles sur le mont Ira ; ni de la perfidie du roi Aristocrate qui révéla notre secret aux Lacédémoniens. Le traître ! il fut convaincu devant l'assemblée de sa nation : ses sujets devinrent ses

[a] La prise d'Ira est de la première année de la vingt-huitième olympiade, l'an 668 avant J. C. (Pausan. lib. 4, cap. 23, p. 336. Corsin. fast. attic. t. 3, p. 46. Fréret, défens. de la chron. p. 174.)

bourreaux; il expira sous une grêle de traits; son corps fut porté dans une terre étrangère, et l'on dressa une colonne qui attestait son infamie et son supplice[1].

Par ce coup imprévu, la fortune s'expliquait assez hautement. Il ne s'agissait plus de la fléchir, mais de me mesurer seul avec elle, en n'exposant que ma tête à ses coups. Je donnai des larmes aux Messéniens qui n'avaient pas pu me joindre; je me refusai à celles des Messéniens qui m'avaient suivi. Ils voulaient m'accompagner aux climats les plus éloignés[2]; les Arcadiens voulaient partager leurs terres avec eux[3]: je rejetai toutes ces offres: mes fidèles compagnons, confondus avec une nation nombreuse, auraient perdu leur nom et le souvenir de leurs maux. Je leur donnai mon fils, un autre moi-même; ils allèrent sous sa conduite en Sicile, où ils seront en dépôt jusqu'au jour des vengeances[4][a].

Après cette cruelle séparation, n'ayant plus rien à craindre, et cherchant partout des ennemis aux Lacédémoniens, je parcourus les nations voisines. J'avais enfin résolu de me rendre en

[1] Polyb. lib. 4, p. 301. Pausan. lib. 4, cap. 22, p. 335. — [2] Pausan. ibid. cap. 23, p. 335. — [3] Id. ibid. cap. 22, p. 333. — [4] Id. ibid. cap. 23, p. 335 et 336. — [a] Voyez la note III à la fin du volume.

Asie, et d'intéresser à nos malheurs les puissantes nations des Lydiens et des Mèdes [1]. La mort, qui me surprit à Rhodes, arrêta des projets qui, en attirant ces peuples dans le Péloponèse, auraient peut-être changé la face de cette partie de la Grèce.

A ces mots, le héros se tut, et descendit dans la nuit du tombeau. Je partis le lendemain pour la Libye.

TROISIÈME ÉLÉGIE.

Sur la troisième guerre de Messénie [a].

Que le souvenir de ma patrie est pénible et douloureux! il a l'amertume de l'absinthe et le fil tranchant de l'épée; il me rend insensible au plaisir et au danger. J'ai prévenu ce matin le lever du soleil : mes pas incertains m'ont égaré dans la campagne; la fraîcheur de l'aurore ne charmait plus mes sens. Deux lions énormes se sont élancés d'une forêt voisine; leur vue ne m'inspirait aucun effroi. Je ne les insultai point : ils se sont écartés. Cruels Spartiates! que vous avaient fait nos pères? Après la prise d'Ira, vous

[1] Pausan. lib. 4, cap. 24, p. 338. — [a] Cette guerre commença l'an 464 avant J. C., et finit l'an 454 avant la même ère.

leur distribuâtes des supplices, et, dans l'ivresse du succès, vous voulûtes qu'ils fussent tous malheureux de votre joie.

Aristomène nous a promis un avenir plus favorable; mais qui pourra jamais étouffer dans nos cœurs le sentiment des maux dont nous avons entendu le récit, dont nous avons été les victimes? Vous fûtes heureux, Aristomène, de n'en avoir pas été le témoin. Vous ne vîtes pas les habitans de la Messénie traînés à la mort comme des scélérats, vendus comme de vils troupeaux [1]. Vous n'avez pas vu leurs descendans ne transmettre pendant deux siècles à leurs fils que l'opprobre de la naissance [2]. Reposez tranquillement dans le tombeau, ombre du plus grand des humains, et souffrez que je consigne à la postérité les derniers forfaits des Lacédémoniens.

Leurs magistrats, ennemis du ciel ainsi que de la terre, font mourir des supplians qu'ils arrachent du temple de Neptune [3]. Ce dieu irrité frappe de son trident les côtes de Laconie. La terre ébranlée, des abîmes entr'ouverts, un des sommets du mont Taygète roulant dans les vallées, Sparte renversée de fond en comble, et cinq maisons seules épargnées, plus de vingt

[1] Ælian. var. hist. lib. 6, cap. 1. — [2] Pausan. lib. 4, cap. 24. p. 338. — [3] Aristoph. in Acharn. v. 509. Schol. ibid. Suid. in Ταίναρ.

mille hommes écrasés sous ses ruines[1] : voilà le signal de notre délivrance, s'écrie à la fois une multitude d'esclaves. Insensés! ils courent à Lacédémone sans ordre et sans chef : à l'aspect d'un corps de Spartiates qu'a rassemblé le roi Archidamus, ils s'arrêtent comme les vents déchaînés par Éole lorsque le dieu des mers leur apparaît : à la vue des Athéniens et des différentes nations qui viennent au secours des Lacédémoniens[2], la plupart se dissipent comme les vapeurs grossières d'un marais aux premiers rayons du soleil. Mais ce n'est pas en vain que les Messéniens ont pris les armes ; un long esclavage n'a point altéré le sang généreux qui coule dans leurs veines ; et, tels que l'aigle captif qui, après avoir rompu ses liens, prend son essor vers les cieux, ils se retirent sur le mont Ithome[3], et repoussent avec vigueur les attaques réitérées des Lacédémoniens, bientôt réduits à rappeler les troupes de leurs alliés.

Là paraissent ces Athéniens si exercés dans la conduite des siéges. C'est Cimon qui les commande ; Cimon, que la victoire a souvent cou-

[1] Diod. lib. 11, p. 48. Cicer. de div. lib. 1, cap. 50, t. 3, p. 41. Plin. lib. 2, cap. 79, t. 1, p. 111. — [2] Diod. ibid. Thucyd. lib. 1, cap. 101 et 128. Pausan. lib. 3, p. 233; lib. 4, p. 339. Plut. in Cim. t. 1, p. 489. Ælian. var. hist. lib. 6, cap. 7. Polyæn. strateg. lib. 1, cap. 41. — [3] Pausan. lib. 4, cap. 24, p. 339.

ronné d'un laurier immortel : l'éclat de sa gloire et la valeur de ses troupes inspirent de la crainte aux assiégés, de la terreur aux Lacédémoniens. On ose soupçonner ce grand homme de tramer une perfidie ; on l'invite, sous les plus frivoles prétextes, à ramener son armée dans l'Attique. Il part : la discorde, qui planait sur l'enceinte du camp, s'arrête, prévoit les calamités prêtes à fondre sur la Grèce[1], et, secouant sa tête hérissée de serpens, elle pousse des hurlemens de joie, d'où s'échappent ces terribles paroles :

Sparte, Sparte, qui ne sais payer les services qu'avec des outrages ! contemple ces guerriers qui reprennent le chemin de leur patrie la honte sur le front et la douleur dans l'âme. Ce sont les mêmes qui, mêlés dernièrement avec les tiens, défirent les Perses à Platée. Ils accouraient à ta défense, et tu les as couverts d'infamie : tu ne les verras plus que parmi tes ennemis. Athènes, blessée dans son orgueil, armera contre toi les nations[2][a]. Tu les soulèveras contre elle. Ta puissance et la sienne se heurteront sans cesse, comme ces vents impétueux qui se brisent dans la nue. Les guerres enfanteront des guerres. Les

[1] Thucyd. lib. 1, cap. 101 et 128. Diod. lib. 11, p. 49. Justin. lib. 3, cap. 6. Plut. in Cim. t. 1, p. 489. — [2] Thucyd. ibid. cap. 102. — [a] Guerre du Péloponèse.

trèves ne seront que des suspensions de fureur. Je marcherai avec les Euménides à la tête des armées : de nos torches ardentes nous ferons pleuvoir sur vous la peste, la famine, la violence, la perfidie, tous les fléaux du courroux céleste et des passions humaines. Je me vengerai de tes antiques vertus, et me jouerai de tes défaites ainsi que de tes victoires. J'éleverai, j'abaisserai ta rivale. Je te verrai à ses genoux frapper la terre de ton front humilié. Tu lui demanderas la paix, et la paix te sera refusée[1]. Tu détruiras ses murs, tu la fouleras aux pieds, et vous tomberez toutes deux à la fois, comme deux tigres qui, après s'être déchiré les entrailles, expirent à côté l'un de l'autre. Alors je t'enfoncerai si avant dans la poussière, que le voyageur, ne pouvant distinguer tes traits, sera forcé de se baisser pour te reconnaître.

Maintenant voici le signe frappant qui te garantira l'effet de mes paroles. Tu prendras Ithome dans la dixième année du siége. Tu voudras exterminer les Messéniens ; mais les dieux, qui les réservent pour accélérer ta ruine, arrêteront ce projet sanguinaire[2]. Tu leur laisseras la vie, à condition qu'ils en jouiront dans un autre

[1] Thucyd. lib. 4, cap. 41. Aristoph. in pac. v. 637 et 664. Schol. ibid. — [2] Pausan. lib. 4, cap. 24, p. 339.

climat, et qu'ils seront mis aux fers, s'ils osent reparaître dans leur patrie[1]. Quand cette prédiction sera accomplie, souviens-toi des autres, et tremble.

Ainsi parla le génie malfaisant qui étend son pouvoir depuis les cieux jusqu'aux enfers. Bientôt après nous sortîmes d'Ithome. J'étais encore dans ma plus tendre enfance. L'image de cette fuite précipitée est empreinte dans mon esprit en traits ineffaçables; je les vois toujours ces scènes d'horreur et d'attendrissement qui s'offraient à mes regards: une nation entière chassée de ses foyers[2], errante au hasard chez des peuples épouvantés de ses malheurs qu'ils n'osent soulager; des guerriers couverts de blessures, portant sur leurs épaules les auteurs de leurs jours; des femmes assises par terre, expirant de faiblesse avec les enfans qu'elles serrent entre leurs bras; ici, des larmes, des gémissemens, les plus fortes expressions du désespoir; là, une douleur muette, un silence effrayant. Si l'on donnait ces tableaux à peindre au plus cruel des Spartiates, un reste de pitié ferait tomber le pinceau de ses mains.

Après des courses longues et pénibles, nous nous traînâmes jusqu'à Naupacte, ville située

[1] Thucyd. lib. 1, cap. 103. — [2] Polyb. hist. lib. 4, p. 300.

sur la mer de Crissa. Elle appartenait aux Athéniens : ils nous la cédèrent [1]. Nous signalâmes plus d'une fois notre valeur contre les ennemis de ce peuple généreux. Moi-même, pendant la guerre du Péloponèse, je parus avec un détachement sur les côtes de Messénie. Je ravageai ce pays, et coûtai des larmes de rage à nos barbares persécuteurs [2] : mais les dieux mêlent toujours un poison secret à leurs faveurs, et souvent l'espérance n'est qu'un piége qu'ils tendent aux malheureux. Nous commencions à jouir d'un sort tranquille, lorsque la flotte de Lacédémone triompha de celle d'Athènes, et vint nous insulter à Naupacte. Nous montâmes à l'instant sur nos vaisseaux ; on n'invoqua des deux côtés d'autre divinité que la haine. Jamais la victoire ne s'abreuva de plus de sang impur, de plus de sang innocent. Mais que peut la valeur la plus intrépide contre l'excessive supériorité du nombre ? Nous fûmes vaincus, et chassés de la Grèce comme nous l'avions été du Péloponèse : la plupart se sauvèrent en Italie et en Sicile. Trois mille hommes me confièrent leur destinée [3] ; je les menai, à travers les tempêtes et les écueils, sur

[1] Thucyd. lib. 1, cap. 103. Pausan. lib. 4, cap. 25, p. 339. — [2] Thucyd. lib. 4, cap. 41. Pausan. ibid. cap. 26, p. 342. — [3] Id. ibid. Diod. lib. 14, p. 263.

ces rivages, que nos chants funèbres ne cesseront de faire retentir.

C'est ainsi que finit la troisième élégie. Le jeune homme quitta sa lyre; et son père Xénoclès ajouta que, peu de temps après l'arrivée des Messéniens en Libye, une sédition s'étant élevée à Cyrène, capitale de ce canton, ils se joignirent aux exilés, et périrent pour la plupart dans une bataille [1]. Il demanda ensuite comment s'était opérée la révolution qui l'amenait en Messénie.

Célénus répondit : Les Thébains, sous la conduite d'Épaminondas, avaient battu les Lacédémoniens à Leuctres en Béotie [a]. Pour affaiblir à jamais leur puissance, et les mettre hors d'état de tenter des expéditions lointaines, ce grand homme conçut le projet de placer auprès d'eux un ennemi qui aurait de grandes injures à venger. Il envoya de tous côtés inviter les Messéniens à revoir la patrie de leurs pères [2]. Nous volâmes à sa voix : je le trouvai à la tête d'une armée formidable, entouré d'architectes qui traçaient le plan d'une ville au pied de cette montagne. Un moment après, le général des Argiens s'étant

[1] Diod. lib. 14, p. 263. — [a] L'an 371 avant J. C. — [2] Pausan. lib. 4, cap. 26, p. 342. Plut. in Ages. t. 1, p. 615.

approché, lui présenta une urne d'airain que, sur la foi d'un songe, il avait tirée de la terre sous un lierre et un myrte qui entrelaçaient leurs faibles rameaux. Épaminondas, l'ayant ouverte, y trouva des feuilles de plomb roulées en forme de volume, où l'on avait anciennement tracé les rites du culte de Cérès et de Proserpine. Il reconnut le monument auquel était attaché le destin de la Messénie, et qu'Aristomène avait enseveli dans le lieu le moins fréquenté du mont Ithome[1]. Cette découverte, et la réponse favorable des augures, imprimèrent un caractère religieux à son entreprise, d'ailleurs puissamment secondée par les nations voisines, de tout temps jalouses de Lacédémone.

Le jour de la consécration de la ville, les troupes s'étant réunies, les Arcadiens présentèrent les victimes : ceux de Thèbes, d'Argos et de la Messénie offrirent séparément leurs hommages à leurs divinités tutélaires : tous ensemble appelèrent les héros de la contrée, et les supplièrent de venir prendre possession de leur nouvelle demeure[2]. Parmi ces noms précieux à la nation, celui d'Aristomène excita des applaudissemens universels. Les sacrifices et les prières remplirent les momens de la première journée : dans les

[1] Pausan. lib. 4, cap. 26, p. 343. — [2] Id. ibid. cap. 27, p. 345.

suivantes, on jeta, au son de la flûte, les fondemens des murs, des temples et des maisons. La ville fut achevée en peu de temps, et reçut le nom de Messène.

D'autres peuples, ajouta Célénus, ont erré long-temps éloignés de leur patrie; aucun n'a souffert un si long exil: et cependant nous avons conservé sans altération la langue et les coutumes de nos ancêtres [1]. Je dirai même que nos revers nous ont rendus plus sensibles. Les Lacédémoniens avaient livré quelques-unes de nos villes à des étrangers [2], qui, à notre retour, ont imploré notre pitié: peut-être avaient-ils des titres pour l'obtenir; mais quand ils n'en auraient pas eu, comment la refuser aux malheureux?

Hélas! reprit Xénoclès, c'est ce caractère si doux et si humain qui nous perdit autrefois. Voisins des Lacédémoniens et des Arcadiens, nos aïeux ne succombèrent sous la haine des premiers que pour avoir négligé l'amitié des seconds [3]. Ils ignoraient sans doute que l'ambition du repos exige autant d'activité que celle des conquêtes.

Je fis aux Messéniens plusieurs questions sur l'état des sciences et des arts; ils n'ont jamais eu

[1] Pausan. lib. 4, cap. 27, p. 346. — [2] Id. ibid. cap. 24, p. 338. — [3] Polyb. lib. 4, p. 300.

le temps de s'y livrer : sur leur gouvernement actuel ; il n'avait pas encore pris une forme constante : sur celui qui subsistait pendant leurs guerres avec les Lacédémoniens ; c'était un mélange de royauté et d'oligarchie [1], mais les affaires se traitaient dans l'assemblée générale de la nation [2] : sur l'origine de la dernière maison régnante ; on la rapporte à Cresphonte, qui vint au Péloponèse avec les autres Héraclides quatre-vingts ans après la guerre de Troie. La Messénie lui échut en partage. Il épousa Mérope, fille du roi d'Arcadie, et fut assassiné avec presque tous ses enfans par les principaux de sa cour, pour avoir trop aimé le peuple [3]. L'histoire s'est fait un devoir de consacrer sa mémoire, et de condamner à l'exécration celle de ses assassins.

Nous sortîmes de Messène ; et après avoir traversé le Pamisus, nous visitâmes la côte orientale de la province. Ici, comme dans le reste de la Grèce, le voyageur est obligé d'essuyer à chaque pas les généalogies des dieux confondues avec celles des hommes. Point de ville, de fleuve, de fontaine, de bois, de montagne, qui ne porte le nom d'une nymphe, d'un héros, d'un

[1] Polyb. lib. 4, p. 300. Pausan. lib. 4, cap. 24, p. 338. — [2] Id. ibid. cap. 6, p. 294. — [3] Id. ibid. cap. 3, p. 286.

personnage plus célèbre aujourd'hui qu'il ne le fut de son temps.

Parmi les familles nombreuses qui possédaient autrefois de petits états en Messénie, celle d'Esculape obtient dans l'opinion publique un rang distingué. Dans la ville d'Abia, on nous montrait son temple [1]; à Gérénia, le tombeau de Machaon son fils [2]; à Pheræ, le temple de Nicomaque et de Gorgasus ses petits-fils [3], à tous momens honorés par des sacrifices, par des offrandes, par l'affluence des malades de toute espèce.

Pendant qu'on nous racontait quantité de guérisons miraculeuses, un de ces infortunés, près de rendre le dernier soupir, disait : J'avais à peine reçu le jour, que mes parens allèrent s'établir aux sources du Pamisus, où l'on prétend que les eaux de ce fleuve sont très-salutaires pour les maladies des enfans [4]; j'ai passé ma vie auprès des divinités bienfaisantes qui distribuent la santé aux mortels, tantôt dans le temple d'Apollon près de la ville de Coronée [5], tantôt dans les lieux où je me trouve aujourd'hui, me soumettant aux cérémonies prescrites, et

[1] Pausan. lib. 4, cap. 30, p. 353. — [2] Id. ibid. cap. 3, p. 284. — [3] Id. ibid. p. 287; cap. 30, p. 353. — [4] Id. ibid cap. 31, p. 356. — [5] Id. ibid. cap. 34, p. 365.

n'épargnant ni victimes ni présens : on m'a toujours assuré que j'étais guéri, et je me meurs. Il expira le lendemain.

FIN DU CHAPITRE QUARANTIÈME.

CHAPITRE XLI.

Voyage de Laconie (Atlas, pl. 32).

Cythère.

NOUS nous embarquâmes à Phéræ, sur un vaisseau qui faisait voile pour le port de Scandée, dans la petite île de Cythère, située à l'extrémité de la Laconie. C'est à ce port qu'abordent fréquemment les vaisseaux marchands qui viennent d'Égypte et d'Afrique : de là on monte à la ville, où les Lacédémoniens entretiennent une garnison : ils envoient de plus tous les ans dans l'île un magistrat pour la gouverner [1].

Nous étions jeunes, et déjà familiarisés avec quelques passagers de notre âge. Le nom de Cythère réveillait dans nos esprits des idées riantes ; c'est là que, de temps immémorial, subsiste avec éclat le plus ancien et le plus respecté des temples consacrés à Vénus [2] ; c'est là qu'elle se montra pour la première fois aux mortels [3], et que les Amours prirent avec elle possession de cette terre, embellie encore aujourd'hui des

[1] Thucyd. lib. 4, cap. 53. Scyl. Caryand. ap. Geogr. min. t. 1, p. 17. — [2] Pausan. lib. 3, cap. 23, p. 269. — [3] Hesiod. theog. v. 198.

fleurs qui se hâtaient d'éclore en sa présence. Dès-lors on y connut le charme des doux entretiens et du tendre sourire [1]. Ah! sans doute que dans cette région fortunée les cœurs ne cherchent qu'à s'unir, et que ses habitans passent leurs jours dans l'abondance et dans les plaisirs.

Le capitaine, qui nous écoutait avec la plus grande surprise, nous dit froidement: Ils mangent des figues et des fromages cuits : ils ont aussi du vin et du miel [2], mais ils n'obtiennent rien de la terre qu'à la sueur de leur front; car c'est un sol aride et hérissé de rochers [3]. D'ailleurs ils aiment si fort l'argent [4], qu'ils ne connaissent guère le tendre sourire. J'ai vu leur vieux temple, bâti autrefois par les Phéniciens en l'honneur de Vénus Uranie [5] : sa statue ne saurait inspirer des désirs; elle est couverte d'armes depuis la tête jusqu'aux pieds [6]. On m'a dit comme à vous qu'en sortant de la mer, la déesse descendit dans cette île; mais on m'a dit de plus qu'elle s'enfuit aussitôt en Chypre [7].

De ces dernières paroles nous conclûmes que des Phéniciens, ayant traversé les mers, abor-

[1] Hesiod. theog. v. 198 et 205 — [2] Heracl. Pont. de polit. in thes. antiq. græc. t. 6, p. 2830. — [3] Spon, voyag. t. 1, p. 97. Whel. book. 1, p. 47. — [4] Heracl. ibid. — [5] Herodot. lib. 1, cap. 105. — [6] Pausan. lib. 3, cap. 23, p. 269. — [7] Hesiod. ibid. v. 193.

dèrent au port de Scandée; qu'ils y apportèrent le culte de Vénus; que ce culte s'étendit aux pays voisins, et que de là naquirent ces fables absurdes, la naissance de Vénus, sa sortie du sein des flots, son arrivée à Cythère.

Ténare. Au lieu de suivre notre capitaine dans cette île, nous le priâmes de nous laisser à Ténare, ville de Laconie (*Atlas, pl.* 32), dont le port est assez grand pour contenir beaucoup de vaisseaux[1]: elle est située auprès d'un cap de même nom[2], surmonté d'un temple, comme le sont les principaux promontoires de la Grèce. Ces objets de vénération attirent les vœux et les offrandes des matelots. Celui de Ténare, dédié à Neptune, est entouré d'un bois sacré qui sert d'asile aux coupables[3]: la statue du dieu est à l'entrée[4]; au fond s'ouvre une caverne immense, et très-renommée parmi les Grecs.

On présume qu'elle fut d'abord le repaire d'un serpent énorme qu'Hercule fit tomber sous ses coups, et que l'on avait confondu avec le chien de Pluton, parce que ses blessures étaient mortelles[5]. Cette idée se joignit à celle où l'on était déjà, que l'antre conduisait aux

[1] Thucyd. lib. 7, cap. 19.—[2] Steph. in Ταιν. Schol. Apollon. argon. lib. 1, v. 102.—[3] Thucyd. lib. 1, cap. 128 et 133.—[4] Pausan. lib. 3, cap. 25, p. 275.—[5] Hecat. Miles. ap. Pausan. ibid.

royaumes sombres, par des souterrains dont il nous fut impossible, en le visitant, d'apercevoir les avenues [1].

Vous voyez, disait le prêtre, une des bouches de l'enfer [2]. Il en existe de semblables en différens endroits, comme dans les villes d'Hermione en Argolide [3], d'Héraclée au Pont [4], d'Aorne en Épire [5], de Cumes auprès de Naples [6]; mais, malgré les prétentions de ces peuples, nous soutenons que c'est par cet antre sombre qu'Hercule remmena le Cerbère [7] et Orphée son épouse [8].

Ces traditions doivent moins vous intéresser qu'un usage dont je vais parler. A cette caverne est attaché un privilége dont jouissent plusieurs autres villes [9] : nos devins y viennent évoquer les ombres tranquilles des morts, ou repousser au fond des enfers celles qui troublent le repos des vivans. Des cérémonies saintes opèrent ces effets merveilleux. On emploie d'abord les sacrifices,

[1] Pausan. lib. 3, cap. 25, p. 275. — [2] Pind. pyth. 4, v. 79. Schol. ibid. Eustath. in iliad. t. 1, p. 286 et 287. Mela, lib. 2, cap. 3. — [3] Strab. lib. 8, p. 373. — [4] Xenoph. de exped. Cyr. lib. 6, p. 375. Diod. lib. 14, p. 261. Plin. lib. 27, cap. 2, p. 419. — [5] Herodot. lib. 5, cap. 92. Pausan. lib. 9, cap. 30, p. 769. Hesych. in Θεοὶ Μολοτ. — [6] Scymn. Chii orb. descript. v. 248, ap. geogr. min. t. 1. — [7] Eurip. in Herc. fur. v. 23. Strab. lib. 8, p. 363. Pausan. lib. 3, p. 275. Apollod. lib. 2, p. 131. Schol. Homer. in iliad. lib. 8, v. 368. — [8] Orph. argon. v. 41. Virg. georg. lib. 4, v. 467. — [9] Pausan. ibid. cap. 17, p. 252.

les libations, les prières, les formules mystérieuses : il faut ensuite passer la nuit dans le temple; et l'ombre, à ce qu'on dit, ne manque jamais d'apparaître en songe[1].

On s'empresse surtout de fléchir les âmes que le fer ou le poison a séparées de leurs corps. C'est ainsi que Callondas vint autrefois, par ordre de la Pythie, apaiser les mânes irrités du poëte Archiloque à qui il avait arraché la vie[2]. Je vous citerai un fait plus récent. Pausanias, qui commandait l'armée des Grecs à Platée, avait, par une fatale méprise, plongé le poignard dans le sein de Cléonice, dont il était amoureux : ce souvenir le déchirait sans cesse; il la voyait dans ses songes, lui adressant toutes les nuits ces terribles paroles : *Le supplice t'attend*[3]. Il se rendit à l'Héraclée du Pont : les devins le conduisirent à l'antre où ils appellent les ombres : celle de Cléonice s'offrit à ses regards, et lui prédit qu'il trouverait à Lacédémone la fin de ses tourmens : il y alla aussitôt; et, ayant été jugé coupable, il se réfugia dans une petite maison, où tous les moyens de subsister lui furent refusés. Le bruit ayant ensuite couru qu'on entendait son ombre gémir dans les lieux saints, on appela les devins

[1] Plut. de consol. t. 2, p. 109. — [2] Plut. de serâ num. vind. t. 2, p. 560. Œnom. ap. Euseb. præp. evang. lib. 5, p. 228. Suid. in Ἀρχίλ. — [3] Plut. p. 555; et in Cim. t. 1, p. 482.

de Thessalie, qui l'apaisèrent par les cérémonies usitées en pareilles occasions [1]. Je raconte ces prodiges, ajouta le prêtre; je ne les garantis pas. Peut-être que, ne pouvant inspirer trop d'horreur contre l'homicide, on a sagement fait de regarder le trouble que le crime traîne à sa suite comme le mugissement des ombres qui poursuivent les coupables.

Je ne sais pas, dit alors Philotas, jusqu'à quel point on doit éclairer le peuple; mais il faut du moins le prémunir contre l'excès de l'erreur. Les Thessaliens firent, dans le siècle dernier, une triste expérience de cette vérité. Leur armée était en présence de celle des Phocéens, qui, pendant une nuit assez claire, détachèrent contre le camp ennemi six cents hommes enduits de plâtre: quelque grossière que fût la ruse, les Thessaliens, accoutumés dès l'enfance au récit des apparitions de fantômes, prirent ces soldats pour des génies célestes accourus au secours des Phocéens; ils ne firent qu'une faible résistance, et se laissèrent égorger comme des victimes [2].

Une semblable illusion, répondit le prêtre,

[1] Plut. de serâ num. vind. t. 2, p. 560; id. ap. Schol. Eurip. in Alcest. v. 1128. Bayle, rep. aux quest. t. 1, p. 345. — [2] Herodot. lib. 8, cap. 27. Pausan. lib. 10, cap. 1, p. 801. Polyæn. strateg. lib. 6, cap. 18.

produisit autrefois le même effet dans notre armée. Elle était en Messénie, et crut voir Castor et Pollux embellir de leur présence la fête qu'elle célébrait en leur honneur. Deux Messéniens, brillans de jeunesse et de beauté, parurent à la tête du camp, montés sur deux superbes chevaux, la lance en arrêt, avec une tunique blanche, un manteau de pourpre, un bonnet pointu et surmonté d'une étoile, tels enfin qu'on représente les deux héros objets de notre culte. Ils entrent, et, tombant sur les soldats prosternés à leurs pieds, ils en font un carnage horrible, et se retirent tranquillement[1]. Les dieux, irrités de cette perfidie, firent bientôt éclater leur colère sur les Messéniens.

Que parlez-vous de perfidie, lui dis-je, vous, hommes injustes et noircis de tous les forfaits de l'ambition? On m'avait donné une haute idée de vos lois; mais vos guerres en Messénie ont imprimé une tache ineffaçable sur votre nation. Vous en a-t-on fait un récit fidèle? répondit-il. Ce serait la première fois que les vaincus auraient rendu justice aux vainqueurs. Écoutez-moi un instant.

Quand les descendans d'Hercule revinrent au Péloponèse, Cresphonte obtint par surprise le

[1] Pausan. lib. 4, cap. 27, p. 344.

trône de Messénie[1] : il fut assassiné quelque temps après, et ses enfans, réfugiés à Lacédémone, nous cédèrent les droits qu'ils avaient à l'héritage de leur père. Quoique cette cession fût légitimée par la réponse de l'oracle de Delphes[2], nous négligeâmes pendant long-temps de la faire valoir.

Sous le règne de Téléclus, nous envoyâmes, suivant l'usage, un chœur de filles, sous la conduite de ce prince, présenter des offrandes au temple de Diane Limnatide, situé sur les confins de la Messénie et de la Laconie. Elles furent déshonorées par de jeunes Messéniens, et se donnèrent la mort pour ne pas survivre à leur honte : le roi lui-même périt en prenant leur défense[3]. Les Messéniens, pour justifier un si lâche forfait, eurent recours à des suppositions absurdes; et Lacédémone dévora cet affront plutôt que de rompre la paix. De nouvelles insultes ayant épuisé sa patience[4], elle rappela ses anciens droits et commença les hostilités. Ce fut moins une guerre d'ambition que de vengeance. Jugez-en vous-même par le serment qui engagea les jeunes Spartiates à ne pas revenir chez eux

[1] Pausan. lib. 4, cap. 3 et 4. — [2] Isocr. in Archid. t. 2, p. 20. — [3] Strab. lib. 8, p. 362. Pausan. ibid. cap. 4, p. 288. — [4] Pausan. ibid. cap. 4 et 5.

avant que d'avoir soumis la Messénie, et par le zèle avec lequel les vieillards poussèrent cette entreprise [1].

Après la première guerre, les lois de la Grèce nous autorisaient à mettre les vaincus au nombre de nos esclaves; on se contenta de leur imposer un tribut. Les révoltes fréquentes qu'ils excitaient dans la province nous forcèrent, après la seconde guerre, à leur donner des fers; après la troisième, à les éloigner de notre voisinage. Notre conduite parut si conforme au droit public des nations, que, dans les traités antérieurs à la bataille de Leuctres, jamais les Grecs ni les Perses ne nous proposèrent de rendre la liberté à la Messénie [2]. Au reste, je ne suis qu'un ministre de paix : si ma patrie est forcée de prendre les armes, je la plains; si elle fait des injustices, je la condamne. Quand la guerre commence, je frémis des cruautés que vont exercer mes semblables, et je demande pourquoi ils sont cruels. Mais c'est le secret des dieux; il faut les adorer, et se taire.

Nous quittâmes Ténare, après avoir parcouru aux environs des carrières d'où l'on tire une pierre noire aussi précieuse que le marbre [3]. Nous nous

[1] Pausan. lib. 4, cap. 4 et 5. Justin lib. 3, cap. 4. — [2] Isocr. in Archid. t. 2, p. 24. — [3] Plin. lib. 36, cap. 18, t. 2, p. 748; cap. 22, p. 752. Strab. lib. 8, p. 367.

rendîmes à Gythium, ville entourée de murs et très-forte; port excellent, où se tiennent les flottes de Lacédémone, où se trouve réuni tout ce qui est nécessaire à leur entretien [1]. Il est éloigné de la ville de trente stades [2].

L'histoire des Lacédémoniens a répandu un si grand éclat sur le petit canton qu'ils habitent, que nous visitions les moindres bourgs et les plus petites villes, soit aux environs du golfe de Laconie, soit dans l'intérieur des terres. On nous montrait partout des temples, des statues, des colonnes, et d'autres monumens, la plupart d'un travail grossier, quelques-uns d'une antiquité respectable [3]. Dans le gymnase d'Asopus, des ossemens humains d'une grandeur prodigieuse fixèrent notre attention [4].

Revenus sur les bords de l'Eurotas, nous le remontâmes, d'abord à travers une vallée qu'il arrose [5], ensuite au milieu de la plaine qui s'étend jusqu'à Lacédémone: il coulait à notre droite; à gauche s'élevait le mont Taygète, au pied duquel la nature a creusé dans le roc quantité de grandes cavernes [6].

A Brysées, nous trouvâmes un temple de

[1] Xenoph. hist. græc. lib. 6, p. 609. Liv. lib. 34, cap. 29. — [2] Polyb. lib. 5, p. 367. — [3] Pausan. lib. 3, cap. 22, p. 265. — [4] Id. ibid. p. 267. — [5] Strab. lib. 8, p. 343. Liv. ibid. cap. 28. — [6] Guill. Lacéd. anc. t. 1, p. 75.

Bacchus, dont l'entrée est interdite aux hommes, où les femmes seules ont le droit de sacrifier et de pratiquer des cérémonies qu'il ne leur est pas permis de révéler[1]. Nous avions vu auparavant une ville de Laconie où les femmes sont exclues des sacrifices que l'on offre au dieu Mars[2]. De Brysées on nous montrait, sur le sommet de la montagne voisine, un lieu nommé le Talet, où, entre autres animaux, on immole des chevaux au soleil[3]. Plus loin, les habitans d'un petit bourg se glorifient d'avoir inventé les meules à moudre les grains[4].

Amyclæ. Bientôt s'offrit à nos yeux la ville d'Amyclæ, située sur la rive droite de l'Eurotas, éloignée de Lacédémone d'environ vingt stades[5]. Nous vîmes en arrivant, sur une colonne, la statue d'un athlète qui expira un moment après avoir reçu aux jeux olympiques la couronne destinée aux vainqueurs; tout autour sont plusieurs trépieds, consacrés par les Lacédémoniens à différentes divinités, pour leurs victoires sur les Athéniens et sur les Messéniens[6].

Nous étions impatiens de nous rendre au temple d'Apollon, un des plus fameux de la Grèce.

[1] Pausan. lib. 3, cap. 20, p. 261. — [2] Id. ibid. cap. 22, p. 267. — [3] Id. ibid. cap. 20, p. 261. — [4] Id. ibid. p. 260. — [5] Polyb. lib. 5, p. 367. — [6] Pausan. ibid. cap. 18, p. 254.

La statue du dieu, haute d'environ trente coudées [1 a], est d'un travail grossier, et se ressent du goût des Égyptiens : on la prendrait pour une colonne de bronze à laquelle on aurait attaché une tête couverte d'un casque, deux mains armées d'un arc et d'une lance, deux pieds dont il ne paraît que l'extrémité. Ce monument remonte à une haute antiquité; il fut dans la suite placé, par un artiste nommé Bathyclès, sur une base en forme d'autel, au milieu d'un trône qui est soutenu par les Heures et les Grâces. Le même artiste a décoré les faces de la base, et toutes les parties du trône, de bas-reliefs qui représentent tant de sujets différens et un si grand nombre de figures, qu'on ne pourrait les décrire sans causer un mortel ennui.

Le temple est desservi par des prêtresses, dont la principale prend le titre de Mère. Après sa mort on inscrit sur le marbre son nom et les années de son sacerdoce. On nous montra les tables qui contiennent la suite de ces époques précieuses à la chronologie, et nous y lûmes le nom de Laodamée, fille d'Amyclas, qui régnait dans ce pays il y a plus de mille ans [2]. D'autres inscriptions, déposées en ces lieux pour les rendre

[1] Pausan. lib. 3, cap. 19, p. 257. — [a] Environ quarante-deux et demi de nos pieds. — [2] Mém. de l'acad. des bell. lettr. t. 23, p. 406.

plus vénérables, renferment des traités entre les nations[1]; plusieurs décrets des Lacédémoniens, relatifs soit à des cérémonies religieuses, soit à des expéditions militaires; des vœux adressés au dieu de la part des souverains ou des particuliers[2].

Non loin du temple d'Apollon, il en existe un second qui, dans œuvre, n'a qu'environ dix-sept pieds de long sur dix et demi de large[3]. Cinq pierres brutes et de couleur noire, épaisses de cinq pieds, forment les quatre murs et la couverture, au-dessus de laquelle deux autres pierres sont posées en retraite. L'édifice porte sur trois marches, chacune d'une seule pierre. Sur la porte sont gravés en caractères très-anciens ces mots : EUROTAS, ROI DES ICTEUCRATES, A ONGA. Ce prince vivait environ trois siècles avant la guerre de Troie. Le nom d'Icteucrates désigne les anciens habitans de la Laconie[4]; et celui d'Onga, une divinité de Phénicie ou d'Égypte, la même, à ce qu'on pense, que la Minerve des Grecs[5].

Cet édifice, que nous nous sommes rappelé

[1] Thucyd. lib. 5, cap. 18 et 23. — [2] Mém. de l'acad. des bell. lettr. t. 15, p. 395; t. 16, hist. p. 101. Inscript. Fourmont. in bibl. reg. — [3] Mém. de l'acad. des bell. lettr. t. 15, p. 402. — [4] Hesych. in Ἰκτευκρ. — [5] Steph. in Ὄγκα. Hesych. in Ὀγκα. Æschil. in sept. contra Theb. v. 170. Schol. ibid. et in v. 493. Seld. de diis Syr. synt. 2, cap. 4. Boch. geogr. sacr. part. 2, lib. 2, cap. 12, p. 745.

plus d'une fois dans notre voyage d'Égypte, est antérieur de plusieurs siècles aux plus anciens de la Grèce. Après avoir admiré sa simplicité, sa solidité, nous tombâmes dans une espèce de recueillement dont nous cherchions ensuite à pénétrer la cause. Ce n'est ici qu'un intérêt de surprise, disait Philotas : nous envisageons la somme des siècles écoulés depuis la fondation de ce temple avec le même étonnement que, parvenus au pied d'une montagne, nous avons souvent mesuré des yeux sa hauteur imposante : l'étendue de la durée produit le même effet que celle de l'espace. Cependant, répondis-je, l'une laisse dans nos âmes une impression de tristesse que nous n'avons jamais éprouvée à l'aspect de l'autre : c'est qu'en effet nous sommes plus attachés à la durée qu'à la grandeur. Or, toutes ces ruines antiques sont les trophées du temps destructeur, et ramènent malgré nous notre attention sur l'instabilité des choses humaines. Ici, par exemple, l'inscription nous a présenté le nom d'un peuple dont vous et moi n'avions aucune notion : il a disparu, et ce petit temple est le seul témoin de son existence, l'unique débris de son naufrage.

Des prairies riantes[1], des arbres superbes,

[1] Stat. theb. lib. 9, v. 769. Liv. lib. 34, cap. 28.

embellissent les environs d'Amyclæ; les fruits y sont excellens[1]. C'est un séjour agréable, assez peuplé, et toujours plein d'étrangers[2] attirés par la beauté des fêtes, ou par des motifs de religion. Nous le quittâmes pour nous rendre à Lacédémone.

Nous logeâmes chez Damonax, à qui Xénophon nous avait recommandés. Philotas trouva chez lui des lettres qui le forcèrent de partir le lendemain pour Athènes. Je ne parlerai de Lacédémone qu'après avoir donné une idée générale de la province.

Elle est bornée à l'est et au sud par la mer; à l'ouest et au nord, par de hautes montagnes, ou par des collines qui en descendent, et qui forment entre elles des vallées agréables. On nomme Taygète les montagnes de l'ouest. De quelques-uns de leurs sommets élevés au-dessus des nues[3], l'œil peut s'étendre sur tout le Péloponèse[4]. Leurs flancs, presque entièrement couverts de bois, servent d'asiles à quantité de chèvres, d'ours, de sangliers et de cerfs[5].

La nature, qui s'est fait un plaisir d'y multiplier ces espèces, semble y avoir ménagé, pour

[1] Polyb. lib. 5, p. 367. — [2] Inscript. Fourmont. in bibl. reg. — [3] Stat. theb. lib. 2, v. 35. — [4] Schol. Pind. in nem. 10, v. 114. — [5] Pausan. lib. 3, cap. 20, p. 261.

les détruire, des races de chiens recherchés de tous les peuples[1], préférables surtout pour la chasse du sanglier[2] : ils sont agiles, vifs, impétueux[3], doués d'un sentiment exquis[4]. Les lices possèdent ces avantages au plus haut degré[5]; elles en ont un autre : leur vie pour l'ordinaire se prolonge jusqu'à la douzième année à peu près; celle des mâles passe rarement la dixième[6]. Pour en tirer une race plus ardente et plus courageuse, on les accouple avec des chiens molosses[7]. On prétend que, d'elles-mêmes, elles s'unissent quelquefois avec les renards[8], et que de ce commerce provient une espèce de chiens faibles, difformes, au poil ras, au nez pointu, inférieurs en qualité aux autres[9].

Parmi les chiens de Laconie, les noirs tachetés de blanc se distinguent par leur beauté[10]; les fauves[11], par leur intelligence; les castorides et les ménélaïdes, par les noms de Castor et de

[1] Theophr. charact. cap. 5. Eustat. in odys. p. 1822. Meurs. miscell. lacon. lib. 3, cap. 1. — [2] Xenoph. de venat. p. 991 — [3] Callim. hymn. in Dian. v. 94. Senec. trag. in Hippol. v. 35. Virg. georg lib. 3, v. 405. — [4] Plat. in Parmen. t. 3, p. 128. Aristot. de gener. animal. lib. 5, cap. 2, t. 1, p. 1139. Sophocl. in Ajac. v. 8. — [5] Aristot. hist. animal. lib. 9, cap. 1, t. 1, p. 922. — [6] Id. ibid. lib. 6, cap. 20, p. 878. Plin. lib. 10, cap. 63, t. 1, p. 578. — [7] Aristot. ibid. lib. 9, cap. 1, p. 922. — [8] Id. ibid. lib. 8, cap. 28, p. 920. Hesych. in Κυναλώπ. Poll. lib. 5, cap. 5, §. 39. — [9] Xenoph. ibid. p. 976. Themist. orat. 21, p. 248. — [10] Guill. Lacéd. anc. t. 1, p. 199. — [11] Horat. epod. od. 6, v. 5.

Ménélas qui propagèrent leur espèce[1] : car la chasse fit l'amusement des anciens héros, après qu'elle eut cessé d'être pour eux une nécessité. Il fallut d'abord se défendre contre des animaux redoutables : bientôt on les cantonna dans les régions sauvages. Quand on les eut mis hors d'état de nuire, plutôt que de languir dans l'oisiveté, on se fit de nouveaux ennemis pour avoir le plaisir de les combattre; on versa le sang de l'innocente colombe, et il fut reconnu que la chasse était l'image de la guerre.

Du côté de la terre, la Laconie est d'un difficile accès [2]; l'on n'y pénètre que par des collines escarpées, et des défilés faciles à garder [3]. A Lacédémone, la plaine s'élargit [4]; et, en avançant vers le midi, on trouve des cantons fertiles [5], quoiqu'en certains endroits, par l'inégalité du terrain, la culture exige de grands travaux [6]. Dans la plaine [7] sont éparses des collines assez élevées, faites de mains d'hommes, plus fréquentes en ce pays que dans les provinces voisines, et construites, avant la naissance des arts,

[1] Poll. lib. 5, cap. 5, §. 38. — [2] Eurip. ap. Strab. lib. 8, p. 366. Xenoph. hist. græc. lib. 6, p. 607. — [3] Xenoph. ibid. Polyb. lib. 2, p. 150. Liv. lib. 34, cap. 28; lib. 35, cap. 27. — [4] Le Roi, ruines de la Grèce, t. 2, p. 31. — [5] Herodot. lib. 1, cap. 66. Plat. in Alcib. 1, t. 2, p. 122. Polyb. lib. 5, p. 367. — [6] Eurip. ibid. — [7] Athen. lib. 14, cap. 5, p. 625.

pour servir de tombeaux aux principaux chefs de la nation[a]. Suivant les apparences, de pareilles masses de terre, destinées au même objet, furent ensuite remplacées en Égypte par les pyramides; et c'est ainsi que partout, et de tout temps, l'orgueil de l'homme s'est de lui-même associé au néant.

Quant aux productions de la Laconie, nous observerons qu'on y trouve quantité de plantes dont la médecine fait usage[1]; qu'on y recueille un blé léger et peu nourrissant[2]; qu'on y doit fréquemment arroser les figuiers, sans craindre de nuire à la bonté du fruit[3]; que les figues y mûrissent plutôt qu'ailleurs[4]; enfin, que sur toutes les côtes de la Laconie, ainsi que sur celles de Cythère, il se fait une pêche abondante de ces coquillages d'où l'on tire une teinture de pourpre fort estimée[5], et approchante du couleur de rose[6].

La Laconie est sujette aux tremblemens de terre[7]. On prétend qu'elle contenait autrefois

[a] On trouve de pareils tertres dans plusieurs des pays babités par les anciens Germains. — [1] Theophr. hist. plant. lib. 4, cap. 6, p. 367. — [2] Id. ibid. lib. 8, cap. 4, p. 932. — [3] Id. ibid. lib. 2, cap. 8, p. 92. — [4] Id. de caus. plant. ap. Athen. lib. 3, p. 77. Plin. lib. 16, cap. 26, t. 2, p. 20. — [5] Aristot. ap. Steph. in Κύθηρ. Pausan. lib. 3, cap. 21, p. 264. Plin. lib. 4, cap. 12, t. 1, p. 208. — [6] Plin. lib. 21, cap. 8. — [7] Strab. lib. 8, p. 367. Eustath. in iliad. lib. 2, p. 294.

cent ville[1]; mais c'était dans un temps où le plus petit bourg se parait de ce titre : tout ce que nous pouvons dire, c'est qu'elle est fort peuplée[2]. L'Eurotas la parcourt dans toute son étendue, et reçoit les ruisseaux ou plutôt les torrens qui descendent des montagnes voisines. Pendant une grande partie de l'année, on ne saurait le passer à gué[3] : il coule toujours dans un lit étroit; et, dans son élévation même, son mérite est d'avoir plus de profondeur que de superficie.

En certains temps il est couvert de cignes d'une blancheur éblouissante[4], presque partout de roseaux très-recherchés, parce qu'ils sont droits, élevés, et variés dans leurs couleurs[5]. Outre les autres usages auxquels on applique cet arbrisseau, les Lacédémoniens en font des nattes, et s'en couronnent dans quelques-unes de leurs fêtes[6]. Je me souviens, à cette occasion, qu'un Athénien, déclamant un jour contre la vanité des hommes, me disait : Il n'a fallu que de faibles roseaux pour les soumettre, les éclairer et les adoucir. Je le priai de s'expliquer; il ajouta : C'est avec cette frêle matière qu'on a fait des flèches, des

[1] Strab. lib. 8, p. 362. Eustath. in Dionys. v. 419. — [2] Herodot. lib. 1, cap. 66. Polyb. lib. 2, p. 125. — [3] Polyb. lib. 5, p. 369. — [4] Stat. sylv. lib. 1, v. 143. Guill. Lacéd. anc. t. 1, p. 97. — [5] Euripid. in Hel. v. 355 et 500. Theogn. sent. v. 783. Theophr. hist. plant. lib. 4, cap. 12, p. 470. — [6] Sosib. ap. Athen. lib. 15, p. 674.

plumes à écrire, et des instrumens de musique [1] [a].

A la droite de l'Eurotas, à une petite distance du rivage [2], est la ville de Lacédémone, autrement nommée Sparte (*Atlas, pl.* 32 *et* 33). Elle n'est point entourée de murs [3], et n'a pour défense que la valeur de ses habitans [4], et quelques éminences que l'on garnit de troupes, en cas d'attaque [5]. La plus haute de ces éminences tient lieu de citadelle; elle se termine par un grand plateau sur lequel s'élèvent plusieurs édifices sacrés [6]. Lacédémone.

Autour de cette colline sont rangées cinq bourgades, séparées les unes des autres par des intervalles plus ou moins grands, et occupées chacune par une des cinq tribus des Spartiates [b]. Telle est la ville de Lacédémone, dont les quartiers ne sont pas joints comme ceux d'Athènes [7]. Autrefois les villes du Péloponèse n'étaient de même composées que de hameaux, qu'on a depuis rapprochés en les renfermant dans une enceinte commune [8] [c].

[1] Plin. lib. 16, cap. 36, t. 2, p. 27. — [a] Les flûtes étaient communément de roseaux. — [2] Polyb. lib. 5, p. 369. — [3] Xenoph. hist. græc. lib. 6, p. 608. Id. in Ages. p. 662. Nep. in Ages. cap. 6. Liv. lib. 39, cap. 37. — [4] Justin. lib. 14, cap. 5. — [5] Plut. in Ages. t. 1, p. 613. Liv. lib. 34, cap. 38. — [6] Pausan. lib. 3, cap. 17, p. 250. — [b] Voyez la note IV à la fin du volume. — [7] Thucyd. lib. 1, cap. 10. — [8] Id. ibid. Strab. lib. 8, p. 337. Diod. lib. 11, p. 40. — [c] Voyez la note V à la fin du volume.

La grande place, à laquelle aboutissent plusieurs rues, est ornée de temples et de statues: on y distingue de plus les maisons où s'assemblent séparément le sénat, les éphores, d'autres corps de magistrats [1]; et un portique que les Lacédémoniens élevèrent après la bataille de Platée, aux dépens des vaincus dont ils avaient partagé les dépouilles: le toit est soutenu, non par des colonnes, mais par de grandes statues qui représentent des Perses revêtus de robes traînantes [2]. Le reste de la ville offre aussi quantité de monumens en l'honneur des dieux et des anciens héros.

Sur la plus haute des collines, on voit un temple de Minerve qui jouit du droit d'asile, ainsi que le bois qui l'entoure, et une petite maison qui lui appartient, dans laquelle on laissa mourir de faim le roi Pausanias [3]. Ce fut un crime aux yeux de la déesse; et, pour l'apaiser, l'oracle ordonna aux Lacédémoniens d'ériger à ce prince deux statues qu'on remarque encore auprès de l'autel [4]. Le temple est construit en airain [5], comme l'était autrefois celui de Delphes [6]. Dans son intérieur, sont gravés en

[1] Pausan. lib. 3, cap. 11, p. 231. — [2] Vitruv. lib. 1, cap. 1. — [3] Thucyd. lib. 1, cap. 134. — [4] Pausan. ibid. cap. 17, p. 253. — [5] Thucyd. ibid. Liv. lib. 35, cap. 36. Suid. in Χαλκ. — [6] Pausan. lib. 10, cap. 5, p. 810.

bas-relief les travaux d'Hercule, les exploits des Tyndarides, et divers groupes de figures [1]. A droite de cet édifice, on trouve une statue de Jupiter, la plus ancienne peut-être de toutes celles qui existent en bronze; elle est d'un temps qui concourt avec le rétablissement des jeux olympiques, et ce n'est qu'un assemblage de pièces de rapport, qu'on a jointes avec des clous [2].

Les tombeaux des deux familles qui règnent à Lacédémone sont dans deux quartiers différens [3]. Partout on trouve des monumens héroïques : c'est le nom qu'on donne à des édifices et des bouquets de bois dédiés aux anciens héros [4]. Là se renouvelle, avec des rites saints, la mémoire d'Hercule, de Tyndare, de Castor, de Pollux, de Ménélas, de quantité d'autres plus ou moins connus dans l'histoire, plus ou moins dignes de l'être. La reconnaissance des peuples, plus souvent les réponses des oracles, leur valurent autrefois ces distinctions; les plus nobles motifs se réunirent pour consacrer un temple à Lycurgue [5].

De pareils honneurs furent plus rarement

[1] Pausan. lib. 3, cap. 17, p. 250. — [2] Id. ibid. p. 251. — [3] Id. ibid. cap. 12, p. 237; cap. 14, p. 240. — [4] Id. ibid. cap. 12, p. 230, etc. — [5] Herodot. lib. 1, cap. 66. Pausan. ibid. cap. 16, p. 248. Plut. in Lyc. t. 1, p. 59.

décernés dans la suite. J'ai vu des colonnes et des statues élevées pour des Spartiates couronnés aux jeux olympiques [1], jamais pour les vainqueurs des ennemis de la patrie. Il faut des statues à des lutteurs, l'estime publique à des soldats. De tous ceux qui, dans le siècle dernier, se signalèrent contre les Perses ou contre les Athéniens, quatre ou cinq reçurent en particulier, dans la ville, des honneurs funèbres; il est même probable qu'on ne les accorda qu'avec peine. En effet, ce ne fut que quarante ans après la mort de Léonidas que ses ossemens, ayant été transportés à Lacédémone, furent déposés dans un tombeau placé auprès du théâtre. Ce fut alors aussi qu'on inscrivit pour la première fois sur une colonne les noms des trois cents Spartiates qui avaient péri avec ce grand homme [2].

La plupart des monumens que je viens d'indiquer inspirent d'autant plus de vénération, qu'ils n'étalent point de faste, et sont presque tous d'un travail grossier. Ailleurs, je surprenais souvent mon admiration uniquement arrêtée sur l'artiste; à Lacédémone, elle se portait toute entière sur le héros: une pierre brute suffisait pour le rappeler à mon souvenir; mais ce souvenir

[1] Pausan. lib. 3, cap. 13, p. 240; cap. 14, p. 241; cap. 18, p. 254. — [2] Id, ibid. cap. 14, p. 240.

était accompagné de l'image brillante de ses vertus ou de ses victoires.

Les maisons sont petites et sans ornemens. On a construit des salles et des portiques, où les Lacédémoniens viennent traiter de leurs affaires, ou converser ensemble [1]. A la partie méridionale de la ville, est l'Hippodrome pour les courses à pied et à cheval [2]. De là on entre dans le Plataniste, lieu d'exercices pour la jeunesse, ombragé par de beaux platanes, situé sur les bords de l'Eurotas et d'une petite rivière, qui l'enferment par un canal de communication. Deux ponts y conduisent; à l'entrée de l'un est la statue d'Hercule, ou de la force qui dompte tout; à l'entrée de l'autre, l'image de Lycurgue, ou de la loi qui règle tout [3].

D'après cette légère esquisse, on doit juger de l'extrême surprise qu'éprouverait un amateur des arts, qui, attiré à Lacédémone par la haute réputation de ses habitans, n'y trouverait, au lieu d'une ville magnifique, que quelques pauvres hameaux; au lieu de belles maisons, que des chaumières obscures; au lieu de guerriers impétueux et turbulens, que des hommes tran-

[1] Pausan. lib. 3, cap. 14 et 15. — [2] Xenoph. hist. græc. lib. 6, p. 608. Liv. lib. 34, cap. 27. — [3] Pausan. cap. 14, p. 242. Lucian. de gymnas. t. 2, p. 919.

quilles, et couverts, pour l'ordinaire, d'une cape grossière. Mais combien augmenterait sa surprise, lorsque Sparte, mieux connue, offrirait à son admiration un des plus grands hommes du monde, un des plus beaux ouvrages de l'homme, Lycurgue et son institution !

FIN DU CHAPITRE QUARANTE-UNIÈME.

CHAPITRE XLII.

Des habitans de la Laconie.

Les descendans d'Hercule, soutenus d'un corps de Doriens, s'étant emparés de la Laconie, vécurent sans distinction avec les anciens habitans de la contrée. Peu de temps après, ils leur imposèrent un tribut, et les dépouillèrent d'une partie de leurs droits. Les villes qui consentirent à cet arrangement conservèrent leur liberté : celle d'Hélos résista; et bientôt, forcée de céder, elle vit ses habitans presque réduits à la condition des esclaves [1].

Ceux de Sparte se divisèrent à leur tour; et les plus puissans reléguèrent les plus faibles à la campagne, ou dans les villes voisines [2]. On distingue encore aujourd'hui les Lacédémoniens de la capitale d'avec ceux de la province; les uns et les autres, d'avec cette prodigieuse quantité d'esclaves dispersés dans le pays.

Les premiers, que nous nommons souvent Spartiates, forment ce corps de guerriers d'où Spartiates.

[1] Strab. lib. 8, p. 365. Plut. in Lyc. t. 1, p. 40. — [2] Isocr. panath. t. 2, p. 274.

dépend la destinée de la Laconie. Leur nombre, à ce qu'on dit, montait anciennement à dix mille[1]; du temps de l'expédition de Xerxès, il était de huit mille[2]: les dernières guerres l'ont tellement réduit, qu'on trouve maintenant très-peu d'anciennes familles à Sparte[3]. J'ai vu quelquefois jusqu'à quatre mille hommes dans la place publique, et j'y distinguais à peine quarante Spartiates, en comptant même les deux rois, les éphores et les sénateurs[4].

La plupart des familles nouvelles ont pour auteurs des Hilotes qui méritèrent d'abord la liberté, ensuite le titre de citoyen. On ne les appelle point Spartiates; mais, suivant la différence des priviléges qu'ils ont obtenus, on leur donne divers noms, qui tous désignent leur premier état[5].

Trois grands hommes, Callicratidas, Gylippe et Lysander, nés dans cette classe[6], furent élevés avec les enfans des Spartiates, comme le sont tous ceux des Hilotes dont on a brisé les fers[7]; mais ce ne fut que par des exploits signalés qu'ils obtinrent tous les droits des citoyens.

[1] Aristot. de rep. lib. 2, cap. 9, t. 2, p. 329. — [2] Herodot. lib. 7, cap. 234. — [3] Aristot. ibid. Plut. in Agid. t. 1, p. 797. — [4] Xenoph. hist. græc. lib. 3, p. 494. — [5] Thucyd. lib. 5, cap. 34; lib. 7, cap. 58. Hesych. in Νεοδαμ. Poll. lib. 3, cap. 8, §. 83. — [6] Ælian. var. hist. lib. 12, cap. 43. — [7] Athen. lib. 6, cap. 20, p. 271. Meurs. miscell. lacon. lib. 2, cap. 6. Crag. de rep. Laced. lib. 1, cap. 5.

Ce titre s'accordait rarement autrefois à ceux qui n'étaient pas nés d'un père et d'une mère Spartiates [1]. Il est indispensable pour exercer des magistratures et commander des armées [2]; mais il perd une partie de ses priviléges, s'il est terni par une action malhonnête. Le gouvernement veille en général à la conservation de ceux qui en sont revêtus, avec un soin particulier aux jours des Spartiates de naissance. On l'a vu, pour en retirer quelques-uns d'une île où la flotte d'Athènes les tenait assiégés, demander à cette ville une paix humiliante, et lui sacrifier sa marine [3]. On le voit encore tous les jours n'en exposer qu'un petit nombre aux coups de l'ennemi. En ces derniers temps, les rois Agésilas et Agésipolis n'en menaient quelquefois que trente dans leurs expéditions [4].

Lacédémoniens.

Malgré la perte de leurs anciens priviléges, les villes de la Laconie sont censées former une confédération, dont l'objet est de réunir leurs forces en temps de guerre, de maintenir leurs droits en temps de paix. Quand il s'agit de l'intérêt de toute la nation, elles envoient leurs députés à l'assemblée générale, qui se tient tou-

[1] Herodot. lib. 9, cap. 33. Dionys. Halic. antiq. roman. lib. 2, cap. 17, t. 1, p. 270. — [2] Plut. apophth. lacon. t. 2, p. 230. — [3] Thucyd. lib. 4, cap. 15 et 19. — [4] Xenoph. hist. græc. lib. 3, p. 496, lib. 5, p. 562.

jours à Sparte [1]. Là se règlent et les contributions qu'elles doivent payer, et le nombre des troupes qu'elles doivent fournir.

Leurs habitans ne reçoivent pas la même éducation que ceux de la capitale : avec des mœurs plus agrestes [2], ils ont une valeur moins brillante. De là vient que la ville de Sparte a pris sur les autres le même ascendant que la ville d'Élis sur celles de l'Élide [3], la ville de Thèbes sur celles de la Béotie. Cette supériorité excite leur jalousie et leur haine [4]: dans une des expéditions d'Épaminondas, plusieurs d'entre elles joignirent leurs soldats à ceux des Thébains [5].

Esclaves. On trouve plus d'esclaves domestiques à Lacédémone que dans aucune autre ville de la Grèce [6]. Ils servent leurs maîtres à table [7], les habillent et les déshabillent [8], exécutent leurs ordres, et entretiennent la propreté dans la maison : à l'armée, on en emploie un grand nombre au bagage [9]. Comme les Lacédémoniennes ne doivent pas travailler, elles font filer la laine par des femmes attachées à leur service [10].

[1] Xenoph. hist. græc. lib. 6, p. 579. — [2] Liv. lib. 34, cap. 27. — [3] Herodot. lib. 4, cap. 148. Thucyd. lib. 5, cap. 31. — [4] Xenoph. ibid. lib. 3, p. 494. — [5] Id. ibid. lib. 6, p. 607 et 609. — [6] Thucyd. lib. 8, cap. 40. — [7] Crit. ap. Athen. lib. 11, cap. 3, p. 463. — [8] Plat. de leg. lib. 1, t. 2, p. 633. — [9] Xenoph. ibid. lib. 6, p. 586. — [10] Id. de rep. Laced. p. 675.

Les Hilotes ont reçu leur nom de la ville d'Hélos[1] : on ne doit pas les confondre, comme ont fait quelques auteurs[2], avec les esclaves proprement dits[3]; ils tiennent plutôt le milieu entre les esclaves et les hommes libres[4]. Hilotes.

Une casaque, un bonnet de peau, un traitement rigoureux, des décrets de mort quelquefois prononcés contre eux sur de légers soupçons, leur rappellent à tout moment leur état[5]: mais leur sort est adouci par des avantages réels. Semblables aux serfs de Thessalie[6], ils afferment les terres des Spartiates; et dans la vue de les attacher par l'appât du gain, on n'exige de leur part qu'une redevance fixée depuis long-temps, et nullement proportionnée au produit : il serait honteux aux propriétaires d'en demander une plus considérable[7].

Quelques-uns exercent les arts mécaniques avec tant de succès, qu'on recherche partout les clefs[8], les lits, les tables et les chaises qui se font à Lacédémone[9]. Ils servent dans la marine en qualité de matelots[10] : dans les armées, un

[1] Hellan. ap. Harpocr. in Ἑιλωτ. Pausan. lib. 3, cap. 20, p. 261. — [2] Isocr. in Archid. t. 2, p. 23. — [3] Plat. in Alcib. 1, t. 2, p. 122. — [4] Poll. lib. 3, cap. 8, §. 83. — [5] Myron. ap. Athen. lib. 14, p. 657. — [6] Suid. et Harpocr. in Πενές. — [7] Plut. in Lyc. t. 1, p. 54. Id. apophth. t. 2, p. 216. Id. instit. lacon. p. 239. Myron. ibid. — [8] Aristoph. in Thesmoph. v. 430. Bisset. ibid. — [9] Plut. in Lyc. t. 1, p. 45. — [10] Xenoph. hist. græc. lib. 7, p. 615.

soldat oplite ou pesamment armé est accompagné d'un ou de plusieurs Hilotes[1]. A la bataille de Platée, chaque Spartiate en avait sept auprès de lui[2].

Dans les dangers pressans, on réveille leur zèle par l'espérance de la liberté[3]; des détachemens nombreux l'ont quelquefois obtenue pour prix de leurs belles actions[4]. C'est de l'état seul qu'ils reçoivent ce bienfait, parce qu'ils appartiennent encore plus à l'état qu'aux citoyens dont ils cultivent les terres; et c'est ce qui fait que ces derniers ne peuvent ni les affranchir, ni les vendre en des pays étrangers[5]. Leur affranchissement est annoncé par une cérémonie publique: on les conduit d'un temple à l'autre, couronnés de fleurs, exposés à tous les regards[6]; il leur est ensuite permis d'habiter où ils veulent[7]. De nouveaux services les font monter au rang des citoyens.

Dès les commencemens, les serfs, impatiens du joug, avaient souvent essayé de le briser; mais lorsque les Messéniens, vaincus par les

[1] Thucyd. lib. 4, cap. 8. — [2] Herodot. lib. 9, cap. 10 et 28. Plut. in Arist. t. 1, p. 325. Id. de malign. Herodot. t. 2, p. 871. — [3] Thucyd. ibid. cap. 26. Xenoph. hist. græc. lib. 6, p. 608. — [4] Thucyd. lib. 5, cap. 34. Diod. lib. 12, p. 124. — [5] Strab. lib. 8, p. 365. Pausan. lib. 3, cap. 20. — [6] Thucyd. lib. 4, cap. 80. Plut. in Lyc. t. 1, p. 57. — [7] Thucyd. lib. 5, cap. 34.

Spartiates, furent réduits à cet état humiliant[1], les révoltes devinrent plus fréquentes[2] : à l'exception d'un petit nombre qui restaient fidèles[3], les autres, placés comme en embuscade au milieu de l'état, profitaient de ses malheurs pour s'emparer d'un poste important[4], ou se ranger du côté de l'ennemi. Le gouvernement cherchait à les retenir dans le devoir par des récompenses, plus souvent par des rigueurs outrées : on dit même que, dans une occasion, il en fit disparaître deux mille qui avaient montré trop de courage, et qu'on n'a jamais su de quelle manière ils avaient péri[5]. On cite d'autres traits de barbarie[6] non moins exécrables[a], et qui ont donné lieu à ce proverbe : « A Sparte, la liberté est sans bornes, « ainsi que l'esclavage[7]. »

Je n'en ai pas été témoin ; j'ai seulement vu les Spartiates et les Hilotes, pleins d'une défiance mutuelle, s'observer avec crainte ; et les premiers employer, pour se faire obéir, des rigueurs que les circonstances semblaient rendre

[1] Pausan. lib. 4, cap. 8, p. 297 ; cap. 23, p. 335. Ælian. var. hist. lib. 6, cap. 1. — [2] Aristot. de rep. lib. 2, cap. 10, t. 2, p. 333. Xenoph. hist. græc. lib. 1, p. 435. — [3] Hesych. in Ἀῤῥεῖοι. — [4] Thucyd. lib. 1, cap. 101. Aristot. ibid. cap. 9, t. 2, p. 328. Plut. in Cim. t. 1, p. 489. Pausan. ibid. cap. 14, p. 339. — [5] Thucyd. lib. 4, cap. 80. Diod. lib. 12, p. 117. Plut. in Lyc. t. 1, p. 57. — [6] Myron ap. Athen. lib. 14, p. 657. — [a] Voyez la note VI à la fin du volume. — [7] Plut. ibid.

nécessaires : car les Hilotes sont très-difficiles à gouverner ; leur nombre, leur valeur, et surtout leurs richesses, les remplissent de présomption et d'audace[1]; et de là vient que des auteurs éclairés se sont partagés sur cette espèce de servitude, que les uns condamnent, et que les autres approuvent[2].

[1] Aristot. de rep. lib. 2, cap. 5, t. 2, p. 318. — [2] Plat. de leg. lib. 6, t. 2, p. 776.

FIN DU CHAPITRE QUARANTE-DEUXIÈME.

CHAPITRE XLIII.

Idées générales sur la Législation de Lycurgue.

J'ÉTAIS depuis quelques jours à Sparte. Personne ne s'étonnait de m'y voir; la loi qui en rendait autrefois l'accès difficile aux étrangers n'était plus observée avec la même rigueur. Je fus introduit auprès des deux princes qui occupaient le trône; c'étaient Cléomène, petit-fils de ce roi Cléombrote qui périt à la bataille de Leuctres, et Archidamus, fils d'Agésilas. L'un et l'autre avaient de l'esprit: le premier aimait la paix; le second ne respirait que la guerre, et jouissait d'un grand crédit. Je connus cet Antalcidas qui, environ trente ans auparavant, avait ménagé un traité entre la Grèce et la Perse. Mais, de tous les Spartiates, Damonax, chez qui j'étais logé, me parut le plus communicatif et le plus éclairé. Il avait fréquenté les nations étrangères, et n'en connaissait pas moins la sienne.

Un jour que je l'accablais de questions, il me dit: Juger de nos lois par nos mœurs actuelles, c'est juger de la beauté d'un édifice par un amas de ruines. Eh bien, répondis-je, plaçons-nous

au temps où ces lois étaient en vigueur; croyez-vous qu'on en puisse saisir l'enchaînement et l'esprit? Croyez-vous qu'il soit facile de justifier les règlemens extraordinaires et bizarres qu'elles contiennent? Respectez, me dit-il, l'ouvrage d'un génie dont les vues, toujours neuves et profondes, ne paraissent exagérées que parce que celles des autres législateurs sont timides ou bornées: ils se sont contentés d'assortir leurs lois aux caractères des peuples; Lycurgue, par les siennes, donna un nouveau caractère à sa nation: ils se sont éloignés de la nature en croyant s'en approcher; plus il a paru s'en écarter, plus il s'est rencontré avec elle.

Un corps sain, une âme libre, voilà tout ce que la nature destine à l'homme solitaire pour le rendre heureux: voilà les avantages qui, suivant Lycurgue, doivent servir de fondement à notre bonheur. Vous concevez déjà pourquoi il nous est défendu de marier nos filles dans un âge prématuré; pourquoi elles ne sont point élevées à l'ombre de leurs toits rustiques, mais sous les regards brûlans du soleil, dans la poussière du gymnase, dans les exercices de la lutte, de la course, du javelot et du disque[1]: comme elles

[1] Xenoph. de rep. Lacед. p. 675 et 676. Plut. in Lyc. t. 1, p. 47; id. in Num. p. 77.

doivent donner des citoyens robustes à l'état, il faut qu'elles se forment une constitution assez forte pour la communiquer à leurs enfans.

Vous concevez encore pourquoi les enfans subissent un jugement solennel dès leur naissance, et sont condamnés à périr lorsqu'ils paraissent mal conformés [1]. Que feraient-ils pour l'état, que feraient-ils de la vie, s'ils n'avaient qu'une existence douloureuse?

Depuis notre plus tendre enfance, une suite non interrompue de travaux et de combats donne à nos corps l'agilité, la souplesse et la force. Un régime sévère prévient ou dissipe les maladies dont ils sont susceptibles. Ici les besoins factices sont ignorés, et les lois ont eu soin de pourvoir aux besoins réels. La faim, la soif, les souffrances, la mort, nous regardons tous ces objets de terreur avec une indifférence que la philosophie cherche vainement à imiter. Les sectes les plus austères n'ont pas traité la douleur avec plus de mépris que les enfans de Sparte.

Mais ces hommes auxquels Lycurgue veut restituer les biens de la nature n'en jouiront peut-être pas long-temps : ils vont se rapprocher; ils auront des passions, et l'édifice de leur bonheur s'écroulera dans un instant. C'est ici le triomphe

[1] Plut. in Lyc. t. 1, p. 49.

du génie : Lycurgue sait qu'une passion violente tient les autres à ses ordres ; il nous donnera l'amour de la patrie [1] avec son énergie, sa plénitude, ses transports, son délire même. Cet amour sera si ardent et si impérieux, qu'en lui seul il réunira tous les intérêts et tous les mouvemens de notre cœur. Alors il ne restera plus dans l'état qu'une volonté, et par conséquent qu'un esprit : en effet, quand on n'a qu'un sentiment, on n'a qu'une idée.

Dans le reste de la Grèce [2], les enfans d'un homme libre sont confiés aux soins d'un homme qui ne l'est pas, ou qui ne mérite pas de l'être : mais des esclaves et des mercenaires ne sont pas faits pour élever des Spartiates ; c'est la patrie elle-même qui remplit cette fonction importante. Elle nous laisse, pendant les premières années, entre les mains de nos parens : dès que nous sommes capables d'intelligence, elle fait valoir hautement les droits qu'elle a sur nous. Jusqu'à ce moment, son nom sacré n'avait été prononcé en notre présence qu'avec les plus fortes démonstrations d'amour et de respect ; maintenant ses regards nous cherchent et nous suivent partout. C'est de sa main que nous recevons la

[1] Plut. in Lyc. t. 1, p. 55.—[2] Xenoph, de rep. Laced. p. 676. Plut. ibid. p. 50.

nourriture et les vêtemens; c'est de sa part que les magistrats, les vieillards, tous les citoyens assistent à nos jeux, s'inquiètent de nos fautes, tâchent à démêler quelque germe de vertu dans nos paroles ou dans nos actions, nous apprennent enfin, par leur tendre sollicitude, que l'état n'a rien de si précieux que nous, et qu'aujourd'hui ses enfans, nous devons être dans la suite sa consolation et sa gloire.

Comment des attentions qui tombent de si haut ne feraient-elles pas sur nos âmes des impressions fortes et durables? Comment ne pas adorer une constitution qui, attachant à nos intérêts la souveraine bonté jointe à la suprême puissance, nous donne de si bonne heure une si grande idée de nous-mêmes?

De ce vif intérêt que la patrie prend à nous, de ce tendre amour que nous commençons à prendre pour elle, résultent naturellement, de son côté une sévérité extrême, du nôtre une soumission aveugle. Lycurgue néanmoins, peu content de s'en rapporter à l'ordre naturel des choses, nous a fait une obligation de nos sentimens. Nulle part les lois ne sont si impérieuses et si bien observées, les magistrats moins indulgens et plus respectés. Cette heureuse harmonie, absolument nécessaire pour retenir dans la

dépendance des hommes élevés dans le mépris de la mort, est le fruit de cette éducation qui n'est autre chose que l'apprentissage de l'obéissance, et, si je l'ose dire, que la tactique de toutes les vertus. C'est là qu'on apprend que hors de l'ordre il n'y a ni courage, ni honneur, ni liberté, et qu'on ne peut se tenir dans l'ordre, si l'on ne s'est pas rendu maître de sa volonté. C'est là que les leçons, les exemples, les sacrifices pénibles, les pratiques minutieuses, tout concourt à nous procurer cet empire, aussi difficile à conserver qu'à obtenir.

Un des principaux magistrats nous tient continuellement assemblés sous ses yeux : s'il est forcé de s'absenter pour un moment, tout citoyen peut prendre sa place, et se mettre à notre tête[1]; tant il est essentiel de frapper notre imagination par la crainte de l'autorité !

Les devoirs croissent avec les années; la nature des instructions se mesure aux progrès de la raison; et les passions naissantes sont ou comprimées par la multiplicité des exercices, ou habilement dirigées vers des objets utiles à l'état. Dans le temps même où elles commencent à déployer leur fureur, nous ne paraissons en public qu'en silence, la pudeur sur le front, les yeux

[1] Xenoph. de rep. Laced. p. 678.

baissés, et les mains cachées sous le manteau [1], dans l'attitude et avec la gravité des prêtres égyptiens, et comme des initiés qu'on destine au ministère de la vertu.

L'amour de la patrie doit introduire l'esprit d'union parmi les citoyens; le désir de lui plaire, l'esprit d'émulation. Ici, l'union ne sera point troublée par les orages qui la détruisent ailleurs: Lycurgue nous a garantis de presque toutes les sources de la jalousie, parce qu'il a rendu presque tout égal et commun entre les Spartiates.

Nous sommes tous les jours appelés à des repas publics où règnent la décence et la frugalité. Par là sont bannis des maisons des particuliers le besoin, l'excès, et les vices qui naissent de l'un et de l'autre [2].

Il m'est permis, quand les circonstances l'exigent, d'user des esclaves, des voitures, des chevaux, et de tout ce qui appartient à un autre citoyen [3]; et cette espèce de communauté de biens est si générale, qu'elle s'étend, en quelque façon, sur nos femmes et sur nos enfans [4]. De là, si des nœuds infructueux unissent un vieillard à une jeune femme, l'obligation prescrite

[1] Xenoph. de rep. Laced. p. 679. — [2] Id. ibid. p. 680. Plut. in Lyc. t. 1, p. 46. — [3] Xenoph. ibid. p. 681. Aristot. de rep. lib. 2, cap. 5, t. 2, p. 317. — [4] Plut. ibid. p. 50; id. instit. lacon. t. 2, p. 237.

au premier de choisir un jeune homme distingué par sa figure et par les qualités de l'esprit, de l'introduire dans son lit, et d'adopter les fruits de ce nouvel hymen [1]: de là, si un célibataire veut se survivre en d'autres lui-même, la permission qu'on lui accorde d'emprunter la femme de son ami, et d'en avoir des enfans que le mari confond avec les siens, quoiqu'ils ne partagent pas sa succession [2]. D'un autre côté, si mon fils osait se plaindre à moi d'avoir été châtié par un particulier, je le jugerais coupable, parce qu'il aurait été puni, et je le châtierais de nouveau, parce qu'il se serait révolté contre l'autorité paternelle, partagée entre tous les citoyens [3].

En nous dépouillant des propriétés qui produisent tant de divisions parmi les hommes, Lycurgue n'en a été que plus attentif à favoriser l'émulation; elle était devenue nécessaire pour prévenir les dégoûts d'une union trop parfaite, pour remplir le vide que l'exemption des soins domestiques [4] laissait dans nos âmes, pour nous animer pendant la guerre, pendant la paix, à tout moment et à tout âge.

Ce goût de préférence et de supériorité, qui s'annonce de si bonne heure dans la jeunesse,

[1] Xenoph. de rep. Laced. p. 676. Plut. in Lyc. t. 1, p. 49. — [2] Xenoph. ibid. — [3] Plut. instit. lacon. t. 2, p. 237. — [4] Id. ibid. p. 239.

est regardé comme le germe d'une utile rivalité. Trois officiers nommés par les magistrats choisissent trois cents jeunes gens distingués par leur mérite, en forment un ordre séparé, et annoncent au public le motif de leur choix [1]. A l'instant même, ceux qui sont exclus se liguent contre une promotion qui semble faire leur honte. Il se forme alors dans l'état deux corps, dont tous les membres, occupés à se surveiller, dénoncent au magistrat les fautes de leurs adversaires, se livrent publiquement des combats d'honnêtetés et de vertus, et se surpassent eux-mêmes, les uns pour s'élever au rang de l'honneur, les autres pour s'y soutenir. C'est par un motif semblable qu'il leur est permis de s'attaquer et d'essayer leurs forces presque à chaque rencontre. Mais ces démêlés n'ont rien de funeste : dès qu'on y distingue quelque trace de fureur, le moindre citoyen peut d'un mot les suspendre; et si par hasard sa voix n'est pas écoutée, il traîne les combattans devant un tribunal qui, dans cette occasion, punit la colère comme une désobéissance aux lois [2].

Les règlemens de Lycurgue nous préparent à une sorte d'indifférence pour des biens dont l'acquisition coûte plus de chagrins que la possession

[1] Xenoph. de rep. Laced. p. 679. — [2] Id. ibid. p. 680.

ne procure de plaisirs. Nos monnaies ne sont que de cuivre; leur volume et leur pesanteur trahiraient l'avare qui voudrait les cacher aux yeux de ses esclaves[1]. Nous regardons l'or et l'argent comme les poisons les plus à craindre pour un état. Si un particulier en recelait dans sa maison, il n'échapperait ni aux perquisitions continuelles des officiers publics, ni à la sévérité des lois. Nous ne connaissons ni les arts, ni le commerce, ni tous ces autres moyens de multiplier les besoins et les malheurs d'un peuple. Que ferions-nous, après tout, des richesses? D'autres législateurs ont tâché d'en augmenter la circulation, et les philosophes d'en modérer l'usage : Lycurgue nous les a rendues inutiles. Nous avons des cabanes, des vêtemens et du pain; nous avons du fer et des bras pour le service de la patrie et de nos amis; nous avons des âmes libres, vigoureuses, incapables de supporter la tyrannie des hommes et celle de nos passions : voilà nos trésors.

Nous regardons l'amour excessif de la gloire comme une faiblesse, et celui de la célébrité comme un crime. Nous n'avons aucun historien, aucun orateur, aucun panégyriste, aucun de ces monumens qui n'attestent que la vanité d'une

[1] Xenoph. de rep. Laced. p. 682. Plut. in Lyc. t. 1, p. 44.

nation. Les peuples que nous avons vaincus apprendront nos victoires à la postérité ; nous apprendrons à nos enfans à être aussi braves, aussi vertueux que leurs pères. L'exemple de Léonidas, sans cesse présent à leur mémoire, les tourmentera jour et nuit. Vous n'avez qu'à les interroger ; la plupart vous réciteront par cœur les noms des trois cents Spartiates qui périrent avec lui aux Thermopyles [1].

Nous ne saurions appeler grandeur cette indépendance des lois qu'affectent ailleurs les principaux citoyens. La licence assurée de l'impunité est une bassesse qui rend méprisables et le particulier qui en est coupable, et l'état qui la tolère. Nous croyons valoir autant que les autres hommes, dans quelque pays et dans quelque rang qu'ils soient ; fût-ce le grand-roi de Perse lui-même ; cependant, dès que nos lois parlent, toute notre fierté s'abaisse, et le plus puissant de nos citoyens court à la voix du magistrat avec la même soumission que le plus faible [2]. Nous ne craignons que nos lois, parce que Lycurgue les ayant fait approuver par l'oracle de Delphes, nous les avons reçues comme les volontés des dieux mêmes [3] ; parce que, Lycurgue les ayant

[1] Herodot. lib. 7, cap. 224. — [2] Xenoph. de rep. Laced. p. 683. — [3] Id. ibid.

proportionnées à nos vrais besoins, elles sont le fondement de notre bonheur.

D'après cette première esquisse, vous concevez aisément que Lycurgue ne doit pas être regardé comme un simple législateur, mais comme un philosophe profond et un réformateur éclairé; que sa législation est tout à la fois un système de morale et de politique; que ses lois influent sans cesse sur nos mœurs et sur nos sentimens; et que, tandis que les autres législateurs se sont bornés à empêcher le mal, il nous a contraints d'opérer le bien et d'être vertueux[1].

Il a le premier connu la force et la faiblesse de l'homme; il les a tellement conciliées avec les devoirs et les besoins du citoyen, que les intérêts des particuliers sont toujours confondus parmi nous avec ceux de la république. Ne soyons donc plus surpris qu'un des plus petits états de la Grèce en soit devenu le plus puissant[2]: tout est ici mis en valeur; il n'y a pas un degré de force qui ne soit dirigé vers le bien général, pas un acte de vertu qui soit perdu pour la patrie.

Le système de Lycurgue doit produire des hommes justes et paisibles; mais, il est affreux de le dire, s'ils ne sont exilés dans quelque île

[1] Xenoph. de rep. Laced. p. 685. — [2] Thucyd. lib. 1, cap. 18. Xenoph. ibid. p. 675. Isocr. in Archid. t. 2, p. 53.

éloignée et inabordable, ils seront asservis par les vices ou par les armes des nations voisines. Le législateur tâcha de prévenir ce double danger : il ne permit aux étrangers d'entrer dans la Laconie qu'en certains jours [1]; aux habitans, d'en sortir [2] que pour des causes importantes. La nature des lieux favorisait l'exécution de la loi ; entourés de mers et de montagnes, nous n'avons que quelques défilés à garder pour arrêter la corruption sur nos frontières. L'interdiction du commerce et de la navigation fut une suite de ce règlement [3], et de cette défense résulta l'avantage inestimable de n'avoir que très-peu de lois : car on a remarqué qu'il en faut la moitié moins à une ville qui n'a point de commerce [4].

Il était encore plus difficile de nous subjuguer que de nous corrompre. Depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher, depuis nos premières années jusqu'aux dernières, nous sommes toujours sous les armes, toujours dans l'attente de l'ennemi, observant même une discipline plus exacte que si nous étions en sa présence. Tournez

[1] Aristoph. in av. v. 1014. Schol. ejusd. in pac. v. 622. Thucyd. lib. 1, cap. 144; lib. 2, cap. 39. Plut. in Lyc. t. 1, p. 56; id. in Agid. p. 799; id. instit. lacon. t. 2, p. 238. Meurs miscell. lacon. lib. 2, cap. 9. — [2] Plat. in Protag. t. 1, p. 342. — [3] Plut. instit. lacon. t. 2, p. 239. — [4] Plat. de rep. lib. 8, t. 2, p. 842.

vos regards de tous côtés, vous vous croirez moins dans une ville que dans un camp [1]. Vos oreilles ne seront frappées que des cris de victoire ou du récit des grandes actions ; vos yeux ne verront que des marches, des évolutions, des attaques et des batailles. Ces apprêts redoutables non-seulement nous délassent du repos, mais encore font notre sûreté, en répandant au loin la terreur et le respect du nom lacédémonien.

C'est à cet esprit militaire que tiennent plusieurs de nos lois. Jeunes encore, nous allons à la chasse tous les matins [2]; dans la suite, toutes les fois que nos devoirs nous laissent des intervalles de loisir [3]. Lycurgue nous a recommandé cet exercice, comme l'image du péril et de la victoire.

Pendant que les jeunes gens s'y livrent avec ardeur, il leur est permis de se répandre dans la campagne, et d'enlever tout ce qui est à leur bienséance [4]. Ils ont la même permission dans la ville ; innocens et dignes d'éloges, s'ils ne sont pas convaincus de larcin ; blâmés et punis, s'ils le sont. Cette loi, qui paraît empruntée des Égyptiens [5], a soulevé les censeurs contre Lycur-

[1] Plat. de leg. lib. 2, t. 2, p. 666. Plut. in Lyc. t. 1, p. 54. Isocr. in Archid. t. 2, p. 53. — [2] Isocr. panath. t. 2, p. 291. — [3] Xenoph. de rep. Laced. p. 680. — [4] Isocr. ibid. — [5] Diod. lib. 1, p. 72. Aul. Gell. lib. 11, cap. 18.

gue[1]. Il semble en effet qu'elle devrait inspirer aux jeunes gens le goût du désordre et du brigandage ; mais elle ne produit en eux que plus d'adresse et d'activité ; dans les autres citoyens, plus de vigilance ; dans tous, plus d'habitude à prévoir les desseins de l'ennemi, à lui tendre des piéges, à se garantir des siens[2].

Rappelons-nous, avant que de finir, les principes d'où nous sommes partis. Un corps sain et robuste, une âme exempte de chagrins et de besoins, tel est le bonheur que la nature destine à l'homme isolé ; l'union et l'émulation entre les citoyens, celui où doivent aspirer les hommes qui vivent en commun. Si les lois de Lycurgue ont rempli les vues de la nature et des sociétés, nous jouissons de la plus belle des constitutions. Mais vous allez l'examiner en détail, et vous me direz si elle doit en effet nous inspirer de l'orgueil.

Je demandai alors à Damonax comment une pareille constitution pouvait subsister : car, lui dis-je, dès qu'elle est également fondée sur les lois et sur les mœurs, il faut que vous infligiez les mêmes peines à la violation des unes et des

[1] Isocr. panath. t. 2, p. 291. — [2] Xenoph. de rep. Laced. p. 677. Heracl. Pont. de polit. in antiq. græc. t. 6, p. 2823. Plut. in Lyc. t. 1, p. 51 ; id. instit. lacon. t. 2, p. 237.

autres. Des citoyens qui manqueraient à l'honneur, les punissez-vous de mort, comme si c'étaient des scélérats?

Nous faisons mieux, me répondit-il; nous les laissons vivre, et nous les rendons malheureux. Dans les états corrompus, un homme qui se déshonore est partout blâmé et partout accueilli[1]; chez nous, l'opprobre le suit et le tourmente partout. Nous le punissons en détail dans lui-même et dans ce qu'il a de plus cher. Sa femme, condamnée aux pleurs, ne peut se montrer en public. S'il ose y paraître lui-même, il faut que la négligence de son extérieur rappelle sa honte, qu'il s'écarte avec respect du citoyen qu'il trouve sur son chemin, et que pendant nos jeux il se relègue dans une place qui le livre aux regards et au mépris du public. Mille morts ne sont pas comparables à ce supplice.

J'ai une autre difficulté, lui dis-je : je crains qu'en affaiblissant si fort vos passions, en vous ôtant tous ces objets d'ambition et d'intérêt qui agitent les autres peuples, Lycurgue n'ait laissé un vide immense dans vos âmes. Que leur reste-t-il en effet? L'enthousiasme de la valeur, me dit-il, l'amour de la patrie porté jusqu'au fanatisme, le sentiment de notre liberté, l'orgueil

[1] Xenoph. de rep. Laced. p. 684.

délicieux que nous inspirent nos vertus, et l'estime d'un peuple de citoyens souverainement estimables : pensez-vous qu'avec des mouvemens si rapides notre âme puisse manquer de ressorts et s'appesantir?

Je ne sais, répliquai-je, si tout un peuple est capable de sentimens si sublimes, et s'il est fait pour se soutenir dans cette grande élévation. Il me répondit : Quand on veut former le caractère d'une nation, il faut commencer par les principaux citoyens. Quand une fois ils sont ébranlés et portés aux grandes choses, ils entraînent avec eux cette multitude grossière qui se mène plutôt par les exemples que par les principes. Un soldat qui fait une lâcheté à la suite d'un général timide ferait des prodiges s'il suivait un héros.

Mais, repris-je encore, en bannissant le luxe et les arts, ne vous êtes-vous pas privés des douceurs qu'ils procurent? On aura toujours de la peine à se persuader que le meilleur moyen de parvenir au bonheur soit de proscrire les plaisirs. Enfin, pour juger de la bonté de vos lois, il faudrait savoir si, avec toutes vos vertus, vous êtes aussi heureux que les autres Grecs. Nous croyons l'être beaucoup plus, me répondit-il, et cette persuasion nous suffit pour l'être en effet.

Damonax, en finissant, me pria de ne pas oublier que, suivant nos conventions, notre entretien n'avait roulé que sur l'esprit des lois de Lycurgue et sur les mœurs des anciens Spartiates.

FIN DU CHAPITRE QUARANTE-TROISIÈME.

CHAPITRE XLIV.

Vie de Lycurgue.

J'AI dit, dans l'Introduction de cet ouvrage[a], que les descendans d'Hercule, bannis autrefois du Péloponèse, y rentrèrent quatre-vingts ans après la prise de Troie. Témène, Cresphonte et Aristodême, tous trois fils d'Aristomaque, amenèrent une armée de Doriens qui les rendit maîtres de cette partie de la Grèce. L'Argolide échut en partage à Témène, et la Messénie à Cresphonte[1]. Le troisième des frères étant mort dans ces circonstances, Eurysthène et Proclès ses fils possédèrent la Laconie. De ces deux princes viennent les deux maisons qui, depuis environ neuf siècles, règnent conjointement à Lacédémone.

Cet empire naissant fut souvent ébranlé par des factions intestines ou par des entreprises éclatantes. Il était menacé d'une ruine prochaine, lorsque l'un des rois, nommé Polydecte, mourut sans enfans. Lycurgue son frère lui succéda. On ignorait dans ce moment la grossesse de la reine.

[a] Tome I, p. 47 et 48. — [1] Plat. de leg. lib. 3, t. 2, p. 683.

Dès qu'il en fut instruit, il déclara que, si elle donnait un héritier au trône, il serait le premier à le reconnaître; et, pour garant de sa parole, il n'administra le royaume qu'en qualité de tuteur du jeune prince.

Cependant la reine lui fit dire que, s'il consentait à l'épouser, elle n'hésiterait pas à faire périr son enfant. Pour détourner l'exécution de cet horrible projet, il la flatta par de vaines espérances[1]. Elle accoucha d'un fils; il le prit entre ses bras, et, le montrant aux magistrats de Sparte: Voilà, leur dit-il, le roi qui vous est né.

La joie qu'il témoigna d'un événement qui le privait de la couronne, jointe à la sagesse de son administration, lui attira le respect et l'amour de la plupart des citoyens; mais ses vertus alarmaient les principaux de l'état : ils étaient secondés par la reine, qui, cherchant à venger son injure, soulevait contre lui ses parens et ses amis. On disait qu'il était dangereux de confier les jours du jeune prince à la vigilance d'un homme qui n'avait d'autre intérêt que d'en abréger le cours. Ces bruits, faibles dans leur naissance, éclatèrent enfin avec tant de force, qu'il fut obligé, pour les détruire, de s'éloigner de sa patrie.

[1] Plut. in Lyc. t. 1, p. 40.

En Crète, les lois du sage Minos fixèrent longtemps son attention. Il admira l'harmonie qu'elles entretenaient dans l'état et chez les particuliers. Parmi les personnes éclairées qui l'aidèrent de leurs lumières, il s'unit étroitement avec un poëte nommé Thalès, qu'il jugea digne de seconder les grands desseins qu'il roulait dans sa tête[1]. Thalès, docile à ses conseils, alla s'établir à Lacédémone, et fit entendre des chants qui invitaient et préparaient les esprits à l'obéissance et à la concorde.

Pour mieux juger des effets que produit la différence des gouvernemens et des mœurs, Lycurgue visita les côtes de l'Asie. Il n'y vit que des lois et des âmes sans vigueur. Les Crétois, avec un régime simple et sévère, étaient heureux : les Ioniens, qui prétendaient l'être, gémissaient en esclaves sous le joug des plaisirs et de la licence. Une découverte précieuse le dédommagea du spectacle dégoûtant qui s'offrait à ses yeux. Les poésies d'Homère tombèrent entres ses mains : il y vit avec surprise les plus belles maximes de la morale et de la politique embellies par les charmes de la fiction, et il résolut d'en enrichir la Grèce[2].

Tandis qu'il continuait à parcourir les régions

[1] Strab. lib. 10, p. 482. — [2] Plut. in Lyc. t. 1, p. 41.

éloignées, étudiant partout le génie et l'ouvrage des législateurs, recueillant les semences du bonheur qu'ils avaient répandues en différentes contrées, Lacédémone, fatiguée de ses divisions, envoya plus d'une fois à sa suite des députés qui le pressaient de venir au secours de l'état. Lui seul pouvait en diriger les rênes, tour à tour flottantes dans les mains des rois et dans celles de la multitude [1]. Il résista long-temps, et céda enfin aux vœux empressés de tous les Lacédémoniens.

De retour à Sparte, il s'aperçut bientôt qu'il ne s'agissait pas de réparer l'édifice des lois, mais de le détruire, et d'en élever un autre sur de nouvelles proportions : il prévit tous les obstacles, et n'en fut pas effrayé. Il avait pour lui le respect qu'on accordait à sa naissance et à ses vertus; il avait son génie, ses lumières, ce courage imposant qui force les volontés, et cet esprit de conciliation qui les attire [2]; il avait enfin l'aveu du ciel, qu'à l'exemple des autres législateurs, il eut toujours l'attention de se ménager. L'oracle de Delphes lui répondit : « Les dieux agréent ton « hommage, et sous leurs auspices tu formeras « la plus excellente des constitutions politiques. » Lycurgue ne cessa depuis d'entretenir des in-

[1] Plut. in Lyc. t. 1, p. 42. — [2] Id. ibid.

telligences avec la Pythie, qui imprima successivement à ses lois le sceau de l'autorité divine [1].

Avant que de commencer ses opérations, il les soumit à l'examen de ses amis et des citoyens les plus distingués. Il en choisit trente, qui devaient l'accompagner tout armés aux assemblées générales. Ce cortége ne suffisait pas toujours pour empêcher le tumulte : dans une émeute excitée à l'occasion d'une loi nouvelle, les riches se soulevèrent avec tant de fureur, qu'il résolut de se réfugier dans un temple voisin; mais, atteint dans sa retraite d'un coup violent qui, dit-on, le priva d'un œil, il se contenta de montrer à ceux qui le poursuivaient son visage couvert de sang. A cette vue, la plupart saisis de honte l'accompagnèrent chez lui avec toutes les marques du respect et de la douleur, détestant le crime, et remettant le coupable entre ses mains pour en disposer à son gré. C'était un jeune homme impétueux et bouillant. Lycurgue, sans l'accabler de reproches, sans proférer la moindre plainte, le retint dans sa maison, et, ayant fait retirer ses amis et ses domestiques, lui ordonna de le servir et de panser sa blessure. Le jeune homme obéit en silence; et, témoin à chaque instant de la bonté, de la patience et des grandes

[1] Polyæn. strateg. lib. 1, cap. 16.

qualités de Lycurgue, il changea sa haine en amour, et, d'après un si beau modèle, réprima la violence de son caractère [1].

La nouvelle constitution fut enfin approuvée par tous les ordres de l'état; les parties en étaient si bien combinées, qu'aux premiers essais on jugea qu'elle n'avait pas besoin de nouveaux ressorts [2]. Cependant, malgré son excellence, il n'était pas encore rassuré sur sa durée. « Il me reste, « dit-il au peuple assemblé, à vous exposer l'ar- « ticle le plus important de notre législation; « mais je veux auparavant consulter l'oracle de « Delphes. Promettez que jusqu'à mon retour « vous ne toucherez point aux lois établies. » Ils le promirent. « Faites-en le serment. » Les rois, les sénateurs, tous les citoyens prirent les dieux à témoins de leur parole [3]. Cet engagement solennel devait être irrévocable; car son dessein était de ne plus revoir sa patrie.

Il se rendit aussitôt à Delphes, et demanda si les nouvelles lois suffisaient pour assurer le bonheur des Spartiates. La Pythie ayant répondu que Sparte serait la plus florissante des villes tant qu'elle se ferait un devoir de les observer, Lycurgue envoya cet oracle à Lacédémone, et se

[1] Plut. in Lyc. t. 1, p. 45. — [2] Id. ibid. p. 57. — [3] Id. ibid. Nicol. Damasc. in excerpt. Vales. p. 446.

condamna lui-même à l'exil[1]. Il mourut loin de la nation dont il avait fait le bonheur.

On a dit qu'elle n'avait pas rendu assez d'honneurs à sa mémoire[2], sans doute parce qu'elle ne pouvait lui en rendre trop. Elle lui consacra un temple, où tous les ans il reçoit l'hommage d'un sacrifice[3]. Ses parens et ses amis formèrent une société[4] qui s'est perpétuée jusqu'à nous, et qui se réunit de temps en temps pour rappeler le souvenir de ses vertus. Un jour que l'assemblée se tenait dans le temple, Euclidas adressa le discours suivant au génie tutélaire de ce lieu :

Nous vous célébrons, sans savoir quel nom vous donner : la Pythie doutait si vous n'étiez pas un dieu plutôt qu'un mortel[5]; dans cette incertitude, elle vous nomma l'ami des dieux, parce que vous étiez l'ami des hommes.

Votre grande âme serait indignée, si nous osions vous faire un mérite de n'avoir pas acheté la royauté par un crime; elle serait peu flattée, si nous ajoutions que vous avez exposé votre vie et immolé votre repos pour faire le bien : on ne doit louer que les sacrifices qui coûtent des efforts.

[1] Plut. in Lyc. t. 1, p. 57, — [2] Aristot. ap. Plut. ibid. p. 59. — [3] Herodot. lib. 1, cap. 66. Pausan. lib. 3, cap. 16, p. 248. — [4] Plut. ibid. — [5] Herodot. ibid. cap. 65. Plut. ibid. p. 42.

La plupart des législateurs s'étaient égarés en suivant les routes frayées ; vous comprîtes que, pour faire le bonheur d'une nation, il fallait la mener par des voies extraordinaires [1]. Nous vous louons d'avoir, dans un temps d'ignorance, mieux connu le cœur humain que les philosophes ne le connaissent dans ce siècle éclairé.

Nous vous remercions d'avoir mis un frein à l'autorité des rois, à l'insolence du peuple, aux prétentions des riches, à nos passions et à nos vertus.

Nous vous remercions d'avoir placé au-dessus de nos têtes un souverain qui voit tout, qui peut tout, et que rien ne peut corrompre. Vous mîtes la loi sur le trône, et nos magistrats à ses genoux ; tandis qu'ailleurs on met un homme sur le trône, et la loi sous ses pieds. La loi est comme un palmier qui nourrit également de son fruit tous ceux qui se reposent sous son ombre ; le despote, comme un arbre planté sur une montagne, et auprès duquel on ne voit que des vautours et des serpens.

Nous vous remercions de ne nous avoir laissé qu'un petit nombre d'idées justes et saines, et d'avoir empêché que nous eussions plus de désirs que de besoins.

[1] Xenoph. de rep. Laced. p. 675.

Nous vous remercions d'avoir assez bien présumé de nous pour penser que nous n'aurions d'autre courage à demander aux dieux que celui de supporter l'injustice [1] lorsqu'il le faut.

Quand vous vîtes vos lois, éclatantes de grandeur et de beautés, marcher, pour ainsi dire, toutes seules, sans se heurter ni se disjoindre, on dit que vous éprouvâtes une joie pure, semblable à celle de l'Être suprême lorsqu'il vit l'univers, à peine sorti de ses mains, exécuter ses mouvemens avec tant d'harmonie et de régularité [2].

Votre passage sur la terre ne fut marqué que par des bienfaits. Heureux si, en nous les rappelant sans cesse, nous pouvions laisser à nos neveux ce dépôt tel que nos pères l'ont reçu!

[1] Plut. instit. lacon. t. 2, p. 239. — [2] Id. in Lyc. t. 1, p. 57.

FIN DU CHAPITRE QUARANTE-QUATRIÈME.

CHAPITRE XLV.

Du Gouvernement de Lacédémone.

Depuis l'établissement des sociétés, les souverains essayaient partout d'augmenter leur prérogative; les peuples, de l'affaiblir. Les troubles qui résultaient de ces prétentions diverses se faisaient plus sentir à Sparte que partout ailleurs: d'un côté, deux rois, souvent divisés d'intérêt, et toujours soutenus d'un grand nombre de partisans; de l'autre, un peuple de guerriers indociles, qui, ne sachant ni commander ni obéir, précipitaient tour à tour le gouvernement dans les excès de la tyrannie et de la démocratie [1].

Lycurgue avait trop de lumières pour abandonner l'administration des affaires générales aux caprices de la multitude [2], ou pour la laisser entre les mains des deux maisons régnantes. Il cherchait un moyen de tempérer la force par la sagesse; il crut le trouver en Crète. Là, un conseil suprême modérait la puissance du souverain [3].

[1] Plut. in Lyc. t. 1, p. 42. — [2] Id. apophth. lacon. t. 2, p. 228.— [3] Aristot. de rep. lib. 2, cap. 10, t. 2, p. 332.

Il en établit un à peu près semblable à Sparte : vingt-huit vieillards d'une expérience consommée furent choisis pour partager avec les rois la plénitude du pouvoir [1]. Il fut réglé que les grands intérêts de l'état seraient discutés dans ce sénat auguste, que les deux rois auraient le droit d'y présider, et que la décision passerait à la pluralité des voix [2], qu'elle serait ensuite communiquée à l'assemblée générale de la nation, qui pourrait l'approuver ou la rejeter, sans avoir la permission d'y faire le moindre changement [3].

Soit que cette clause ne fût pas assez clairement exprimée dans la loi, soit que la discussion des décrets inspirât naturellement le désir d'y faire quelques changemens, le peuple s'arrogeait insensiblement le droit de les altérer par des additions ou par des suppressions. Cet abus fut pour jamais réprimé par les soins de Polydore et de Théopompe, qui régnaient environ cent trente ans après Lycurgue [4]; ils firent ajouter, par la Pythie de Delphes, un nouvel article à l'oracle qui avait réglé la distribution des pouvoirs [5].

[1] Plat. de leg. lib. 3, t. 2, p. 692. Plut. in Lyc. t. 1, p. 42. — [2] Dionys. Halic. antiq. Rom. lib. 2, cap. 14, t. 1, p. 264. — [3] Plut. ibid. p. 43. — [4] Id. ibid. — [5] Id. ibid.

Le sénat avait jusqu'alors maintenu l'équilibre [1] entre les rois et le peuple ; mais les places des sénateurs étant à vie ainsi que celles des rois, il était à craindre que, dans la suite, les uns et les autres ne s'unissent étroitement, et ne trouvassent plus d'opposition à leurs volontés. On fit passer une partie de leurs fonctions entre les mais de cinq magistrats nommés éphores ou inspecteurs, et destinés à défendre le peuple en cas d'oppression : ce fut le roi Théopompe qui, avec l'agrément de la nation, établit ce nouveau corps intermédiaire [2] [a].

Si l'on en croit les philosophes, ce prince, en limitant son autorité, la rendit plus solide et plus durable [3] ; si l'on juge d'après l'événement, en prévenant un danger qui n'existait pas encore, il en préparait un qui devait tôt ou tard exister. On voyait dans la constitution de Lycurgue l'heureux mélange de la royauté, de l'aristocratie et de la démocratie : Théopompe y joignit une oligarchie [4] qui de nos jours est devenue tyrannique [5]. Jetons maintenant un coup-d'œil rapide

[1] Plut. in Lyc. t. 1, p. 43. Polyb. lib. 6, p. 459. — [2] Aristot. lib. 5, cap. 11, t. 2, p. 407. Plut. ibid.; id. ap. princip. inerud. t. 2, p. 779. Val. max. lib. 4, cap. 1, in extern. n° 8. Dion. Chrysost. orat. 56, p. 565. Cicer. de leg. lib. 3, cap. 7, t. 3, p. 164. — [a] Voyez la note VII à la fin du volume. — [3] Plat. de leg. lib. 3, p. 692. Aristot. ibid. — [4] Archyt. ap. Stob. p. 269. Aristot. de rep. lib. 2, cap. 6, p. 321. — [5] Plat. de leg. lib. 4, p. 712.

sur les différentes parties de ce gouvernement, telles qu'elles sont aujourd'hui, et non comme elles étaient autrefois; car elles ont presque toutes éprouvé des changemens [1].

Des Rois.

Les deux rois doivent être de la race d'Hercule, et ne peuvent épouser une femme étrangère [2]. Les éphores veillent sur la conduite des reines, de peur qu'elles ne donnent à l'état des enfans qui ne seraient pas de cette maison auguste [3]. Si elles étaient convaincues ou fortement soupçonnées d'infidélité, leurs fils seraient relégués dans la classe des particuliers [4].

Dans chacune des deux branches régnantes, la couronne doit passer à l'aîné des fils; et, à leur défaut, au frère du roi [5]. Si l'aîné meurt avant son père, elle appartient à son puîné; mais s'il laisse un enfant, cet enfant est préféré à ses oncles [6]. Au défaut de proches héritiers dans une famille, on appelle au trône les parens éloignés, et jamais ceux de l'autre maison [7].

Les différends sur la succession sont discutés

[1] Xenoph. de rep. Laced. p. 690. — [2] Plut. in Agid. t. 1, p. 800. — [3] Plat. in Alcib. 1, t. 2, p. 121. — [4] Herodot. lib. 6, cap. 63. Pausan. lib. 3, cap. 4, p. 212; cap. 8, p. 224. — [5] Herodot. lib. 5, cap. 42. Xenoph. hist. græc. lib. 3, p. 493. Plut. in Lyc. t. 1, p. 40; id. in Ages. p. 596. — [6] Plut. in Agid. t. 1, p. 796. — [7] Nep. in Ages. cap. 1.

et terminés dans l'assemblée générale [1]. Lorsqu'un roi n'a point d'enfans d'une première femme, il doit la répudier [2]. Anaxandride avait épousé la fille de sa sœur; il l'aimait tendrement; quelques années après, les éphores le citèrent à leur tribunal, et lui dirent : « Il est de notre « devoir de ne pas laisser éteindre les maisons « royales. Renvoyez votre épouse, et choisissez-« en une qui donne un héritier au trône. » Sur le refus du prince, après en avoir délibéré avec les sénateurs, ils lui tinrent ce discours » « Suivez notre avis, et ne forcez pas les Spartiates « à prendre un parti violent. Sans rompre des « liens trop chers à votre cœur, contractez-en de « nouveaux qui relèvent nos espérances. » Rien n'était si contraire aux lois de Sparte; néanmoins Anaxandride obéit : il épousa une seconde femme dont il eut un fils; mais il aima toujours la première, qui, quelque temps après, accoucha du célèbre Léonidas [3].

L'héritier présomptif n'est point élevé avec les autres enfans de l'état [4]; on a craint que trop de familiarité ne les prémunît contre le respect qu'ils lui devront un jour. Cependant son éducation

[1] Xenoph. hist. græc. lib. 3, p. 493; id. in Ages. p. 652. Pausan. lib. 3, cap. 8, p. 224. — [2] Herodot. lib. 6, cap. 63. — [3] Id. lib. 5, cap. 39. Pausan. lib. 3, cap. 3, p. 211. — [4] Plut. in Ages. t. 1, p. 596.

n'en est pas moins soignée; on lui donne une juste idée de sa dignité, une plus juste encore de ses devoirs. Un Spartiate disait autrefois à Cléomène : « Un roi doit être affable. Sans doute, « répondit ce prince, pourvu qu'il ne s'expose « pas au mépris[1]. » Un autre roi de Lacédémone dit à ses parens qui exigeaient de lui une injustice : « En m'apprenant que les lois obligent plus « le souverain que les autres citoyens, vous m'a- « vez appris à vous désobéir en cette occasion[2]. »

Lycurgue a lié les mains aux rois; mais il leur a laissé des honneurs et des prérogatives dont ils jouissent comme chefs de la religion, de l'administration et des armées. Outre certains sacerdoces qu'ils exercent par eux-mêmes[3], ils règlent tout ce qui concerne le culte public, et paraissent à la tête des cérémonies religieuses[4]. Pour les mettre à portée d'adresser des vœux au ciel, soit pour eux, soit pour la république[5], l'état leur donne, le premier et le septième jour de chaque mois, une victime avec une certaine quantité de vin et de farine d'orge[6]. L'un et l'autre ont le droit d'attacher à leur personne deux

[1] Plut. apophth. lacon. t. 2, p. 223. — [2] Isocr. de pac. t. 1, p. 431. Plut. ibid. p. 216. — [3] Herodot. lib. 6, cap. 56. — [4] Id. ibid. cap. 57. Aristot. de rep. lib. 3, cap. 14, t. 2, p. 356. Dionys. Halic. antiq. Rom. lib. 2, t. 1, p. 264. — [5] Xenoph. hist. græc. lib. 3, p. 493. — [6] Herodot. ibid. cap. 57. Xenoph. de rep. Laced. p. 690.

magistrats ou augures qui ne les quittent point, et qu'on nomme Pythiens. Le souverain les envoie au besoin consulter la Pythie, et conserve en dépôt les oracles qu'ils rapportent[1]. Ce privilége est peut-être un des plus importans de la royauté ; il met celui qui en est revêtu dans un commerce secret avec les prêtres de Delphes, auteurs de ces oracles qui souvent décident du sort d'un empire.

Comme chef de l'état, il peut, en montant sur le trône, annuler les dettes qu'un citoyen a contractées, soit avec son prédécesseur, soit avec la république[2][a]. Le peuple lui adjuge pour lui-même certaines portions d'héritages[3], dont il peut disposer, pendant sa vie, en faveur de ses parens[4].

Les deux rois, comme présidens du sénat, y proposent le sujet de la délibération[5]. Chacun d'eux donne son suffrage, et, en cas d'absence, le fait remettre par un sénateur de ses parens[6]. Ce suffrage en vaut deux[7]. L'avis, dans les causes portées à l'assemblée générale, passe à la

[1] Herodot. lib. 6, cap. 57. Xenoph. de rep. Laced. p. 690. — [2] Herodot. ibid. cap 59. — [a] Cet usage subsistait aussi en Perse. (Herodot. ibid.) — [3] Xenoph. ibid. — [4] Id. in Ages. p. 665. — [5] Herodot. ibid. cap. 57. Dionys. Halic. antiq. rom. lib. 2, t. 1, p. 264. — [6] Herodot. ibid. — [7] Thucyd. lib. 1, cap. 20. Schol. ibid. Lucian. in Harmon. cap. 3, t. 1, p. 855. Meurs. de regn. lacon. cap. 23.

pluralité des voix [1]. Lorsque les deux rois proposent de concert un projet manifestement utile à la république, il n'est permis à personne de s'y opposer [2]. La liberté publique n'a rien à craindre d'un pareil accord : outre la secrète jalousie qui règne entre les deux maisons [3], il est rare que leurs chefs aient le même degré de lumières pour connaître les vrais intérêts de l'état, le même degré de courage pour les défendre. Les causes qui regardent l'entretien des chemins, les formalités de l'adoption, le choix du parent qui doit épouser une héritière orpheline, tout cela est soumis à leur décision [4].

Les rois ne doivent pas s'absenter pendant la paix [5], ni tous les deux à la fois pendant la guerre [6]; à moins qu'on ne mette deux armées sur pied. Ils les commandent de droit [7], et Lycurgue a voulu qu'ils y parussent avec l'éclat et le pouvoir qui attirent le respect et l'obéissance.

Le jour du départ, le roi offre un sacrifice à Jupiter. Un jeune homme prend sur l'autel un tison enflammé, et le porte, à la tête des

[1] Dionis. Halic. antiq. rom. lib. 2, t. 1, p. 264. — [2] Plut. in Agid. t. 1, p. 800. — [3] Id. apophth. lacon. t. 2, p. 215. — [4] Herodot. lib. 6, cap. 57. — [5] Plut. in Ages. t. 1, p. 800. — [6] Herodot. lib. 5, cap. 75. Xenoph. hist. græc. p. 562. — [7] Xenoph. de rep. Laced. p. 690. Aristot. de rep. lib. 3, cap. 14; t. 2, p. 356.

troupes, jusqu'aux frontières de l'empire, où l'on fait un nouveau sacrifice [1].

L'état fournit à l'entretien du général et de sa maison, composée, outre sa garde ordinaire, des deux Pythiens ou augures dont j'ai parlé plus haut, des polémarques ou officiers principaux, qu'il est à portée de consulter à tous momens, de trois ministres subalternes, chargés de subvenir à ses besoins [2]. Ainsi, délivré de tout soin domestique, il ne s'occupe que des opérations de la campagne. C'est à lui qu'il appartient de les diriger, de signer des trèves avec l'ennemi [3], d'entendre et de congédier les ambassadeurs des puissances étrangères [4]. Les deux éphores qui l'accompagnent n'ont d'autre fonction que de maintenir les mœurs, et ne se mêlent que des affaires qu'il veut bien leur communiquer [5].

Dans ces derniers temps, on a soupçonné quelquefois le général d'avoir conspiré contre la liberté de sa patrie, ou d'en avoir trahi les intérêts, soit en se laissant corrompre par des présens, soit en se livrant à de mauvais conseils [6]. On décerne contre ces délits, suivant les circonstances, ou de très-fortes amendes, ou l'exil, ou

[1] Xenoph. de rep. Laced. p. 688. — [2] Id. ibid. — [3] Thucyd. lib. 5, cap. 60. — [4] Xenoph. ibid. p. 689. — [5] Id. hist. græc. lib. 2, p. 477 et 478; id. de rep. Laced. p. 688. — [6] Herodot. lib. 6, cap. 82. Thucyd. lib. 1, cap. 132. Pausan. lib. 3, cap. 7, p. 221.

même la perte de la couronne et de la vie. Parmi les princes qui furent accusés, l'un fut obligé de s'éloigner et de se réfugier dans un temple[1]; un autre demanda grâce à l'assemblée, qui lui accorda son pardon, mais à condition qu'il se conduirait à l'avenir par l'avis de dix Spartiates qui le suivraient à l'armée, et qu'elle nommerait[2]. La confiance entre le souverain et les autres magistrats se ralentissant de jour en jour, bientôt il ne sera entouré, dans ses expéditions, que d'espions et de délateurs choisis parmi ses ennemis[3].

Pendant la paix, les rois ne sont que les premiers citoyens d'une ville libre. Comme citoyens, ils se montrent en public sans suite et sans faste; comme premiers citoyens, on leur cède la première place, et tout le monde se lève en leur présence, à l'exception des éphores siégeans à leur tribunal[4]. Quand ils ne peuvent pas assister aux repas publics, on leur envoie une mesure de vin et de farine[5]; quand ils s'en dispensent sans nécessité, elle leur est refusée[6].

[1] Thucyd. lib. 1, cap. 21; lib. 5, cap. 16. Pausan. lib. 3, cap. 7, p. 221. — [2] Thucyd. lib. 5, cap. 63. Diod. lib. 12, p. 126. — [3] Aristot. de rep. lib. 2, cap. 9, t. 2, p. 331. — [4] Xenoph. de rep. Laced. p. 690. Heracl. Pont. in antiq. græc. t. 6, p. 2823. Plut. apophth. lacon. t. 2, p. 217. — [5] Herodot. lib. 6, cap. 57. — [6] Plut. in Lyc. t. 1, p. 46.

Dans ces repas, ainsi que dans ceux qu'il leur est permis de prendre chez les particuliers, ils reçoivent une double portion, qu'ils partagent avec leurs amis[1]. Ces détails ne sauraient être indifférens : les distinctions ne sont partout que des signes de convention assortis aux temps et aux lieux ; celles qu'on accorde aux rois de Lacédémone n'imposent pas moins au peuple que l'armée nombreuse qui compose la garde du roi de Perse.

La royauté a toujours subsisté à Lacédémone ; 1.° parce qu'étant partagée entre deux maisons, l'ambition de l'une serait bientôt réprimée par la jalousie de l'autre, ainsi que par le zèle des magistrats ; 2.° parce que, les rois n'ayant jamais essayé d'augmenter leur prérogative, elle n'a jamais causé d'ombrage au peuple[2]. Cette modération excite son amour pendant leur vie[3], ses regrets après leur mort. Dès qu'un des rois a rendu les derniers soupirs, des femmes parcourent les rues, et annoncent le malheur public en frappant sur des vases d'airain[4]. On couvre le marché de paille, et l'on défend d'y rien exposer en vente pendant trois jours[5]. On

[1] Herodot. lib. 6, cap. 57. Xenoph. in Ages. p. 665. — [2] Xenoph. ibid. p. 651. — [3] Isocr. orat. ad Philip. t. 1, p. 269 ; id. de pace, p. 431. — [4] Herodot. ibid. cap. 58. Schol. Theocr. in idyll. 2, v. 36. — [5] Heracl. Pont. in antiq. græc. t. 6, p. 2823.

fait partir des hommes à cheval pour répandre la nouvelle dans la province, et avertir ceux des hommes libres et des esclaves qui doivent accompagner les funérailles. Ils y assistent par milliers; on les voit se meurtrir le front, et s'écrier au milieu de leurs longues lamentations : Que, de tous les princes qui ont existé, il n'y en eut jamais de meilleur[1]. Cependant ces malheureux regardent comme un tyran celui dont ils sont obligés de déplorer la perte. Les Spartiates ne l'ignorent pas; mais forcés, par une loi de Lycurgue[2], d'étouffer en cette occasion leurs larmes et leurs plaintes, ils ont voulu que la douleur simulée de leurs esclaves et de leurs sujets peignît en quelque façon la douleur véritable qui les pénètre.

Quand le roi meurt dans une expédition militaire, on expose son image sur un lit de parade; et il n'est permis pendant dix jours, ni de convoquer l'assemblée générale, ni d'ouvrir les tribunaux de justice[3]. Quand le corps, que l'on a pris soin de conserver dans le miel ou dans la cire[4], est arrivé, on l'inhume avec les cérémonies ac-

[1] Herodot. lib. 6, cap. 58. Ælian. var. hist. lib. 6, cap. 1. Pausan. lib. 4, cap. 14, p. 313. — [2] Plut. instit. lacon. t. 2, p. 238. — [3] Herodot. ibid. — [4] Xenoph. hist. græc. lib. 5, p. 564. Plut. in Ages. t. 1, p. 618.

coutumées, dans un quartier de la ville où sont les tombeaux des rois [1]...

Du Sénat. Le sénat, composé des deux rois et de vingt-huit gérontes ou vieillards [2], est le conseil suprême [3] où se traitent en première instance la guerre, la paix, les alliances, les hautes et importantes affaires de l'état.

Obtenir une place dans cet auguste tribunal, c'est monter au trône de l'honneur. On ne l'accorde qu'à celui qui, depuis son enfance, s'est distingué par une prudence éclairée, et par des vertus éminentes [4]: il n'y parvient qu'à l'âge de soixante ans [5]; il la possède jusqu'à sa mort [6]. On ne craint point l'affaiblissement de sa raison: par le genre de vie qu'on mène à Sparte, l'esprit et le corps y vieillissent moins qu'ailleurs.

Quand un sénateur a terminé sa carrière, plusieurs concurrens se présentent pour lui succéder. Ils doivent manifester clairement leur désir. Lycurgue a donc voulu favoriser l'ambition [7]? Oui, celle qui, pour prix des services rendus à la patrie, demande avec ardeur de lui en rendre encore.

[1] Pausan. lib. 3, cap. 12, p. 237; id. ibid. cap. 14, p. 240. — [2] Crag. de rep. Laced. lib. 2, cap. 3. — [3] Pausan. lib. 3, cap. 11, p. 231. — [4] Demosth. in Leptin. p. 556. Ulpian. ibid. p. 589. Æschin. in Timarch. p. 288. — [5] Plut. in Lyc. t. 1, p. 55. — [6] Aristot. de rep. lib. 2, cap. 9, t. 2, p. 330. Polyb. lib. 6, p. 489. — [7] Aristot. ibid. p. 331.

L'élection se fait dans la place publique [1], où le peuple est assemblé avec les rois, les sénateurs, et les différentes classes des magistrats. Chaque prétendant paraît dans l'ordre assigné par le sort [2]. Il parcourt l'enceinte les yeux baissés, en silence, et honoré de cris d'approbation plus ou moins nombreux, plus ou moins fréquens. Ces bruits sont recueillis par des hommes qui, cachés dans une maison voisine d'où ils ne peuvent rien voir, se contentent d'observer quelle est la nature des applaudissemens qu'ils entendent, et qui, à la fin de la cérémonie, viennent déclarer qu'à telle reprise le vœu du public s'est manifesté d'une manière plus vive et plus soutenue.

Après ce combat, où la vertu ne succombe que sous la vertu, commence une espèce de marche triomphale : le vainqueur est conduit dans tous les quartiers de la ville la tête ceinte d'une couronne, suivi d'un cortége de jeunes garçons et de jeunes femmes qui célèbrent ses vertus et sa victoire : il se rend aux temples, où il offre son encens; aux maisons de ses parens, où des gâteaux et des fruits sont étalés sur une table : « Agréez, lui dit-on, ces présens dont l'état vous

[1] Aristot. de rep. lib. 4, cap. 9, t. 2, p. 374. — [2] Plut. in Lyc. t. 1, p. 55.

« honore par nos mains. » Le soir, toutes les femmes qui lui tiennent par les liens du sang s'assemblent à la porte de la salle où il vient de prendre son repas; il fait approcher celle qu'il estime le plus, et, lui présentant l'une des deux portions qu'on lui avait servies : « C'est à vous, « lui dit-il, que je remets le prix d'honneur que « je viens de recevoir. » Toutes les autres applaudissent au choix, et la ramènent chez elle avec les distinctions les plus flatteuses[1].

Dès ce moment, le nouveau sénateur est obligé de consacrer le reste de ses jours aux fonctions de son ministère. Les unes regardent l'état, et nous les avons indiquées plus haut; les autres concernent certaines causes particulières dont le jugement est réservé au sénat. C'est de ce tribunal que dépend non-seulement la vie des citoyens, mais encore leur fortune[2], je veux dire leur honneur; car le vrai Spartiate ne connaît pas d'autre bien.

Plusieurs jours sont employés à l'examen des délits qui entraînent la peine de mort, parce que l'erreur en cette occasion ne peut se réparer. On ne condamne pas l'accusé sur de simples présomptions; mais, quoique absous une première fois, il est poursuivi avec plus de rigueur, si dans

[1] Plut. in. Lyc. t. 1, p. 56. — [2] Id. ibid. p. 55.

la suite on acquiert de nouvelles preuves contre lui[1].

Le sénat a le droit d'infliger l'espèce de flétrissure qui prive le citoyen d'une partie de ses priviléges; et de là vient qu'à la présence d'un sénateur, le respect qu'inspire l'homme vertueux se mêle avec la frayeur salutaire qu'inspire le juge[2].

Quand un roi est accusé d'avoir violé les lois ou trahi les intérêts de l'état, le tribunal qui doit l'absoudre ou le condamner est composé des vingt-huit sénateurs, des cinq éphores, et du roi de l'autre maison[3]. Il peut appeler du jugement à l'assemblée générale du peuple[4].

Les éphores ou inspecteurs, ainsi nommés parce qu'ils étendent leurs soins sur toutes les parties de l'administration[5], sont au nombre de cinq[6]. Dans la crainte qu'ils n'abusent de leur autorité, on les renouvelle tous les ans[7]. Ils entrent en place au commencement de l'année, fixé à la nouvelle lune qui suit l'équinoxe de l'automne[8]. Le premier d'entre eux donne son nom Des Ephores.

[1] Thucyd. lib. 1, cap. 132. Plut. apophth. lacon. t. 2, p. 217. — [2] Æschin. in Timarch. p. 288. — [3] Pausan. lib. 3, cap. 5, p. 215. — [4] Plut. in Agid. t. 1, p. 804. Crag. de rep. Laced. lib. 4, cap. 8. — [5] Suid. in Ἔφορ. Schol. Thucyd. ibid. cap. 86. — [6] Aristot. de rep. lib. 2, cap. 10, t. 2, p. 332. Pausan. lib. 3, cap. 11, p. 231. — [7] Thucyd. lib. 5, cap. 36. Plut. in Ages. t. 1, p. 597. — [8] Dodwel. de cycl. dissert. 8, §. 5, p. 320; id. in annal. Thucyd. p. 168.

à cette année[1] : ainsi, pour rappeler la date d'un événement, il suffit de dire qu'il s'est passé sous tel éphore.

Le peuple a le droit de les élire, et d'élever à cette dignité des citoyens de tous les états[2] : dès qu'ils en sont revêtus, il les regarde comme ses défenseurs, et c'est à ce titre qu'il n'a cessé d'augmenter leurs prérogatives.

J'ai insinué plus haut que Lycurgue n'avait pas fait entrer cette magistrature dans le plan de sa constitution ; il paraît seulement qu'environ un siècle et demi après, les rois de Lacédémone se dépouillèrent en sa faveur de plusieurs droits essentiels, et que son pouvoir s'accrut ensuite par les soins d'un nommé Astéropus, chef de ce tribunal [3]. Successivement enrichie des dépouilles du sénat et de la royauté, elle réunit aujourd'hui les droits les plus éminens, tels que l'administration de la justice, le maintien des mœurs et des lois, l'inspection sur les autres magistrats, l'exécution des décrets de l'assemblée générale.

Le tribunal des éphores se tient dans la place publique[4] ; ils s'y rendent tous les jours pour prononcer sur certaines accusations, et terminer

[1] Pausan. lib. 3, cap. 11, p. 232. — [2] Aristot. de rep. lib. 2, cap. 9, t. 2, p. 330 ; lib. 4, cap. 9, p. 374. — [3] Plut. in agid. t. 1, p. 808. — [4] Pausan. ibid. p. 231.

les différends des particuliers [1]. Cette fonction importante n'était autrefois exercée que par les rois [2]. Lors de la première guerre de Messénie, obligés de s'absenter souvent, ils la confièrent aux éphores [3]; mais ils ont toujours conservé le droit d'assister aux jugemens, et de donner leurs suffrages [4].

Comme les Lacédémoniens n'ont qu'un petit nombre de lois, et que tous les jours il se glisse dans la république des vices inconnus auparavant, les juges sont souvent obligés de se guider par les lumières naturelles; et comme dans ces derniers temps on a placé parmi eux des gens peu éclairés, on a souvent lieu de douter de l'équité de leurs décisions [5].

Les éphores prennent un soin extrême de l'éducation de la jeunesse. Ils s'assurent tous les jours par eux-mêmes si les enfans de l'état ne sont pas élevés avec trop de délicatesse [6]: ils leur choisissent des chefs qui doivent exciter leur émulation [7], et paraissent à leur tête dans une fête militaire et religieuse qu'on célèbre en l'honneur de Minerve [8].

[1] Plut. in Agid. t. 1, p. 807; id. apophth. lacon. t. 2, p. 221. — [2] Pausan. lib. 3, cap. 3, p. 209. — [3] Plut. in Agid. p. 808. — [4] Herodot. lib. 6, cap. 63. — [5] Aristot de rep. lib. 2, cap. 9, p. 330. — [6] Agatarch. ap. Athen. lib. 12, p. 550. — [7] Xenoph. de rep. Laced. p. 679. — [8] Polyb. lib. 4, p. 308.

D'autres magistrats veillent sur la conduite des femmes [1]; les éphores, sur celle de tous les citoyens. Tout ce qui peut, même de loin, donner atteinte à l'ordre public et aux usages reçus, est sujet à leur censure. On les a vus souvent poursuivre des hommes qui négligeaient leurs devoirs [2], ou qui se laissaient facilement insulter [3]: ils reprochaient aux uns d'oublier les égards qu'ils devaient aux lois, aux autres ceux qu'ils se devaient à eux-mêmes.

Plus d'une fois ils ont réprimé l'abus que faisaient de leurs talens des étrangers qu'ils avaient admis à leurs jeux publics. Un orateur offrait de parler un jour entier sur toute sorte de sujets: ils le chassèrent de la ville [4]. Archiloque subit autrefois le même sort, pour avoir hasardé dans ses écrits une maxime de lâcheté; et, presque de nos jours, le musicien Timothée ayant ravi les Spartiates par la beauté de ses chants, un éphore s'approcha de lui tenant un couteau dans sa main, et lui dit: « Nous vous avons « condamné à retrancher quatre cordes de votre « lyre; de quel côté voulez-vous que je les « coupe [5]? »

On peut juger par ces exemples de la sévérité

[1] Hesych. in Ἁρμοί. — [2] Schol. Thucyd. lib. 1, cap. 84. — [3] Plut. instit. lacon. t. 2, p. 239. — [4] Id. ibid. — [5] Id. ibid. p. 238.

avec laquelle ce tribunal punissait autrefois les fautes qui blessaient directement les lois et les mœurs. Aujourd'hui même que tout commence à se corrompre, il n'est pas moins redoutable, quoique moins respecté; et ceux des particuliers qui ont perdu leurs anciens principes n'oublient rien pour se soustraire aux regards de ces censeurs, d'autant plus sévères pour les autres, qu'ils sont quelquefois plus indulgens pour eux mêmes[1].

Contraindre la plupart des magistrats à rendre compte de leur administration[2], suspendre de leurs fonctions ceux d'entre eux qui violent les lois, les traîner en prison, les déférer au tribunal supérieur, et les exposer, par des poursuites vives, à perdre la vie; tous ces droits sont réservés aux éphores[3]. Ils les exercent en partie contre les rois, qu'ils tiennent dans leur dépendance par un moyen extraordinaire et bizarre. Tous les neuf ans, ils choisissent une nuit où l'air est calme et serein; assis en rase campagne, ils examinent avec attention le mouvement des astres: voient-ils une exhalaison enflammée traverser les airs, c'est une étoile qui change de place; les rois ont offensé les dieux. On les traduit en

[1] Aristot. de rep. lib. 2, cap. 9, t. 2, p. 330. — [2] Id. ibid. — [3] Xenoph. de rep. Laced. p. 683.

justice, on les dépose; et ils ne recouvrent l'autorité qu'après avoir été absous par l'oracle de Delphes [1].

Le souverain fortement soupçonné d'un crime contre l'état peut à la vérité refuser de comparaître devant les éphores aux deux premières sommations; mais il doit obéir à la troisième [2]: du reste, ils peuvent s'assurer de sa personne [3], et le traduire en justice. Quand la faute est moins grave, ils prennent sur eux d'infliger la peine. En dernier lieu, ils condamnèrent à l'amende le roi Agésilas, parce qu'il envoyait un présent à chaque sénateur qui entrait en place [4].

La puissance exécutrice est toute entière entre leurs mains. Ils convoquent l'assemblée générale [5], ils y recueillent les suffrages [6]. On peut juger du pouvoir dont ils sont revêtus, en comparant les décrets qui en émanent avec les sentences qu'ils prononcent dans leur tribunal particulier. Ici, le jugement est précédé de cette formule : « Il a paru aux rois et aux éphores [7]; » là, de celle-ci : « Il a paru aux éphores et à l'as« semblée [8]. »

[1] Plut. in Agid. t. 1, p. 800. — [2] Id. ibid. p. 809. — [3] Thucyd. lib. 1, cap. 131. Nep. in Pausan. cap. 3. — [4] Plut. de frat. amor. t. 2, p. 482. — [5] Xenoph. hist. græc. lib. 2, p. 460. — [6] Thucyd. ibid. cap. 87. — [7] Boeth. de mus. lib. 1, cap. 1. Bulliald. in Theon. Smyrn. p. 295. — [8] Xenoph. ibid. lib. 3, p. 491.

C'est à eux que s'adressent les ambassadeurs des nations ennemies ou alliées [1]. Chargés du soin de lever des troupes et de les faire partir [2], ils expédient au général les ordres qu'il doit suivre [3], le font accompagner de deux d'entre eux pour épier sa conduite [4]; l'interrompent quelquefois au milieu de ses conquêtes, et le rappellent, suivant que l'exige leur intérêt personnel ou celui de l'état [5].

Tant de prérogatives leur attirent une considération qu'ils justifient par les honneurs qu'ils décernent aux belles actions [6], par leur attachement aux anciennes maximes [7], par la fermeté avec laquelle ils ont, en ces derniers temps, dissipé des complots qui menaçaient la tranquillité publique [8].

Ils ont, pendant une longue suite d'années, combattu contre l'autorité des sénateurs et des rois, et n'ont cessé d'être leurs ennemis que lorsqu'ils sont devenus leurs protecteurs. Ces tentatives, ces usurpations auraient ailleurs fait couler des torrens de sang : par quel hasard n'ont-elles

[1] Xenoph. hist. græc. lib. 2, p. 459 et 460. Plut. in Agid. t. 1, p. 801. — [2] Xenoph. ibid. lib. 3, p. 503; lib. 5, p. 556, 563, 568, 574, etc. Plut. apophth. lacon. p. 215. — [3] Xenoph. ibid. lib. 3, p. 479. — [4] Id. ibid. lib. 2, p. 478. — [5] Thucyd. lib. 1, cap. 131. Xenoph. in Ages. p. 657. Plut. apophth. lacon. p. 211. — [6] Plut. in Ages. t. 1, p. 615. — [7] Xenoph. hist. græc. lib. 3, p. 496. — [8] Id. ibid. p. 494.

produit à Sparte que des fermentations légères? C'est que les éphores promettaient au peuple la liberté, tandis que leurs rivaux, aussi pauvres que le peuple, ne pouvaient lui promettre des richesses; c'est que l'esprit d'union introduit par les lois de Lycurgue avait tellement prévalu sur les considérations particulières, que les anciens magistrats, jaloux de donner de grands exemples d'obéissance, ont toujours cru devoir sacrifier leurs droits aux prétentions des éphores [1].

Par une suite de cet esprit, le peuple n'a cessé de respecter ces rois et ces sénateurs qu'il a dépouillés de leur pouvoir. Une cérémonie imposante, qui se renouvelle tous les mois, lui rappelle ses devoirs. Les rois en leur nom, les éphores au nom du peuple, font un serment solennel; les premiers, de gouverner suivant les lois; les seconds, de défendre l'autorité royale tant qu'elle ne violera pas les lois [2].

Assemblées de la Nation.

Les Spartiates ont des intérêts qui leur sont particuliers; ils en ont qui leur sont communs avec les habitans des différentes villes de la Laconie : de là deux espèces d'assemblées, auxquelles assistent toujours les rois, le sénat, et les diverses classes de magistrats. Lorsqu'il faut

[1] Xenoph. de rep. Laced. p. 683. — [2] Id. ibid. p. 690.

régler la succession au trône, élire ou déposer des magistrats, prononcer sur des délits publics, statuer sur les grands objets de la religion ou de la législation, l'assemblée n'est composée que de Spartiates, et se nomme petite assemblée[1].

Elle se tient pour l'ordinaire tous les mois, à la pleine lune[2]; par extraordinaire, lorsque les circonstances l'exigent : la délibération doit être précédée par un décret du sénat[3], à moins que le partage des voix n'ait empêché cette compagnie de rien conclure. Dans ce cas, les éphores portent l'affaire à l'assemblée[4].

Chacun des assistans a droit d'opiner, pourvu qu'il ait passé sa trentième année : avant cet âge, il ne lui est pas permis de parler en public[5]. On exige encore qu'il soit irréprochable dans ses mœurs, et l'on se souvient de cet homme qui avait séduit le peuple par son éloquence : son avis était excellent; mais, comme il sortait d'une bouche impure, on vit un sénateur s'élever, s'indigner hautement contre la facilité de l'assemblée, et faire aussitôt proposer le même avis par un homme vertueux. Qu'il ne soit pas dit, ajouta-t-il, que les Lacédémoniens se laissent

[1] Xenoph. hist. græc. lib. 3, p. 494. — [2] Thucyd. lib. 1, cap. 67. Schol. ibid. — [3] Plut. in Lyc. t. 1, p. 40; id. in Agid. p. 798 et 800. — [4] Id. ibid. p. 799. — [5] Argum. in déclam. 24 Liban. t. 1, p. 558.

mener par les conseils d'un infâme orateur[1].

On convoque l'assemblée générale lorsqu'il s'agit de guerre, de paix et d'alliance; elle est alors composée des députés des villes de la Laconie[2] : on y joint souvent ceux des peuples alliés[3] et des nations qui viennent implorer l'assistance de Lacédémone[4]. Là se discutent leurs prétentions et leurs plaintes mutuelles, les infractions faites aux traités de la part des autres peuples, les voies de conciliation, les projets de campagne, les contributions à fournir. Les rois et les sénateurs portent souvent la parole : leur autorité est d'un grand poids, celle des éphores d'un plus grand encore. Quand la matière est suffisamment éclaircie, l'un des éphores demande l'avis de l'assemblée; aussitôt mille voix s'élèvent, ou pour l'affirmative, ou pour la négative. Lorsque, après plusieurs essais, il est impossible de distinguer la majorité, le même magistrat s'en assure en comptant ceux des deux partis qu'il a fait passer, ceux-ci d'un côté, ceux-là de l'autre[5].

[1] Æschin. in Timarch. p. 288. Plut. de audit. t. 2, p. 41. — [2] Xenoph. hist. græc. lib. 6, p. 579. — [3] Id. ibid. lib. 5, p. 554, 556, 558, 590. — [4] Id. ibid. p. 554; lib. 6, p. 579. — [5] Thucyd. lib. 1, cap. 87.

FIN DU CHAPITRE QUARANTE-CINQUIÈME.

CHAPITRE XLVI.

Des Lois de Lacédémone.

La nature est presque toujours en opposition avec les lois[1], parce qu'elle travaille au bonheur de chaque individu sans relation avec les autres, et que les lois ne statuent que sur les rapports qui les unissent; parce qu'elle diversifie à l'infini nos caractères et nos penchans, tandis que l'objet des lois est de les ramener, autant qu'il est possible, à l'unité. Il faut donc que le législateur, chargé de détruire, ou du moins de concilier ces contrariétés, regarde la morale comme le ressort le plus puissant et la partie la plus essentielle de sa politique; qu'il s'empare de l'ouvrage de la nature, presqu'au moment qu'elle vient de le mettre au jour; qu'il ose en retoucher la forme et les proportions; que, sans en effacer les traits originaux, il les adoucisse; et qu'enfin l'homme indépendant ne soit plus, en sortant de ses mains, qu'un citoyen libre.

Que des hommes éclairés soient parvenus autrefois à réunir les sauvages épars dans les forêts,

[1] Demosth. in Aristog. p. 830.

que tous les jours de sages instituteurs modèlent en quelque façon à leur gré les caractères des enfans confiés à leurs soins, on le conçoit sans peine; mais quelle puissance de génie n'a-t-il pas fallu pour refondre une nation déjà formée! Et quel courage pour oser lui dire : Je vais restreindre vos besoins à l'étroit nécessaire, et exiger de vos passions les sacrifices les plus amers : vous ne connaîtrez plus les attraits de la volupté; vous échangerez les douceurs de la vie contre des exercices pénibles et douloureux; je dépouillerai les uns de leurs biens pour les distribuer aux autres, et la tête du pauvre s'élèvera aussi haut que celle du riche; vous renoncerez à vos idées, à vos goûts, à vos habitudes, à vos prétentions, quelquefois même à ces sentimens si tendres et si précieux que la nature a gravés au fond de vos cœurs!

Voilà néanmoins ce qu'exécuta Lycurgue, par des règlemens qui diffèrent si essentiellement de ceux des autres peuples, qu'en arrivant à Lacédémone, un voyageur se croit transporté sous un nouveau ciel. Leur singularité l'invite à les méditer; et bientôt il est frappé de cette profondeur de vues et de cette élévation de sentimens qui éclatent dans l'ouvrage de Lycurgue.

Il fit choisir les magistrats, non par la voie du

sort, mais par celle des suffrages[1]. Il dépouilla les richesses de leur considération[2], et l'amour de sa jalousie[3]. S'il accorda quelques distinctions, le gouvernement, plein de son esprit, ne les prodigua jamais, et les gens vertueux n'osèrent les solliciter : l'honneur devint la plus belle des récompenses, et l'opprobre le plus cruel des supplices. La peine de mort fut quelquefois infligée; mais un rigoureux examen devait la précéder, parce que rien n'est si précieux que la vie d'un citoyen[4]. L'exécution se fit dans la prison, pendant la nuit[5], de peur que la fermeté du coupable n'attendrît les assistans. Il fut décidé qu'un lacet terminerait ses jours[6], car il parut inutile de multiplier les tourmens.

J'indiquerai dans la suite la plupart des règlemens de Lycurgue; je vais parler ici du partage des terres. La proposition qu'il en fit souleva les esprits; mais, après les plus vives contestations, le district de Sparte fut divisé en neuf mille portions de terre[a], le reste de la Laconie en trente mille. Chaque portion, assignée à un chef de

[1] Isocr. panath. t. 2, p. 261. Aristot. de rep. lib. 4, cap. 9, t. 2, p. 374. — [2] Plut. instit. lacon. t. 2, p. 239. — [3] Id. in Lyc. t. 1, p. 49. — [4] Thucyd. lib. 1, cap. 132. Plut. apophth. lacon. t. 2, p. 217. — [5] Herodot. lib. 4, cap. 146. Val. Max. lib. 4, cap. 6. — [6] Plut. in Agid. t. 1, p. 803 et 804. — [a] Voyez la note VIII à la fin du volume.

famille, devait produire, outre une certaine quantité de vin et d'huile, soixante-dix mesures d'orge pour le chef, et douze pour son épouse[1].

Après cette opération, Lycurgue crut devoir s'absenter, pour laisser aux esprits le temps de se reposer. A son retour, il trouva les campagnes de Laconie couvertes de tas de gerbes, tous de même grosseur et placés à des distances à peu près égales. Il crut voir un grand domaine dont les productions venaient d'être partagées entre des frères; ils crurent voir un père qui, dans la distribution de ses dons, ne montre pas plus de tendresse pour l'un de ses enfans que pour les autres[2].

Mais comment subsistera cette égalité de fortunes? Avant Lycurgue, le législateur de Crète n'osa pas l'établir, puisqu'il permit les acquisitions[3]. Après Lycurgue, Phaléas à Chalcédoine[4], Philolaüs à Thèbes[5], Platon[6], d'autres législateurs, d'autres philosophes, ont proposé des voies insuffisantes pour résoudre le problème. Il était donné à Lycurgue de tenter les choses les plus extraordinaires, et de concilier les plus opposées. En effet, par une de ses lois, il règle le nombre

[1] Plut. in Lyc. t. 1, p. 44. — [2] Id. ibid.; et apophth. lacon. t. 2, p. 226. Porphyr. de abstin. lib. 4, §. 3, p. 300. — [3] Polyb. lib. 6, p. 489. — [4] Aristot. de rep. lib. 2, cap. 7, t. 2, p. 322. — [5] Id. ibid. cap. 12, p. 337. — [6] Plat. de leg. lib. 5, t. 2, p. 740.

des hérédités sur celui des citoyens[1]; et par une autre loi, en accordant des exemptions à ceux qui ont trois enfans, et de plus grandes à ceux qui en ont quatre[2], il risque de détruire la proportion qu'il veut établir, et de rétablir la distinction des riches et des pauvres, qu'il se propose de détruire.

Pendant que j'étais à Sparte, l'ordre des fortunes des particuliers avait été dérangé par un décret de l'éphore Épitadès, qui voulait se venger de son fils[3]; et comme je négligeai de m'instruire de leur ancien état, je ne pourrai développer à cet égard les vues du législateur qu'en remontant à ses principes.

Suivant les lois de Lycurgue, un chef de famille ne pouvait ni acheter ni vendre une portion de terrain[4]; il ne pouvait ni la donner pendant sa vie, ni la léguer par son testament à qui il voulait[5]; il ne lui était pas même permis de la partager[6] : l'aîné de ses enfans recueillait la succession[7], comme dans la maison royale l'aîné succède de droit à la couronne[8]. Quel était le sort des autres enfans? Les lois, qui avaient assuré

[1] Polyb. lib. 6, p. 489. — [2] Aristot. de rep. lib. 2, cap. 9, t. 2, p. 330. Ælian. var. hist. lib. 6, cap. 6. — [3] Plut. in Agid. t. 1, p. 797. — [4] Aristot. ibid. p. 329. — [5] Plut. ibid. — [6] Heracl. Pont. de polit. in antiq. Græc. t. 6, p. 2823. — [7] Emm. descript. reip. lacon. in antiq. Græc. t. 4, p. 483. — [8] Herodot. lib. 5, cap. 42, etc.

leur subsistance pendant la vie du père, les auraient-elles abandonnés après sa mort?

1.° Il paraît qu'ils pouvaient hériter des esclaves, des épargnes et des meubles de toute espèce. La vente de ces effets suffisait sans doute pour leurs vêtemens; car le drap qu'ils employaient était à si bas prix, que les plus pauvres se trouvaient en état de se le procurer[1]. 2.° Chaque citoyen était en droit de participer aux repas publics, et fournissait pour son contingent une certaine quantité de farine d'orge, qu'on peut évaluer à environ douze médimnes : or, le Spartiate possesseur d'une portion d'héritage en retirait par an soixante-dix médimnes, et sa femme douze. L'excédant du mari suffisait donc pour l'entretien de cinq enfans; et comme Lycurgue n'a pas dû supposer que chaque père de famille en eût un si grand nombre, on peut croire que l'aîné devait pourvoir aux besoins, non-seulement de ses enfans, mais encore de ses frères. 3.° Il est à présumer que les puînés pouvaient seuls épouser les filles, qui, au défaut de mâles, héritaient d'une possession territoriale. Sans cette précaution, les hérédités se seraient accumulées sur une même tête. 4.° Après l'examen qui suivait

[1] Aristot. de rep. lib. 4, cap. 9, t. 2, p. 374. Xenoph. de rep. Laced. p. 682.

leur naissance, les magistrats leur accordaient des portions de terre [1] devenues vacantes par l'extinction de quelques familles. 5.° Dans ces derniers temps, des guerres fréquentes en détruisaient un grand nombre; dans les siècles antérieurs, ils allaient au loin fonder des colonies. 6.° Les filles ne coûtaient rien à établir; il était défendu de leur constituer une dot [2]. 7.° L'esprit d'union et de désintéressement, rendant en quelque façon toutes choses communes entre les citoyens [3], les uns n'avaient souvent au-dessus des autres que l'avantage de prévenir ou de seconder leurs désirs.

Tant que cet esprit s'est maintenu, la constitution résistait aux secousses qui commençaient à l'agiter. Mais qui la soutiendra désormais, depuis que, par le décret des éphores dont j'ai parlé, il est permis à chaque citoyen de doter ses filles, et de disposer à son gré de sa portion? Les hérédités passant tous les jours en différentes mains, l'équilibre des fortunes est rompu, ainsi que celui de l'égalité.

Je reviens aux dispositions de Lycurgue. Les biens-fonds, aussi libres que les hommes, ne

[1] Plut. in Lyc. t. 1, p. 49.— [2] Justin. lib. 3, cap. 3. Plut. apophth. lacon. t. 2, p. 227.— [3] Xenoph. de rep. Laced. p. 679. Aristot. de rep. lib. 2, cap. 5, p. 317. Plut. instit. lacon. t. 2, p. 238.

devaient point être grevés d'impositions. L'état n'avait point de trésor[1]; en certaines occasions, les citoyens contribuaient suivant leurs facultés[2]; en d'autres, ils recouraient à des moyens qui prouvaient leur excessive pauvreté. Les députés de Samos vinrent une fois demander à emprunter une somme d'argent; l'assemblée générale n'ayant pas d'autre ressource, indiqua un jeûne universel, tant pour les hommes libres, que pour les esclaves et pour les animaux domestiques. L'épargne qui en résulta fut remise aux députés[3].

Tout pliait devant le génie de Lycurgue; le goût de la propriété commençait à disparaître; des passions violentes ne troublaient plus l'ordre public. Mais ce calme serait un malheur de plus, si le législateur n'en assurait pas la durée. Les lois toutes seules ne sauraient opérer ce grand effet: si on s'accoutume à mépriser les moins importantes, on négligera bientôt celles qui le sont davantage; si elles sont trop nombreuses, si elles gardent le silence en plusieurs occasions, si d'autres fois elles parlent avec l'obscurité des oracles; s'il est permis à chaque juge d'en fixer le

[1] Archid. ap. Thucyd. lib. 1, cap. 80. Pericl. ap. eumd. lib. 1, cap. 141. Plut. apophth. lacon. t. 2, p. 217.— [2] Aristot. de rep. lib. 2, cap. 9, t. 2, p. 331. — [3] Id. de curâ rei famil. t. 2, p. 503.

sens, à chaque citoyen de s'en plaindre; si, jusque dans les plus petits détails, elles ajoutent à la contrainte de notre liberté le ton avilissant de la menace : vainement seraient-elles gravées sur le marbre, elles ne le seront jamais dans les cœurs.

Attentif au pouvoir irrésistible des impressions que l'homme reçoit dans son enfance et pendant toute sa vie, Lycurgue s'était dès long-temps affermi dans le choix d'un système que l'expérience avait justifié en Crète. Élevez tous les enfans en commun, dans une même discipline, d'après des principes invariables, sous les yeux des magistrats et de tout le public, ils apprendront leurs devoirs en les pratiquant; ils les chériront ensuite, parce qu'ils les auront pratiqués, et ne cesseront de les respecter, parce qu'ils les verront toujours pratiqués par tout le monde. Les usages, en se perpétuant, recevront une force invincible de leur ancienneté et de leur universalité : une suite non interrompue d'exemples donnés et reçus fera que chaque citoyen, devenu le législateur de son voisin, sera pour lui une règle vivante [1]; on aura le mérite de l'obéissance en cédant à la force de l'habitude; et l'on croira agir librement, parce qu'on agira sans effort.

[1] Plut. in Lyc. t. 1, p. 47.

Il suffira donc à l'instituteur de la nation de dresser, pour chaque partie de l'administration, un petit nombre de lois[1] qui dispenseront d'en désirer un plus grand nombre, et qui contribueront à maintenir l'empire des rites, beaucoup plus puissant que celui des lois mêmes. Il défendra de les mettre par écrit[2], de peur qu'elles ne rétrécissent le domaine des vertus, et qu'en croyant faire tout ce qu'on doit, on ne s'abstienne de faire tout ce qu'on peut. Mais il ne les cachera point; elles seront transmises de bouche en bouche, citées dans toutes les occasions, et connues de tous les citoyens, témoins et juges des actions de chaque particulier. Il ne sera pas permis aux jeunes gens de les blâmer, même de les soumettre à leur examen[3], puisqu'ils les ont reçues comme des ordres du ciel, et que l'autorité des lois n'est fondée que sur l'extrême vénération qu'elles inspirent. Il ne faudra pas non plus louer les lois et les usages des nations étrangères[4], parce que, si l'on n'est pas persuadé qu'on vit sous la meilleure des législations, on en désirera bientôt une autre.

Ne soyons plus étonnés maintenant que l'o-

[1] Plut. apophth. lacon. t. 2, p. 232. — [2] Id. ibid. p. 227; et in Lyc. t. 1, p. 47. — [3] Plat. de leg. lib. 1, t. 2, p. 634. — [4] Demosth. in Leptin. p. 556.

béissance soit pour les Spartiates la première des vertus [1], et que ces hommes fiers ne viennent jamais, le texte des lois à la main, demander compte aux magistrats des sentences émanées de leur tribunal.

Ne soyons pas surpris non plus que Lycurgue ait regardé l'éducation comme l'affaire la plus importante du législateur [2], et que, pour subjuguer l'esprit et le cœur des Spartiates, il les ait soumis de bonne heure aux épreuves dont je vais rendre compte.

[1] Isocr. in Archid. t. 2, p. 53. Xenoph. de rep. Laced. p. 682. — [2] Plut. in Lyc. t. 1, p. 47.

FIN DU CHAPITRE QUARANTE-SIXIÈME.

CHAPITRE XLVII.

De l'Éducation et du Mariage des Spartiates.

Les lois de Lacédémone veillent avec un soin extrême à l'éducation des enfans [1]. Elles ordonnent qu'elle soit publique, et commune aux pauvres et aux riches [2]. Elles préviennent le moment de leur naissance : quand une femme a déclaré sa grossesse, on suspend dans son appartement des portraits où brillent la jeunesse et la beauté, tels que ceux d'Apollon, de Narcisse, d'Hyacinthe, de Castor, de Pollux, etc., afin que son imagination, sans cesse frappée de ces objets, en transmette quelques traces à l'enfant qu'elle porte dans son sein [3].

A peine a-t-il reçu le jour, qu'on le présente à l'assemblée des plus anciens de la tribu à laquelle sa famille appartient. La nourrice est appelée : au lieu de le laver avec de l'eau, elle emploie des lotions de vin, qui occasionnent, à ce qu'on prétend, des accidens funestes dans les

[1] Aristot. de rep. lib. 8, cap. 1, t. 2, p. 450. — [2] Id. ibid. lib. 4, cap. 9, p. 374. — [3] Oppian. de venat. lib. 1, v. 357.

tempéramens faibles. D'après cette épreuve, suivie d'un examen rigoureux, la sentence de l'enfant est prononcée. S'il n'est expédient ni pour lui ni pour la république qu'il jouisse plus long-temps de la vie, on le fait jeter dans un gouffre, auprès du mont Taygète : s'il paraît sain et bien constitué, on le choisit, au nom de la patrie, pour être quelque jour un de ses défenseurs [1].

Ramené à la maison, il est posé sur un bouclier, et l'on place auprès de cette espèce de berceau une lance, afin que ses premiers regards se familiarisent avec cette arme [2].

On ne serre point ses membres délicats avec des liens qui en suspendraient les mouvemens : on n'arrête point ses pleurs, s'ils ont besoin de couler; mais on ne les excite jamais par des menaces ou par des coups. Il s'accoutume par degrés à la solitude, aux ténèbres, à la plus grande indifférence sur le choix des alimens [3]. Point d'impressions de terreur, point de contraintes inutiles, ni de reproches injustes; livré sans réserve à ses jeux innocens, il jouit pleinement des douceurs de la vie, et son bonheur hâte le développement de ses forces et de ses qualités.

[1] Plut. in Lyc. t. 1, p. 49. — [2] Non. Dionys. lib. 41, p. 1062. Schol. Thucyd. lib. 2, cap. 39. — [3] Plut. ibid.

Il est parvenu à l'âge de sept ans sans connaître la crainte servile : c'est à cette époque que finit communément l'éducation domestique [1]. On demande au père s'il veut que son enfant soit élevé suivant les lois : s'il le refuse, il est lui-même privé des droits du citoyen [2] : s'il y consent, l'enfant aura désormais pour surveillans, non-seulement les auteurs de ses jours, mais encore les lois, les magistrats, et tous les citoyens, autorisés à l'interroger, à lui donner des avis, et à le châtier sans crainte de passer pour sévères ; car ils seraient punis eux-mêmes, si, témoins de ses fautes, ils avaient la faiblesse de l'épargner [3]. On place à la tête des enfans un des hommes les plus respectables de la république [4]; il les distribue en différentes classes, à chacune desquelles préside un jeune chef, distingué par sa sagesse et son courage. Ils doivent se soumettre sans murmurer aux ordres qu'ils en reçoivent, aux châtimens qu'il leur impose, et qui leur sont infligés par des jeunes gens armés de fouets, et parvenus à l'âge de puberté [5].

La règle devient de jour en jour plus sévère.

[1] Plut. in Lyc. t. 1, p. 50. — [2] Id. instit. lacon. t. 2, p. 238. — [3] Id. ibid. p. 237. — [4] Xenoph. de rep. Laced. p. 676. — [5] Id. ibid. p. 677.

On les dépouille de leurs cheveux ; ils marchent sans bas et sans souliers : pour les accoutumer à la rigueur des saisons, on les fait quelquefois combattre tout nus [1].

A l'âge de douze ans, ils quittent la tunique, et ne se couvrent plus que d'un simple manteau qui doit durer toute une année [2]. On ne leur permet que rarement l'usage des bains et des parfums. Chaque troupe couche ensemble sur des sommités de roseaux qui croissent dans l'Eurotas, et qu'ils arrachent sans le secours du fer [3].

C'est alors qu'ils commencent à contracter ces liaisons particulières peu connues des nations étrangères, plus pures à Lacédémone que dans les autres villes de la Grèce. Il est permis à chacun d'eux de recevoir les attentions assidues d'un honnête jeune homme, attiré auprès de lui par les attraits de la beauté, par les charmes plus puissans des vertus dont elle paraît être l'emblème [4]. Ainsi la jeunesse de Sparte est comme divisée en deux classes ; l'une, composée de ceux qui aiment ; l'autre, de ceux qui sont aimés [5]. Les premiers, destinés à servir de

[1] Plut. in Lyc. t. 1, p. 50. — [2] Xenoph. de rep. Laced. p. 677. Plut. ibid. Justin. lib. 3, cap. 3. — [3] Plut. ibid. — [4] Id. ibid. — [5] Theocr. idyll. 12, v. 12. Schol. ibid. Maxim. Tyr. dissert. 24, p. 284.

modèles aux seconds, portent jusqu'à l'enthousiasme un sentiment qui entretient la plus noble émulation, et qui, avec les transports de l'amour, n'est au fond que la tendresse passionnée d'un père pour son fils, l'amitié ardente d'un frère pour son frère[1]. Lorsque, à la vue du même objet, plusieurs éprouvent l'inspiration divine, c'est le nom que l'on donne au penchant qui les entraîne[2], loin de se livrer à la jalousie, ils n'en sont que plus unis entre eux, que plus intéressés aux progrès de celui qu'ils aiment; car toute leur ambition est de le rendre aussi estimable aux yeux des autres qu'il l'est à leurs propres yeux[3]. Un des plus honnêtes citoyens fut condamné à l'amende pour ne s'être jamais attaché à un jeune homme[4]; un autre, parce que son jeune ami avait, dans un combat, poussé un cri de faiblesse[5].

Ces associations, qui ont souvent produit de grandes choses[6], sont communes aux deux sexes[7], et durent quelquefois toute la vie. Elles étaient depuis long-temps établies en Crète[8];

[1] Xenoph. de rep. Laced. p. 678. — [2] Id. ibid. et in conv. p. 873 et 883. Ælian. var. hist. lib. 3, cap. 9. — [3] Plut. in Lyc. t. 1, p. 51. — [4] Ælian. ibid. cap. 10. — [5] Plut. ibid. Ælian. ibid. — [6] Plat. sympos. t. 3, p. 178. — [7] Plut. ibid. — [8] Heracl. Pont. de polit. in antiq. Græc. t. 6, p. 2824. Strab. lib. 10, p. 483. Ælian. de animal. lib. 4, cap. 1.

Lycurgue en connut le prix, et en prévint les dangers. Outre que la moindre tache imprimée sur une union qui doit être sainte, qui l'est presque toujours[1], couvrirait pour jamais d'infamie le coupable[2], et serait même, suivant les circonstances, punie de mort[3], les élèves ne peuvent se dérober un seul moment aux regards des personnes âgées qui se font un devoir d'assister à leurs exercices, et d'y maintenir la décence, aux regards du président général de l'éducation, à ceux de l'irène ou chef particulier qui commande chaque division.

Cet irène est un jeune homme de vingt ans, qui reçoit pour prix de son courage et de sa prudence l'honneur d'en donner des leçons à ceux que l'on confie à ses soins[4]. Il est à leur tête quand ils se livrent des combats, quand ils passent l'Eurotas à la nage, quand ils vont à la chasse, quand ils se forment à la lutte, à la course, aux différens exercices du gymnase. De retour chez lui, ils prennent une nourriture saine et frugale[5] : ils la préparent eux-mêmes; les plus forts apportent le bois; les plus faibles, des herbages et d'autres alimens qu'ils ont dé-

[1] Xenoph. de rep. Laced. p. 678. Plat. sympos. t. 3, p. 178. Max. Tyr. dissert. 26, p. 317. — [2] Plut. instit. lacon. t. 2, p. 237. — [3] Ælian. var. hist. lib. 3, cap. 12. — [4] Plut. in Lyc. t. 1, p. 50. — [5] Id. instit. lacon. ibid.

robés en se glissant furtivement dans les jardins et dans les salles des repas publics. Sont-ils découverts, tantôt on leur donne le fouet, tantôt on joint à ce châtiment la défense d'approcher de la table[1]; quelquefois on les traîne auprès d'un autel dont ils font le tour en chantant des vers contre eux-mêmes[2].

Le souper fini, le jeune chef ordonne aux uns de chanter, propose aux autres des questions d'après lesquelles on peut juger de leur esprit ou de leurs sentimens. « Quel est le plus hon-« nête homme de la ville? Que pensez-vous d'une « telle action? » La réponse doit être précise et motivée. Ceux qui parlent sans avoir pensé reçoivent de légers châtimens en présence des magistrats et des vieillards, témoins de ces entretiens, et quelquefois mécontens de la sentence du jeune chef. Mais, dans la crainte d'affaiblir son crédit, ils attendent qu'il soit seul pour le punir lui-même de son indulgence ou de sa sévérité[3].

On ne donne aux élèves qu'une légère teinture des lettres; mais on leur apprend à s'expliquer purement, à figurer dans les chœurs de danse et de musique, à perpétuer dans leurs vers le

[1] Plut. in Lyc. t. 1, p. 50. — [2] Id. instit. lacon. t. 2, p. 237. — [3] Id. in Lyc. t. 1, p. 51.

souvenir de ceux qui sont morts pour la patrie, et la honte de ceux qui l'ont trahie. Dans ces poésies, les grandes idées sont rendues avec simplicité, les sentimens élevés avec chaleur [1].

Tous les jours, les éphores se rendent chez eux; de temps en temps ils vont chez les éphores, qui examinent si leur éducation est bien soignée, s'il ne s'est pas glissé quelque délicatesse dans leurs lits ou leurs vêtemens, s'ils ne sont pas trop disposés à grossir [2]. Ce dernier article est essentiel: on a vu quelquefois à Sparte des magistrats citer au tribunal de la nation, et menacer de l'exil, des citoyens dont l'excessif embonpoint semblait être une preuve de mollesse [3]. Un visage efféminé ferait rougir un Spartiate; il faut que le corps, dans ses accroissemens, prenne de la souplesse et de la force, en conservant toujours de justes proportions [4].

C'est l'objet qu'on se propose en soumettant les jeunes Spartiates à des travaux qui remplissent presque tous les momens de leur journée. Ils en passent une grande partie dans le gymnase, où l'on ne trouve point, comme dans les autres villes, de ces maîtres qui apprennent à leurs disciples l'art de supplanter adroitement un

[1] Plut. in Lyc. t. 1, p. 53. — [2] Ælian. var. hist. lib. 14, cap. 7. — [3] Agatarch. ap. Athen. lib. 12, p. 550. Ælian. ibid. — [4] Ælian. ibid.

adversaire[1] : ici la ruse souillerait le courage ; et l'honneur doit accompagner la défaite ainsi que la victoire. C'est pour cela que, dans certains exercices, il n'est pas permis au Spartiate qui succombe de lever la main, parce que ce serait reconnaître un vainqueur[2].

J'ai souvent assisté aux combats que se livrent dans le Plataniste les jeunes gens parvenus à leur dix-huitième année. Ils en font les apprêts dans leur collége, situé au bourg de Thérapné : divisés en deux corps, dont l'un se pare du nom d'Hercule, et l'autre de celui de Lycurgue[3], ils immolent ensemble, pendant la nuit, un petit chien sur l'autel de Mars. On a pensé que le plus courageux des animaux domestiques devait être la victime la plus agréable au plus courageux des dieux. Après le sacrifice, chaque troupe amène un sanglier apprivoisé, l'excite contre l'autre par ses cris, et, s'il est vainqueur, en tire un augure favorable.

Le lendemain, sur le midi, les jeunes guerriers s'avancent en ordre, et, par des chemins différens indiqués par le sort, vers le champ de bataille. Au signal donné, ils fondent les uns sur

[1] Plut. apophth. lacon. t. 2, p. 233. — [2] Id. in Lyc. t. 1, p. 52. Id. apophth. lacon. t. 2, p. 228. Senec. de benef. lib. 5, cap. 3. — [3] Lucian. de gymnas. t. 2, p. 919.

les autres, se poussent et se repoussent tour à tour. Bientôt leur ardeur augmente par degrés; on les voit se battre à coups de pieds et de poings, s'entre-déchirer avec les dents et les ongles, continuer un combat désavantageux, malgré des blessures douloureuses, s'exposer à périr plutôt que de céder [1], quelquefois même augmenter de fierté en diminuant de forces. L'un d'entre eux, près de jeter son antagoniste à terre, s'écria tout à coup: « Tu me mords comme une femme. » Non, répondit l'autre, mais comme un lion [2]. » L'action se passe sous les yeux de cinq magistrats [3], qui peuvent d'un mot en modérer la fureur, en présence d'une foule de témoins, qui tour à tour prodiguent et des éloges aux vainqueurs, et des sarcasmes aux vaincus. Elle se termine lorsque ceux d'un parti sont forcés de traverser à la nage les eaux de l'Eurotas, ou celles du canal qui, conjointement avec ce fleuve, sert d'enceinte au Plataniste [4].

J'ai vu d'autres combats où le plus grand courage est aux prises avec les plus vives douleurs. Dans une fête célébrée tous les ans en l'honneur de Diane, surnommée Orthia, on place auprès

[1] Cicer. tuscul. lib. 5, cap. 27, t. 2, p. 383. — [2] Plut. apophth. lacon. t. 2, p. 234. — [3] Pausan. lib. 3, cap. 11, p. 231. — [4] Id. ibid. cap. 14, p. 243.

de l'autel de jeunes Spartiates à peine sortis de l'enfance, et choisis dans tous les ordres de l'état; on les frappe à grands coups de fouets, jusqu'à ce que le sang commence à couler. La prêtresse est présente : elle tient dans ses mains une statue de bois très-petite et très-légère; c'est celle de Diane. Si les exécuteurs paraissent sensibles à la pitié, la prêtresse s'écrie qu'elle ne peut plus soutenir le poids de la statue. Les coups redoublent alors, l'intérêt général devient plus pressant. On entend les cris forcenés des parens qui exhortent [1] ces victimes innocentes à ne laisser échapper aucune plainte : elles-mêmes provoquent et défient la douleur. La présence de tant de témoins occupés à contrôler leurs moindres mouvemens, et l'espoir de la victoire décernée à celui qui souffre avec le plus de constance, les endurcissent de telle manière, qu'ils n'opposent à ces terribles tourmens qu'un front serein et une joie révoltante [2].

Surpris de leur fermeté, je dis à Damonax qui m'accompagnait : Il faut convenir que vos lois sont fidèlement observées. Dites plutôt, répondit-il, indignement outragées. La cérémonie que

[1] Cicer. tuscul. lib. 2, cap. 14, t. 2, p. 288. Senec. de provid. cap. 4. Stat. theb. lib. 8, v. 437. Luctat. ibid. in not. — [2] Plut. instit. lacon. t. 2, p. 239.

vous venez de voir fut instituée autrefois en l'honneur d'une divinité barbare, dont on prétend qu'Oreste avait apporté la statue et le culte de la Tauride à Lacédémone [1]. L'oracle avait ordonné de lui sacrifier des hommes : Lycurgue abolit cette horrible coutume; mais, pour procurer un dédommagement à la superstition, il voulut que les jeunes Spartiates condamnés pour leurs fautes à la peine du fouet la subissent à l'autel de la déesse [2].

Il fallait s'en tenir aux termes et à l'esprit de la loi : elle n'ordonnait qu'une punition légère [3]; mais nos éloges insensés excitent, soit ici, soit au Plataniste, une détestable émulation parmi ces jeunes gens. Leurs tortures sont pour nous un objet de curiosité ; pour eux, un sujet de triomphe. Nos pères ne connaissaient que l'héroïsme utile à la patrie, et leurs vertus n'étaient ni au-dessous ni au-dessus de leurs devoirs : depuis que la vanité s'est emparée des nôtres, elle en grossit tellement les traits, qu'ils ne sont plus reconnaissables. Ce changement, opéré depuis la guerre du Péloponèse, est un symptôme frappant de la décadence de nos mœurs. L'exagération du mal ne

[1] Pausan. lib. 8, cap. 23, p. 642. Hygin. fab. 261. Meurs. Græc. fer. lib. 2, in Διαμαστίγ. — [2] Pausan. lib. 3, cap. 16, p. 249. — [3] Xenoph. de rep. Laced. p. 677.

produit que le mépris; celle du bien surprend l'estime; on croit alors que l'éclat d'une action extraordinaire dispense des obligations les plus sacrées. Si cet abus continue, nos jeunes gens finiront par n'avoir qu'un courage d'ostentation; ils braveront la mort à l'autel de Diane, et fuiront à l'aspect de l'ennemi [1].

Rappelez-vous cet enfant qui, ayant l'autre jour caché dans son sein un petit renard, se laissa déchirer les entrailles plutôt que d'avouer son larcin [2] : son obstination parut si nouvelle, que ses camarades le blâmèrent hautement. Mais, dis-je alors, elle n'était que la suite de vos institutions; car il répondit qu'il valait mieux périr dans les tourmens que de vivre dans l'opprobre [3]. Ils ont donc raison, ces philosophes qui soutiennent que vos exercices impriment dans l'âme des jeunes guerriers une espèce de férocité [4].

Ils nous attaquent, reprit Damonax, au moment que nous sommes par terre. Lycurgue avait prévenu le débordement de nos vertus, par des digues qui ont subsisté pendant quatre siècles, et dont il reste encore des traces. N'a-t-on pas vu

[1] Plut. in Lyc. t. 1, p. 51. Id. instit. lacon, t. 2, p. 239. — [2] Id. in Lyc. ibid. — [3] Id. apophth. lacon. t. 2, p. 234. — [4] Aristot. de rep. lib. 8, cap. 4, t. 2, p. 452.

dernièrement un Spartiate puni, après des exploits signalés, pour avoir combattu sans bouclier[1]? Mais à mesure que nos mœurs s'altèrent, le faux honneur ne connaît plus de frein, et se communique insensiblement à tous les ordres de l'état. Autrefois les femmes de Sparte, plus sages et plus décentes qu'elles ne le sont aujourd'hui, en apprenant la mort de leurs fils tués sur le champ de bataille, se contentaient de surmonter la nature; maintenant elles se font un mérite de l'insulter, et, de peur de paraître faibles, elles ne craignent pas de se montrer atroces. Telle fut la réponse de Damonax. Je reviens à l'éducation des Spartiates.

Dans plusieurs villes de la Grèce, les enfans parvenus à leur dix-huitième année ne sont plus sous l'œil vigilant des instituteurs[2]. Lycurgue connaissait trop le cœur humain pour l'abandonner à lui-même dans ces momens critiques d'où dépend presque toujours la destinée d'un citoyen, et souvent celle d'un état. Il oppose au développement des passions une nouvelle suite d'exercices et de travaux. Les chefs exigent de leurs disciples plus de modestie, de soumission, de tempérance et de ferveur. C'est un spectacle singulier, de voir cette brillante jeunesse, à qui

[1] Plut. in Ages. t. 1, p. 615. — [2] Xenoph. de rep. Laced. p. 678.

l'orgueil du courage et de la beauté devrait inspirer tant de prétentions, n'oser, pour ainsi dire, ni ouvrir la bouche ni lever les yeux, marcher à pas lents, et avec la décence d'une fille timide qui porte les offrandes sacrées [1].

Cependant, si cette régularité n'est pas animée par un puissant intérêt, la pudeur régnera sur leurs fronts, et le vice dans leurs cœurs. Lycurgue leur suscite alors un corps d'espions et de rivaux qui les surveillent sans cesse. Rien de si propre que cette méthode pour épurer les vertus. Placez à côté d'un jeune homme un modèle de même âge que lui; il le hait, s'il ne peut l'atteindre; il le méprise, s'il en triomphe sans peine. Opposez au contraire un corps à un autre: comme il est facile de balancer leurs forces et de varier leur composition, l'honneur de la victoire et la honte de la défaite ne peuvent ni trop enorgueillir, ni trop humilier les particuliers; il s'établit entre eux une rivalité accompagnée d'estime; leurs parens, leurs amis s'empressent de la partager, et de simples exercices deviennent des spectacles intéressans pour tous les citoyens.

Les jeunes Spartiates quittent souvent leurs jeux pour se livrer à des mouvemens plus

[1] Xenoph. de rep. Laced. p. 679.

rapides. On leur ordonne de se répandre dans la province, les armes à la main, pieds nus, exposés aux intempéries des saisons, sans esclaves pour les servir, sans couverture pour les garantir du froid pendant la nuit [1]. Tantôt ils étudient le pays, et les moyens de le préserver des incursions de l'ennemi [2] : tantôt ils courent après les sangliers et différentes bêtes fauves [3]. D'autres fois, pour essayer les diverses manœuvres de l'art militaire, ils se tiennent en embuscade pendant le jour, et la nuit suivante ils attaquent et font succomber sous leurs coups les Hilotes qui, prévenus du danger, ont eu l'imprudence de sortir et de se trouver sur leur chemin [4] [a].

Les filles de Sparte ne sont point élevées comme celles d'Athènes : on ne leur prescrit point de se tenir renfermées, de filer la laine, de s'abstenir du vin et d'une nourriture trop forte; mais on leur apprend à danser, à chanter, à lutter entre elles, à courir légèrement sur le sable, à lancer avec force le palet ou le javelot [5], à faire tous leurs exercices sans voile et à

[1] Plat. de leg. lib. 1, t. 2, p. 633. — [2] Id. ibid. lib. 6, p. 763. — [3] Xenoph. de rep. Laced. p. 680. — [4] Heracl. Pont. de polit. in antiq. Græc. t. 6, p. 2823. Plut. in Lyc. t. 1, p. 56. — [a] Cette espèce de ruse de guerre s'appelait Cryptie. Voyez la note IX à la fin du volume. — [5] Plat. de leg. lib. 7, t. 2, p. 806. Xenoph. de rep. Laced. p. 675. Plut. in Lyc. t. 1, p. 47. Id. in Num. p. 77. Id. apophth. lacon. t. 2, p. 227.

demi-nues[1], en présence des rois, des magistrats et de tous les citoyens, sans en excepter même les jeunes garçons, qu'elles excitent à la gloire, soit par leurs exemples, soit par des éloges flatteurs, ou par des ironies piquantes[2].

C'est dans ces jeux que deux cœurs destinés à s'unir un jour commencent à se pénétrer des sentimens qui doivent assurer leur bonheur[3][a]; mais les transports d'un amour naissant ne sont jamais couronnés par un hymen prématuré[b]. Partout où l'on permet à des enfans de perpétuer les familles, l'espèce humaine se rapetisse et dégénère d'une manière sensible[4]. Elle s'est soutenue à Lacédémone, parce que l'on ne s'y marie que lorsque le corps a pris son accroissement et que la raison peut éclairer le choix[5].

Aux qualités de l'âme les deux époux doivent joindre une beauté mâle, une taille avantageuse, une santé brillante[6]. Lycurgue, et d'après lui des philosophes éclairés, ont trouvé étrange qu'on se donnât tant de soins pour perfectionner les races des animaux domestiques[7], tandis qu'on

[1] Euripid. in Androm. v. 598. Plut. apophth. lacon. t. 2, p. 232. — [2] Plut. in Lyc. t. 1, p. 48. — [3] Id. ibid. — [a] Voyez la note X à la fin du volume. — [b] Voyez la note XI à la fin du volume. — [4] Aristot. de rep. lib. 7, cap. 16, t. 2, p. 446. — [5] Xenoph. de rep. Laced. p. 676. Plut. in num. t. 1, p. 77. Id. apophth. lacon. t. 2, p. 228. — [6] Plut. de lib. educ. t. 2, p. 1. — [7] Plat. de rep. lib. 5, t. 2, p. 459. Theogn. sent. v. 183. Plut. in Lyc. t. 1, p. 49.

néglige absolument celles des hommes. Ses vues furent remplies, et d'heureux assortimens semblèrent ajouter à la nature de l'homme un nouveau degré de force et de majesté[1]. En effet, rien de si beau, rien de si pur que le sang des Spartiates.

Je supprime le détail des cérémonies du mariage[2]; mais je dois parler d'un usage remarquable par sa singularité. Lorsque l'instant de la conclusion est arrivé, l'époux, après un léger repas qu'il a pris dans la salle publique, se rend, au commencement de la nuit, à la maison de ses nouveaux parens; il enlève furtivement son épouse, la mène chez lui, et bientôt après vient au gymnase rejoindre ses camarades, avec lesquels il continue d'habiter comme auparavant. Les jours suivans il fréquente à l'ordinaire la maison paternelle; mais il ne peut accorder à sa passion que des instans dérobés à la vigilance de ceux qui l'entourent: ce serait une honte pour lui, si on le voyait sortir de l'appartement de sa femme[3]. Il vit quelquefois des années entières dans ce commerce, où le mystère ajoute tant de charmes aux surprises et aux larcins. Lycurgue savait que des désirs trop tôt et trop souvent

[1] Xenoph. de rep. Laced. p. 676. — [2] Athen. lib. 14, p. 646. Pausan. lib. 3, cap. 13, p. 240. — [3] Xenoph. ibid.

satisfaits se terminent par l'indifférence ou par le dégoût; il eut soin de les entretenir, afin que les époux eussent le temps de s'accoutumer à leurs défauts, et que l'amour, dépouillé insensiblement de ses illusions, parvînt à sa perfection en se changeant en amitié[1]. De là l'heureuse harmonie qui règne dans ces familles, où les chefs, déposant leur fierté à la voix l'un de l'autre, semblent tous les jours s'unir par un nouveau choix, et présentent sans cesse le spectacle touchant de l'extrême courage joint à l'extrême douceur.

De très-fortes raisons peuvent autoriser un Spartiate à ne pas se marier[2]; mais dans sa vieillesse il ne doit pas s'attendre aux mêmes égards que les autres citoyens. On cite l'exemple de Dercyllidas, qui avait commandé les armées avec tant de gloire[3]. Il vint à l'assemblée; un jeune homme lui dit: « Je ne me lève pas devant toi, parce que tu ne laisseras point d'enfans qui puissent un jour se lever devant moi[4]. » Les célibataires sont exposés à d'autres humiliations: ils n'assistent point aux combats que se livrent les filles à demi-nues; il dépend du

[1] Plut. in Lyc. t. 1, p. 48; id. apophth. lacon. t. 2, p. 228. — [2] Xenoph. de rep. Laced. p. 676. — [3] Id. hist. græc. lib. 3, p. 490, etc. — [4] Plut. in Lyc. ibid.

magistrat de les contraindre à faire, pendant les rigueurs de l'hiver, le tour de la place, dépouillés de leurs habits, et chantant contre eux-mêmes des chansons où ils reconnaissent que leur désobéissance aux lois mérite le châtiment qu'ils éprouvent [1].

[1] Plut. in Lyc. t. 1, p. 48.

FIN DU CHAPITRE QUARANTE-SEPTIÈME.

CHAPITRE XLVIII.

Des Mœurs et des Usages des Spartiates.

Ce chapitre n'est qu'une suite du précédent : car l'éducation des Spartiates continue pour ainsi dire pendant toute leur vie[1].

Dès l'âge de vingt ans, ils laissent croître leurs cheveux et leur barbe : les cheveux ajoutent à la beauté, et conviennent à l'homme libre de même qu'au guerrier[2]. On essaie l'obéissance dans les choses les plus indifférentes : lorsque les éphores entrent en place, ils font proclamer à son de trompe un décret qui ordonne de raser la lèvre supérieure, ainsi que de se soumettre aux lois[3]. Ici tout est instruction : un Spartiate, interrogé pourquoi il entretenait une si longue barbe : « Depuis que le temps l'a blanchie, ré-« pondit-il, elle m'avertit à tout moment de ne « pas déshonorer ma vieillesse[4]. »

Les Spartiates, en bannissant de leurs habits toute espèce de parure, ont donné un exemple

[1] Plut. in Lyc. t. 1, p. 54. — [2] Herodot. lib. 1, cap. 82. Xenoph. de rep. Laced. p. 686. Plut. in Lysand. t. 1, p. 434 ; id. apophth. lacon. t. 2, p. 230. — [3] Plut. in Agid. t. 1, p. 808 ; id. de serâ num. vind. t. 2, p. 550. — [4] Plut. apophth. lacon. t. 2, p. 232.

admiré, et nullement imité des autres nations. Chez eux, les rois, les magistrats, les citoyens de la dernière classe n'ont rien qui les distingue à l'extérieur[1]; ils portent tous une tunique très-courte[2], et tissue d'une laine très-grossière[3]; ils jettent par-dessus un manteau ou une grosse cape[4]. Leurs pieds sont garnis de sandales ou d'autres espèces de chaussures, dont la plus commune est de couleur rouge[5]. Deux héros de Lacédémone, Castor et Pollux, sont représentés avec des bonnets qui, joints l'un à l'autre par leur partie inférieure, ressembleraient pour la forme à cet œuf dont on prétend qu'ils tirent leur origine[6]. Prenez un de ces bonnets, et vous aurez celui dont les Spartiates se servent encore aujourd'hui. Quelques-uns le serrent étroitement avec des courroies autour des oreilles[7]; d'autres commencent à remplacer cette coiffure par celle des courtisanes de la Grèce. « Les Lacédémo-« niens ne sont plus invincibles, disait de mon « temps le poëte Antiphane; les réseaux qui « retiennent leurs cheveux sont teints en pour-« pre[8]. »

[1] Thucyd. lib. 1, cap. 6. Aristot. de rep. lib. 4, cap. 9, t. 2, p. 374. — [2] Plat. in Protag. t. 1, p. 342. Plut. apophth. lacon t. 2, p. 210. — [3] Aristoph. in vesp. v. 474. Schol. ibid. — [4] Demosth. in Conon. p. 1113. Plut. in Phoc. t. 1, p. 746. — [5] Meurs. miscell. lacon. lib. 1, cap. 18. — [6] Id. ibid. cap. 17. — [7] Id. ibid. — [8] Antiph. ap. Athen. lib. 15, cap. 8, p. 681. Casaub. ibid. t. 2, p. 610.

Ils furent les premiers, après les Crétois, à se dépouiller entièrement de leurs habits dans les exercices du gymnase [1]. Cet usage s'introduisit ensuite dans les jeux olympiques [2], et a cessé d'être indécent depuis qu'il est devenu commun [3].

Ils paraissent en public avec de gros bâtons recourbés à leur extrémité supérieure [4]; mais il leur est défendu de les porter à l'assemblée générale [5], parce que les affaires de l'état doivent se terminer par la force de la raison, et non par celle des armes.

Les maisons sont petites, et construites sans art : on ne doit travailler les portes qu'avec la scie, les planchers qu'avec la cognée; des troncs d'arbres à peine dépouillés de leurs écorces servent de poutres [6]. Les meubles, quoique plus élégans [7], participent à la même simplicité; ils ne sont jamais confusément entassés. Les Spartiates ont sous la main tout ce dont ils ont besoin, parce qu'ils se font un devoir de mettre chaque chose à sa place [8]. Ces petites attentions

[1] Plat. de rep. lib. 5, t. 2, p. 452. Dionys. Halic. de Thucyd. judic. t. 6, p. 856. — [2] Thucyd. lib. 1, cap. 6. Schol. ibid. — [3] Plat. ibid. — [4] Aristoph. in av. v. 1283. Schol. ibid. Id. in eccles. v. 74 et 539. Theophr. charact cap. 5. Casaub. ibid. — [5] Plut. in Lyc. t. 1, p. 46. — [6] Id. ibid. p. 47. Id. apophth. lacon. t. 2, p. 210 et 227. — [7] Id. in Lyc. t. 1, p. 45. — [8] Aristot. œcon. lib. 1, cap. 5, t. 2, p. 495.

entretiennent chez eux l'amour de l'ordre et de la discipline.

Leur régime est austère. Un étranger qui les avait vus étendus autour d'une table et sur le champ de bataille, trouvait plus aisé de supporter une telle mort qu'une telle vie[1]. Cependant Lycurgue n'a retranché de leurs repas que le superflu, et s'ils sont frugals, c'est plutôt par vertu que par nécessité. Ils ont de la viande de boucherie[2]; le mont Taygète leur fournit une chasse abondante[3]; leurs plaines, des lièvres, des perdrix, et d'autres espèces de gibier; la mer et l'Eurotas, du poisson[4]. Leur fromage de Gythium est estimé[5][a]. Ils ont de plus différentes sortes de légumes, de fruits, de pains et de gâteaux[6].

Il est vrai que leurs cuisiniers ne sont destinés qu'à préparer la grosse viande[7], et qu'ils doivent s'interdire les ragoûts, à l'exception du brouet noir[8]. C'est une sauce dont j'ai oublié la

[1] Ælian. var. hist. lib. 13, cap. 38. Stob. serm. 29, p. 208. Athen. lib. 4, p. 138. — [2] Athen. ibid. p. 139. — [3] Xenoph. de rep. Laced. p. 680. Pausan. lib. 3, cap. 20, p. 261. — [4] Athen. ibid. p. 141, lib. 14, p. 654. Meurs. miscel. lacon. lib. 1, cap. 13. — [5] Lucian. in meretric. t. 3, p. 321. — [a] Ce fromage est encore estimé dans le pays. (Voyez Lacédémone ancienne, t. 1, p. 63.) — [6] Meurs. ibid. cap. 12 et 13. — [7] Ælian. var. hist. lib. 14, cap. 7. — [8] Plut. in Lyc. t. 1, p. 46; ib. in Agid. p. 810. Poll. lib. 6, cap. 9, §. 57.

composition[a], et dans laquelle les Spartiates trempent leur pain. Ils la préfèrent aux mets les plus exquis[1]. Ce fut sur sa réputation que Denys, tyran de Syracuse, voulut en enrichir sa table. Il fit venir un cuisinier de Lacédémone, et lui ordonna de ne rien épargner. Le brouet fut servi: le roi en goûta, et le rejeta avec indignation. « Seigneur, lui dit l'esclave, il y manque un as-« saisonnement essentiel. — Et quoi donc? ré-« pondit le prince. — Un exercice violent avant « le repas, répliqua l'esclave[2]. »

La Laconie produit plusieurs espèces de vins. Celui qu'on recueille aux Cinq-Collines, à sept stades de Sparte, exhale une odeur aussi douce que celle des fleurs[3]. Celui qu'ils font cuire doit bouillir jusqu'à ce que le feu en ait consumé la cinquième partie. Ils le conservent pendant quatre ans avant de le boire[4]. Dans leurs repas, la coupe ne passe pas de main en main comme chez les autres peuples; mais chacun épuise la

[a] Meursius (miscell. lacon. lib. 1, cap. 8.) conjecture que le brouet noir se faisait avec du jus exprimé d'une pièce de porc, auquel on ajoutait du vinaigre et du sel. Il paraît en effet que les cuisiniers ne pouvaient employer d'autre assaisonnement que le sel et le vinaigre. (Plut. de sanit. tuend. t. 2, p. 128.) — [1] Plut. instit. lacon. t. 2, p. 286. — [2] Id. ibid. Cicer. tuscul. quæst. lib. 5, cap. 34, t. 2, p. 389. Stob. serm. 29, p. 208. — [3] Alcm. ap. Athen. lib. 1, cap. 24, p. 31. — [4] Democr. geopon. lib. 7, cap. 4. Pallad. ap. script. rei rustic. lib. 11, tit. 14, t. 2, p. 990.

sienne, remplie aussitôt par l'esclave qui les sert à table [1]. Ils ont la permission de boire tant qu'ils en ont besoin [2]; ils en usent avec plaisir, et n'en abusent jamais [3]. Le spectacle dégoûtant d'un esclave qu'on enivre, et qu'on jette quelquefois sous leurs yeux lorsqu'ils sont encore enfans, leur inspire une profonde aversion pour l'ivresse [4], et leur âme est trop fière pour consentir jamais à se dégrader. Tel est l'esprit de la réponse d'un Spartiate à quelqu'un qui lui demandait pourquoi il se modérait dans l'usage du vin : « C'est, dit-il, pour n'avoir jamais besoin de la raison d'autrui [5]. » Outre cette boisson, ils apaisent souvent leur soif avec du petit-lait [6] [a].

Ils ont différentes espèces de repas publics. Les plus fréquens sont les philities [b]. Rois, magistrats, simples citoyens, tous s'assemblent, pour prendre leurs repas, dans des salles où sont dressées quantité de tables, le plus souvent

[1] Crit. ap. Athen. lib. 10, p. 432; lib. 11, cap. 3, p. 463. — [2] Xenoph. de rep. Laced. p. 680. Plut. apophth. lacon. t. 2, p. 208. — [3] Plat. de leg. lib. 1, t. 2, p. 637. — [4] Plut. instit, lacon. t. 2, p. 239. Athen. lib. 10, p. 433. — [5] Plut. apophth. lacon. t. 2, p. 224. — [6] Hesych. in Κίῤῥος. — [a] Cette boisson est encore en usage dans le pays (Voyez Lacédémone ancienne, t. 1, p. 64. — [b] Ces repas sont appelés par quelques auteurs Phidities; par plusieurs autres, Philities, qui paraît être leur vrai nom, et qui désigne des associations d'amis. (Voyez Meurs. miscell. lacon. lib. 1, cap. 9.)

de quinze couverts chacune [1]. Les convives d'une table ne se mêlent point avec ceux d'une autre, et forment une société d'amis, dans laquelle on ne peut être reçu que du consentement de tous ceux qui la composent [2]. Ils sont durement couchés sur des lits de bois de chêne, le coude appuyé sur une pierre ou sur un morceau de bois [3]. On leur donne du brouet noir, ensuite de la chair de porc bouillie, dont les portions sont égales, servies séparément à chaque convive, quelquefois si petites, qu'elles pèsent à peine un quart de mine [4] [a]. Ils ont du vin, des gâteaux ou du pain d'orge en abondance. D'autres fois on ajoute pour supplément à la portion ordinaire du poisson et différentes espèces de gibier [5]. Ceux qui offrent des sacrifices, ou qui vont à la chasse, peuvent à leur retour manger chez eux; mais ils doivent envoyer à leurs commensaux une partie du gibier ou de la victime [6]. Auprès de chaque couvert on place un morceau de mie de pain pour s'essuyer les doigts [7].

Pendant le repas, la conversation roule sou-

[1] Plut. in Lyc. t. 1, p. 46. Porphyr. de abstin. lib. 4, §. 4, p. 305. — [2] Plut. ibid. — [3] Athen. lib. 12, p. 518. Suid. in Λυκ. et in Φιλίτ. Cicer. orat. pro Mur. cap. 35, t. 5, p. 232. Meurs. miscell. lacon. lib. 1, cap. 10. — [4] Dicæarch. ap. Athen. lib. 4, cap. 8, p. 141. — [a] Environ trois onces et demie. — [5] Dicæarch. ibid. — [6] Xenoph. de rep. Laced. p. 680. Plut. in Lyc. t. 1, p. 46. — [7] Poll. lib. 6, cap. 14, §. 93. Athen. lib. 9, p. 409.

vent sur des traits de morale ou sur des exemples de vertus. Une belle action est citée comme une nouvelle digne d'occuper les Spartiates. Les vieillards prennent communément la parole; ils parlent avec précision, et sont écoutés avec respect.

A la décence se joint la gaîté [1]. Lycurgue en fit un précepte aux convives; et c'est dans cette vue qu'il ordonna d'exposer à leurs yeux une statue consacrée au dieu du Rire [2]. Mais les propos qui réveillent la joie ne doivent avoir rien d'offensant; et le trait malin, si par hasard il en échappe à l'un des assistans, ne doit point se communiquer au dehors. Le plus ancien, en montrant la porte à ceux qui entrent, les avertit que rien de ce qu'ils vont entendre ne doit sortir par là [3].

Les différentes classes des élèves assistent aux repas sans y participer; les plus jeunes, pour enlever adroitement des tables quelque portion qu'ils partagent avec leurs amis; les autres, pour y prendre des leçons de sagesse et de plaisanterie [4].

Soit que les repas publics aient été établis dans une ville à l'imitation de ceux qu'on prenait dans

[1] Aristoph. in Lysistr. v. 1228. — [2] Plut. in Lyc. t. 1, p. 55. — [3] Id. instit. lacon. t. 2, p. 236. — [4] Id. in Lyc. t. 1, p. 46 et 50.

un camp, soit qu'ils tirent leur origine d'une autre cause[1], il est certain qu'ils produisent dans un petit état des effets merveilleux pour le maintien des lois[2]; pendant la paix, l'union, la tempérance, l'égalité; pendant la guerre, un nouveau motif de voler au secours d'un citoyen avec lequel on est en communauté de sacrifices ou de libations[3]. Minos les avait ordonnés dans ses états; Lycurgue adopta cet usage, avec quelques différences remarquables. En Crète, la dépense se prélève sur les revenus de la république[4]; à Lacédémone, sur ceux des particuliers, obligés de fournir par mois une certaine quantité de farine d'orge, de vin, de fromage, de figues, et même d'argent[5]. Par cette contribution forcée, les plus pauvres risquent d'être exclus des repas en commun, et c'est un défaut qu'Aristote reprochait aux lois de Lycurgue[6]. D'un autre côté, Platon blâmait Minos et Lycurgue de n'avoir pas soumis les femmes à la vie commune[7]. Je m'abstiens de décider entre de si grands politiques et de si grands législateurs.

[1] Plat. de leg. lib. 1, t. 2, p. 625; lib. 6, p. 780. — [2] Id. ibid. Plut. in Lyc. t. 1, p. 45; id. apophth. lacon. t. 2, p. 226. — [3] Dionys. Halic. antiq. rom. lib. 2, t. 1, p. 283. — [4] Aristot. de rep. lib. 2, cap. 9 et 10, t. 2, p. 331 et 332. — [5] Plut. ibid. p. 46. Porphir. de abstin. lib. 4, §. 4, p. 305. Dicæarch. ap. Athen. lib. 4, cap. 8, p. 141. — [6] Aristot. ibid. — [7] Plat. de leg. lib. 6, t. 2, p. 780 et 781; lib. 8, p. 839.

Parmi les Spartiates, les uns ne savent ni lire ni écrire [1]; d'autres savent à peine compter [2]: nulle idée parmi eux de la géométrie, de l'astronomie et des autres sciences [3]. Les gens instruits font leurs délices des poésies d'Homère [4], de Terpandre [5] et de Tyrtée, parce qu'elles élèvent l'âme. Leur théâtre n'est destiné qu'à leurs exercices [6]; ils n'y représentent ni tragédies ni comédies, s'étant fait une loi de ne point admettre chez eux l'usage de ces drames [7]. Quelques-uns, en très-petit nombre, ont cultivé avec succès la poésie lyrique. Alcman, qui vivait il y a trois siècles environ, s'y est distingué [8]; son style a de la douceur, quoiqu'il eût à combattre le dur dialecte dorien qu'on parle à Lacédémone [9]; mais il était animé d'un sentiment qui adoucit tout : il avait consacré toute sa vie à l'amour, et il chanta l'amour toute sa vie.

Ils aiment la musique qui donne l'enthousiasme de la vertu [10] : sans cultiver cet art, ils sont en état de juger de son influence sur les

[1] Isocr. panath. t. 2, p. 290. — [2] Plat. in Hipp. maj. t. 3, p. 285. — [3] Id. ibid. Ælian. var. hist. lib. 12, cap. 50. — [4] Plat. de leg. lib. 3, t. 2, p. 680. — [5] Heracl. Pont. de polit. in antiq. græc. t. 6, p. 2823. — [6] Herodot. lib. 6, cap. 67. Xenoph. hist. græc. lib. 6, p. 597. Plut. in Ages. t. 1, p. 612. — [7] Plut. instit. lacon. t. 2, p. 239. — [8] Meurs. bibl. græc. in Alcm. Fabric. bibl. græc. t. 1, p. 565. Diction. de Bayle, au mot Alcman. — [9] Pausan. lib. 3, cap. 15, p. 244. — [10] Plut. instit. lacon. t. 2, p. 238. Chamel. ap. Athen. lib. 4, cap. 25, p. 184.

mœurs, et rejettent les innovations qui pourraient altérer sa simplicité [1].

On peut juger, par les traits suivans, de leur aversion pour la rhétorique [2]. Un jeune Spartiate s'était exercé, loin de sa patrie, dans l'art oratoire; il y revint, et les éphores le firent punir pour avoir conçu le dessein de tromper ses compatriotes [3]. Pendant la guerre du Péloponèse, un autre Spartiate fut envoyé vers le satrape Tissapherne pour l'engager à préférer l'alliance de Lacédémone à celle d'Athènes. Il s'exprima en peu de mots; et comme il vit les ambassadeurs athéniens déployer tout le faste de l'éloquence, il tira deux lignes qui aboutissaient au même point, l'une droite, l'autre tortueuse, et, les montrant au satrape, il lui dit: Choisis [4]. Deux siècles auparavant, les habitans d'une île de la mer Égée [5], pressés par la famine, s'adressèrent aux Lacédémoniens leurs alliés, qui répondirent à l'ambassadeur : Nous n'avons pas compris la fin de votre harangue, et nous en avons oublié le commencement. On en choisit un second, en lui recommandant d'être bien concis. Il vint, et commença par montrer aux

[1] Aristot. de rep. lib. 8, cap. 5, t. 2, p. 454. Athen. lib. 14, cap. 6, p. 628. — [2] Quintil. instit. orat. lib. 2, cap. 16, p. 124. Athen. lib. 13, p. 611. — [3] Sect. Empir. adv. rhetor. lib. 2, p. 293. — [4] Id. ibid. — [5] Herodot. lib. 3, cap. 46.

Lacédémoniens un de ces sacs où l'on tient la farine. Le sac était vide. L'assemblée résolut aussitôt d'approvisionner l'île; mais elle avertit le député de n'être plus si prolixe une autre fois. En effet, il leur avait dit qu'il fallait remplir le sac [1].

Ils méprisent l'art de la parole; ils en estiment le talent. Quelques-uns l'ont reçu de la nature [2], et l'ont manifesté, soit dans les assemblées de leur nation et des autres peuples, soit dans les oraisons funèbres qu'on prononce tous les ans en l'honneur de Pausanias et de Léonidas [3]. Ce général, qui pendant la guerre du Péloponèse soutint en Macédoine l'honneur de sa patrie, Brasidas, passait pour éloquent aux yeux même de ces Athéniens qui mettent tant de prix à l'éloquence [4].

Celle des Lacédémoniens va toujours au but, et y parvient par les voies les plus simples. Des sophistes étrangers ont quelquefois obtenu la permission d'entrer dans leur ville, et de parler en leur présence; accueillis s'ils annoncent des vérités utiles, on cesse de les écouter s'ils ne cherchent qu'à éblouir. Un de ces sophistes nous

[1] Sext. empir. adv. rhetor. lib. 2, p. 293. — [2] Æschin. in Tim. p. 288. — [3] Pausan. lib. 3, cap. 14, p. 240. — [4] Thucyd. lib. 4, cap. 84.

proposait un jour d'entendre l'éloge d'Hercule. « D'Hercule? s'écria aussitôt Antalcidas; eh! qui « s'avise de le blâmer [1] ? »

Ils ne rougissent pas d'ignorer les sciences qu'ils regardent comme superflues; et l'un d'eux répondit à un Athénien qui leur en faisait des reproches : Nous sommes en effet les seuls à qui vous n'avez pas pu enseigner vos vices [2]. N'appliquant leur esprit qu'à des connaissances absolument nécessaires, leurs idées n'en sont que plus justes, et plus propres à s'assortir et à se placer; car les idées fausses sont comme ces pièces irrégulières qui ne peuvent entrer dans la construction d'un édifice.

Ainsi, quoique ce peuple soit moins instruit que les autres, il est beaucoup plus éclairé. On dit que c'est de lui que Thalès, Pittacus et les autres sages de la Grèce empruntèrent l'art de renfermer les maximes de la morale en de courtes formules [3]. Ce que j'en ai vu m'a souvent étonné. Je croyais m'entretenir avec des gens ignorans et grossiers; mais bientôt il sortait de leurs bouches des réponses pleines d'un grand sens, et perçantes comme des traits [4]. Accoutumés de bonne

[1] Plut. apophth. lacon. t. 2, p. 192. — [2] Id. in Lyc. t. 1, p. 52; id. apophth. lacon. t. 2, p. 217. — [3] Plut. in Protag. t. 1, p. 343. — [4] Id. ibib. p. 342.

heure à s'exprimer avec autant d'énergie que de précision [1], ils se taisent s'ils n'ont pas quelque chose d'intéressant à dire [2]: s'ils en ont trop, ils font des excuses [3]. Ils sont avertis par un instinct de grandeur que le style diffus ne convient qu'à l'esclave qui prie : en effet, comme la prière, il semble se traîner aux pieds et se replier autour de celui qu'on veut persuader. Le style concis, au contraire, est imposant et fier : il convient au maître qui commande [4] : il s'assortit au caractère des Spartiates, qui l'emploient fréquemment dans leurs entretiens et dans leurs lettres. Des reparties aussi promptes que l'éclair laissent après elles, tantôt une lumière vive, tantôt la haute opinion qu'ils ont d'eux-mêmes et de leur patrie.

On louait la bonté du jeune roi Charilaüs. « Comment serait-il bon, répondit l'autre roi, « puisqu'il l'est même pour les méchans [5] ? » Dans une ville de la Grèce, le héraut chargé de la vente des esclaves dit tout haut : « Je vends « un Lacédémonien. Dis plutôt un prisonnier, » s'écria celui-ci en lui mettant la main sur la

[1] Herodot. lib. 3, cap. 46. Plat. de leg. lib. 1, t. 2, p. 641; lib. 4, p. 721. Plut. in Lyc. t. 1, p. 51 et 52. Pausan. lib. 4, cap. 7, p. 296. — [2] Plut. ibid. p. 52. — [3] Thucyd. lib. 4, cap. 17. — [4] Demetr. Phal. de eloc. cap. 253. — [5] Plut. ibid. p. 42; id. apophth. lacon. t. 2, p. 218.

bouche [1]. Les généraux du roi de Perse demandaient aux députés de Lacédémone en quelle qualité ils comptaient suivre la négociation? « Si « elle échoue, répondirent-ils, comme particu« liers; si elle réussit, comme ambassadeurs [2]. »

On remarque la même précision dans les lettres qu'écrivent les magistrats, dans celles qu'ils reçoivent des généraux. Les éphores, craignant que la garnison de Décélie ne se laissât surprendre, ou n'interrompît ses exercices accoutumés, ne lui écrivirent que ces mots: « Ne « vous promenez point [3]. » La défaite la plus désastreuse, la victoire la plus éclatante, sont annoncées avec la même simplicité. Lors de la guerre du Péloponèse, leur flotte qui était sous les ordres de Mindare ayant été battue par celle des Athéniens commandée par Alcibiade, un officier écrivit aux éphores: « La bataille est « perdue. Mindare est mort. Point de vivres ni « de ressources [4]. » Peu de temps après, ils reçurent de Lysander, général de leur armée, une lettre conçue en ces termes: « Athènes est « prise [5]. » Telle fut la relation de la conquête la

[1] Plut. apophth. lacon. t. 2, p. 233. — [2] Id. in Lyc. t. 1, p. 55; id. apophth. lacon. p. 231. — [3] Ælian. var. hist. lib. 2, cap. 5. — [4] Xenoph. hist. græc. lib. 1, p. 430. — [5] Plut. in Lysand. t. 1, p. 441; id. apophth. lacon. t. 2, p. 229. Schol. Dion. Chrysost. orat. 64, p. 106.

plus glorieuse et la plus utile pour Lacédémone.

Qu'on n'imagine pas, d'après ces exemples, que les Spartiates, condamnés à une raison trop sévère, n'osent dérider leur front. Ils ont cette disposition à la gaîté, que procurent la liberté de l'esprit et la conscience de la santé. Leur joie se communique rapidement, parce qu'elle est vive et naturelle : elle est entretenue par des plaisanteries qui, n'ayant rien de bas ni d'offensant, diffèrent essentiellement de la bouffonnerie et de la satire [1]. Ils apprennent de bonne heure l'art de les recevoir et de les rendre [2]. Elles cessent dès que celui qui en est l'objet demande qu'on l'épargne [3].

C'est avec de pareils traits qu'ils repoussent quelquefois les prétentions ou l'humeur. J'étais un jour avec le roi Archidamus. Périander, son médecin, lui présenta des vers qu'il venait d'achever. Le prince les lut, et lui dit avec amitié : « Eh ! pourquoi, de si bon médecin, vous faites-« vous si mauvais poëte [4] ? » Quelques années après, un vieillard, se plaignant au roi Agis de quelques infractions faites à la loi, s'écriait que tout était perdu : « Cela est si vrai, répondit Agis

[1] Plut. in Lyc. t. 1, p. 55.— [2] Heracl. Pont. de polit. in antiq. græc. t. 6, p. 2823. — [3] Plut. ibid. t. 1, p. 46. — [4] Id. apophth. lacon. t. 2, p. 218.

« en souriant, que dans mon enfance je l'entendais dire à mon père, qui dans son enfance l'avait entendu dire au sien [1]. »

Les arts lucratifs, et surtout ceux de luxe, sont sévèrement interdits aux Spartiates [2]. Il leur est défendu d'altérer par des odeurs la nature de l'huile, et par des couleurs, excepté celle de pourpre, la blancheur de la laine. Ainsi, point de parfumeurs et presque point de teinturiers parmi eux [3]. Ils ne devraient connaître ni l'or ni l'argent, ni par conséquent ceux qui mettent ces métaux en œuvre [4]. A l'armée, ils peuvent exercer quelques professions utiles, comme celle de héraut, de trompette, de cuisinier, à condition que le fils suivra la profession de son père, comme cela se pratique en Égypte [5].

Ils ont une telle idée de la liberté, qu'ils ne peuvent la concilier avec le travail des mains [6]. Un d'entre eux, à son retour d'Athènes, me disait : Je viens d'une ville où rien n'est déshonnête. Par là, il désignait et ceux qui procuraient des courtisanes à prix d'argent, et ceux qui se

[1] Plut. apophth. lacon. t. 2, p. 216. — [2] Id. in Lyc. t. 1, p. 44. Ælian. var. hist. lib. 6, cap. 6. Polyæn. strateg. lib. 2, cap. 1, n.° 7. — [3] Athen. lib. 15, p. 686. Senec. quæst. natur. lib. 4, cap. 13, t. 2, p. 762. — [4] Plut. ibid. — [5] Herodot. lib. 6, cap. 60. — [6] Aristot. de rhet. lib. 1, cap. 9, t. 2, p. 532.

livraient à de petits trafics[1]. Un autre, se trouvant dans la même ville, apprit qu'un particulier venait d'être condamné à l'amende pour cause d'oisiveté; il voulut voir, comme une chose extraordinaire, un citoyen puni dans une république pour s'être affranchi de toute espèce de servitude[2].

Sa surprise était fondée sur ce que les lois de son pays tendent surtout à délivrer les âmes des intérêts factices et des soins domestiques[3]. Ceux qui ont des terres sont obligés de les affermer à des Hilotes[4]; ceux entre qui s'élèvent des différends, de les terminer à l'amiable : car il leur est défendu de consacrer les momens précieux de leur vie à la poursuite d'un procès[5], ainsi qu'aux opérations du commerce[6], et aux autres moyens qu'on emploie communément pour augmenter sa fortune ou se distraire de son existence.

Cependant ils ne connaissent pas l'ennui, parce qu'ils ne sont jamais seuls, jamais en repos[7]. La nage, la lutte, la course, la paume[8], les autres exercices du gymnase et les évolutions militaires

[1] Plut. apophth. lacon. t. 2, p. 236. — [2] Id. ibid. p. 221. — [3] Id. instit. lacon. t. 2, p. 239. — [4] Id. in Lyc. t. 1, p. 54; id. apophth. lacon. t. 2, p. 216. — [5] Id. in Lyc. t. 1, p. 54; id. apophth. lacon. t. 2, p. 233. — [6] Xenoph. de rep. Laced. p. 682. — [7] Plut. in Lyc. p. 55. — [8] Xenoph. ibid. p. 684.

remplissent une partie de leur journée [1]; ensuite ils se font un devoir et un amusement d'assister aux jeux et aux combats des jeunes élèves [2]; de là ils vont aux Leschès : ce sont des salles distribuées dans les différens quartiers de la ville [3], où les hommes de tout âge ont coutume de s'assembler. Ils sont très-sensibles aux charmes de la conversation : elle ne roule presque jamais sur les intérets et les projets des nations; mais ils écoutent sans se lasser les leçons des personnes âgées [4]; ils entendent volontiers raconter l'origine des hommes, des héros et des villes [5]. La gravité de ces entretiens est tempérée par des saillies fréquentes.

Ces assemblées, ainsi que les repas et les exercices publics, sont toujours honorées de la présence des vieillards. Je me sers de cette expression, parce que la vieillesse, dévouée ailleurs au mépris, élève un Spartiate au faîte de l'honneur [6]. Les autres citoyens, et surtout les jeunes gens, ont pour lui les égards qu'ils exigeront à leur tour pour eux-mêmes. La loi les oblige de lui céder le pas à chaque rencontre, de se lever quand il paraît, de se taire quand il parle. On

[1] Ælian. var. hist. lib. 2, cap. 5; lib. 14, cap. 7. — [2] Plut. in Lyc. t. 1, p. 54. — [3] Pausan. lib. 3, cap. 14, p. 240; cap. 15, p. 245. — [4] Plut. ibid. — [5] Plat. in Hipp. maj. t. 3, p. 285. — [6] Plut. instit. lacon. t. 2, p. 237. Justin. lib. 3, cap. 3.

l'écoute avec déférence dans les assemblées de la nation et dans les salles du gymnase : ainsi les citoyens qui ont servi leur patrie, loin de lui devenir étrangers à la fin de leur carrière, sont respectés, les uns comme les dépositaires de l'expérience, les autres comme ces monumens dont on se fait une religion de conserver les débris.

Si l'on considère maintenant que les Spartiates consacrent une partie de leur temps à la chasse et aux assemblées générales, qu'ils célèbrent un grand nombre de fêtes, dont l'éclat est rehaussé par le concours de la danse et de la musique[1], et qu'enfin les plaisirs communs à toute une nation sont toujours plus vifs que ceux d'un particulier, loin de plaindre leur destinée, on verra qu'elle leur ménage une succession non interrompue de momens agréables et de spectacles intéressans. Deux de ces spectacles avaient excité l'admiration de Pindare : c'est là, disait-il, que l'on trouve le courage bouillant des jeunes guerriers, toujours adouci par la sagesse consommée des vieillards ; et les triomphes brillans des Muses, toujours suivis des transports de l'allégresse publique[2].

Leurs tombeaux sans ornemens, ainsi que

[1] Plut. in Lyc. t. 1, p. 54. — [2] Pind. ap. Plut. ibid. p. 53.

leurs maisons, n'annoncent aucune distinction entre les citoyens[1]; il est permis de les placer dans la ville, et même auprès des temples. Les pleurs et les sanglots n'accompagnent ni les funérailles[2], ni les dernières heures du mourant: car les Spartiates ne sont pas plus étonnés de se voir mourir qu'ils ne l'avaient été de se trouver en vie: persuadés que c'est à la mort de fixer le terme de leurs jours, ils se soumettent aux ordres de la nature avec la même résignation qu'aux besoins de l'état.

Les femmes sont grandes, fortes, brillantes de santé, presque toutes fort belles; mais ce sont des beautés sévères et imposantes[3]. Elles auraient pu fournir à Phidias un grand nombre de modèles pour sa Minerve, à peine quelques-uns à Praxitèle pour sa Vénus.

Leur habillement consiste dans une tunique ou espèce de chemise courte, et dans une robe qui descend jusqu'aux talons[4]. Les filles, obligées de consacrer tous les momens de la journée à la lutte, à la course, au saut, à d'autres exercices pénibles, n'ont pour l'ordinaire qu'un vêtement

[1] Heraclid. Pont. de polit. in antiq. græc. t. 6, p. 2823. — [2] Plut. instit. lacon. t. 2, p. 238. — [3] Homer. odyss. lib. 13, v. 412. Aristoph. in Lysistr. v. 80. Mus. de Her. v. 74. Coluth. de rapt. Helen. v. 218. Euseb. præp. evang. lib. 5, cap. 29. Meurs. miscell. lacon. lib. 2, cap. 3. — [4] Plut. in Agid. t. 1, p. 823.

léger et sans manches[1], qui s'attache aux épaules avec des agrafes[2], et que leur ceinture[3] tient relevé au-dessus des genoux[4] : sa partie inférieure est ouverte de chaque côté, de sorte que la moitié du corps reste à découvert[5]. Je suis très-éloigné de justifier cet usage ; mais j'en vais rapporter les motifs et les effets, d'après la réponse de quelques Spartiates à qui j'avais témoigné ma surprise.

Lycurgue ne pouvait soumettre les filles aux mêmes exercices que les hommes sans écarter tout ce qui pouvait contrarier leurs mouvemens. Il avait sans doute observé que l'homme ne s'est couvert qu'après s'être corrompu ; que ses vêtemens se sont multipliés à proportion de ses vices ; que les beautés qui le séduisent perdent souvent leurs attraits à force de se montrer ; et qu'enfin les regards ne souillent que les âmes déjà souillées. Guidé par ces réflexions, il entreprit d'établir par ses lois un tel accord de vertus entre les deux sexes, que la témérité de l'un serait réprimée, et la faiblesse de l'autre soutenue. Ainsi,

[1] Excerpt. manuscr. ap. Potter. in not. ad. Clem. Alex. pædag. lib. 2, cap. 10, p. 238. Eustat. in iliad. t. 2, p. 975. — [2] Poll. lib. 7, cap. 13, §. 55. Eustath. ibid. — [3] Plut. in Lyc. t. 1, p. 48. — [4] Clem. Alex. ibid. Virg. æneid. lib. 1, v. 320, 324 et 408. — [5] Eurip. in Androm. v. 598. Soph. ap. Plut. in Num. p. 77. Plut. ibid. p. 76. Hesych. in Δωριάζ.

peu content de décerner la peine de mort à celui qui déshonorerait une fille[1], il accoutuma la jeunesse de Sparte à ne rougir que du mal[2]. La pudeur dépouillée d'une partie de ses voiles[3] fut respectée de part et d'autre, et les femmes de Lacédémone se distinguèrent par la pureté de leurs mœurs. J'ajoute que Lycurgue a trouvé des partisans parmi les philosophes : Platon veut que dans sa république les femmes de tout âge s'exercent dans le gymnase, n'ayant que leurs vertus pour vêtemens[4].

Une Spartiate paraît en public à visage découvert jusqu'à ce qu'elle soit mariée : après son mariage, comme elle ne doit plaire qu'à son époux, elle sort voilée[5]; et comme elle ne doit être connue que de lui seul, il ne convient pas aux autres de parler d'elle avec éloge[6]. Mais ce voile sombre et ce silence respectueux ne sont que des hommages rendus à la décence. Nulle part les femmes ne sont moins surveillées et moins contraintes[7]; nulle part elles n'ont moins abusé de la liberté. L'idée de manquer à leurs époux leur eût paru autrefois aussi étrange que celle

[1] Meurs. miscell. lacon. lib. 2, cap. 3. — [2] Plat. de rep. lib. 5, t. 2, p. 452. — [3] Plut. in Lyc. t. 1, p. 48. — [4] Plat. ibid. p. 457. — [5] Plut. apophth. lacon. t. 2, p. 232. — [6] Id. ibid. p. 217 et 220. — [7] Aristot. de rep. lib. 2, cap. 9, t. 2, p. 328. Dionys. Halic. antiq. rom. lib. 2, cap. 24, t. 1, p. 287.

d'étaler la moindre recherche dans leur parure[1]: quoiqu'elles n'aient plus aujourd'hui la même segesse ni la même modestie, elles sont beaucoup plus attachées à leurs devoirs que les autres femmes de la Grèce.

Elles ont aussi un caractère plus vigoureux, et l'emploient avec succès pour assujettir leurs époux, qui les consultent volontiers, tant sur leurs affaires que sur celles de la nation. On a remarqué que les peuples guerriers sont enclins à l'amour; l'union de Mars et de Vénus semble attester cette vérité, et l'exemple des Lacédémoniens sert à la confirmer[2]. Une étrangère disait un jour à la femme du roi Léonidas: « Vous « êtes les seules qui preniez de l'ascendant sur « les hommes. Sans doute, répondit-elle, parce « que nous sommes les seules qui mettions des « hommes au monde[3]. »

Ces âmes fortes donnèrent, il y a quelques années, un exemple qui surprit toute la Grèce. A l'aspect de l'armée d'Épaminondas, elles remplirent la ville de confusion et de terreur[4]. Leur caractère commence-t-il à s'altérer comme leurs vertus? Y a-t-il une fatalité pour le courage? Un

[1] Plut. in Lyc. t. 1, p. 49; id. apophth. lacon. t. 2, p. 223. Heracl. Pont. de polit. in antiq. græc. t. 6, p. 2823. — [2] Aristot. de rep. lib. 2, cap. 9, t. 2, p. 328. Plut. in Agid. t. 1, p. 798; id. in amator. t. 2, p. 761. — [3] Plut. in Lyc. t. 1, p. 48. — [4] Aristot. ibid. p. 329.

Ces excès, ou plutôt ces forfaits de l'honneur, outre-passent si fort la portée de la grandeur qui convient à l'homme, qu'ils n'ont jamais été partagés par les Spartiates les plus abandonnés au fanatisme de la gloire. En voici la raison. Chez eux, l'amour de la patrie est une vertu qui fait des choses sublimes; dans leurs épouses, une passion qui tente des choses extraordinaires. La beauté, la parure, la naissance, les agrémens de l'esprit, n'étant pas assez estimés à Sparte pour établir des distinctions entre les femmes, elles furent obligées de fonder leur supériorité sur le nombre et sur la valeur de leurs enfans. Pendant qu'ils vivent, elles jouissent des espérances qu'ils donnent; après leur mort, elles héritent de la célébrité qu'ils ont acquise. C'est cette fatale succession qui les rend féroces, et qui fait que leur dévouement à la patrie est quelquefois accompagné de toutes les fureurs de l'ambition et de la vanité.

A cette élévation d'âme qu'elles montrent encore par intervalles succéderont bientôt, sans la détruire entièrement, des sentimens ignobles; et leur vie ne sera plus qu'un mélange de petitesse et de grandeur, de barbarie et de volupté. Déjà plusieurs d'entre elles se laissent entraîner par l'éclat de l'or, par l'attrait des

plaisirs [1]. Les Athéniens, qui blâmaient hautement la liberté qu'on laissait aux femmes de Sparte, triomphent en voyant cette liberté dégénérer en licence [2]. Les philosophes mêmes reprochent à Lycurgue de ne s'être occupé que de l'éducation des hommes [3].

Nous examinerons cette accusation dans un autre chapitre, et nous remonterons en même temps aux causes de la décadence survenue aux mœurs des Spartiates [a]. Car, il faut l'avouer, ils ne sont plus ce qu'ils étaient il y a un siècle. Les uns s'enorgueillissent impunément de leurs richesses; d'autres courent après des emplois que leurs pères se contentaient de mériter [4]. Il n'y a pas long-temps qu'on a découvert une courtisane aux environs de Sparte [5]; et, ce qui n'est pas moins dangereux, nous avons vu la sœur du roi Agésilas, Cynisca, envoyer à Olympie un char attelé de quatre chevaux pour y disputer le prix de la course, des poëtes célébrer son triomphe, et l'état élever un monument en son honneur [6].

Néanmoins, dans leur dégradation, ils conser-

[1] Aristot. de rep. lib. 2, cap. 9, p. 328.— [2] Plat. de leg. lib. 1, t. 2, p. 637. — [3] Id. ibid. lib. 6, t. 2, p. 781; lib. 8, p. 806. Aristot. ibid. p. 329.— [a] Voyez le chapitre LI.— [4] Xenoph. de rep. Laced. p. 689. — [5] Id. hist. græc. lib. 3, p. 495. — [6] Plut. apophth. lacon. t. 2, p. 212. Pausan. lib. 3, cap. 8, p. 222; cap. 15, p. 243.

vent encore des restes de leur ancienne grandeur. Vous ne les verrez point recourir aux dissimulations, aux bassesses, à tous ces petits moyens qui avilissent les âmes : ils sont avides sans avarice, ambitieux sans intrigue. Les plus puissans ont assez de pudeur pour dérober aux yeux la licence de leur conduite [1]; ce sont des transfuges qui craignent les lois qu'ils ont violées, et regrettent les vertus qu'ils ont perdues.

J'ai vu en même temps des Spartiates dont la magnanimité invitait à s'élever jusqu'à eux. Ils se tenaient à leur hauteur sans effort, sans ostentation, sans être attirés vers la terre par l'éclat des dignités ou par l'espoir des récompenses. N'exigez aucune bassesse de leur part ; ils ne craignent ni l'indigence, ni la mort. Dans mon dernier voyage à Lacédémone, je m'entretenais avec Talécrus, qui était fort pauvre, et Damindas, qui jouissait d'une fortune aisée. Il survint un de ces hommes que Philippe, roi de Macédoine, soudoyait pour lui acheter des partisans. Il dit au premier : « Quel bien avez-vous ? — Le « nécessaire, » répondit Talécrus en lui tournant le dos [2]. Il menaça le second du courroux de Philippe. « Homme lâche, répondit Damindas,

[1] Aristot. de rep. lib. 2, cap. 9, p. 330. — [2] Plut. apophth. lacon. t. 2, p. 232.

« eh ! que peut ton maître contre des hommes « qui méprisent la mort [1] ? »

En contemplant à loisir ce mélange de vices naissans et de vertus antiques, je me croyais dans une forêt que la flamme avait ravagée : j'y voyais des arbres réduits en cendres ; d'autres à moitié consumés ; et d'autres qui, n'ayant reçu aucune atteinte, portaient fièrement leurs têtes dans les cieux.

[1] Plut. apophth. lacon. t. 2, p. 219.

FIN DU CHAPITRE QUARANTE-HUITIÈME.

CHAPITRE XLIX.

De la Religion et des Fêtes des Spartiates.

Les objets du culte public n'inspirent à Lacédémone qu'un profond respect, qu'un silence absolu. On ne s'y permet à leur égard ni discussions ni doutes : adorer les dieux, honorer les héros, voilà l'unique dogme des Spartiates.

Parmi les héros auxquels ils ont élevé des temples, des autels ou des statues, on distingue Hercule, Castor, Pollux, Achille, Ulysse, Lycurgue, etc. Ce qui doit surprendre ceux qui ne connaissent pas les différentes traditions des peuples, c'est de voir Hélène partager avec Ménélas des honneurs presque divins [1], et la statue de Clytemnestre placée auprès de celle d'Agamemnon [2].

Les Spartiates sont fort crédules. Un d'entre eux crut voir pendant la nuit un spectre errant autour d'un tombeau ; il le poursuivait la lance levée, et lui criait : Tu as beau faire, tu mourras

[1] Herodot. lib. 6, cap. 61. Isocr. Helen. encom. t. 2, p. 144. Pausan. lib. 3, cap. 15, p. 244. — [2] Pausan. ibid. cap. 19, p. 258.

une seconde fois [1]. Ce ne sont pas les prêtres qui entretiennent la superstition ; ce sont les éphores : ils passent quelquefois la nuit dans le temple de Pasiphaé, et le lendemain ils donnent leurs songes comme des réalités [2].

Lycurgue, qui ne pouvait dominer sur les opinions religieuses, supprima les abus qu'elles avaient produits. Partout ailleurs on doit se présenter aux dieux avec des victimes sans tache, quelquefois avec l'appareil de la magnificence ; à Sparte, avec des offrandes de peu de valeur, et la modestie qui convient à des supplians [3]. Ailleurs, on importune les dieux par des prières indiscrètes et longues ; à Sparte, on ne leur demande que la grâce de faire de belles actions, après en avoir fait de bonnes [4] ; et cette formule est terminée par ces mots, dont les âmes fières sentiront la profondeur : « Donnez-nous la force « de supporter l'injustice [5]. » L'aspect des morts n'y blesse point les regards, comme chez les nations voisines. Le deuil n'y dure que onze jours [6] : si la douleur est vraie, on ne doit pas en borner le temps ; si elle est fausse, il ne faut pas en prolonger l'imposture.

[1] Plut. apophth. lacon. t. 2, p. 236. — [2] Id. in Agid. t. 1, p. 807. Cicer. de divin. lib. 1, cap. 43, t. 3, p. 36. — [3] Plut. in Lyc. t. 1, p. 52. — [4] Plat. in Alcib. t. 2, p. 148. — [5] Plut. instit. lacon. t. 2, p. 239. — [6] Id. in Lyc. t. 1, p. 56.

Il suit de là que, si le culte des Lacédémoniens est, comme celui des autres Grecs, souillé d'erreurs et de préjugés dans la théorie, il est du moins plein de raison et de lumières dans la pratique.

Les Athéniens ont cru fixer la Victoire chez eux, en la représentant sans ailes [1]; par la même raison, les Spartiates ont représenté quelquefois Mars et Vénus chargés de chaînes [2]. Cette nation guerrière a donné des armes à Vénus, et mis une lance entre les mains de tous les dieux et de toutes les déesses [3]. Elle a placé la statue de la Mort à côté de celle du Sommeil, pour s'accoutumer à les regarder du même œil [4]. Elle a consacré un temple aux Muses, parce qu'elle marche aux combats aux sons mélodieux de la flûte ou de la lyre [5]; un autre à Neptune qui ébranle la terre, parce qu'elle habite un pays sujet à de fréquentes secousses [6]; un autre à la Crainte, parce qu'il est des craintes salutaires, telle que celle des lois [7].

Un grand nombre de fêtes remplissent ses

[1] Pausan. lib. 1, cap. 22, p. 52. — [2] Id. lib. 3, cap. 15, p. 245 et 246. — [3] Plut. apophth. lacon. t. 2, p. 232; id. instit. lacon. p. 239. — [4] Pausan. lib. 3, cap. 18, p. 253. — [5] Id. ibid. cap. 17, p. 251. — [6] Xenoph. hist. græc. lib. 6, p. 608. Strab. lib. 8, p. 367. Pausan. lib. 3, cap. 20, p. 260. Eustath. in iliad. lib. 2, p. 294. — [7] Plut. in Agid. t. 1, p. 808.

loisirs. J'ai vu dans la plupart trois chœurs marcher en ordre, et faire retentir les airs de leurs chants; celui des vieillards prononcer ces mots:

Nous avons été jadis
Jeunes, vaillans et hardis;

celui des hommes faits répondre :

Nous le sommes maintenant
A l'épreuve à tout venant;

et celui des enfans poursuivre :

Et nous un jour le serons,
Qui bien vous surpasserons [1] [a].

J'ai vu dans les fêtes de Bacchus des femmes, au nombre de onze, se disputer le prix de la course [2]. J'ai suivi les filles de Sparte, lorsqu'au milieu des transports de la joie publique, placées sur des chars [3], elles se rendaient au bourg de Thérapné, pour présenter leurs offrandes au tombeau de Ménélas et d'Hélène [4].

Pendant les fêtes d'Apollon surnommé Carnéen, qui reviennent tous les ans vers la fin de l'été [5], et qui durent neuf jours [6], j'assistai au

[1] Plut. in Lyc. t. 1, p. 53. — [a] Traduction d'Amyot. — [2] Pausan. lib. 3, cap. 13, p. 239. — [3] Plut. in Ages. t. 1, p. 606. Hesych. in Κάνναθ. — [4] Isocr. Helen. encom. t. 2, p. 144. Pausan. ibid. cap. 19, p. 259. — [5] Dodwell. annal. Thucyd. p. 178. Fréret, Mém. de l'acad. des bell. lettr. t. 18, hist. p. 138. Corsin. fast. attic. t. 2, p. 452. — [6] Demetr. ap. Athen. p. 141.

combat que se livrent les joueurs de cythare[1]; je vis dresser autour de la ville neuf cabanes ou feuillées en forme de tentes. Chaque jour de nouveaux convives, au nombre de quatre-vingt-un, neuf pour chaque tente, y venaient prendre leurs repas; des officiers tirés au sort entretenaient l'ordre[2], et tout s'exécutait à la voix du héraut public[3]. C'était l'image d'un camp, mais on n'en était pas plus disposé à la guerre : car rien ne doit interrompre ces fêtes, et, quelque pressant que soit le danger, on attend qu'elles soient terminées pour mettre l'armée en campagne[4].

Le même respect retient les Lacédémoniens chez eux pendant les fêtes d'Hyacinthe[5], célébrées au printemps[6], surtout par les habitans d'Amyclæ[7]. On disait qu'Hyacinthe, fils d'un roi de Lacédémone, fut tendrement aimé d'Apollon; que Zéphyre, jaloux de sa beauté, dirigea le palet qui lui ravit le jour; et qu'Apollon, qui l'avait lancé, ne trouva d'autre soulagement à sa douleur que de métamorphoser le jeune prince

[1] Hellan. ap. Athen. lib. 14, cap. 4, p. 635. Plut. instit. lacon. t. 2, p. 238. — [2] Hesych. in Καρνεάτ. — [3] Demetr. ap. Athen. p. 141. — [4] Herodot. lib. 7, cap. 206. Thucyd. lib. 5, cap. 76. Schol. Thucyd. in cap. 54. — [5] Herodot. lib. 9, cap. 6 et 11. — [6] Corsin. fast. attic. t. 2, p. 452. — [7] Xenoph. hist. græc. lib. 4, p. 528. Strab. lib. 6, p. 278. Meurs. græc. feriat. in Hyacinth.

en une fleur qui porte son nom [1]. On institua des jeux qui se renouvellent tous les ans [2]. Le premier et le troisième jour ne présentent que l'image de la tristesse et du deuil; le second est un jour d'allégresse : Lacédémone s'abandonne à l'ivresse de la joie : c'est un jour de liberté : les esclaves mangent à la même table que leurs maîtres [3].

De tous côtés on voit des chœurs de jeunes garçons revêtus d'une simple tunique, les uns jouant de la lyre, ou célébrant Hyacinthe par de vieux cantiques accompagnés de la flûte; d'autres, exécutant des danses; d'autres à cheval, faisant briller leur adresse dans le lieu destiné aux spectacles [4].

Bientôt la pompe ou procession solennelle s'avance vers Amyclæ, conduite par un chef qui, sous le nom de légat, doit offrir au temple d'Apollon les vœux de la nation [5] : dès qu'elle est arrivée, on achève les apprêts d'un pompeux sacrifice, et l'on commence par répandre, en forme de libation, du vin et du lait dans l'intérieur de l'autel qui sert de base à la statue. Cet

[1] Nicand. in theriac. v. 902. Ovid. metam. lib. 10, fab. 5. Pausan. lib. 3, cap. 1, p. 204; cap. 19, p. 258. Plin. lib. 21, cap. 11, p. 244. — [2] Ovid. ibid. v. 219. — [3] Polycr. ap. Athen. lib. 4, cap. 7, p. 139. — [4] Id. ibid. Xenoph. in Ages. p. 661. — [5] Inscript. Fourmont. in bibl. reg.

autel est le tombeau d'Hyacinthe [1]. Tout autour sont rangés vingt ou vingt-cinq jeunes garçons et autant de jeunes filles, qui font entendre des concerts ravissans en présence de plusieurs magistrats de Lacédémone [2] [a] : car dans cette ville, ainsi que dans toute la Grèce, les cérémonies religieuses intéressent le gouvernement ; les rois et leurs enfans se font un devoir d'y figurer. On a vu, dans ces derniers temps, Agésilas, après des victoires éclatantes, se placer dans le rang qui lui avait été assigné par le maître du chœur, et, confondu avec les simples citoyens, entonner avec eux l'hymne d'Apollon aux fêtes d'Hyacinthe [3].

La discipline des Spartiates est telle, que leurs plaisirs sont toujours accompagnés d'une certaine décence ; dans les fêtes mêmes de Bacchus, soit à la ville, soit à la campagne, personne n'ose s'écarter de la loi qui défend l'usage immodéré du vin [4].

[1] Pausan. lib. 3, cap. 19, p. 257. — [2] Inscript. Fourmont. in bibl. reg. — [a] Voyez la note XII à la fin du volume. — [3] Xenoph. in Ages. p. 661. — [4] Plat. de leg. lib. 1, t. 2, p. 637.

FIN DU CHAPITRE QUARANTE-NEUVIÈME.

CHAPITRE L.

Du Service militaire chez les Spartiates.

Les Spartiates sont obligés de servir depuis l'âge de vingt ans jusqu'à celui de soixante : au-delà de ce terme, on les dispense de prendre les armes, à moins que l'ennemi n'entre dans la Laconie [1].

Quand il s'agit de lever des troupes, les éphores, par la voix du héraut, ordonnent aux citoyens âgés depuis vingt ans jusqu'à l'âge porté dans la proclamation [2], de se présenter pour servir dans l'infanterie pesamment armée, ou dans la cavalerie : la même injonction est faite aux ouvriers destinés à suivre l'armée [3].

Comme les citoyens sont divisés en cinq tribus, on a partagé l'infanterie pesante en cinq régimens, qui sont pour l'ordinaire commandés par autant de polémarques [4] : chaque régiment est composé de quatre bataillons, de huit pentécostyes, et de seize énomoties ou compagnies [5] [a].

[1] Xenoph. hist. græc. lib. 5, p. 568. Plut. in Ages. t. 1, p. 609. et 610. — [2] Xenoph. ibid. lib. 6, p. 597. — [3] Id. de rep. Laced. p. 685. — [4] Aristot. ap. Harpocr. in Μόραν. Diod. lib. 15, p. 350. — [5] Thucyd. lib. 5, cap. 66. Xenoph. ibid. p. 686. — [a] Voyez la note XIII à la fin du volume.

En certaines occasions, au lieu de faire marcher tout le régiment, on détache quelques bataillons; et alors, en doublant ou quadruplant leurs compagnies, on porte chaque bataillon à deux cent cinquante-six hommes, ou même à cinq cents douze [1]. Je cite des exemples, et non des règles; car le nombre d'hommes par énomotie n'est pas toujours le même [2]; et le général, pour dérober la connaissance de ses forces à l'ennemi [3], varie souvent la composition de son armée. Outre les cinq régimens, il existe un corps de six cents hommes d'élite, qu'on appelle Scirites, et qui ont quelquefois décidé de la victoire [4].

Les principales armes du fantassin sont la pique et le bouclier : je ne compte pas l'épée, qui n'est qu'une espèce de poignard qu'il porte à sa ceinture [5]. C'est sur la pique qu'il fonde ses espérances; il ne la quitte presque point, tant qu'il est à l'armée [6]. Un étranger disait à l'ambitieux Agésilas : « Où fixez-vous donc les bornes de la Laconie? — Au bout de nos piques, » répondit-il [7].

[1] Thucyd. lib. 5, cap. 68. Schol. ibid. — [2] Xenoph. hist. græc. lib. 6, p. 596. Suid. in Ἐνωμοτ. — [3] Thucyd. ibid. Schol. ibid. — [4] Id. ibid. Diod. lib. 15, p. 350. — [5] Meurs. miscell. lacon. lib. 2, cap. 1. — [6] Xenoph. de rep. laced. p. 687. Plut. apophth. lacon. t. 2, p. 236. — [7] Plut. ibid. p. 210.

Ils couvrent leurs corps d'un bouclier d'airain[1], de forme ovale, échancré des deux côtés et quelquefois d'un seul, terminé en pointe aux deux extrémités, et chargé des lettres initiales du nom de Lacédémone[2]. A cette marque on reconnaît la nation; mais il en faut une autre pour reconnaître chaque soldat, obligé, sous peine d'infamie, de rapporter son bouclier : il fait graver dans le champ le symbole qu'il s'est approprié. Un d'entre eux s'était exposé aux plaisanteries de ses amis, en choisissant pour emblème une mouche de grandeur naturelle. « J'approcherai « si fort de l'ennemi, leur dit-il, qu'il distinguera « cette marque[3]. »

Le soldat est revêtu d'une casaque rouge[4]. On a préféré cette couleur, afin que l'ennemi ne s'aperçoive pas du sang qu'il a fait couler[5].

Le roi marche à la tête de l'armée, précédé du corps des Scirites, ainsi que des cavaliers envoyés à la découverte. Il offre fréquemment des sacrifices, auxquels assistent les chefs des troupes lacédémoniennes et ceux des alliés[6]. Souvent il change de camp, soit pour protéger

[1] Xenoph. de rep. Laced. p. 685. — [2] Pausan. lib. 4, cap. 28, p. 348. Eustath. in iliad. lib. 2, p. 293. Mém. de l'acad. des bell. lettr. t. 16, hist. p. 101. — [3] Plut. apophth. lacon. t. 2, p. 234. — [4] Xenoph. ibid. — [5] Plut. instit. lacon. t. 2, p. 238. Valer. Max. lib. 2, cap. 6. Schol. Aristoph. in pac. v. 1173. — [6] Xenoph. ibid. p. 688.

les terres de ces derniers, soit pour nuire à celles des ennemis [1].

Tous les jours les soldats se livrent aux exercices du gymnase. La lice est tracée aux environs du camp. Après les exercices du matin, ils se tiennent assis par terre jusqu'au dîner; après ceux du soir, ils soupent, chantent des hymnes en l'honneur des dieux, et se couchent sur leurs armes. Divers amusemens remplissent les intervalles de la journée [2]; car ils sont alors astreints à moins de travaux qu'avant leur départ, et l'on dirait que la guerre est pour eux le temps du repos [3].

Le jour du combat, le roi, à l'imitation d'Hercule, immole une chèvre pendant que les joueurs de flûte font entendre l'air de Castor [4]. Il entonne ensuite l'hymne du combat; tous les soldats, le front orné de couronnes, le répètent de concert [5]. Après ce moment si terrible et si beau, ils arrangent leurs cheveux et leurs vêtemens, nettoient leurs armes, pressent leurs officiers de les conduire au champ de l'honneur, s'animent eux-mêmes par des traits de gaîté [6], et marchent en

[1] Xenoph. de rep. Laced. p. 687. — [2] Id. ibid. p. 688. — [3] Plut. in Lyc. t. 1, p. 53. — [4] Xenoph. ibid. p. 689. Plut. ibid.; id. de mus. t. 2, p. 1140. Poll. lib. 4, cap. 10, §. 78. Poliæn. strateg. lib. 1, cap. 10. — [5] Plut. ibib. Poll. lib. 4, cap. 7, §. 53. — [6] Xenoph. ibid.

ordre au son des flûtes qui excitent et modèrent leur courage [1]. Le roi se place dans le premier rang, entouré de cent jeunes guerriers qui doivent, sous peine d'infamie, exposer leurs jours pour sauver les siens [2], et de quelques athlètes qui ont remporté le prix aux jeux publics de la Grèce, et qui regardent ce poste comme la plus glorieuse des distinctions [3].

Je ne dis rien des savantes manœuvres qu'exécutent les Spartiates avant et pendant le combat: leur tactique paraît d'abord compliquée [4]; mais la moindre attention suffit pour se convaincre qu'elle a tout prévu, tout facilité, et que les institutions militaires de Lycurgue sont préférables à celles des autres nations [5].

Pour tout homme c'est une honte de prendre la fuite; pour les Spartiates, d'en avoir seulement l'idée [6]. Cependant leur courage, quoique impétueux et bouillant, n'est pas une fureur aveugle: un d'entre eux, au plus fort de la mêlée, entend-il le signal de la retraite tandis qu'il tient le fer levé sur un soldat abattu à ses pieds, il

[1] Thucyd. lib. 5, cap. 70. Polyb. lib. 4, p. 289. Plut. de irâ t. 2, p. 458. Athen. lib. 12, p. 517; lib. 14, p. 626. Aul. Gell. lib. 1, cap. 11. — [2] Herodot. lib. 6, cap. 56. Isocr. epist. ad Philip. t. 1, p. 445. — [3] Plut. in Lyc. t. 1, p. 53 et 54; id. sympos. lib. 2, cap. 5, t. 2, p. 639. — [4] Xenoph. de rep. Laced. p. 686. — [5] Id. ibid. p. 685 et 689. — [6] Senec. suas. 2, t. 3, p. 16.

s'arrête aussitôt, et dit que son premier devoir est d'obéir à son général [1].

Cette espèce d'hommes n'est pas faite pour porter des chaînes; la loi leur crie sans cesse: Plutôt périr que d'être esclave. Bias, qui commandait un corps de troupes, s'étant laissé surprendre par Iphicrate, ses soldats lui dirent: Quel parti prendre? « Vous, répondit-il, de vous « retirer; moi, de combattre et mourir [2]. »

Ils aiment mieux garder leurs rangs que de tuer quelques hommes de plus [3]. Il leur est défendu non-seulement de poursuivre l'ennemi, mais encore de le dépouiller, sans en avoir reçu l'ordre; car ils doivent être plus attentifs à la victoire qu'au butin [4]. Trois cents Spartiates veillent à l'observation de cette loi [5].

Si le général, dans un premier combat, a perdu quelques soldats, il doit en livrer un second pour les retirer [6].

Quand un soldat a quitté son rang, on l'oblige de rester pendant quelque temps debout, appuyé sur son bouclier, à la vue de toute l'armée [7].

Les exemples de lâcheté, si rares autrefois,

[1] Plut. apophth. lacon. t. 2, p. 236. — [2] Id. ibid. p. 219. — [3] Pausan. lib. 4, cap. 8, p. 300. — [4] Thucyd. lib. 5, cap. 73. Plut. in Lyc. t. 1, p. 54; id. apophth. lacon. t. 2, p. 228. Ælian. var. hist. lib. 6, cap. 6. — [5] Meurs. miscell. lacon. lib. 2, cap. 1. — [6] Xenoph. hist. græc. lib. 3. p. 507. — [7] Ib. ibid. p. 481.

livrent le coupable aux horreurs de l'infamie : il ne peut aspirer à aucun emploi : s'il est marié, aucune famille ne veut s'allier à la sienne ; s'il ne l'est pas, il ne peut s'allier à une autre [1] ; il semble que cette tache souillerait toute sa postérité.

Ceux qui périssent dans le combat sont enterrés, ainsi que les autres citoyens, avec un vêtement rouge et un rameau d'olivier, symbole des vertus guerrières parmi les Spartiates [2]. S'ils se sont distingués, leurs tombeaux sont décorés de leurs noms, et quelquefois de la figure d'un lion [3] ; mais si un soldat a reçu la mort en tournant le dos à l'ennemi, il est privé de la sépulture [4].

Aux succès de la bravoure on préfère ceux que ménage la prudence [5]. On ne suspend point aux temples les dépouilles de l'ennemi. Des offrandes enlevées à des lâches, disait le roi Cléomène, ne doivent pas être exposées aux regards des dieux, ni à ceux de notre jeunesse [6]. Autrefois la victoire n'excitait ni joie ni surprise ; de nos jours, un avantage remporté par Archidamus, fils d'Agésilas, produisit des transports si

[1] Plut. in Ages. t. 1, p. 612 ; id. apophth. lacon. t. 2, p. 214. — [2] Plut. instit. lacon. t. 2, p. 238. Herodot. lib. 8, cap. 124. — [3] Plut. ibid. Ælian. var. hist. lib. 6, cap. 6. — [4] Meurs. miscell. lacon. lib. 2, cap. 1. — [5] Plut. instit. lacon. p. 218. — [6] Id. ibid. p. 224.

vifs parmi les Spartiates, qu'il ne resta plus aucun doute sur leur décadence [1].

On ne fait entrer dans la cavalerie que des hommes sans expérience, qui n'ont pas assez de vigueur ou de zèle. C'est le citoyen riche qui fournit les armes et entretient le cheval [2]. Si ce corps a remporté quelques avantages, il les a dus aux cavaliers étrangers que Lacédémone prenait à sa solde [3]. En général, les Spartiates aiment mieux servir dans l'infanterie : persuadés que le vrai courage se suffit à lui-même, ils veulent combattre corps à corps. J'étais auprès du roi Archidamus quand on lui présenta le modèle d'une machine à lancer des traits, nouvellement inventée en Sicile; après l'avoir examinée avec attention : « C'en est fait, dit-il, de la va« leur [4]. »

La Laconie pourrait entretenir trente mille hommes d'infanterie pesante, et quinze cents hommes de cavalerie [5]; mais, soit que la population n'ait pas été assez favorisée, soit que l'état n'ait point ambitionné de mettre de grandes armées sur pieds, Sparte, qui a souvent marché en corps de nation contre les peuples voisins [6], n'a

[1] Plut. in Ages. t. 1, p. 614. — [2] Xenoph. hist. græc. lib. 6, p. 596. — [3] Id. de magistr. equit. p. 971. — [4] Plut. apophth. lacon. t. 2, p. 219. — [5] Aristot. de rep. lib. 2, cap. 9, t. 2, p. 329. — [6] Xenoph. ibid. lib. 7, p. 643.

jamais employé dans les expéditions lointaines qu'un petit nombre de troupes nationales. Elle avait, il est vrai, quarante-cinq mille hommes à la bataille de Platée; mais on n'y comptait que cinq mille Spartiates, et autant de Lacédémoniens : le reste était composé d'Hilotes[1]. On ne vit à la bataille de Leuctres que sept cents Spartiates[2].

Ce ne fut donc pas à ses propres forces qu'elle dut sa supériorité; et si au commencement de la guerre du Péloponèse elle fit marcher soixante mille hommes contre les Athéniens, c'est que les peuples de cette presqu'île, unis la plupart depuis plusieurs siècles avec elle, avaient joint leurs troupes aux siennes[3]. Dans ces derniers temps, ses armées étaient composées de quelques Spartiates et d'un corps de néodames ou affranchis, auxquels on joignait, suivant les circonstances, des soldats de Laconie, et un plus grand nombre d'autres fournis par les villes alliées[4].

Après la bataille de Leuctres, Épaminondas ayant rendu la liberté à la Messénie, que les Spartiates tenaient asservie depuis long-temps, leur

[1] Herodot. lib. 9, cap. 10 et 11. Plut. in Ages. t. 1, p. 325.— [2] Xenoph. hist. græc. lib. 6, p. 597.— [3] Thucyd. lib. 2, cap. 9. Plut. in Pericl. t. 1, p. 170.— [4] Xenoph. in Ages. p. 652, etc.

ôta les moyens de se recruter dans cette province; et plusieurs peuples du Péloponèse les ayant abandonnés, leur puissance, autrefois si redoutable, est tombée dans un état de faiblesse dont elle ne se relèvera jamais.

FIN DU CHAPITRE CINQUANTIÈME.

CHAPITRE LI.

Défense des Lois de Lycurgue ; causes de leur décadence.

J'AI dit plus haut[a] que Philotas était parti pour Athènes le lendemain de notre arrivée à Lacédémone. Il ne revenait point, j'en étais inquiet ; je ne concevais pas comment il pouvait supporter pendant si long-temps une séparation si cruelle. Avant de l'aller rejoindre, je voulus avoir un second entretien avec Damonax. Dans le premier, il avait considéré les lois de Lycurgue à l'époque de leur vigueur : je les voyais tous les jours céder avec si peu de résistance à des innovations dangereuses, que je commençais à douter de leur ancienne influence ; je saisis la première occasion de m'en expliquer avec Damonax.

Un soir, la conversation nous ramenant insensiblement à Lycurgue, j'affectai moins de considération pour ce grand homme. Il semble, lui dis-je, que plusieurs de vos lois vous sont venues des Perses et des Égyptiens[1]. Il me répondit :

[a] Voyez le chapitre XLI. — [1] Herodot. lib. 6, cap. 59 et 60. Isocr. in Busir. t. 2, p. 162. Plut. in Lyc. t. 1, p. 41 et 42. Diod. lib. 1, p. 88.

L'architecte qui construisit le labyrinthe d'Égypte ne mérite pas moins d'éloges pour en avoir décoré l'entrée avec ce beau marbre de Paros qu'on fit venir de si loin[1]. Pour juger du génie de Lycurgue, c'est l'ensemble de sa législation qu'il faut considérer. Et c'est cet ensemble, repris-je, qu'on voudrait vous ravir. Les Athéniens[2] et les Crétois[3] soutiennent que leurs constitutions, quoique différentes entre elles, ont servi de modèles à la vôtre.

Le témoignage des premiers, reprit Damonax, est toujours entaché d'une partialité puérile; ils ne pensent à nous que pour penser à eux. L'opinion des Crétois est mieux fondée : Lycurgue adopta plusieurs des lois de Minos; il en rejeta d'autres[4] : celles qu'il choisit, il les modifia de telle manière, et les assortit si bien à son plan, qu'on peut dire qu'il découvrit ce qu'avait déjà découvert Minos, et peut-être d'autres avant lui. Comparez les deux gouvernemens : vous y verrez, tantôt les idées d'un grand homme perfectionnées[5] par un plus grand homme encore, tantôt des différences si sensi-

[1] Plin. lib. 36, cap. 13, p. 739. — [2] Isocr. panath. t. 2, p. 260. — [3] Herodot. lib. 1, cap. 65. Plat. in Min. t. 2, p. 318; id. de leg. lib. 3, p. 683. Xenoph. Ephor. Callisth. ap. Polyb. lib. 6, p. 488. Aristot. de rep. lib. 2, cap. 10, p. 332. Strab. lib. 10, p. 477. — [4] Plut. in Lyc. t. 1, p. 41. — [5] Ephor. ap. Strab. lib. 10, p. 481.

bles, que vous aurez de la peine à comprendre comment on a pu les confondre [1]. Je vous dois un exemple de cette opposition de vues. Les lois de Minos tolèrent l'inégalité des fortunes [2], les nôtres la proscrivent; et de là devait résulter une diversité essentielle dans les constitutions et les mœurs des deux peuples. Cependant, lui dis-je, l'or et l'argent ont forcé parmi vous les barrières que leur opposaient des lois insuffisantes, et vous n'êtes plus, comme autrefois, heureux par les privations, et riches pour ainsi dire de votre indigence.

Damonax allait répondre, lorsque nous entendîmes dans la rue crier à plusieurs reprises : Ouvrez! ouvrez! car il n'est pas permis à Lacédémone de frapper à la porte [3]. C'était lui, c'était Philotas. Je courais me jeter entre ses bras; il était déjà dans les miens. Je le présentai de nouveau à Damonax, qui le moment d'après se retira par discrétion. Philotas s'informa de son caractère. Je répondis : Il est bon, facile; il a la politesse du cœur, bien supérieure à celle des manières : ses mœurs sont simples et ses sentimens honnêtes. Philotas en conclut que Damonax était aussi ignorant que le commun des

[1] Polyb. lib. 6, p. 489. — [2] Id. ibid. — [3] Plut. instit. lacon. t. 2, p. 239.

Spartiates. J'ajoutai : Il se passionne pour les lois de Lycurgue. Philotas trouva qu'il saluait d'une manière plus gauche que lors de notre première entrevue.

Mon ami était si prévenu en faveur de sa nation, qu'il méprisait les autres peuples, et haïssait souverainement les Lacédémoniens. Il avait recueilli contre ces derniers tous les ridicules dont on les accable sur le théâtre d'Athènes, toutes les injures que leur prodiguent les orateurs d'Athènes, toutes les injustices que leur attribuent les historiens d'Athènes, tous les vices que les philosophes d'Athènes reprochent aux lois de Lycurgue : couvert de ces armes, il attaquait sans cesse les partisans de Sparte. J'avais souvent essayé de le corriger de ce travers, et je ne pouvais souffrir que mon ami eût un défaut.

Il était revenu par l'Argolide; de là, jusqu'à Lacédémone, le chemin est si rude, si scabreux, qu'excédé de fatigue, il me dit avant de se coucher : Sans doute que, suivant votre louable coutume, vous me ferez grimper sur quelque rocher, pour admirer à loisir les environs de cette superbe ville? car on ne manque pas ici de montagnes pour procurer ce plaisir aux voyageurs. Demain, répondis-je, nous irons au Mé-

nélaïon, éminence située au-delà de l'Eurotas; Damonax aura la complaisance de nous y conduire.

Le jour suivant, nous passâmes le Babyx : c'est le nom que l'on donne au pont de l'Eurotas[1]. Bientôt s'offrirent à nous les débris de plusieurs maisons construites autrefois sur la rive gauche du fleuve, et détruites dans la dernière guerre par les troupes d'Épaminondas[2]. Mon ami saisit cette occasion pour faire le plus grand éloge du plus grand ennemi des Lacédémoniens ; et, comme Damonax gardait le silence, il en eut pitié.

En avançant, nous aperçûmes trois ou quatre Lacédémoniens couverts de manteaux chamarrés de différentes couleurs, et le visage rasé seulement d'un côté[3]. Quelle farce jouent ces gens-là? demanda Philotas. Ce sont, répondit Damonax, des trembleurs[4], ainsi nommés pour avoir pris la fuite dans ce combat où nous repoussâmes les troupes d'Épaminondas. Leur extérieur sert à les faire reconnaître, et les humilie si fort, qu'ils ne fréquentent que les lieux solitaires : vous voyez qu'ils évitent notre présence[5].

[1] Aristot. ap. Plut. in Lyc. t. 1, p. 43. Hesych. in Βαβύκ. — [2] Xenoph. hist. græc. lib. 6, p. 608. — [3] Plut. in Ages. t. 1, p. 612. — [4] Meurs. miscell. lacon. lib. 3, cap. 7. — [5] Xenoph. de rep. Laced. p. 684.

Après avoir, du haut de la colline, parcouru des yeux et ces belles campagnes qui se prolongent vers le midi, et ces monts sourcilleux qui bornent la Laconie au couchant, nous nous assîmes en face de la ville de Sparte. J'avais à ma droite Damonax, à ma gauche Philotas, qui daignait à peine fixer ses regards sur ces amas de chaumières irrégulièrement rapprochées. Tel est cependant, lui dis-je, l'humble asile de cette nation où l'on apprend de si bonne heure l'art de commander, et l'art plus difficile d'obéir[1]. Philotas me serrait la main, et me faisait signe de me taire. J'ajoutai : D'une nation qui ne fut jamais enorgueillie par les succès, ni abattue par les revers[2]. Philotas me disait à l'oreille : Au nom des dieux, ne me forcez pas à parler; vous avez déjà vu que cet homme n'est pas en état de me répondre. Je continuai : Qui a toujours eu l'ascendant sur les autres; qui défit les Perses, battit souvent les généraux d'Athènes, et finit par s'emparer de leur capitale; qui n'est ni frivole, ni inconséquente, ni gouvernée par des orateurs corrompus; qui dans toute la Grèce..... Est souverainement détestée pour sa tyrannie et méprisée pour ses vices, s'écria Philotas. Et tout

[1] Plut. apophth. lacon. t. 2, p. 212. — [2] Archid. ap. Thucyd. lib. 1, cap. 84.

de suite, rougissant de honte : Pardonnez, dit-il à Damonax, ce mouvement de colère à un jeune homme qui adore sa patrie, et qui ne souffrira jamais qu'on l'insulte. Je respecte ce sentiment, répondit le Spartiate ; Lycurgue en a fait le mobile de nos actions. O mon fils ! celui qui aime sa patrie obéit aux lois, et dès-lors ses devoirs sont remplis. La vôtre mérite votre attachement, et je blâmerais Anacharsis d'avoir poussé si loin la plaisanterie, s'il ne nous avait fourni l'occasion de nous guérir l'un ou l'autre de nos préjugés. La lice vient de s'ouvrir ; vous y paraîtrez avec les avantages que vous devez à votre éducation ; je ne m'y présenterai qu'avec l'amour de la vérité.

Cependant Philotas me disait tout bas : Ce Spartiate a du bon sens ; épargnez-moi la douleur de l'affliger ; détournez, s'il est possible, la conversation. Damonax ! dis-je alors, Philotas a fait un portrait des Spartiates d'après les écrivains d'Athènes ; priez-le de vous le montrer. La fureur de mon ami allait fondre sur moi ; Damonax la prévint de cette manière : Vous avez outragé ma patrie, je dois la défendre : vous êtes coupable, si vous n'avez parlé que d'après vous ; je vous excuse, si ce n'est que d'après quelques Athéniens : car je ne présume pas qu'ils aient

tous conçu une si mauvaise idée de nous. Gardez-vous de le penser, répondit vivement Philotas; vous avez parmi eux des partisans qui vous regardent comme des demi-dieux [1], et qui cherchent à copier vos manières; mais, je dois l'avouer, nos sages s'expliquent librement sur vos lois et sur vos mœurs. — Ces personnes sont vraisemblablement instruites? — Comment, instruites! ce sont les plus beaux génies de la Grèce, Platon, Isocrate, Aristote, et tant d'autres. Damonax dissimula sa surprise, et Philotas, après bien des excuses, reprit la parole:

Lycurgue ne connut pas l'ordre des vertus. Il assigna le premier rang à la valeur [2]: de là cette foule de maux que les Lacédémoniens ont éprouvés, et qu'ils ont fait éprouver aux autres.

A peine fut-il mort, qu'ils essayèrent leur ambition sur les peuples voisins [3]: ce fait est attesté par un historien que vous ne connaissez pas, et qui s'appelle Hérodote. Dévorés du désir de dominer, leur impuissance les a souvent obligés de recourir à des bassesses humiliantes, à des injustices atroces : ils furent les premiers à corrompre les généraux ennemis [4], les premiers

[1] Isocr. panath. t. 2, p. 201. — [2] Plat. de leg. lib. 1, t. 1, p. 630; lib. 4, p. 705. — [3] Herodot. lib. 1, cap. 66. — [4] Pausan. lib. 4, cap. 17, p. 321.

à mendier la protection des Perses, de ces barbares à qui, par la paix d'Antalcidas, ils ont dernièrement vendu la liberté des Grecs de l'Asie [1].

Dissimulés dans leurs démarches, sans foi dans leurs traités [2], ils remplacent dans les combats la valeur par des stratagèmes [3]. Les succès d'une nation leur causent des déplaisirs amers; ils lui suscitent des ennemis; ils excitent ou fomentent les divisions qui la déchirent. Dans le siècle dernier, ils proposèrent de détruire Athènes qui avait sauvé la Grèce [4], et allumèrent la guerre du Péloponèse qui détruisit Athènes [5].

En vain Lycurgue s'efforça de les préserver du poison des richesses, Lacédémone en recèle une immense quantité dans son sein [6]; mais elles ne sont entre les mains que de quelques particuliers qui ne peuvent s'en rassasier [7]. Eux seuls parviennent aux emplois, refusés au mérite qui gémit dans l'indigence [8]. Leurs épouses, dont Lycurgue négligea l'éducation, ainsi que des autres Lacédémoniennes, leurs épouses qui les gouvernent en les trahissant, partagent leur

[1] Isocr. paneg. t. 1, p. 184; id. panath. t. 2, p. 234. Polyb. lib. 6, p. 492. — [2] Euripid. in Androm. v. 46. Aristoph. in pac. v. 216 et 1067; in Lysistr. v. 630. — [3] Pericl. ap. Thucyd. lib. 2, cap. 39. — [4] Ælian. var. hist. lib. 4, cap. 6. Diod. lib. 15, p. 375. — [5] Dionys. Halic. t. 6, p. 770. — [6] Plat. in Alcib. 1, t. 2, p. 122. — [7] Aristot. de rep. lib. 2, cap. 9, t. 2, p. 331; lib. 5, cap. 7, p. 396. — [8] Pericl. ibid. cap. 37.

avidité, et, par la dissolution de leur vie, augmentent la corruption générale [1].

Les Lacédémoniens ont une vertu sombre, austère, et fondée uniquement sur la crainte [2]. Leur éducation les rend si cruels, qu'ils voient sans regret couler le sang de leurs enfans, et sans remords celui de leurs esclaves.

Ces accusations sont bien graves, dit Philotas en finissant, et je ne sais comment vous pourriez y répondre. Par le mot de ce lion, dit le Spartiate, qui, à l'aspect d'un groupe où un animal de son espèce cédait aux efforts d'un homme, se contenta d'observer que les lions n'avaient point de sculpteurs. Philotas surpris, me disait tout bas: Est-ce qu'il aurait lu les fables d'Ésope? Je n'en sais rien, lui dis-je; il tient peut-être ce conte de quelque Athénien. Damonax continua: Croyez qu'on ne s'occupe pas plus ici de ce qui se dit dans la place d'Athènes que de ce qui se passe au-delà des Colonnes d'Hercule [3]. Quoi! reprit Philotas, vous laisserez votre nom rouler honteusement de ville en ville et de génération en génération? Les hommes étrangers à notre siècle, répondit Damonax, n'oseront

[1] Plat. de leg. lib. 7, t. 2, p. 806. Aristot. de rep. lib. 2, cap. 9, t. 2, p. 328. — [2] Pericl. ap. Thucyd. lib. 2, cap. 37. — [3] Isocr. panath. t. 2, p. 312.

jamais nous condamner sur la foi d'une nation toujours rivale, et souvent ennemie. Qui sait même si nous n'aurons pas des défenseurs? — Juste ciel! et qu'opposeraient-ils au tableau que je viens de vous présenter? — Un tableau plus fidèle, et tracé par des mains également habiles. Le voici.

Ce n'est qu'à Lacédémone et en Crète qu'existe un véritable gouvernement; on ne trouve ailleurs qu'un assemblage de citoyens, dont les uns sont maîtres, et les autres esclaves [1]. A Lacédémone, point d'autres distinctions entre le roi et le particulier, le riche et le pauvre, que celles qui furent réglées par un législateur inspiré des dieux mêmes [2]. C'est un dieu encore qui guidait Lycurgue, lorsqu'il tempéra par un sénat la trop grande autorité des rois [3].

Ce gouvernement, où les pouvoirs sont si bien contre-balancés [4], et dont la sagesse est généralement reconnue [5], a subsisté pendant quatre siècles sans éprouver aucun changement essentiel, sans exciter la moindre division parmi les

[1] Plat. de leg. lib. 4, t. 2, p. 712. — [2] Id. ibid. lib. 3, p. 696. — [3] Id. ibid. p. 692. — [4] Aristot. de rep. lib. 2, cap. 6, t. 2, p. 321; cap. 11, p. 335; lib. 4, cap. 9, p. 374. — [5] Xenoph. hist. græc. lib. 2, p. 466. Isocr. ad. Nicocl. t. 1, p. 96; id. in areop. p. 342; id. in Archid. t. 2, p. 34. Plat. de rep. lib. 10, t. 2, p. 599. Aristot. de rep. lib. 2, p. 335. Demosth. adv. Leptin. p. 556.

citoyens [1]. Jamais, dans ces temps heureux, la république ne fit rien dont elle eût à rougir [2]; jamais, dans aucun état, on ne vit une si grande soumission aux lois, tant de désintéressement, de frugalité, de douceur et de magnanimité, de valeur et de modestie [3]. Ce fut alors que, malgré les instances de nos alliés, nous refusâmes de détruire cette Athènes [4], qui depuis..... A ces mots Philotas s'écria : Vous n'avez sans doute consulté que les écrivains de Lacédémone ? Nous n'en avons point, répondit Damonax. — Ils s'étaient donc vendus à Lacédémone ? — Nous n'en achetons jamais. Voulez-vous connaître mes garans ? les plus beaux génies de la Grèce, Platon, Thucydide, Isocrate, Xénophon, Aristote et tant d'autres. J'eus des liaisons étroites avec quelques-uns d'entre eux, dans les fréquens voyages que je fis autrefois à Athènes par ordre de nos magistrats; je dois à leurs entretiens et à leurs ouvrages ces faibles connaissances qui vous étonnent dans un Spartiate.

Damonax ne voyait que de la surprise dans

[1] Thucyd. lib. 1, cap. 18. Lys. in olymp. p. 521. Xenoph. in Ages. p. 651. Isocr. panath. t. 2, p. 316. — [2] Xenoph. hist. græc. lib. 6, p. 611. — [3] Plat. in Alcib. 1, t. 2, p. 122. Xenoph. ibid. lib. 5, p. 552; id. de rep. Laced. p. 685. Isocr. ibid. p. 237 et 316. — [4] Andoc. de myst. p. 18. Xenoph. ibid. lib. 2, p. 460; lib. 6, p. 609 et 611. Isocr. de pac. t. 1, p. 399 et 414. Polyæn. strateg. lib. 1, cap. 45, §. 5. Justin. lib. 5, cap. 8.

le maintien de Philotas; j'y voyais de plus la crainte d'être accusé d'ignorance ou de mauvaise foi : on ne pouvait cependant lui reprocher que de la prévention et de la légèreté. Je demandai à Damonax pourquoi les écrivains d'Athènes s'étaient permis tant de variations et de licences en parlant de sa nation. Je pourrais vous répondre, dit-il, qu'ils cédaient tour à tour à la force de la vérité et à celle de la haine nationale. Mais ne craignez rien, Philotas; je ménagerai votre délicatesse.

Pendant la guerre, vos orateurs, vos poëtes, afin d'animer la populace contre nous, font comme ces peintres qui, pour se venger de leurs ennemis, les représentent sous un aspect hideux. Vos philosophes et vos historiens, plus sages, nous ont distribué le blâme et la louange, parce que, suivant la différence des temps, nous avons mérité l'un et l'autre. Ils ont fait comme ces artistes habiles qui peignent successivement leur héros dans une situation paisible, dans un accès de fureur; avec les attraits de la jeunesse, avec les rides et les difformités de la vieillesse. Nous venons, vous et moi, de placer ces différens tableaux devant nos yeux : vous en avez emprunté les traits qui pouvaient enlaidir le vôtre : j'aurais saisi tous ceux qui pouvaient embellir le

mien, si vous m'aviez permis d'achever; et nous n'aurions tous deux présenté que des copies infidèles. Il faut donc revenir sur nos pas, et fixer nos idées sur des faits incontestables.

J'ai deux assauts à soutenir, puisque vos coups se sont également dirigés sur nos mœurs et sur notre gouvernement. Nos mœurs n'avaient reçu aucune atteinte pendant quatre siècles; vos écrivains l'ont reconnu. Elles commencèrent à s'altérer pendant la guerre du Péloponèse; nous en convenons. Blâmez nos vices actuels, mais respectez nos anciennes vertus.

De deux points que j'avais à défendre, j'ai composé pour le premier; je ne saurais céder à l'égard du second, et je soutiendrai toujours que, parmi les gouvernemens connus, il n'en est pas de plus beau que celui de Lacédémone. Platon, il est vrai, quoique convaincu de son excellence, a cru y découvrir quelques défauts [1], et j'apprends qu'Aristote se propose d'en relever un plus grand nombre.

Si ces défauts ne blessent pas essentiellement la constitution, je dirai à Platon: Vous m'avez appris qu'en formant l'univers, le premier des êtres opéra sur une matière préexistante qui lui opposait une résistance quelquefois invincible,

[1] Plat. de leg. lib. 1, t. 2, p. 628 et 634; lib. 7, p. 806.

et qu'il ne fit que le bien dont la nature éternelle des choses était susceptible [1]; j'ose dire à mon tour : Lycurgue travaillait sur une matière rebelle, et qui participait de l'imperfection attachée à l'essence des choses; c'est l'homme, dont il fit tout ce qu'il était possible d'en faire.

Si les défauts reprochés à ses lois doivent nécessairement en entraîner la ruine, je rappellerai à Platon ce qui est avoué des écrivains d'Athènes [2], ce qu'en dernier lieu il écrivait lui-même à Denys, roi de Syracuse : La loi seule règne à Lacédémone, et le même gouvernement s'y maintient avec éclat depuis plusieurs siècles [3]. Or, comment concevoir une constitution qui, avec des vices destructeurs et inhérens à sa nature, serait toujours inébranlable, toujours inaccessible aux factions qui ont désolé si souvent les autres villes de la Grèce [4]?

Cette union est d'autant plus étrange, dis-je alors, que chez vous la moitié des citoyens est asservie aux lois, et l'autre ne l'est pas. C'est du moins ce qu'ont avancé les philosophes d'Athènes: ils disent que votre legislation ne s'étend point jusqu'aux femmes, qui, ayant pris un empire

[1] Plat. in Tim. t. 3. — [2] Thucyd. lib. 1, cap. 18. Xenoph. in Ages. p. 651, et alii ut suprà. — [3] Plat epist. 8, t. 3, p. 354. — [4] Lys. in olymp. p. 521.

absolu sur leurs époux, accélèrent de jour en jour les progrès de la corruption [1].

Damonax me répondit : Apprenez à ces philosophes que nos filles sont élevées dans la même discipline avec la même rigueur que nos fils ; qu'elles s'habituent comme eux aux mêmes exercices ; qu'elles ne doivent porter pour dot à leurs maris qu'un grand fonds de vertus [2] ; que devenues mères elles sont chargées de la longue éducation de leurs enfans, d'abord avec leurs époux, ensuite avec les magistrats ; que des censeurs ont toujours les yeux ouverts sur leur conduite [3] ; que les soins des esclaves et du ménage roulent entièrement sur elles [4] ; que Lycurgue eut l'attention de leur interdire toute espèce de parure [5] ; qu'il n'y a pas cinquante ans encore qu'on était persuadé à Sparte qu'un riche vêtement suffisait pour flétrir leur beauté [6], et qu'avant cette époque, la pureté de leurs mœurs était généralement reconnue [7] : enfin demandez s'il est possible que, dans un état, la classe des hommes soit vertueuse sans que celle des femmes le soit aussi.

[1] Plat. de leg. lib. 7, t. 2, p. 806. Aristot. de rep. lib. 2, cap. 9, t. 2, p. 328 et 329 ; id. de rhet. lib. 1. cap. 5, t. 2, p. 523. — [2] Plut. apophth. lacon. t. 2, p. 227. — [3] Hesych. in Αρμόσυν. — [4] Plat. ibid. p. 806. — [5] Heracl. Pont. de polit. in antiq. græc. t. 6, p. 2823. — [6] Plut. in Lyc. t. 1, p. 434. — [7] Id. in Lyc. t. 1, p. 49 ; id. apophth. lacon t. 2, p. 228.

Vos filles, repris-je, s'habituent dès leur enfance à des exercices pénibles, et c'est ce que Platon approuve : elles y renoncent après leur mariage, et c'est ce qu'il condamne. En effet, dans un gouvernement tel que le vôtre, il faudrait que les femmes, à l'exemple de celles des Sauromates, fussent toujours en état d'attaquer ou de repousser l'ennemi[1]. Nous n'élevons si durement nos filles, me répondit-il, que pour leur former un tempérament robuste; nous n'exigeons de nos femmes que les vertus paisibles de leur sexe. Pourquoi leur donner des armes? nos bras suffisent pour les défendre.

Ici Philotas rompit le silence, et d'un ton plus modeste il dit à Damonax : Puisque vos lois n'ont que la guerre pour objet, ne serait-il pas essentiel de multiplier parmi vous le nombre des combattans? La guerre pour objet! s'écria le Spartiate; je reconnais le langage de vos écrivains[2]; ils prêtent au plus sage, au plus humain des législateurs le projet le plus cruel et le plus insensé : le plus cruel, s'il a voulu perpétuer dans la Grèce une milice altérée du sang des nations et de la soif des conquêtes; le plus insensé, puisque, pour l'exécuter, il n'aurait proposé que

[1] Plat. de leg. lib. 7, t. 2, p. 806. — [2] Id. ibid. lib. 1, t. 2, p. 630; lib. 4, p. 705. Aristot. de rep. lib. 2, cap. 9, t. 2, p. 331.

des moyens absolument contraires à ses vues [1]. Parcourez notre code militaire ; ses dispositions, prises dans leur sens littéral, ne tendent qu'à nous remplir de sentimens généreux, qu'à réprimer notre ambition. Nous sommes assez malheureux pour les négliger, mais elles ne nous instruisent pas moins des intentions de Lycurgue.

Par quels moyens en effet pourrait s'agrandir une nation dont on enchaîne à chaque pas la valeur ; qui, du côté de la mer, privée par ses lois de matelots et de vaisseaux [2], n'a pas la liberté d'étendre ses domaines, et du côté de la terre, celle d'assiéger les places dont les frontières de ses voisins sont couvertes [3] ; à qui l'on défend de poursuivre l'ennemi dans sa fuite, et de s'enrichir de ses dépouilles [4] ; qui, ne pouvant faire souvent la guerre au même peuple [5], est obligée de préférer les voies de la négociation à celle des armes ; qui, ne devant pas se mettre en marche avant la pleine lune, ni combattre en certaines fêtes [6], risque quelquefois de voir échouer ses

[1] Polyb. lib. 6. p. 491. — [2] Plut. instit. lacon. t. 2, p. 239. — [3] Herodot. lib. 9, cap. 69. Plut. apophth. lacon. t. 2, p. 228 et 233. — [4] Thucyd. lib. 5, cap. 73. Pausan. lib. 4, cap. 8, p. 300. Plut. in Lyc. p. 54 ; id. apophth. lacon. t. 2, p. 228. Ælian. var. hist. lib. 6, cap. 6. — [5] Plut. in Lyc. t. 1, p. 47. Polyæn. strateg. lib. 1, cap. 16. — [6] Herodot. lib. 6, cap. 106 ; lib. 7, cap. 206 ; lib. 9, cap. 11. Thucyd. lib. 5, cap. 76.

projets, et qui, par son extrême pauvreté, ne saurait, dans aucun temps, former de grandes entreprises [1] ? Lycurgue n'a pas voulu établir parmi nous une pépinière de conquérans, mais des guerriers tranquilles, qui ne respireraient que la paix, si l'on respectait leur repos; que la guerre, si on avait l'audace de le troubler.

Il semble néanmoins, reprit Philotas, que, par la nature des choses, un peuple de guerriers dégénère tôt ou tard en un peuple de conquérans; et l'on voit, par la suite des faits, que vous avez éprouvé ce changement sans vous en apercevoir. On vous accuse en effet d'avoir conçu de bonne heure et de n'avoir jamais perdu de vue le dessein d'asservir les Arcadiens [2] et les Argiens [3]. Je ne parle pas de vos guerres avec les Messéniens, parce que vous croyez pouvoir les justifier [a].

Je vous l'ai déjà dit, répondit Damonax, nous n'avons point d'annales. Des traditions confuses nous apprennent qu'anciennement nous eûmes plus d'une fois des intérêts à démêler avec les nations voisines. Fûmes-nous les agresseurs? Vous l'ignorez, je l'ignore aussi; mais je sais

[1] Polyb. lib. 6, p. 493. — [2] Herodot. lib. 1, cap. 66. Pausan. lib. 3, cap. 3, p. 210. — [3] Herodot. ibid. cap. 82. Isocr. panath. t. 2, p. 227 et 231. Pausan. lib. 3, cap. 4, p. 211; cap. 7, p. 219. — [a] Voyez le chapitre XLI de cet ouvrage.

que, dans ces siècles éloignés, un de nos rois ayant défait les Argiens, nos alliés lui conseillèrent de s'emparer de leur ville. L'occasion était favorable, la conquête aisée. Ce serait une injustice, répondit-il; nous avons fait la guerre pour assurer nos frontières, et non pour usurper un empire sur lequel nous n'avons aucune espèce de droit [1].

Voulez-vous connaître l'esprit de notre institution? rappelez-vous des faits plus récens, et comparez notre conduite avec celle des Athéniens. Les Grecs avaient triomphé des Perses, mais la guerre n'était pas finie : elle se continuait avec succès sous la conduite de Pausanias, qui abusa de son pouvoir. Nous le révoquâmes, et, convaincus de ses malversations, nous condamnâmes à mort le vainqueur de Platée. Cependant les alliés, offensés de sa hauteur, avaient remis aux Athéniens le commandement général des armées. C'était nous dépouiller d'un droit dont nous avions joui jusque alors, et qui nous plaçait à la tête des nations de la Grèce. Nos guerriers, bouillonnant de colère, voulaient absolument le retenir par la force des armes; mais un vieillard leur ayant représenté que ces guerres éloignées n'étaient propres qu'à corrompre nos

[1] Plut. apophth. lacon. t. 2, p. 231.

mœurs [1], ils décidèrent sur-le-champ qu'il valait mieux renoncer à nos prérogatives qu'à nos vertus. Est-ce là le caractère des conquérans ?

Athènes, devenue de notre aveu la première puissance de la Grèce, multipliait de jour en jour ses conquêtes : rien ne résistait à ses forces, et ne suffisait à son ambition : ses flottes, ses armées, attaquaient impunément les peuples amis et ennemis. Les plaintes de la Grèce opprimée parvinrent jusqu'à nous [2] : des circonstances critiques nous empêchèrent d'abord de les écouter ; et quand nous fûmes plus tranquilles, notre indolence ne nous le permit pas. Le torrent commençait à se déborder sur nos anciens alliés du Péloponèse ; ils se disposaient à nous abandonner [3], et peut-être même à le diriger sur nos têtes, si nous refusions plus long-temps de l'arrêter dans son cours.

Mon récit n'est pas suspect ; je ne parle que d'après l'historien le plus exact de la Grèce, d'après un Athénien éclairé, impartial, et témoin des faits [4]. Lisez, dans l'ouvrage de Thucydide, le discours de l'ambassadeur de Corin-

[1] Thucyd. lib. 1, cap. 95. Diod. lib. 11, p. 38. Plut. in Aristid. t. 1, p. 333. — [2] Thucyd. lib. 1, cap. 101 ; lib. 3, cap. 10. — [3] Id. lib. 1, cap. 71. — [4] Thucyd. ibid. cap. 118 ; lib. 5, cap. 26.

the [1] et celui du roi de Lacédémone [2]; voyez tout ce que nous fîmes alors pour conserver la paix [3]; et jugez vous-même si c'est à notre ambition et à notre jalousie qu'il faut attribuer la guerre du Péloponèse, comme on nous le reprochera peut-être un jour, sur la foi de quelques écrivains prévenus [4].

Un peuple n'est pas ambitieux quand, par caractère et par principes, il est d'une lenteur inconcevable à former des projets et à les suivre [5]; quand il n'ose rien hasarder, et qu'il faut le contraindre à prendre les armes [6]. Non, nous n'étions pas jaloux; nous serions trop humiliés de l'être; mais nous fûmes indignés de voir prêtes à plier sous le joug d'une ville ces belles contrées que nous avions soustraites à celui des Perses.

Dans cette longue et malheureuse guerre, les deux partis firent des fautes grossières, et commirent des cruautés horribles. Plus d'une fois les Athéniens dûrent s'apercevoir que, par notre lenteur à profiter de nos avantages, nous n'étions pas les plus dangereux de leurs ennemis [7]. Plus d'une fois encore, ils dûrent s'étonner de

[1] Thucyd. lib. 1, cap. 68. — [2] Id. ibid. cap. 80. — [3] Id. ibid. cap. 139; lib. 2, cap. 12. — [4] Dionys. Halic. epist. ad. Pomp. t. 6, p. 770. — [5] Thucyd. ibid. cap. 70, 118 et 120. — [6] Id. ibid. cap. 118; lib. 8, cap. 96. — [7] Id. lib. 8, cap. 96.

notre empressement à terminer des malheurs qui se prolongeaient au-delà de notre attente [1]. A chaque campagne, à chaque expédition, nous regrettions plus vivement le repos qu'on nous avait ravi. Presque toujours les derniers à prendre les armes, les premiers à les quitter; vainqueurs, nous offrions la paix [2]; vaincus, nous la demandions [3].

Telles furent, en général, nos dispositions; heureux si les divisions qui commençaient à se former à Sparte [4] et les égards que nous devions à nos alliés nous avaient toujours permis de nous y conformer! Mais elles se manifestèrent sensiblement à la prise d'Athènes. Les Corinthiens, les Thébains et d'autres peuples encore proposèrent de la renverser de fond en comble. Nous rejetâmes cet avis [5]; et en effet, ce n'étaient ni ses maisons, ni ses temples qu'il fallait ensevelir dans les entrailles de la terre, mais les trésors qu'elle renfermait dans son sein, mais ces dépouilles précieuses et ces sommes immenses que Lysander, général de notre flotte, avait recueillies dans le cours de ses expéditions, et qu'il

[1] Thucyd. lib. 5, cap. 14. — [2] Id. ibid. cap. 13. Æschin. de fals. leg. p. 407. — [3] Thucyd. lib. 4, cap. 15 et 17. Diod. lib. 13, p. 177. Schol. Aristoph. in pac. v. 664. — [4] Thucyd. lib. 5, cap. 36. — [5] Andoc. de myst. part. 2, p. 18. Xenoph. hist græc. lib. 2, p. 460. Isocr. Justin. et alii ut suprà.

introduisit successivement dans notre ville[1][a]. Je m'en souviens, j'étais jeune encore; les plus sages d'entre nous frémirent à l'aspect de l'ennemi. Réveillé par leurs cris, le tribunal des éphores proposa d'éloigner pour jamais ces richesses, source féconde des divisions et des désordres dont nous étions menacés[2]. Le parti de Lysander prévalut : il fut décidé que l'or et l'argent seraient convertis en monnaie pour les besoins de la république, et non pour ceux des particuliers[3]. Résolution insensée et funeste! Dès que le gouvernement attachait de la valeur à ces métaux, on devait s'attendre que les particuliers leur donneraient bientôt un prix infini.

Ils vous séduisirent sans peine, dis-je alors, parce que, suivant la remarque de Platon, vos lois vous avaient aguerris contre la douleur, et nullement contre la volupté[4]. Quand le poison est dans l'état, répondit Damonax, la philosophie doit nous en garantir; quand il n'y est pas, le législateur doit se borner à l'écarter : car le meilleur moyen de se soustraire à certains dangers, est de ne les pas connaître. Mais, repris-je,

[1] Xenoph. hist. græc. lib. 2, p. 462. Diod. lib. 13, p. 225. — [a] Voyez la note XIV à la fin du volume. — [2] Athen. lib. 6, p. 233. Plut. in Agid. t. 1, p. 797; id. instit. lacon. t. 2, p. 239. — [3] Plut. in Lys. t. 1, p. 442. Ælian. var. hist. lib. 14, cap. 29. — [4] Plat. de leg. lib. 1, t. 2, p. 634.

puisque l'assemblée accepta le présent funeste que lui apportait Lysander, il ne fut donc pas le premier auteur des changemens que vos mœurs ont éprouvés?

Le mal venait de plus loin, répondit-il[1]. La guerre des Perses nous jeta au milieu de ce monde dont Lycurgue avait voulu nous séparer. Pendant un demi-siècle, au mépris de nos anciennes maximes, nous conduisîmes nos armées en des pays éloignés; nous y formions des liaisons étroites avec leurs habitans. Nos mœurs, sans cesse mêlées avec celles des nations étrangères, s'altéraient, comme des eaux pures qui traversent un marais infect et contagieux. Nos généraux, vaincus par les présens de ceux dont ils auraient dû triompher par les armes, flétrissaient de jour en jour leur gloire et la nôtre. Nous les punissions à leur retour; mais, par le rang et le mérite des coupables, il arriva que le crime inspira moins d'horreur, et que la loi n'inspira plus que de la crainte. Plus d'une fois Périclès avait acheté le silence de quelques-uns de nos magistrats, assez accrédités pour fermer nos yeux sur les entreprises des Athéniens[2].

Après cette guerre qui nous couvrit de gloire,

[1] Dissert. de M. Mathon de La Cour et de M. l'abbé de Gourcy, sur la décadence des lois de Lycurgue. — [2] Aristoph. in pac. v. 621. Theophr. ap. Plut. in Per. t. 1, p. 164.

et nous communiqua le germe des vices, nous vîmes sans effroi, disons mieux, nous partageâmes les passions violentes de deux puissans génies que notre malheureuse destinée fit paraître au milieu de nous. Lysander et Agésilas entreprirent d'élever Sparte au comble de la puissance, pour dominer, l'un au-dessus d'elle, et l'autre avec elle.

Les Athéniens battus plus d'une fois sur mer, une guerre de vingt-sept ans terminée dans une heure[1], Athènes prise, plusieurs villes délivrées d'un joug odieux, d'autres recevant de nos mains des magistrats qui finissaient par les opprimer, la Grèce en silence, et forcée de reconnaître la prééminence de Sparte; tels sont les principaux traits qui caractérisent le brillant ministère de Lysander.

Sa politique ne connut que deux principes, la force et la perfidie. A l'occasion de quelques différends survenus entre nous et les Argiens, au sujet des limites, ces derniers rapportèrent leurs titres. Voici ma réponse, dit Lysander en mettant la main sur son épée[2]. Il avait pour maxime favorite, qu'on doit tromper les enfans avec des osselets, et les hommes avec des parjures[3].

[1] Plut. in Lys. t. 1, p. 439. — [2] Id. ibid. p. 445. — [3] Id. ibid. p. 437; id. apophth. lacon. t. 2, p. 229.

De là ses vexations et ses injustices quand il n'avait rien à craindre, ses ruses et ses dissimulations quand il n'osait agir à force ouverte : de là encore cette facilité avec laquelle il se pliait aux circonstances. A la cour des satrapes de l'Asie, il supportait sans murmurer le poids de leur grandeur [1]; un moment après, il distribuait à des Grecs les mépris qu'il venait d'essuyer de la part des Perses.

Quand il eut obtenu l'empire des mers, il détruisit partout la démocratie : c'était l'usage de Sparte [a]; il le suivit avec obstination, pour placer à la tête de chaque ville des hommes qui n'avaient d'autre mérite qu'un entier abandon à ses volontés [2]. Ces révolutions ne s'opéraient qu'avec des torrens de larmes et de sang. Rien ne lui coûtait pour enrichir ses créatures, pour écraser ses ennemis : c'est le nom qu'il donnait à ceux qui défendaient les intérêts du peuple. Ses haines étaient implacables, ses vengeances terribles; et quand l'âge eut aigri son humeur atrabilaire [3], la moindre résistance le rendait féroce [4]. Dans une occasion, il fit égorger huit

[1] Plut. in Lys. t. 1, p. 434. — [a] Rien ne fait peut-être plus d'honneur à Sparte que cet usage. Par l'abus excessif que le peuple faisait partout de son autorité, les divisions régnaient dans chaque ville, et les guerres se multipliaient dans la Grèce. — [2] Plut. ibid. p. 435. — [3] Aristot. prob. §. 30, t. 2, p. 815. Plut. ibid. p. 434 et 449. — [4] Plut. ibid. 445.

cents habitans de Milet, qui, sur la foi de ses sermens, avaient eu l'imprudence de sortir de leurs retraites [1].

Sparte supportait en silence de si grandes atrocités [2]. Il s'était fait beaucoup de partisans au milieu de nous par la sévérité de ses mœurs [3], son obéissance aux magistrats, et l'éclat de ses victoires. Lorsque, par ses excessives libéralités et la terreur de son nom, il en eut acquis un plus grand nombre encore parmi les nations étrangères, il fut regardé comme l'arbitre souverain de la Grèce [4].

Cependant, quoiqu'il fût de la maison des Héraclides [5], il se trouvait trop éloigné du trône pour s'en rapprocher; il y fit monter Agésilas, qu'il aimait tendrement, et dont les droits à la couronne pouvaient être contestés. Comme il se flattait de régner sous le nom de ce jeune prince, il lui inspira le désir de la gloire, et l'enivra de l'espérance de détruire le vaste empire des Perses. On vit bientôt arriver les députés de plusieurs villes qu'il avait sollicitées en secret : elles demandaient Agésilas pour commander l'armée qu'elles levaient contre les barbares. Ce prince partit aussitôt avec un con-

[1] Plut. in Lys. t. 1, p. 443. — [2] Id. ibid. p. 444. — [3] Id. ibid. p. 434. — [4] Id. ibid. p. 445. — [5] Id. ibid. p. 434.

seil de trente Spartiates, présidé par Lysander[1].

Ils arrivent en Asie : tous ces petits despotes que Lysander a placés dans les villes voisines, tyrans mille fois plus cruels que ceux des grands empires, parce que la cruauté croît à raison de la faiblesse, ne connaissent que leur protecteur, rampent servilement à sa porte, et ne rendent au souverain que de faibles hommages de bienséance. Agésilas, jaloux de son autorité, s'aperçut bientôt qu'occupant le premier rang, il ne jouait que le second rôle. Il donna froidement des dégoûts à son ami, qui revint à Sparte, ne respirant que la vengeance[2]. Il résolut alors d'exécuter un projet qu'il avait conçu autrefois, et dont il avait tracé le plan dans un mémoire[3] trouvé après sa mort parmi ses papiers.

La maison d'Hercule est divisée en plusieurs branches. Deux seules ont des droits à la couronne. Lysander voulait les étendre sur les autres branches, et même sur tous les Spartiates. L'honneur de régner sur des hommes libres serait devenu le prix de la vertu; et Lysander, par son crédit, aurait pu se revêtir un jour du pouvoir suprême. Comme une pareille révolution ne pouvait s'opérer à force ouverte, il eut recours à l'imposture.

[1] Plut. in Lys. t. 1, p. 446. — [2] Id. ibid. p. 447. — [3] Id. ibid. p. 450.

Le bruit courut qu'au royaume de Pont, une femme étant accouchée d'un fils dont Apollon était le père, les principaux de la nation le faisaient élever sous le nom de Silène. Ces vagues rumeurs fournirent à Lysander l'idée d'une intrigue qui dura plusieurs années, et qu'il conduisit, sans y paraître, par des agens subalternes. Les uns rappelaient par intervalles la naissance miraculeuse de l'enfant; d'autres annonçaient que des prêtres de Delphes conservaient de vieux oracles auxquels il ne leur était pas permis de toucher, et qu'ils devaient remettre un jour au fils du dieu dont ils desservaient les autels.

On approchait du dénoûment de cette étrange pièce. Silène avait paru dans la Grèce : il était convenu qu'il se rendrait à Delphes; que des prêtres dont on s'était assuré examineraient, en présence de quantité de témoins, les titres de son origine; que, forcés de le reconnaître pour fils d'Apollon, ils déposeraient dans ses mains les anciennes prophéties, qu'il les lirait au milieu de cette nombreuse assemblée, et que par l'un de ces oracles il serait dit que les Spartiates ne devaient désormais élire pour leurs rois que les plus vertueux des citoyens.

Au moment de l'exécution, un des principaux acteurs, effrayé des suites de l'entreprise, n'osa

l'achever [1]; et Lysander, au désespoir, se fit donner le commandement de quelques troupes qu'on envoyait en Béotie. Il périt dans un combat [2]. Nous décernâmes des honneurs à sa mémoire [3]; nous aurions dû la flétrir. Il contribua plus que personne à nous dépouiller de notre modération et de notre pauvreté.

Son système d'agrandissement fut suivi avec plus de méthode par Agésilas. Je ne vous parlerai point de ses exploits en Grèce, en Asie, en Égypte. Il fut plus dangereux que Lysander, parce qu'avec les mêmes talens il eut plus de vertus, et qu'avec la même ambition il fut toujours exempt de présomption et de vanité. Il ne souffrit jamais qu'on lui élevât une statue [4]. Lysander consacra lui-même la sienne au temple de Delphes; il permit qu'on lui dressât des autels, et qu'on lui offrît des sacrifices; il prodiguait des récompenses aux poëtes qui lui prodiguaient des éloges, et en avait toujours un à sa suite pour épier et célébrer ses moindres succès [5].

L'un et l'autre enrichirent leurs créatures, vécurent dans une extrême pauvreté, et furent toujours inaccessibles aux plaisirs [6].

[1] Plut. in Lys. t. 1, p. 448. — [2] Id. ibid. p. 449. — [3] Id. ibid. p. 451. — [4] Xenoph. in Ages. p. 673. — [5] Plut. ibid. p. 443. — [6] Id. ibid. p. 434; id. in Syll. t. 1, p. 476.

L'un et l'autre, pour obtenir le commandement des armées, flattèrent honteusement les éphores, et achevèrent de faire passer l'autorité entre leurs mains. Lysander, après la prise d'Athènes, leur mandait : « J'ai dit aux Athéniens « que vous étiez les maîtres de la guerre et de la « paix [1]. » Agésilas se levait de son trône dès qu'ils paraissaient [2].

Tous deux, assurés de leur protection, nous remplirent d'un esprit de vertige, et, par une continuité d'injustices et de violences [3], soulevèrent contre nous cet Épaminondas qui, après la bataille de Leuctres et le rétablissement des Messéniens, nous réduisit à l'état déplorable où nous sommes aujourd'hui. Nous avons vu notre puissance s'écrouler avec nos vertus [4]. Ils ne sont plus ces temps où les peuples qui voulaient recouvrer leur liberté demandaient à Lacédémone un seul de ses guerriers pour briser leurs fers [5].

Cependant, rendez un dernier hommage à nos lois. Ailleurs, la corruption aurait commencé par amollir nos âmes; parmi nous, elle a fait éclater des passions grandes et fortes, l'ambition,

[1] Xenoph. hist. græc. lib. 3, p. 460.— [2] Plut. in Ages. t. 1, p. 597.— [3] Isocr. de pac. t. 1, p. 411. Diod. lib. 14, p. 234.— [4] Polyb. lib. 4, p. 344. Plut. in Num. t. 1, p. 78.— [5] Xenoph. de rep. Laced. p. 690. Isocr. in Archid. p. 36. Plut. in Lyc. p. 58.

la vengeance, la jalousie du pouvoir, et la fureur de la celébrité. Il semble que les vices n'approchent de nous qu'avec circonspection. La soif de l'or ne s'est pas fait encore sentir dans tous les états, et les attraits de la volupté n'ont jusqu'à présent infecté qu'un petit nombre de particuliers. Plus d'une fois nous avons vu les magistrats et les généraux [1] maintenir avec vigueur notre ancienne discipline, et de simples citoyens montrer des vertus dignes des plus beaux siècles.

Semblables à ces peuples qui, situés sur les frontières de deux empires, ont fait un mélange des langues et des mœurs de l'un et de l'autre, les Spartiates sont, pour ainsi dire, sur les frontières des vertus et des vices; mais nous ne tiendrons pas long-temps dans ce poste dangereux: chaque instant nous avertit qu'une force invincible nous entraîne au fond de l'abîme. Moi-même, je suis effrayé de l'exemple que je vous donne aujourd'hui. Que dirait Lycurgue s'il voyait un de ses élèves discourir, discuter, disputer, employer des formes oratoires? Ah! j'ai trop vécu avec les Athéniens; je ne suis plus qu'un Spartiate dégradé.

[1] Xenoph. hist. græc. lib. 1, p. 443.

FIN DU CHAPITRE CINQUANTE-UNIÈME.

CHAPITRE LII.

Voyage d'Arcadie (Atlas, pl. 54).

QUELQUES jours après cet entretien, nous quittâmes Damonax avec des regrets qu'il daigna partager, et nous prîmes le chemin de l'Arcadie.

Nous trouvâmes d'abord le temple d'Achille, qu'on n'ouvre jamais, et auprès duquel viennent offrir des sacrifices les jeunes gens qui doivent se livrer, dans le Plataniste, les combats dont j'ai parlé; plus loin, sept colonnes qui furent, dit-on, élevées autrefois en l'honneur des sept planètes; plus loin, la ville de Pellana, et ensuite celle de Belmina, située sur les confins de la Laconie et de l'Arcadie [1]. Belmina, place forte, dont la possession a souvent excité des querelles entre les deux nations, et dont le territoire est arrosé par l'Eurotas et par quantité de sources qui descendent des montagnes voisines [2], est à la tête d'un défilé que l'on traverse pour se rendre à Mégalopolis, éloignée de Belmina de

[1] Plut. in Agid. t. 1, p. 806.— [2] Liv. lib. 38, cap. 34. Pausan. lib. 3, cap. 21, p. 263.

quatre-vingt-dix stades[1 a], de Lacédémone d'environ trois cent quarante[b]. Pendant toute la journée, nous eûmes le plaisir de voir couler à nos côtés, tantôt des torrens impétueux et bruyans, tantôt les eaux paisibles de l'Eurotas, du Thiuns et de l'Alphée.

L'Arcadie occupe le centre du Péloponèse. Élevée au-dessus des régions qui l'entourent[2], elle est hérissée de montagnes[3], quelques-unes d'une hauteur prodigieuse[4], presque toutes peuplées de bêtes fauves[5] et couvertes de forêts. Les campagnes sont fréquemment entrecoupées de rivières et de ruisseaux. En certains endroits, leurs eaux trop abondantes, ne trouvant point d'issue dans la plaine, se précipitent tout à coup dans des gouffres profonds, coulent pendant quelque temps dans l'obscurité, et, après bien des efforts, s'élancent et reparaissent sur la terre[6].

On a fait de grands travaux pour les diriger; on n'en a pas fait assez. A côté de campagnes fertiles, nous en avons vu que des inondations fréquentes condamnaient à une perpétuelle

[1] Pausan. lib. 8, cap. 35, p. 670. — [a] Trois lieues et mille cinq toises. — [b] Près de treize lieues. — [2] Aristot. probl. § 26, t. 2, p. 806. — [3] Strab. lib. 8, p. 388. — [4] Pausan. ibid. cap. 38, p. 679. Strab. ibid. — [5] Pausan. ibid. cap. 35, p. 671. — [6] Aristot. ibid. Strab. lib. 8, p. 389. Pausan. ibid. cap. 7, 22, 23, 44 et 54. Diod. lib. 15, p. 365.

stérilité[1]. Les premières fournissent du blé et d'autres grains en abondance[2]; elles suffisent pour l'entretien de nombreux troupeaux; les pâturages y sont excellens, surtout pour les ânes et pour les chevaux, dont les races sont très-estimées[3].

Outre quantité de plantes utiles à la médecine[4], ce pays produit presque tous les arbres connus. Les habitans, qui en font une étude suivie[5], assignent à la plupart des noms particuliers[6]; mais il est aisé d'y distinguer le pin, le sapin[7], le cyprès[8], le thuia, l'andrachné[9], le peuplier[10], une sorte de cèdre dont le fruit ne mûrit que dans la troisième année[11]. J'en omets beaucoup d'autres qui sont également communs, ainsi que les arbres qui font l'ornement des jardins. Nous vîmes dans une vallée des sapins d'une grosseur et d'une hauteur extraordinaires : on nous dit qu'ils devaient leur accroissement à leur heureuse position; ils ne sont exposés ni aux fureurs des vents, ni aux feux du

[1] Pausan. lib. 8, cap. 7, p. 611. — [2] Xenoph. hist. græc. lib. 5, p. 552. — [3] Strab. lib. 8, p. 388. Varro, de re rust. lib. 2, cap. 1, §. 14. — [4] Theophr. hist. plant. lib. 4, cap. 6, p. 367. — [5] Id. ibid. lib. 3, cap. 6, p. 130; cap. 7, p. 138; cap. 10, p. 159. — [6] Plin. lib. 16, cap. 10, t. 2, p. 9. — [7] Theophr. ibid. lib. 3, cap. 10, p. 159. — [8] Pausan. ibid. cap. 41, p. 684. — [9] Theophr. ibid. cap. 6, p. 130. — [10] Id. ibid. cap. 5, p. 124. — [11] Id. ibid. cap. 12, p. 190. Plin. lib. 13, cap. 5, t. 1, p. 686.

soleil[1]. Dans un bois auprès de Mantinée, on nous fit remarquer trois sortes de chênes[2], celui qui est à larges feuilles, le phagus, et un troisième dont l'écorce est si légère, qu'elle surnage sur l'eau; les pêcheurs s'en servent pour soutenir leurs filets, et les pilotes pour indiquer l'endroit où ils ont jeté leurs ancres[3].

Les Arcadiens se regardent comme les enfans de la terre, parce qu'ils ont toujours habité le même pays, et qu'ils n'ont jamais subi un joug étranger[4]. On prétend qu'établis d'abord sur les montagnes[5], ils apprirent par degrés à se construire des cabanes, à se vêtir de la peau des sangliers, à préférer aux herbes sauvages et souvent nuisibles les glands du phagus, dont ils faisaient encore usage dans les derniers siècles[6]. Ce qui paraît certain, c'est qu'après avoir connu le besoin de se rapprocher, ils ne connaissaient pas encore les charmes de l'union. Leur climat froid et rigoureux[7] donne au corps de la vigueur, à l'âme de l'âpreté. Pour adoucir ces caractères farouches, des sages d'un génie supérieur, résolus de les éclairer par des sensations

[1] Theophr. hist. plant. lib. 4, cap. 1, p. 283. — [2] Id. ibid. lib. 3, cap. 9, p. 146. — [3] Pausan. lib. 8, cap. 12, p. 623. — [4] Thucyd. lib. 1, cap. 2. Xenoph. hist. græc. lib. 7, p. 618. Plut. quæst. roman. t. 2, p. 286. — [5] Strab. lib. 8, p. 333. — [6] Pausan. ibid. cap. 1, p. 599. — [7] Aristot. probl. §. 26, t. 2, p. 806.

nouvelles, leur inspirèrent le goût de la poésie, du chant, de la danse et des fêtes. Jamais les lumières de la raison n'opérèrent dans les mœurs une révolution si prompte et si générale. Les effets qu'elle produisit se sont perpétués jusqu'à nos jours, parce que les Arcadiens n'ont jamais cessé de cultiver les arts qui l'avaient procurée à leurs aïeux.

Invités journellement à chanter pendant le repas, ce serait pour eux une honte d'ignorer ou de négliger la musique, qu'ils sont obligés d'apprendre dès leur enfance, et pendant leur jeunesse. Dans les fêtes, dans les armées, les flûtes règlent leurs pas et leurs évolutions[1]. Les magistrats, persuadés que ces arts enchanteurs peuvent seuls garantir la nation de l'influence du climat, rassemblent tous les ans les jeunes élèves, et leur font exécuter des danses, pour être en état de juger de leurs progrès. L'exemple des Cynéthéens justifie ces précautions : cette petite peuplade, confinée au nord de l'Arcadie, au milieu des montagnes, sous un ciel d'airain, a toujours refusé de se prêter à la séduction, elle est devenue si féroce et si cruelle, qu'on ne prononce son nom qu'avec frayeur[2].

[1] Polyb. lib. 4, p. 290. Athen. lib. 14, p. 626. — [2] Polyb. ibid. p. 291.

Les Arcadiens sont humains, bienfaisans, attachés aux lois de l'hospitalité, patiens dans les travaux, obstinés dans leurs entreprises, au mépris des obstacles et des dangers[1]. Ils ont souvent combattu avec succès, toujours avec gloire. Dans les intervalles du repos, ils se mettent à la solde des puissances étrangères, sans choix et sans préférence, de manière qu'on les a vus quelquefois suivre des partis opposés, et porter les armes les uns contre les autres[2]. Malgré cet esprit mercenaire, ils sont extrêmement jaloux de la liberté. Après la bataille de Chéronée, gagnée par Philippe, roi de Macédoine, ils refusèrent au vainqueur le titre de généralissime des armées de la Grèce[3].

Soumis anciennement à des rois, ils se divisèrent dans la suite en plusieurs républiques, qui toutes ont le droit d'envoyer leurs députés à la diète générale[4]. Mantinée et Tégée sont à la tête de cette confédération, qui serait trop redoutable, si elle réunissait ses forces; car le pays est très-peuplé, et l'on y compte jusqu'à trois cent mille esclaves[5]: mais la jalousie du pouvoir entretient sans cesse la division dans les

[1] Xenoph. hist. græc. lib. 7, p. 618. — [2] Thucyd. lib. 7, cap. 57. Hermipp. ap. Athen. lib. 1, p. 27. — [3] Diod. lib. 17, p. 488. — [4] Xenoph. ibid. lib. 6, p. 602. — [5] Theop. ap. Athen. lib. 6, cap. 20, p. 271.

grands et dans les petits états. De nos jours, les factions s'étaient si fort multipliées, qu'on mit sous les yeux de la nation assemblée le plan d'une nouvelle association qui, entre autres règlemens, confiait à un corps de dix mille hommes le pouvoir de statuer sur la guerre et sur la paix [1]. Ce projet, suspendu par les nouveaux troubles qu'il fit éclore, fut repris avec plus de vigueur après la bataille de Leuctres. Épaminondas, qui, pour contenir les Spartiates de tous côtés, venait de rappeler les anciens habitans de la Messénie, proposa aux Arcadiens de détruire les petites villes qui restaient sans défense, et d'en transporter les habitans dans une place forte qu'on éleverait sur les frontières de la Laconie. Il leur fournit mille hommes pour favoriser l'entreprise, et l'on jeta aussitôt les fondemens de Mégalopolis [2]. Ce fut environ quinze ans avant notre arrivée en Grèce. (*Atlas*, *pl.* 34.)

Mégalopolis. Nous fûmes étonnés de la grandeur de son enceinte [3], et de la hauteur de ses murailles flanquées de tours [4]. Elle donnait déjà de l'ombrage à Lacédémone. Je m'en étais aperçu dans un de mes entretiens avec le roi Archidamus. Quelques

[1] Demosth. de fals. leg. p. 295. Diod. lib. 15, p. 372. — [2] Pausan. lib. 4, cap. 27, p. 654; lib. 9, cap. 14, p. 739. — [3] Polyb. lib. 2, p. 140; lib. 5, p. 432. — [4] Pausan. lib. 8, cap. 27, p. 657.

années après, il attaqua cette colonie naissante, et finit par signer un traité avec elle [1].

Les soins de la législation l'occupèrent d'abord; dans cette vue, elle invita Platon à lui donner un code de lois. Le philosophe fut touché d'une distinction si flatteuse; mais, ayant appris, et par les députés de la ville, et par un de ses disciples qu'il envoya sur les lieux, que les habitans n'admettraient jamais l'égalité des biens, il prit le parti de se refuser à leur empressement [2].

Une petite rivière nommée Hélisson sépare la ville en deux parties; dans l'une et dans l'autre on avait construit, on construisait encore des maisons et des édifices publics. Celle du nord était décorée d'une place renfermée dans une balustrade de pierres, entourée d'édifices sacrés et de portiques. On venait d'y élever, en face du temple de Jupiter, une superbe statue d'Apollon en bronze, haute de douze pieds. C'était un présent des Phigaliens, qui concouraient avec plaisir à l'embellissement de la nouvelle ville [3]. De simples particuliers témoignaient le même zèle : l'un des portiques portait le nom d'Aristandre, qui l'avait fait bâtir à ses frais [4].

[1] Diod. lib. 16, p. 437. — [2] Pamphil. ap. Diog. Laert. lib. 3, §. 23. Plut. in Colot. t. 2, p. 1126. Ælian. var. hist. lib. 2, cap. 42. — [3] Pausan. lib. 8, cap. 30, p. 662. — [4] Id. ibid. p. 663.

Dans la partie du midi, nous vîmes un vaste édifice où se tient l'assemblée des dix mille députés chargés de veiller aux grands intérêts de la nation[1]; et l'on nous montra, dans un temple d'Esculape, des os d'une grandeur extraordinaire, et qu'on disait être ceux d'un géant[2].

La ville se peuplait de statues; nous y connûmes deux artistes athéniens, Céphisodote et Xénophon, qui exécutaient un groupe représentant Jupiter assis sur un trône, la ville de Mégalopolis à sa droite, et Diane conservatrice à sa gauche. On avait tiré le marbre des carrières du mont Pentélique, situé auprès d'Athènes[3].

J'aurais d'autres singularités à rapporter; mais, dans la relation de mes voyages, j'ai évité de parler de quantité de temples, d'autels, de statues et de tombeaux que nous offraient à chaque pas les villes, les bourgs, les lieux même les plus solitaires. J'ai cru aussi devoir omettre la plupart des prodiges et des fables absurdes dont on nous faisait de longs récits : un voyageur condamné à les entendre doit en épargner le supplice à ses lecteurs. Qu'il ne cherche pas à concilier les diverses traditions sur l'histoire des dieux et des premiers héros; ses travaux ne serviraient

[1] Xenoph. hist. græc. lib. 7, p. 621. Pausan. lib. 8, cap. 32, p. 666. — [2] Pausan. ibid. p. 667. — [3] Id. ibid. cap. 30, p. 664.

qu'à augmenter la confusion d'un chaos impénétrable à la lumière. Qu'il observe, en général, que chez quelques peuples les objets du culte public sont connus sous d'autres noms; les sacrifices qu'on leur offre, accompagnés d'autres rites; leurs statues, caractérisées par d'autres attributs.

Mais il doit s'arrêter sur les monumens qui attestent le goût, les lumières ou l'ignorance d'un siècle; décrire les fêtes, parce qu'on ne peut trop souvent présenter aux malheureux humains des images douces et riantes; rapporter les opinions et les usages qui servent d'exemples ou de leçons, lors même qu'il laisse à ses lecteurs le soin d'en faire l'application. Ainsi, quand je me contenterai d'avertir que, dans un canton de l'Arcadie, l'Être suprême est adoré sous le titre de Bon[1], on sera porté à aimer l'Être suprême. Quand je dirai que dans la même province le fanatisme a immolé autrefois des victimes humaines[2][a], on frémira de voir le fanatisme porter à de pareilles horreurs une nation qui adorait le dieu bon par excellence. Je reviens à ma narration.

[1] Pausan. lib. 8, cap. 36, p. 673. — [2] Id. ibid. cap. 2, p. 600. Porphyr. de abstin. lib. 2, §. 27, p. 150. — [a] Voyez le trait de Lycaon au commencement de l'introduction de cet ouvrage, et la note XV à la fin de ce quatrième volume.

Nous avions résolu de faire le tour de l'Arcadie. Ce pays n'est qu'une suite de tableaux où la nature a déployé la grandeur et la fécondité de ses idées, et qu'elle a rapprochés négligemment, sans égard à la différence des genres. La main puissante qui fonda sur des bases éternelles tant de roches énormes et arides, se fit un jeu de dessiner à leurs pieds ou dans leurs intervalles des prairies charmantes, asile de la fraîcheur et du repos : partout des sites pittoresques, des contrastes imprévus, des effets admirables.

Combien de fois, parvenus au sommet d'un mont sourcilleux, nous avons vu la foudre serpenter au-dessous de nous! Combien de fois encore, arrêtés dans la région des nues, nous avons vu tout à coup la lumière du jour se changer en une clarté ténébreuse, l'air s'épaissir, s'agiter avec violence, et nous offrir un spectacle aussi beau qu'effrayant! Ces torrens de vapeur qui passaient rapidement sous nos yeux et se précipitaient dans des vallées profondes, ces torrens d'eau qui roulaient en mugissant au fond des abîmes, ces grandes masses de montagnes qui, à travers le fluide épais dont nous étions environnés, paraissaient tendues de noir, les cris funèbres des oiseaux, le murmure plaintif des vents et des arbres; voilà l'enfer d'Empé-

docle; voilà cet océan d'air louche et blanchâtre qui pousse et repousse les âmes coupables, soit à travers les plaines des airs, soit au milieu des globes semés dans l'espace[1].

Nous sortîmes de Mégalopolis; et après avoir passé l'Alphée, nous nous rendîmes à Lycosure, au pied du mont Lycée, autrement dit Olympe[2]. Ce canton est plein de bois et de bêtes fauves. Le soir nos hôtes voulurent nous entretenir de leur ville, qui est la plus ancienne du monde, de leur montagne où Jupiter fut élevé, du temple et des fêtes de ce dieu, de son prêtre surtout, qui, dans un temps de sécheresse, a le pouvoir de faire descendre les eaux du ciel[3]. Ils nous parlèrent ensuite d'une biche qui vivait encore deux siècles auparavant, et qui avait, disait-on, vécu plus de sept cents ans: elle fut prise quelques années avant la guerre de Troie; la date de la prise était tracée sur un collier qu'elle portait: on l'entretenait comme un animal sacré, dans l'enceinte d'un temple[4]. Aristote, à qui je citai un jour ce fait, appuyé de l'autorité d'Hésiode, qui attribue à la vie du cerf une durée beaucoup plus longue encore[5], n'en fut point ébranlé, et

Lycosure.

[1] Plut. de vitand. ære alien. t. 2, p. 830. — [2] Pausan. lib. 8, cap. 38, p. 678. — [3] Id. ibid. — [4] Id. ibid. cap. 10, p. 620. — [5] Hesiod. ap. Plin. lib. 7, cap. 48, p. 402.

me fit observer que le temps de la gestation et celui de l'accroissement du jeune cerf n'indiquaient pas une si longue vie[1].

Le lendemain, parvenus au haut du mont Lycée, d'où l'on découvre presque tout le Péloponèse[2], nous assistâmes à des jeux célébrés en l'honneur du dieu Pan, auprès d'un temple et d'un petit bois qui lui sont consacrés[3]. Après qu'on eut décerné les prix, nous vîmes des jeunes gens tout nus poursuivre avec des éclats de rire ceux qu'ils rencontraient sur leur chemin[4][a]. Nous en vîmes d'autres frapper avec des fouets la statue du dieu; ils le punissaient de ce qu'une chasse entreprise sous ses auspices n'avait pas fourni assez de gibier pour leur repas[5].

Cependant les Arcadiens n'en sont pas moins attachés au culte de Pan. Ils ont multiplié ses temples, ses statues, ses autels, ses bois sacrés[6]; ils le représentent sur leurs monnaies[b]. Ce dieu poursuit à la chasse les animaux nuisibles aux moissons; il erre avec plaisir sur les montagnes[7]; de là, il veille sur les nombreux troupeaux

[1] Aristot. hist. animal. lib. 6, cap. 29, t. 1, p. 853. Buffon, hist. natur. t. 6, p. 93. — [2] Pausan. lib. 8, cap. 38, p. 679. — [3] Id. ibid. p. 678. — [4] Liv. lib. 1, cap. 5, Plut. in Romul. t. 1, p. 31. — [a] Les Lupercales de Rome tiraient leur origine de cette fête. — [5] Theocr. idyll. 7, v. 106. Schol. ibid. — [6] Pausan. passim. — [b] Voyez la planche des Médailles. — [7] Theocr. idyll. 1, v. 123. Callim. in Dian. v. 88.

qui paissent dans la plaine[1]; et de l'instrument à sept tuyaux dont il est l'inventeur[2] il tire des sons qui retentissent dans les vallées voisines[3].

Pan jouissait autrefois d'une plus brillante fortune; il prédisait l'avenir dans un de ses temples, où l'on entretient une lampe qui brûle jour et nuit[4]. Les Arcadiens soutiennent encore qu'il distribue aux mortels, pendant leur vie, les peines et les récompenses qu'ils méritent[5]: ils le placent, ainsi que les Égyptiens, au rang des principales divinités[6]; et le nom qu'ils lui donnent semble signifier qu'il étend son empire sur toute la substance matérielle[7]. Malgré de si beaux titres, ils bornent aujourd'hui ses fonctions à protéger les chasseurs et les bergers.

Non loin de son temple est celui de Jupiter, au milieu d'une enceinte où il nous fut impossible de pénétrer[8]. Nous trouvâmes bientôt après d'autres lieux sacrés, dont l'entrée est interdite aux hommes, et permise aux femmes[9].

[1] Pind. olymp. 6, v. 169. Horat. lib. 4, od. 12. Virg. eclog. 2, v. 33; georg. 1, v. 17. — [2] Virg. eclog. 2, v. 32; eclog. 8, v. 24. — [3] Pausan. lib. 8, cap. 36, p. 674. — [4] Id. ibid. cap. 37, p. 677. — [5] Id. ibid. — [6] Id. ibid. cap. 31, p. 664. — [7] Macrob. saturn. lib. 1, cap. 22. — [8] Plut. quæst. græc. t. 2, p. 300. Pausan. ibid. cap. 38, p. 679. Hygin. poet. astronom. p. 426. — [9] Pausan. ibid. cap. 5, p. 608; cap. 10, p. 618; cap. 31, p. 665; cap. 36, p. 673.

Phigalée. Nous nous rendîmes ensuite à Phigalée, qu'on voit de loin sur un rocher très-escarpé [1]. A la place publique est une statue qui peut servir à l'histoire des arts. Les pieds sont presque joints, et les mains pendantes s'attachent étroitement sur les côtés et sur les cuisses [2]. C'est ainsi qu'on disposait autrefois les statues dans la Grèce [3], et qu'on les figure encore aujourd'hui en Égypte. Celle que nous avions sous les yeux fut élevée pour l'athlète Arrachion, qui remporta l'un des prix aux olympiades cinquante-deuxième, cinquante-troisième et cinquante-quatrième [a]. On doit conclure de là que, deux siècles avant nous, plusieurs statuaires s'asservissaient encore sans réserve au goût égyptien [b].

A droite, et à trente stades de la ville [c], est le mont Élaïus; à gauche, et à quarante stades [d], le mont Cotylius. On voit dans le premier la grotte de Cérès surnommée la Noire, parce que la déesse, désolée de la perte de Proserpine, s'y tint pendant quelque temps renfermée, vêtue d'un habit de deuil [4]. Sur l'autel, qui est à l'entrée

[1] Pausan. lib. 8, cap. 39, p. 681. — [2] Id. ibid. cap. 40, p. 682. — [3] Diod. lib. 4, p. 276. — [a] Dans les années avant J. C. 572, 568, 564. — [b] Voyez, dans le chapitre XXXVII de cet ouvrage, ce qui a été dit à l'article Sicyone, de l'origine et des progrès de la sculpture. — [c] Une lieue et trois cent trente-cinq toises. — [d] Environ une lieue et demie. — [4] Pausan. lib. 8, cap. 42, p. 685.

de la grotte, on offre, non des victimes, mais des fruits, du miel et de la laine crue[1]. Dans un bourg placé sur l'autre montagne, nous fûmes frappés d'étonnement à l'aspect du temple d'Apollon, l'un des plus beaux du Péloponèse, tant par le choix des pierres du toit et des murs que par l'heureuse harmonie qui règne dans toutes ses parties. Le nom de l'architecte suffirait pour assurer la gloire de cet édifice : c'est le même Ictinus qui, du temps de Périclès, construisit à Athènes le célèbre temple de Minerve[2].

De retour à Phigalée, nous assistâmes à une fête qui se termina par un grand repas : les esclaves mangèrent avec leurs maîtres : l'on donnait des éloges excessifs à ceux des convives qui mangeaient le plus[3].

Le lendemain, étant revenus par Lycosure, nous passâmes l'Alphée, non loin de Trapézonte; et nous allâmes coucher à Gortys, dont les campagnes sont fertilisées par une rivière de même nom. Pendant toute la journée nous avions rencontré des marchands et des voyageurs qui se rendaient à la petite ville d'Aliphère, que nous laissâmes à gauche, et dans Gortys.

[1] Pausan. lib. 8, cap. 42, p. 688. — [2] Id. ibid. cap. 41, p. 684. — [3] Athen. lib. 4, cap. 13, p. 149.

laquelle devait se tenir une foire [1]. Nous négligeâmes de les suivre, parce que nous avions souvent joui d'un pareil spectacle, et que, de plus, il aurait fallu grimper pendant longtemps sur les flancs d'une montagne entourée de précipices [2]. Nos guides oublièrent de nous conduire dans une vallée qui est auprès de Trapézonte : la terre, disait-on, y vomit des flammes près de la fontaine Olympias, qui reste à sec de deux années l'une. On ajoutait que le combat des géans contre les dieux s'était livré dans cet endroit; et que, pour en rappeler le souvenir, les habitans, en certaines occasions, sacrifiaient aux tempêtes, aux éclairs et à la foudre [3].

Les poëtes ont célébré la fraîcheur des eaux du Cydnus en Cilicie, et du Mélas en Pamphylie; celles du Gortynius méritaient mieux leurs éloges : les froids les plus rigoureux ne les couvrent jamais de glaçons, et les chaleurs les plus ardentes ne sauraient altérer leur température [4] : soit qu'on s'y baigne, soit qu'on en fasse sa boisson, elles procurent des sensations délicieuses.

Outre cette fraîcheur qui distingue les eaux

[1] Pausan. lib. 8, cap. 26, p. 653. — [2] Polyb. lib. 4, p. 340. Pausan. ibid. p. 652. — [3] Id. ibid. cap. 29, p. 660. — [4] Id. ibid. cap. 28, p. 659.

de l'Arcadie, celle du Ladon, que nous traversâmes le lendemain, sont si transparentes et si pures, qu'il n'en est pas de plus belles sur la terre[1]. Près de ces bords ombragés par de superbes peupliers, nous trouvâmes les filles des contrées voisines dansant autour d'un laurier, auquel on venait de suspendre des guirlandes de fleurs. La jeune Clytie, s'accompagnant de la lyre, chantait les amours de Daphné, fille du Ladon, et de Leucippe, fils du roi de Pise[2]. Rien de si beau en Arcadie que Daphné; en Élide que Leucippe. Mais comment triompher d'un cœur que Diane asservit à ses lois, qu'Apollon n'a pu soumettre aux siennes? Leucippe rattache ses cheveux sur sa tête, se revêt d'une légère tunique, charge ses épaules d'un carquois, et sous ce déguisement poursuit avec Daphné les daims et les chevreuils dans la plaine. Bientôt elle court et s'égare avec lui dans les forêts. Leurs furtives ardeurs ne peuvent échapper aux regards jaloux d'Apollon : il en instruit les compagnes de Daphné, et le malheureux Leucippe tombe sous leurs traits. Clytie ajouta que la nymphe, ne pouvant supporter ni la présence du

[1] Pausan. lib. 8, cap. 25, p. 651. — [2] Id. ibid. cap. 20, p. 638. Philostr. vit. Apoll. lib. 1, cap. 16, p. 19. Schol. Homer. in iliad. 1, v. 14. Geopon. lib. 11, cap. 2. Serv. in Virg. eclog. 3, v. 63.

dieu qui s'obstinait à la poursuivre, ni la lumière qu'il distribue aux mortels, supplia la Terre de la recevoir dans son sein, et qu'elle fut métamorphosée en laurier[a].

Psophis. Nous remontâmes le Ladon, et, tournant à gauche, nous prîmes le chemin de Psophis[1], à travers plusieurs villages, et le bois de Soron, où l'on trouve, ainsi que dans les autres forêts d'Arcadie, des ours, des sangliers, et de très-grandes tortues, dont l'écaille pourrait servir à faire des lyres[2].

Psophis (*Atlas, pl.* 34), l'une des plus anciennes villes du Péloponèse, est sur les confins de l'Arcadie et de l'Élide. Une colline très-élevée la défend contre le vent du nord; à l'est coule le fleuve Érymanthe, sorti d'une montagne qui porte le même nom, et sur laquelle on va souvent chasser le sanglier et le cerf[3]; au couchant, elle est entourée d'un abîme profond, où se précipite un torrent qui va, vers le midi, se perdre dans l'Érymanthe[4].

Deux objets fixèrent notre attention; nous vîmes le tombeau de cet Alcméon qui, pour obéir aux ordres de son père Amphiaraüs, tua

[a] Les Thessaliens prétendaient que Daphné était fille du Pénée, et qu'elle fut changée en laurier sur les bords de ce fleuve. — [1] Pausan. lib. 8, cap. 23, p. 644. — [2] Id. ibid. — [3] Homer. odyss. lib. 6, v. 103. — [4] Polyb. lib. 4, p. 333.

sa mère Ériphile, fut pendant très-long-temps poursuivi par les Furies, et termina malheureusement une vie horriblement agitée. Près de son tombeau, qui n'a pour ornement que des cyprès d'une hauteur extraordinaire[1], on nous montra un petit champ et une petite chaumière. C'est là que vivait, il y a quelques siècles, un citoyen pauvre et vertueux : il se nommait Aglaüs. Sans crainte, sans désirs, ignoré des hommes, ignorant ce qui se passait parmi eux, il cultivait paisiblement son petit domaine, dont il n'avait jamais passé les limites. Il était parvenu à une extrême vieillesse, lorsque les ambassadeurs du puissant roi de Lydie, Gygès ou Crœsus, furent chargés de demander à l'oracle de Delphes s'il existait sur la terre entière un mortel plus heureux que ce prince ? La Pythie répondit : « Aglaüs « de Psophis[2]. »

En allant de Psophis à Phénéos, nous entendîmes parler de plusieuss espèces d'eaux qui avaient des propriétés singulières. Ceux de Clitor prétendaient qu'une de leurs sources inspire une si grande aversion pour le vin, qu'on ne pouvait plus en supporter l'odeur[3]. Plus loin vers Phénéos.

[1] Pausan. lib 8, cap. 24, p. 646. — [2] Id. ibid. p. 647. Plin. lib. 7, cap. 46, t. 1, p. 402. Val. Max. lib. 7, cap. 1. — [3] Eudox. ap. Steph. in Ἀζαν.; id. ap. Plin. lib. 31, cap. 2, t. 2, p. 549. Vitruv. lib. 8, cap. 3, p. 164.

le nord, entre les montagnes, près de la ville de Nonacris, est un rocher très-élevé, d'où découle sans cesse une eau fatale qui forme le ruisseau du Styx. C'est le Styx, si redoutable pour les dieux et pour les hommes. Il serpente dans un vallon où les Arcadiens viennent confirmer leur parole par le plus inviolable des sermens[1]; mais ils n'y étanchent pas la soif qui les presse, et le berger n'y conduit jamais ses troupeaux. L'eau, quoique limpide et sans odeur, est mortelle pour les animaux, ainsi que pour les hommes; ils tombent sans vie dès qu'ils en boivent : elle dissout tous les métaux, elle brise tous les vases qui la reçoivent, excepté ceux qui sont faits de la corne du pied de certains animaux[2].

Comme les Cynéthéens ravageaient alors ce canton, nous ne pûmes nous y rendre pour nous assurer de la vérité de ces faits. Mais, ayant rencontré en chemin deux députés d'une ville d'Achaïe qui faisaient route vers Phénéos, et qui avaient plus d'une fois passé le long du ruisseau, nous les interrogeâmes; et nous conclûmes de leurs réponses que la plupart des merveilles

[1] Herodot. lib. 6, cap. 74. — [2] Vitruv. lib. 8, cap. 3, p. 163. Varr. ap. Solin. cap. 7. Senec. quæst. nat. lib. 3, cap. 25. Plin. lib. 2, cap. 103, t. 1, p. 121; lib. 30, cap. 16, t. 2, p. 543; lib. 31, p. 550. Pausan. lib. 8, cap. 18, p. 635. Eustath. in iliad. t. 1, p. 301; t. 2, p. 718; t. 3, p. 1667.

attribuées à cette fameuse source disparaissaient au moindre examen.

C'étaient des gens instruits : nous leur fîmes plusieurs autres questions. Ils nous montraient, vers le nord-est, le mont Cyllène, qui s'élève avec majesté au-dessus des montagnes de l'Arcadie [1], et dont la hauteur perpendiculaire peut s'évaluer à quinze ou vingt stades [2] [a]. C'est le seul endroit de la Grèce où se trouve l'espèce des merles blancs [3]. Le mont Cyllène touche au mont Stymphale, au-dessous duquel on trouve une ville, un lac et une rivière de même nom. La ville était autrefois une des plus florissantes de l'Arcadie [4] : la rivière sort du lac, et, après avoir commencé sa carrière dans cette province, elle disparaît, et va la terminer, sous un autre nom, dans l'Argolide [5]. De nos jours, Iphicrate, à la tête des troupes athéniennes, entreprit de lui fermer toute issue, afin que, ses eaux refoulant dans le lac, et ensuite dans la ville qu'il assiégeait vainement, elle fût obligée de se rendre à discrétion; mais, après de longs travaux, il fut contraint de renoncer à son projet [6]. Stymphale.

[1] Pausan. lib. 8, cap. 17, p. 633. — [2] Strab. lib. 8, p. 388. — [a] Quatorze cent dix-sept toises et demie, ou dix-huit cent quatre-vingt-dix toises. — [3] Aristot. hist. animal. lib. 9, cap. 19, t. 1, p. 934. — [4] Pind. olymp. 6, v. 169. — [5] Herodot. lib. 6, cap. 76. Diod. lib. 15, p. 365. Pausan. lib. 2, cap. 24, p. 166; lib. 8, cap. 22, p. 640. — [6] Strab. lib. 8, p. 389.

Suivant une ancienne tradition, le lac était autrefois couvert d'oiseaux voraces qui infestaient ce canton. Hercule les détruisit à coups de flèches, ou les mit en fuite au bruit de certains instrumens [1]. Cet exploit honora le héros, et le lac en devint célèbre. Les oiseaux n'y reviennent plus; mais on les représente encore sur les monnaies de Stymphale [a]. Voilà ce que nous disaient nos compagnons de voyage.

La ville de Phénéos, quoiqu'une des principales de l'Arcadie, ne contient rien de remarquable; mais la plaine voisine offrit à nos yeux un des plus beaux ouvrages de l'antiquité. On ne peut en fixer l'époque; on voit seulement que, dans des siècles très-reculés, les torrens qui tombent des montagnes dont elle est entourée, l'ayant entièrement submergée, renversèrent de fond en comble l'ancienne Phénéos [2], et que, pour prévenir désormais un pareil désastre, on prit le parti de creuser dans la plaine un canal de cinquante stades de longueur [b], de trente pieds de profondeur [c], et d'une largeur proportionnée. Il devait recevoir et les eaux du fleuve

[1] Apollon. Argon. lib. 2, v. 1057. Schol. ibid. Pausan. lib. 8, cap. 22, p. 640. Strab. lib. 8, p. 371. — [a] Voyez Spanheim, Vaillant, et autres antiquaires qui ont publié des médailles. — [2] Pausan. lib. 8, cap. 14, p. 627. — [b] Près de deux lieues. — [c] Un peu plus de vingt-huit de nos pieds.

Olbius, et celles des pluies extraordinaires. On le conduisit jusqu'à deux abîmes qui subsistent encore au pied de deux montagnes sous lesquelles des routes secrètes se sont ouvertes naturellement.

Ces travaux, dont on prétend qu'Hercule fut l'auteur, figureraient mieux dans son histoire que son combat contre les fabuleux oiseaux de Stymphale. Quoi qu'il en soit, on négligea insensiblement l'entretien du canal [1], et dans la suite un tremblement de terre obstrua les voies souterraines qui absorbaient les eaux des campagnes [2] : les habitans réfugiés sur des hauteurs, construisirent des ponts de bois pour communiquer entre eux; et comme l'inondation augmentait de jour en jour, on fut obligé d'élever successivement d'autres ponts sur les premiers [3].

Quelque temps après [4], les eaux s'ouvrirent sous terre un passage à travers les éboulemens qui les arrêtaient, et, sortant avec fureur de ces retraites obscures, portèrent la consternation dans plusieurs provinces. Le Ladon, cette belle et paisible rivière dont j'ai parlé, et qui avait cessé de couler depuis l'obstruction des canaux

[1] Pausan. lib. 8, cap. 14, p. 628. — [2] Strab. lib. 8, p. 389. — [3] Theophr. hist. plant. lib. 5, cap. 5, p. 522. — [4] Id. ibid. lib. 3, cap. 1, p. 117.

souterrains[1], se précipita en torrens impétueux dans l'Alphée, qui submergea le territoire d'Olympie[2]. A Phénéos, on observa comme une singularité, que le sapin dont on avait construit les ponts, après l'avoir dépouillé de son écorce, avait résisté à la pourriture[3].

Caphyes. De Phénéos nous allâmes à Caphyes, où l'on nous montra, auprès d'une fontaine, un vieux platane qui porte le nom de Ménélas. On disait que ce prince l'avait planté lui-même avant que de se rendre au siége de Troie[4]. Dans un village voisin, nous vîmes un bois sacré et un temple en l'honneur de Diane *l'Étranglée*[5]. Un vieillard respectable nous apprit l'origine de cet étrange surnom : des enfans qui jouaient tout auprès, nous dit-il, attachèrent autour de la statue une corde avec laquelle ils la traînaient, et s'écriaient en riant : « Nous étranglons la déesse. » Des hommes qui survinrent dans le moment furent si indignés de ce spectacle, qu'ils les assommèrent à coups de pierres. Ils croyaient venger les dieux, et les dieux vengèrent l'innocence. Nous éprouvâmes leur colère ; et l'oracle consulté nous ordonna d'élever un tombeau à ces malheureuses

[1] Strab. lib. 1, p. 60. — [2] Eratosth. ap. Strab. lib. 8, p. 389. — [3] Theophr. lib. 5, cap. 5, p. 522. — [4] Pausan. lib. 8, cap. 23, p. 643. — [5] Clem. Alex. cohort. ad gent. p. 32.

victimes, et de leur rendre tous les ans des honneurs funèbres [1].

Plus loin, nous passâmes à côté d'une grande chaussée que les habitans de Caphyes ont construite pour se garantir d'un torrent et d'un grand lac qui se trouvent dans le territoire d'Orchomène [2]. Cette dernière ville est située sur une montagne : nous la vîmes en courant ; on nous y montra des miroirs faits d'une pierre noirâtre qui se trouve aux environs [3], et nous prîmes l'un des deux chemins qui conduisent à Mantinée [4]. Orchomène.

Nos guides s'arrêtèrent devant une petite colline qu'ils montrent aux étrangers ; et des Mantinéens qui se promenaient aux environs nous disaient : Vous avez entendu parler de Pénélope, de ses regrets, de ses larmes, et surtout de sa fidélité : apprenez qu'elle se consolait de l'absence de son époux avec ces amans qu'elle avait attirés auprès d'elle ; qu'Ulysse, à son retour, la chassa de sa maison, qu'elle finit ici ses jours ; et voilà son tombeau [5]. Comme nous parûmes étonnés : Vous ne l'auriez pas moins été, ajoutèrent-ils, si vous aviez choisi l'autre route ; vous auriez vu sur le penchant d'une colline un temple

[1] Pausan. lib. 8, cap. 23, p. 643. — [2] Id. ibid. p. 642. — [3] Plin. lib. 37, cap. 7, t. 2, p. 779. — [4] Pausan. ibid. cap. 12, p. 624. — [5] Id. ibid.

de Diane, où l'on célèbre tous les ans la fête de la déesse. Il est commun aux habitans d'Orchomène et de Mantinée; les uns y entretiennent un prêtre, les autres une prêtresse. Leur sacerdoce est perpétuel. Tous deux sont obligés d'observer le régime le plus austère. Ils ne peuvent faire aucune visite; l'usage du bain et des douceurs les plus innocentes de la vie leur est interdit; ils sont seuls, ils n'ont point de distractions, et n'en sont pas moins astreints à la plus exacte continence [1].

Mantinée.

Mantinée, fondée autrefois par les habitans de quatre ou cinq hameaux des environs [2], se distingue par sa population, ses richesses et les monumens qui la décorent [3] : elle possède des campagnes fertiles [4] : de son enceinte partent quantité de routes qui conduisent aux principales villes de l'Arcadie [5]; et, parmi celles qui mènent en Argolide, il en est une qu'on appelle *le chemin de l'échelle*, parce qu'on a taillé, sur une haute montagne, des marches pour la commodité des gens à pied [6].

Ses habitans sont les premiers, dit-on, qui, dans leurs exercices, aient imaginé de combattre

[1] Pausan. lib. 8, cap. 13, p. 625. — [2] Xenoph. hist. græc. lib. 5, p. 553. Diod. lib. 15, p. 331. Strab. lib. 8, p. 337. — [3] Pausan. ibid. cap. 9, p. 616. — [4] Xenoph. ibid. p. 552. — [5] Pausan. ibid. cap. 10, p. 618. — [6] Id. ibid. cap. 6, p. 610.

corps à corps [1]; les premiers encore qui se soient revêtus d'un habit militaire, et d'une espèce d'armure que l'on désigne par le nom de cette ville [2]. On les a toujours regardés comme les plus braves des Arcadiens [3]. Lors de la guerre des Perses, n'étant arrivés à Platée qu'après la bataille, ils firent éclater leur douleur, voulurent, pour s'en punir eux-mêmes, poursuivre jusqu'en Thessalie un corps de Perses qui avait pris la fuite, et, de retour chez eux, exilèrent leurs généraux, dont la lenteur les avait privés de l'honneur de combattre [4]. Dans les guerres survenues depuis, les Lacédémoniens les redoutaient comme ennemis, se félicitaient de les avoir pour alliés [5] : tour à tour unis avec Sparte, avec Athènes, avec d'autres puissances étrangères, on les vit étendre leur empire sur presque toute la province [6], et ne pouvoir ensuite défendre leurs propres frontières.

Peu de temps avant la bataille de Leuctres, les Lacédémoniens assiégèrent Mantinée; et, comme le siége traînait en longueur, ils dirigèrent vers les murs de brique dont elle était entourée le fleuve qui coule aux environs : les murs s'écroulèrent, la ville fut presque entièrement

[1] Hermipp. ap. Athen. lib. 4, cap. 13, p. 154. — [2] Ephor. ap. Athen. ibid. — [3] Diod. lib. 15, p. 336. — [4] Herodot. lib. 9, cap. 76. — [5] Diod. ibid. — [6] Thucyd. lib. 5, cap. 29.

détruite, et l'on dispersa les habitans dans les hameaux qu'ils occupaient autrefois [1]. Bientôt après, Mantinée, sortie de ses ruines avec un nouvel éclat, ne rougit pas de se réunir avec Lacédémone, et de se déclarer contre Épaminondas, à qui elle devait en partie sa liberté [2]: elle n'a cessé depuis d'être agitée par des guerres étrangères ou par des factions intérieures. Telle fut, en ces derniers temps, la destinée des villes de la Grèce, et surtout de celles où le peuple exerçait le pouvoir suprême.

Cette espèce de gouvernement a toujours subsisté à Mantinée : les premiers législateurs le modifièrent, pour en prévenir les dangers. Tous les citoyens avaient le droit d'opiner dans l'assemblée générale; un petit nombre, celui de parvenir aux magistratures [3]. Les autres parties de la constitution furent réglées avec tant de sagesse, qu'on la cite encore comme un modèle [4]. Aujourd'hui les démiurges, ou tribuns du peuple, exercent les principales fonctions, et apposent leurs noms aux actes publics avant les sénateurs et les autres magistrats [5].

[1] Xenoph. hist. græc. lib. 5, p. 552. Diod. lib. 15, p. 331 et 336. Pausan. lib. 8, cap. 8, p. 615. — [2] Xenoph. ibid. lib. 6, p. 602. Pausan. ibid. — [3] Aristot. de rep. lib. 6 cap. 4, t. 2, p. 416. — [4] Polyb. lib. 6, p. 487. Ælian. var. hist. lib. 2, cap. 22. — [5] Thucyd. lib. 5, cap. 47.

Nous connûmes à Mantinée un Arcadien nommé Antiochus, qui avait été, quelques années auparavant, du nombre des députés que plusieurs villes de la Grèce envoyèrent au roi de Perse, pour discuter en sa présence leurs mutuels intérêts. Antiochus parla au nom de sa nation, et ne fut pas bien accueilli. Voici ce qu'il dit à son retour devant l'assemblée des dix-mille : J'ai vu dans le palais d'Artaxerxès grand nombre de boulangers, de cuisiniers, d'échansons, de portiers : j'ai cherché dans son empire des soldats qu'il pût opposer aux nôtres, et je n'en ai point trouvé. Tout ce qu'on dit de ses richesses n'est que jactance : vous pouvez en juger par ce platane d'or dont on parle tant; il est si petit, qu'il ne pourrait de son ombre couvrir une cigale [1].

En allant de Mantinée à Tégée, nous avions à droite le mont Ménale, à gauche une grande forêt [2] : dans la plaine renfermée entre ces barrières se donna, il y a quelques années, cette bataille où Épaminondas remporta la victoire, et perdit la vie. On lui éleva deux monumens, un trophée [3] et un tombeau [4]; ils sont près l'un de l'autre, comme si la philosophie leur avait assigné leurs places.

[1] Xenoph. hist. græc. lib. 7, p. 621. — [2] Pausan. lib. 8, cap. 11, p. 620. — [3] Diod. lib. 15, p. 396. — [4] Pausan. ibid. p. 622.

Le tombeau d'Épaminondas consiste en une simple colonne, à laquelle est suspendu son bouclier; ce bouclier, que j'avais vu si souvent dans cette chambre, auprès de ce lit, sur ce mur, au dessus de ce siége où le héros se tenait communément assis. Ces circonstances locales se retraçant tout à coup dans mon esprit avec le souvenir de ses vertus, de ses bontés, d'un mot qu'il m'avait dit dans telle occasion, d'un sourire qui lui était échappé dans telle autre, de mille particularités dont la douleur aime à se repaître, et se joignant avec l'idée insupportable qu'il ne restait de ce grand homme qu'un tas d'ossemens arides que la terre rongeait sans cesse, et qu'en ce moment je foulais aux pieds, je fus saisi d'une émotion si déchirante et si forte, qu'il fallut m'arracher d'un objet que je ne pouvais ni voir ni quitter. J'étais encore sensible alors; je ne le suis plus; je m'en aperçois à la faiblesse de mes expressions. . . . .

J'aurai du moins la consolation d'ajouter ici un nouveau rayon à la gloire de ce grand homme. Trois villes se disputent le faible honneur d'avoir donné le jour au soldat qui lui porta le coup mortel. Les Athéniens nomment Gryllus, fils de Xénophon; et ont exigé qu'Euphranor, dans un de ses tableaux, se conformât à cette

opinion [1]. Suivant les Mantinéens, ce fut Machérion, un de leurs concitoyens [2]; et, suivant les Lacédémoniens, ce fut le spartiate Anticratès : ils lui ont même accordé des honneurs et des exemptions qui s'étendront à sa postérité [3]; distinctions excessives qui décèlent la peur qu'ils avaient d'Épaminondas.

Tégée.

Tégée n'est qu'à cent stades environ de Mantinée [a]. Ces deux villes, rivales et ennemies par leur voisinage même [4], se sont plus d'une fois livré des combats sanglans [5]; et, dans les guerres qui ont divisé les nations, elles ont presque toujours suivi des partis différens [6]. A la bataille de Platée, qui termina la grande querelle de la Grèce et de la Perse, les Tégéates, qui étaient au nombre de quinze cents [7], disputèrent aux Athéniens l'honneur de commander une des ailes de l'armée des Grecs [8] : ils ne l'obtinrent pas; mais ils montrèrent, par les plus brillantes actions, qu'ils en étaient dignes [9].

Chaque ville de la Grèce se met sous la protection spéciale d'une divinité. Tégée a choisi Minerve, surnommée Aléa. L'ancien temple

[1] Pausan. lib. 8, cap. 11, p. 621; lib. 9, cap. 15, p. 741. — [2] Id. lib. 8, cap. 11, p. 621. — [3] Plut. in Ages. t. 1, p. 616. — [a] Environ trois lieues trois quarts. — [4] Thucyd. lib. 5, cap. 62 et 65. — [5] Id. lib. 4, p. 134. — [6] Diod. lib. 15, p. 391. — [7] Herodot. lib. 9, cap. 28 et 29. — [8] Id. ibid. cap. 26. — [9] Id. ibid. cap. 70.

ayant été brûlé peu d'années après la guerre du Péloponèse, on en construisit un nouveau sur les dessins et sous la direction de Scopas de Paros, le même dont on a tant de superbes statues. Il employa l'ordre ionique dans les péristyles qui entourent le temple. Sur le fronton de devant, il représenta la chasse du sanglier de Calydon: on y distingue quantité de figures, entre autres, celles d'Hercule, de Thésée, de Pirithoüs, de Castor, etc.: le combat d'Achille et de Télèphe décore l'autre fronton. Le temple est divisé en trois nefs, par deux rangs de colonnes doriques, sur lesquelles s'élève un ordre corinthien qui atteint et soutient le comble [1].

Aux murs sont suspendues des chaînes que, dans une de leurs anciennes expéditions, les Lacédémoniens avaient destinées aux Tégéates, et dont ils furent chargés eux-mêmes [2]. On dit que, dans le combat, les femmes de Tégée, s'étant mises en embuscade, tombèrent sur l'ennemi, et décidèrent la victoire. Une veuve, nommée Marpessa, se distingua tellement en cette occasion, que l'on conserve encore son armure dans le temple [3]. Tout auprès on voit les défenses et la peau du sanglier de Calydon, échues en par-

[1] Pausan. lib. 8, cap. 45, p. 693. — [2] Herodot. lib. 1, cap. 66. — [3] Pausan. ibid. cap. 47, p. 695; cap. 48, p. 697.

tage à la belle Atalante de Tégée, qui porta le premier coup à cet animal féroce [1]. Enfin on nous montra jusqu'à une auge de bronze que les Tégéates, à la bataille de Platée, enlevèrent des écuries du général des Perses [2]. De pareilles dépouilles sont pour un peuple des titres de vanité, et quelquefois des motifs d'émulation.

Ce temple, le plus beau de tous ceux qui existent dans le Péloponèse [3], est desservi par une jeune fille, qui abdique le sacerdoce dès qu'elle parvient à l'âge de puberté [4].

Nous vîmes un autre temple, où le prêtre n'entre qu'une fois l'année [5], et dans la place publique deux grandes colonnes, l'une soutenant les statues des législateurs de Tégée, l'autre la statue équestre d'un particulier qui, dans les jeux olympiques, avait obtenu le prix de la course à cheval [6]. Les habitans leur ont décerné à tous les mêmes honneurs : il faut croire qu'ils ne leur accordent pas la même estime.

[1] Pausan. lib. 8, cap. 45, 46 et 47. — [2] Herodot. lib. 9, cap. 70. — [3] Pausan. ibid. cap. 45, p. 693. — [4] Id. ibid. cap. 47, p. 695. — [5] Id. ibid. cap. 48, p. 696. — [6] Id. ibid.

FIN DU CHAPITRE CINQUANTE-DEUXIÈME.

CHAPITRE LIII.

Voyage d'Argolide (Atlas, pl. 35).

De Tégée nous pénétrâmes dans l'Argolide par un défilé entre des montagnes assez élevées[1]. En approchant de la mer, nous vîmes le marais de Lerna, autrefois le séjour de cette hydre monstrueuse dont Hercule triompha. De là nous prîmes le chemin d'Argos, à travers une belle prairie[2].

L'Argolide, ainsi que l'Arcadie, est entrecoupée de collines et de montagnes qui laissent dans leurs intervalles des vallées et des plaines fertiles. Nous n'étions plus frappés de ces admirables irrégularités; mais nous éprouvions une autre espèce d'intérêt. Cette province fut le berceau des Grecs, puisqu'elle reçut la première les colonies étrangères qui parvinrent à les policer[3]. Elle devint le théâtre de la plupart des événemens qui remplissent les anciennes annales de la Grèce. C'est là que parut Inachus, qui donna son nom au fleuve dont les eaux arrosent

[1] Pausan. lib. 8, cap. 6, p. 610. — [2] Fourmont, voyage manuscrit de l'Argolide. — [3] Diod. lib. 1, p. 24.

le territoire d'Argos; là vécurent aussi Danaüs, Hypermnestre, Lyncée, Alcméon, Persée, Amphitryon, Pélops, Atrée, Thyeste, Agamemnon, et tant d'autres fameux personnages.

Leurs noms, qu'on a vu si souvent figurer dans les écrits des poëtes, si souvent entendu retentir au théâtre, font une impréssion plus forte lorsqu'ils semblent revivre dans les fêtes et dans les monumens consacrés à ces héros. L'aspect des lieux rapproche les temps, réalise les fictions, et donne du mouvement aux objets les plus insensibles. A Argos, au milieu des débris d'un palais souterrain où l'on disait que le roi Acrisius avait enfermé sa fille Danaé[1], je croyais entendre les plaintes de cette malheureuse princesse. Sur le chemin d'Hermione à Trézène, je crus voir Thésée soulever l'énorme rocher sous lequel on avait déposé l'épée et les autres marques auxquelles son père devait le reconnaître[2]. Ces illusions sont un hommage que l'on rend à la célébrité, et apaisent l'imagination, qui a plus souvent besoin d'alimens que la raison.

Argos (*pl.* 35) est située au pied d'une colline sur laquelle on a construit la citadelle[3]; c'est Argos.

[1] Pausan. lib. 2, cap. 23, p. 164. Apollod. lib. 2, p. 89. — [2] Plut. in Thes. t. 1, p. 3. Pausan. lib 1, cap. 27, p. 66; lib. 2, p. 188 et 192. — [3] Strab. lib. 8, p. 370. Liv. lib. 32, cap. 25.

une des plus anciennes villes de la Grèce [1]. Dès son origine elle répandit un si grand éclat, qu'on donna quelquefois son nom à la province, au Péloponèse, à la Grèce entière [2]. La maison des Pélopides s'étant établie à Mycènes, cette ville éclipsa la gloire de sa rivale [3]. Agamemnon régnait sur la première, Diomède et Sthénélus sur la seconde [4]. Quelque temps après, Argos reprit son rang [5], et ne le perdit plus.

Le gouvernement fut d'abord confié à des rois qui opprimèrent leurs sujets, et à qui on ne laissa bientôt que le titre dont ils avaient abusé [6].

Le titre même y fut aboli dans la suite, et la démocratie a toujours subsisté [7]. Un sénat discute les affaires avant de les soumettre à la décision du peuple [8]; mais, comme il ne peut pas se charger de l'exécution, quatre-vingts de ses membres veillent continuellement au salut de l'état, et remplissent les mêmes fonctions que les prytanes d'Athènes [9]. Plus d'une fois, et même de

[1] Herodot. lib. 1, cap. 1. Diod. lib. 1, p. 24. — [2] Strab. lib. 8, p. 369. Schol. Pind. in isthm. 2, v. 17. Plut. quæst. rom. t. 2, p. 272. Apollod. lib. 2, p. 75. — [3] Strab. ibid. p. 372. — [4] Homer. iliad. lib. 2, v. 564. — [5] Strab. ibid. — [6] Plut. in Lyc. t. 1, p. 43. Pausan. lib. 2, cap. 19, p. 152. — [7] Thucyd. lib. 5, cap. 28, 31 et 41. — [8] Herodot. lib. 7, cap. 148. Thucyd. ibid. cap. 37. — [9] Thucyd. ibid. cap. 47. Diod. lib. 19, p. 704.

notre temps, les principaux citoyens ont voulu se soustraire à la tyrannie de la multitude en établissant l'oligarchie; mais leurs efforts n'ont servi qu'à faire couler du sang[1].

Ils se ressentaient encore d'une vaine tentative qu'ils firent il y a environ quatorze ans. Fatigués des calomnies dont les orateurs publics ne cessaient de les noircir à la tribune, ils reprirent le projet de changer la forme du gouvernement. On pénétra leur dessein : plusieurs furent chargés de fers. A l'aspect de la question, quelques-uns se donnèrent la mort. L'un d'entre eux, ne pouvant plus résister aux tourmens, dénonça trente de ses associés. On les fit périr sans les convaincre, et l'on mit leurs biens à l'encan. Les délations se multiplièrent : il suffisait d'être accusé pour être coupable. Seize cents des plus riches citoyens furent massacrés; et comme les orateurs, dans la crainte d'un nouvel ordre de choses, commençaient à se radoucir, le peuple, qui s'en crut abandonné, les immola tous à sa fureur[2]. Aucune ville de la Grèce n'avait vu dans son enceinte l'exemple d'une telle barbarie. Les Athéniens, pour en avoir entendu le récit dans une de leurs assemblées, se crurent tellement

[1] Thucyd. lib. 5, cap. 76, 81 et 82. Diod. lib. 12, p. 127; lib. 15, p. 372. — [2] Diod. lib. 15, p. 372.

souillés, qu'ils eurent sur-le-champ recours aux cérémonies de l'expiation[1].

Les Argiens sont renommés pour leur bravoure; ils ont eu des démêlés fréquens avec les nations voisines, et n'ont jamais craint de se mesurer avec les Lacédémoniens[2], qui ont souvent recherché leur alliance[3].

Nous avons dit que la première époque de leur histoire brille de noms illustres et de faits éclatans. Dans la dernière, après avoir conçu l'espoir de dominer sur tout le Péloponèse[4], ils se sont affaiblis par des expéditions malheureuses et par des divisions intestines.

Ainsi que les Arcadiens, ils ont négligé les sciences et cultivé les arts. Avant l'expédition de Xerxès, ils étaient plus versés dans la musique que les autres peuples[5]; ils furent pendant quelque temps si fort attachés à l'ancienne, qu'ils mirent à l'amende un musicien qui osa se présenter au concours avec une lyre enrichie de plus de sept cordes, et parcourir des modes qu'ils n'avaient point adoptés[6]. On distingue, parmi les musiciens nés dans cette province, Lasus[7],

[1] Plut. reip. ger. præc. t. 2, p. 804: Hellad. ap. Phot. p. 1593. — [2] Herodot. lib. 6, cap. 77. — [3] Thucyd. lib. 5, cap. 36. — [4] Id. ibid. cap. 28. Diod. lib. 12, p. 123. — [5] Herodot. lib. 3, cap. 131. — [6] Plut. de mus. t. 2, p. 1144. — [7] Id. ibid. p. 1141.

Sacadas [1] et Aristonicus [2]; parmi les sculpteurs, Agéladas [3] et Polyclète [4]; parmi les poëtes, Télésilla.

Les trois premiers hâtèrent les progrès de la musique, Agéladas et Polyclète ceux de la sculpture. Ce dernier, qui vivait vers le temps de Périclès, a rempli de ses ouvrages immortels le Péloponèse et la Grèce. En ajoutant de nouvelles beautés à la nature de l'homme, il surpassa Phidias; mais, en nous offrant l'image des dieux, il ne s'éleva point à la sublimité des idées de son rival [5]. Il choisissait ses modèles dans la jeunesse ou dans l'enfance, et l'on eût dit que la vieillesse étonnait ses mains, accoutumées à représenter les grâces. Ce genre s'accommode si bien d'une certaine négligence, qu'on doit louer Polyclète de s'être rigoureusement attaché à la correction du dessin : en effet, on a de lui une figure où les proportions du corps humain sont tellement observées, que, par un jugement irréfragable, les artistes l'ont eux-mêmes appelé le canon ou la règle [6]; ils l'étudient quand ils ont à rendre la même nature dans les mêmes circonstances :

[1] Plut. de mus. t. 2. p. 1134. — [2] Athen. lib. 14, p. 637. — [3] Pausan. lib. 6, cap. 8, p. 472; cap. 14, p. 487. — [4] Plat in Protag. t. 1, p. 311. Anthol. græc. lib. 4, p. 333. — [5] Quintil. instit. orat. lib. 12, cap. 10, p. 744. — [6] Plin. lib. 34, cap. 8, t. 2, p. 650. Jun. de pict. p. 168.

car on ne peut imaginer un modèle unique pour tous les âges, tous les sexes, tous les caractères[1]. Si l'on fait jamais quelque reproche à Polyclète, on répondra que s'il n'atteignit pas la perfection, du moins il en approcha[2].

Lui-même sembla se méfier de ses succès: dans un temps où les artistes inscrivaient sur les ouvrages sortis de leurs mains, *un tel l'a fait*, il se contenta d'écrire sur les siens, *Polyclète le faisait*; comme si, pour les terminer, il attendît le jugement du public[3]. Il écoutait les avis, et savait les apprécier. Il fit deux statues pour le même sujet, l'une en secret, ne consultant que son génie et les règles approfondies de l'art; l'autre dans son atelier, ouvert à tout le monde, se corrigeant et se réformant au gré de ceux qui lui prodiguaient leurs conseils. Dès qu'il les eut achevées, il les exposa au public. La première excita l'admiration, la seconde des éclats de rire; il dit alors: Voici votre ouvrage, et voilà le mien[4]. Encore un trait qui prouve que de son vivant il jouit de sa réputation. Hipponicus, l'un des premiers citoyens d'Athènes, voulant consacrer une statue à sa patrie, on lui conseilla

[1] Mém. de l'acad. des bell. lettr. t. 25, p. 303. Œuvr. de Falconn. t. 3, p. 87. — [2] Cicer. de clar. orat. cap. 18, t. 1, p. 351. — [3] Plin. lib. 1, t. 1, p. 5. — [4] Ælian. var. hist. lib. 14, cap. 8.

d'employer le ciseau de Polyclète. Je m'en garderai bien, répondit-il; le mérite de l'offrande ne serait que pour l'artiste[1]. On verra plus bas que son génie facile ne s'exerça pas avec moins de succès dans l'architecture.

Télésilla, qui florissait il y a environ cent cinquante ans, illustra sa patrie par ses écrits, et la sauva par son courage. La ville d'Argos allait tomber entre les mains des Lacédémoniens; elle venait de perdre six mille hommes, parmi lesquels se trouvait l'élite de la jeunesse[2] Dans ce moment fatal, Télésilla rassemble les femmes les plus propres à seconder ses projets, leur remet les armes dont elle a dépouillé les temples et les maisons des particuliers, court avec elles se placer sur les murailles, et repousse l'ennemi, qui, dans la crainte qu'on ne lui reproche ou la victoire ou la défaite, prend le parti de se retirer[3].

On rendit les plus grands honneurs à ces guerrières. Celles qui périrent dans le combat furent inhumées le long du chemin d'Argos; on permit aux autres d'élever une statue au dieu Mars[4]. La figure de Télésilla fut posée sur une colonne,

[1] Ælian. var. hist. lib. 14, cap. 16. — [2] Herodot. lib. 6, cap. 76; lib. 7, cap. 148. — [3] Pausan. lib. 2, cap. 20, p. 157. Polyæn. strateg. lib. 7, cap. 33. Lucian. in amor. t. 2, p. 431. Clem. Alex. strom. lib. 4. p. 618. Suid. in Τελεσίλ. — [4] Plut. de virt. mul. t. 2, p. 245.

en face du temple de Vénus : loin de porter ses regards sur des volumes représentés et placés à ses pieds, elle les arrête avec complaisance sur un casque qu'elle tient dans sa main, et qu'elle va mettre sur sa tête [1]. Enfin, pour perpétuer à jamais un événement si extraordinaire, on institua une fête annuelle, où les femmes sont habillées en hommes, et les hommes en femmes [2].

Il en est d'Argos comme de toutes les villes de la Grèce ; les monumens de l'art y sont communs, et les chefs-d'œuvre très-rares. Parmi ces derniers, il suffira de nommer plusieurs statues de Polyclète et de Praxitèle [3] : les objets suivans nous frappèrent sous d'autres rapports.

Nous vîmes le tombeau d'une fille de Persée, qui, après la mort de son premier mari, épousa Œbalus, roi de Sparte : les Argiennes, jusqu'alors, n'avaient pas osé contracter un second hymen [4]. Ce fait remonte à la plus haute antiquité.

Nous vîmes un groupe représentant Périlaüs d'Argos prêt à donner la mort au Spartiate Othryadas [5]. Les Lacédémoniens et les Argiens se disputaient la possession de la ville de Thyrée. On

[1] Pausan. lib. 2, cap. 20, p. 157. — [2] Plut. de virt. mul. t. 2, p. 245. Polyæn. strateg. lib. 8, cap. 33. — [3] Pausan. ibid. p. 154 ; cap. 21, p. 160. — [4] Id. ibid. cap. 21, p. 159. — [5] Id. ibid. cap. 20, p. 156.

convint de nommer de part et d'autre trois cents guerriers dont le combat terminerait le différend. Ils périrent tous, à l'exception de deux Argiens qui, se croyant assurés de la victoire, en portèrent la nouvelle aux magistrats d'Argos. Cependant Othryadas respirait encore, et, malgré des blessures mortelles, il eut assez de force pour dresser un trophée sur le champ de bataille, et, après y avoir tracé de son sang ce petit nombre de mots, « Les Lacédémoniens vainqueurs des « Argiens, » il se donna la mort pour ne pas survivre à ses compagnons[1].

Les Argiens sont persuadés qu'Apollon annonce l'avenir dans un de leurs temples. Une fois par mois, la prêtresse, qui est obligée de garder la continence, sacrifie une brebis pendant la nuit; et dès qu'elle a goûté du sang de la victime, elle est saisie de l'esprit prophétique[2].

Nous vîmes les femmes d'Argos s'assembler pendant plusieurs jours dans une espèce de chapelle attenante au temple de Jupiter Sauveur[3], pour y pleurer Adonis. J'avais envie de leur dire ce que des sages ont répondu quelquefois en des occasions semblables: Pourquoi le pleurer

[1] Pausan. lib. 2, cap. 20, p. 156. Chryserm. ap. Plut. in parall. t. 2, p. 306. Suid. in Ὀθρυάδ. Sat. theb. lib. 4, v. 48. Luctat. ibid. Stob. serm. 7, p. 92. — [2] Pausan. ibid. cap. 24, p. 165. — [3] Id. ibid. cap. 20, p. 156.

s'il est dieu, lui offrir des sacrifices s'il ne l'est pas[1]?

A quarante stades d'Argos[2][a] est le temple de Junon, un des plus célèbres de la Grèce[3], autrefois commun à cette ville et à Mycènes[4]. L'ancien fut brûlé, il n'y a pas un siècle, par la négligence de la prêtresse Chrysis, qui oublia d'éteindre une lampe placée au milieu des bandelettes sacrées[5]. Le nouveau, construit au pied du mont Eubée, sur les bords d'un petit ruisseau, se ressent du progrès des arts, et perpétuera le nom de l'architecte Eupolémus d'Argos[6].

Celui de Polyclète sera plus fameux encore par les ouvrages dont il a décoré ce temple[7], et surtout par la statue de Junon, de grandeur presque colossale. Elle est posée sur un trône: sa tête est ceinte d'une couronne où l'on a gravé les Heures et les Grâces: elle tient de sa droite une grenade, symbole mystérieux qu'on n'explique point aux profanes; de sa gauche, un sceptre surmonté d'un coucou, attribut singulier, qui donne lieu à des contes puériles. Pendant

[1] Plut. apophth. lacon. t. 2, p. 228; id. in Isid. p. 379. — [2] Strab. lib. 8, p. 368. — [a] Environ une lieue et demie. — [3] Pausan. lib. 2, cap. 17, p. 147. — [4] Strab. lib. 8, p. 372. — [5] Thucyd. lib. 4, cap. 133. Pausan. ibid. p. 148. — [6] Pausan. ibid. p. 147. — [7] Strab. ibid. p. 372.

que nous admirions le travail digne du rival de Phidias, et la richesse de la matière, qui est d'or et d'ivoire, Philotas me montrait en riant une figure assise, informe, faite d'un tronc de poirier sauvage, et couverte de poussière. C'est la plus ancienne des statues de Junon [1] : après avoir long-temps reçu l'hommage des mortels, elle éprouve le sort de la vieillesse et de la pauvreté; on l'a reléguée dans un coin du temple, où personne ne lui adresse des vœux.

Sur l'autel, les magistrats d'Argos viennent s'obliger par serment d'observer les traités de paix; mais il n'est pas permis aux étrangers d'y offrir des sacrifices [2].

Le temple, depuis sa fondation, est desservi par une prêtresse, qui doit, entre autres choses, s'abstenir de certains poissons [3] : on lui élève pendant sa vie une statue [4], et après sa mort on y grave et son nom et la durée de son sacerdoce. Cette suite de monumens placés en face du temple et mêlés avec les statues de plusieurs héros [5] donne une suite de dates que les historiens emploient quelquefois pour fixer l'ordre des temps [6].

[1] Pausan. lib. 2, cap. 17, p. 148. — [2] Herodot. lib. 6, cap. 81. — [3] Plut. de solert. animal. t. 2, p. 983. — [4] Pausan. ibid. p. 149. — [5] Id. ibid. p. 148. — [6] Thucyd. lib. 2, cap. 2. Schol. ibid. Hellan. ap. Dionys. Halic. antiq. rom. lib. 1, t. 1, p. 181. Polyb. excerpt. p. 50. Meurs. de archont. Athen. lib. 3, cap. 6.

Dans la liste des prêtresses, on trouve des noms illustres, tels que ceux d'Hypermnestre, fille de Danaüs, d'Admète, fille du roi Eurysthée[1], de Cydippe, qui dut sa gloire encore moins à ses aïeux qu'à ses enfans. On nous raconta son histoire pendant qu'on célébrait la fête de Junon. Ce jour, qui attire une multitude infinie de spectateurs, est surtout remarquable par une pompe solennelle qui se rend d'Argos au temple de la déesse: elle est précédée par cent bœufs parés de guirlandes, qu'on doit sacrifier et distribuer aux assistans[2] : elle est protégée par un corps de jeunes Argiens couverts d'armes étincelantes, qu'ils déposent par respect avant que d'approcher de l'autel[3] : elle se termine par la prêtresse, qui paraît sur un char attelé de deux bœufs dont la blancheur égale la beauté[4]. Or, du temps de Cydippe, la procession ayant défilé, et l'attelage n'arrivant point, Biton et Cléobis s'attachèrent au char de leur mère, et pendant quarante-cinq stades[a], la traînèrent en triomphe dans la plaine et jusque vers le milieu de la montagne, où le temple était alors placé[5]. Cydippe arriva au milieu des cris et des applau-

[1] Marsh. chronic. can. p. 127. Fréret, défens. de la chronol. p. 75. — [2] Schol. Pind. in olymp. 7, v. 152. — [3] Æneas Poliorc. cap. 17, p. 13. — [4] Palæph. de incredib. cap. 51. — [a] Environ deux lieues moins un quart. — [5] Pausan. lib. 2, cap. 17, p. 148.

dissemens; et, dans les transports de sa joie; elle supplia la déesse d'accorder à ses fils le plus grand des bonheurs. Ses vœux furent, dit-on, exaucés; un doux sommeil les saisit dans le temple même, et les fit tranquillement passer de la vie à la mort[1] : comme si les dieux n'avaient pas de plus grand bien à nous accorder que d'abréger nos jours!

Les exemples d'amour filial ne sont pas rares, sans doute, dans les grandes nations; mais leur souvenir s'y perpétue à peine dans le sein de la famille qui les a produits; au lieu qu'en Grèce une ville entière se les approprie, et les éternise comme des titres dont elle s'honore autant que d'une victoire remportée sur l'ennemi. Les Argiens envoyèrent à Delphes les statues de ces généreux frères[2], et j'ai vu dans un temple d'Argolide un groupe qui les représente attelés au char de leur mère[3].

Nous venions de voir la noble récompense que les Grecs accordent aux vertus des particuliers; nous vîmes, à quinze stades[a] du temple[4], à quel excès ils portent la jalousie du pouvoir. Des Mycènes.

[1] Herodot. lib. 1, cap. 31. Axioch. ap. Plat. t. 3, p. 367. Cicer. tuscul. lib. 1, cap. 47, t. 2, p. 273. Val. Max. lib. 5, cap. 4, extern. 4. Stob. serm. 169, p. 603. Serv. et Philarg. in Virg. georg. lib. 3, v. 532. — [2] Herodot. lib. 1, cap. 31. — [3] Pausan. lib. 2, cap. 20, p. 155. — [a] Quatorze cent dix toises et demie. — [4] Pausan. ibid. cap. 17, p. 147.

décombres, parmi lesquels on a de la peine à distinguer les tombeaux d'Atrée, d'Agamemnon, d'Oreste et d'Électre, voilà tout ce qui reste de l'ancienne et fameuse ville de Mycènes. Les Argiens la détruisirent il y a près d'un siècle et demi [1]. Son crime fut de n'avoir jamais plié sous le joug qu'ils avaient imposé à presque toute l'Argolide, et d'avoir, au mépris de leurs ordres, joint ses troupes à celles que la Grèce rassemblait contre les Perses [2]. Ses malheureux habitans errèrent en différens pays, et la plupart ne trouvèrent un asile qu'en Macédoine [3].

L'histoire grecque offre plus d'un exemple de ces effrayantes émigrations; et l'on ne doit pas en être surpris. La plupart des provinces de la Grèce furent d'abord composées de quantité de républiques indépendantes, les unes attachées à l'aristocratie, les autres à la démocratie; toutes avec la facilité d'obtenir la protection des puissances voisines, intéressées à les diviser [4]. Vainement cherchèrent-elles à se lier par une confédération générale; les plus puissantes, après avoir assujetti les plus faibles, se disputèrent l'empire : quelquefois même l'une d'entre elles,

[1] Diod. lib. 11, p. 49. Strab. lib. 8, p. 372. — [2] Pausan. lib. 2, cap. 16, p. 146. — [3] Id. lib. 7, cap. 25, p. 589. — [4] Thucyd. lib. 1, cap. 35 et 40.

s'élevant au-dessus des autres, exerça un véritable despotisme sous les formes spécieuses de la liberté. De là ces haines et ces guerres nationales qui ont désolé pendant si long-temps la Thessalie, la Béotie, l'Arcadie et l'Argolide. Elles n'affligèrent jamais l'Attique ni la Laconie; l'Attique, parce que ses habitans vivent sous les mêmes lois, comme citoyens de la même ville; la Laconie, parce que les siens furent toujours retenus dans la dépendance par la vigilance active des magistrats de Sparte, et la valeur connue des Spartiates.

Je sais que les infractions des traités et les attentats contre le droit des gens furent quelquefois déférés à l'assemblée des Amphictyons, instituée dès les plus anciens temps parmi les nations septentrionales de la Grèce : je sais aussi que plusieurs villes de l'Argolide établirent chez elles un semblable tribunal [1]; mais ces diètes, qui ne connaissaient que de certaines causes, ou n'étendaient pas leur juridiction sur toute la Grèce, ou n'eurent jamais assez de forces pour assurer l'exécution de leurs décrets.

De retour à Argos, nous montâmes à la citadelle, où nous vîmes, dans un temple de Minerve, une statue de Jupiter conservée autrefois,

[1] Strab. lib. 8, p. 374.

disait-on, dans le palais de Priam. Elle a trois yeux, dont l'un est placé au milieu du front, soit pour désigner que ce dieu règne également dans les cieux, sur la mer et dans les enfers[1], soit peut-être pour montrer qu'il voit le passé, le présent et l'avenir.

Tirynthe. Nous partîmes pour Tirynthe, éloignée d'Argos d'environ cinquante stades[a]. Il ne reste de cette ville si ancienne[2] que des murailles épaisses de plus de vingt pieds[3], et hautes à proportion. Elles sont construites d'énormes rochers entassés les uns sur les autres, les moindres si lourds, qu'un attelage de deux mulets aurait de la peine à les traîner. Comme on ne les avait point taillés, on eut soin de remplir avec des pierres d'un moindre volume les vides que laissait l'irrégularité de leurs formes[4]. Ces murs subsistent depuis une longue suite de siècles, et peut-être exciteront-ils l'admiration et la surprise pendant des milliers d'années encore[5].

Le même genre de travail se fait remarquer dans les anciens monumens de l'Argolide; plus en particulier dans les murs à demi détruits de

[1] Pausan. lib. 2, cap. 24, p. 166. — [a] Environ deux lieues et demie. — [2] Pausan. ibid. cap. 15, p. 145. — [3] Voyage de Des Mouceaux, p. 473. — [4] Pausan. ibid. cap. 25, p. 169. — [5] Id. lib. 9, cap. 36, p. 983. Des Mouceaux, ibid.

Mycènes[1], et dans les grandes excavations que nous vîmes auprès du port de Nauplie[2], situé à une légère distance de Tirynthe.

On attribue tous ces ouvrages aux Cyclopes[3], dont le nom réveille des idées de grandeur, puisqu'il fut donné par les premiers poëtes, tantôt à des géans[4], tantôt à des enfans du Ciel et de la Terre, chargés de forger les foudres de Jupiter[5]. On crut donc que des constructions pour ainsi dire gigantesques ne devaient pas avoir pour auteurs des mortels ordinaires. On n'avait pas sans doute observé que les hommes, dès les plus anciens temps, en se construisant des demeures, songèrent plus à la solidité qu'à l'élégance, et qu'ils employèrent des moyens puissans pour procurer la plus longue durée à des travaux indispensables. Ils creusaient dans le roc de vastes cavernes pour s'y réfugier pendant leur vie, ou pour y être déposés après leur mort; ils détachaient des quartiers de montagnes, et en entouraient leurs habitations : c'était le produit de la force, et le triomphe des obstacles. On travaillait

[1] Euripid. in Hercul. fur. v. 944. Pausan. lib. 7, cap. 25, p. 589. Hesych. in Κυκλώπ. — [2] Strab. lib. 8, p. 373. — [3] Euripid. in Orest. v. 963; in Iphig. in Aul. v. 152 et 1501; in Electr. v. 1158, in Hercul. fur. v. 15. Strab. ibid. Pausan. ibid. Eustath. in. iliad. v. 286. Stat. theb. lib. 1, v. 251. — [4] Homer. odyss. lib. 9. Bochart. geogr. sacr. lib. 1, cap. 30. — [5] Mém. de l'acad. des bell. lettr. t. 23, hist. p. 28.

alors sur le plan de la nature, qui ne fait rien que de simple, de nécessaire et de durable. Les proportions exactes, les belles formes introduites depuis dans les monumens font des impressions plus agréables; je doute qu'elles soient aussi profondes. Dans ceux mêmes qui ont plus de droit à l'admiration publique, et qui s'élèvent majestueusement au-dessus de la terre, la main de l'art cache celle de la nature, et l'on n'a substitué que la magnificence à la grandeur.

Pendant qu'à Tirynthe on nous racontait que les Argiens, épuisés par de longues guerres, avaient détruit Tirynthe, Midée, Hysies, et quelques autres villes, pour en transporter les habitans chez eux [1], Philotas regrettait de ne pas trouver en ces lieux les anciens Tirynthiens. Je lui en demandai la raison. Ce n'est pas, répondit-il, parce qu'ils aimaient autant le vin que les autres peuples de ce canton [2]; mais l'espèce de leur folie m'aurait amusé. Voici ce que m'en a dit un Argien :

Ils s'étaient fait une telle habitude de plaisanter sur tout, qu'ils ne pouvaient plus traiter sérieusement les affaires les plus importantes. Fatigués de leur légèreté, ils eurent recours à l'oracle

[1] Pausan. lib. 8, cap. 27, p. 653. — [2] Athen. lib. 10, cap. 12, p. 438.

de Delphes. Il les assura qu'ils guériraient, si, après avoir sacrifié un taureau à Neptune, ils pouvaient, sans rire, le jeter à la mer. Il était visible que la contrainte imposée ne permettrait pas d'achever l'épreuve. Cependant ils s'assemblèrent sur le rivage : ils avaient éloigné les enfans; et, comme on voulait en chasser un qui s'était glissé parmi eux, « Est-ce que vous avez peur, s'écria-t-il, que je n'avale votre taureau? » A ces mots ils éclatèrent de rire; et, persuadés que leur maladie était incurable, ils se soumirent à leur destinée [1].

Hermione.

Nous sortîmes de Tirynthe, et, nous étant rendus vers l'extrémité de l'Argolide, nous visitâmes Hermione et Trézène. (*Atlas*, *pl.* 55). Dans la première, nous vîmes, entre autres choses, un petit bois consacré aux Grâces; un temple de Vénus, où toutes les filles, avant de se marier, doivent offrir un sacrifice [2]; un temple de Cérès, devant lequel sont les statues de quelques-unes de ses prêtresses. On y célèbre en été une fête dont je vais décrire en peu de mots la principale cérémonie.

A la tête de la procession marchent les prêtres des différentes divinités, et les magistrats en

[1] Theophr. ap. Athen. lib. 6, cap. 17, p. 261. Eustath. in odyss. lib. 18, p. 1839, lin. 47. — [2] Pausan. lib. 2, cap. 34, p. 193.

exercice : ils sont suivis des femmes, des hommes, des enfans, tous habillés de blanc, tous couronnés de fleurs, et chantant des cantiques. Paraissent ensuite quatre génisses, que l'on introduit l'une après l'autre dans le temple, et qui sont successivement immolées par quatre matrones. Ces victimes, qu'on avait auparavant de la peine à retenir, s'adoucissent à leur voix, et se présentent d'elles-mêmes à l'autel. Nous n'en fûmes pas témoins; car on ferme les portes pendant le sacrifice [1].

Derrière cet édifice sont trois places entourées de balustres de pierre. Dans l'une de ces places la terre s'ouvre, et laisse entrevoir un abîme profond : c'est une de ces bouches de l'enfer dont j'ai parlé dans mon voyage de Laconie [a]. Les habitans disaient que Pluton, ayant enlevé Proserpine, préféra de descendre par ce gouffre, parce que le trajet est plus court. Ils ajoutaient que, dispensés, à cause du voisinage, de payer un tribut à Caron, ils ne mettaient point une pièce de monnaie dans la bouche des morts, comme on fait partout ailleurs [2].

Trézène. A Trézène, nous vîmes avec plaisir les monu-

[1] Pausan. lib. 2, cap. 35, p. 195. Ælian. hist. animal. lib. 11, cap. 4. — [a] Voyez p. 69 de ce volume. — [2] Strab. lib. 8, p. 373. Callim. ap. etymol. magn. in Δανάκ.

mens qu'elle renferme; nous écoutâmes avec patience les longs récits qu'un peuple fier de son origine [1] nous faisait de l'histoire de ses anciens rois, et des héros qui avaient paru dans cette contrée. On nous montrait le siége où Pitthée, fils de Pélops, rendait la justice [2]; la maison où naquit Thésée, son petit-fils et son élève [3]; celle qu'habitait Hippolyte [4]; son temple, où les filles de Trézène déposent leur chevelure avant de se marier [5]. Les Tréséniens, qui lui rendent des honneurs divins, ont consacré à Vénus l'endroit où Phèdre se cachait pour le voir lorsqu'il poussait son char dans la carrière. Quelques-uns prétendaient qu'il ne fut pas traîné par ses chevaux, mais placé parmi les constellations: d'autres nous conduisirent au lieu de sa sépulture, placée auprès du tombeau de Phèdre [6].

On nous montrait aussi un édifice en forme de tente, où fut relégué Oreste pendant qu'on le purifiait, et un autel fort ancien, où l'on sacrifie à la fois aux Muses et au Sommeil, à cause de l'union qui règne entre ces divinités [7]. Une partie de Trézène est située sur le penchant d'une montagne; l'autre, dans une plaine qui s'étend

[1] Pausan. lib. 2, cap. 30, p. 181. — [2] Id. ibid. cap. 31, p. 184. — [3] Id. ibid. cap. 32, p. 188. — [4] Id. ibid. p. 187. — [5] Id. ib. p. 186. — [6] Id. ibid. p. 186 et 187. — [7] Id. ibid. cap. 31, p. 184.

jusqu'au port, où serpente la rivière Chrysorrhoas, et qu'embrassent, presque de tous côtés, des collines et des montagnes couvertes, jusqu'à une certaine hauteur, de vignes, d'oliviers, de grenadiers et de myrtes, couronnées ensuite par des bois de pins et de sapins qui semblent s'élever jusqu'aux nues [1].

La beauté de ce spectacle ne suffisait pas pour nous retenir plus long-temps dans cette ville. En certaines saisons, l'air y est malsain [2]; ses vins ne jouissent pas d'une bonne réputation [3], et les eaux de l'unique fontaine qu'elle possède sont d'une mauvaise qualité [4].

Epidaure. Nous côtoyâmes la mer, et nous arrivâmes à Épidaure (*Atlas*, *pl.* 35), située au fond d'un golfe [5], en face de l'île d'Égine, qui lui appartenait anciennement [6] : de fortes murailles l'ont quelquefois protégée contre les efforts des puissances voisines [7] : son territoire, rempli de vignobles [8], est entouré de montagnes couvertes de chênes [9]. Hors des murs, à quarante stades de distance [10] [a],

[1] Fourmont, voyage manuscrit de l'Argolide. — [2] Chandl. trav. in Greece, p. 216. — [3] Theophr. hist. plant. lib. 9, cap. 20. Plin. lib. 14, cap. 18, t. 1, p. 724. — [4] Vitruv. lib. 8, cap. 3, p. 159. Plin. lib. 31, p. 548. — [5] Strab. lib. 8, p. 374. — [6] Herodot. lib. 5, cap. 83. — [7] Thucyd. lib. 2, cap. 56; lib. 5, cap. 55 et 56. — [8] Homer. iliad. lib. 2, v. 561. — [9] Strab. ibid. Plin. lib. 4, cap. 5, t. 1, p. 194. — [10] Liv. lib. 45, cap. 48. Val. Max. lib. 1, cap. 8, §. 2. — [a] Environ une lieue et demie.

sont le temple et le bois sacré d'Esculape[1], où les malades viennent de toutes parts chercher leur guérison. Un conseil composé de cent quatre-vingts citoyens est chargé de l'administration de ce petit pays[2].

On ne sait rien de bien positif sur la vie d'Esculape, et c'est ce qui fait qu'on en dit tant de choses. Si l'on s'en rapporte aux récits des habitans, un berger, qui avait perdu son chien et une de ses chèvres, les trouva sur une montagne voisine, auprès d'un enfant resplendissant de lumière, allaité par la chèvre, et gardé par le chien; c'était Esculape, fils d'Apollon et de Coronis[3]. Ses jours furent consacrés au soulagement des malheureux. Les blessures et les maladies les plus dangereuses cédaient à ses opérations, à ses remèdes, aux chants harmonieux, aux paroles magiques qu'il employait[4]. Les dieux lui avaient pardonné ses succès; mais il osa rappeler les morts à la vie, et, sur les représentations de Pluton, il fut écrasé par la foudre[5].

D'autres traditions laissent entrevoir quelques lueurs de vérité, et nous présentent un fil que

[1] Pausan. lib. 2, cap. 26 et 27. — [2] Plut. quæst. græc. t. 2, p. 291. — [3] Pausan. ibid. cap. 26, p. 170 — [4] Pind. pyth. 3, v. 92. — [5] Id. ibid. v. 100. Euripid. in Alcest. v. 125. Plat. de rep. lib. 3, t. 2, p. 408. Diod. lib. 4. p. 273. Plin. lib. 29, t. 2, p. 493.

nous suivrons un moment sans nous engager dans ses détours. L'instituteur d'Achille, le sage Chiron, avait acquis de légères connaissances sur les vertus des simples, de plus grandes sur la réduction des fractures et des luxations; il les transmit à ses descendans, qui existent encore en Thessalie, et qui, de tout temps, se sont généreusement dévoués au service des malades[1].

Il paraît qu'Esculape fut son disciple[2], et que, devenu le dépositaire de ses secrets, il en instruisit ses fils Machaon et Podalire[3], qui régnèrent après sa mort sur une petite ville de Thessalie[4]. Pendant le siége de Troie, ils signalèrent leur valeur dans les combats[5], et leur habileté dans le traitement des blessés[6]; car ils avaient cultivé avec soin la chirurgie, partie essentielle de la médecine, et la seule qui, suivant les apparences, fût connue dans ces siècles éloignés[7]. Machaon avait perdu la vie sous les murs de Troie. Ses cendres furent transportées dans le Péloponèse, par les soins de Nestor[8]. Ses enfans, attachés à la profession de leur père, s'établirent

[1] Dicæarch. ap. geogr. min. t. 2, p. 30. — [2] Pind. pyth. 3, v. 80; id. nem. 3, v. 94. — [3] Homer. iliad. lib. 4, v. 219. — [4] Id. ibid. lib. 2, v. 730. Strab. lib. 8, p. 339; lib. 10, p. 448. — [5] Homer. ibid. lib. 11, v. 832. — [6] Id. ibid. lib. 4, v. 219. — [7] Plat. de rep. lib. 3, t. 2, p. 405, 406, etc. Cels. de re med. in præfat. — [8] Pausan. lib. 3, cap. 26, p. 278.

dans cette contrée; ils élevèrent des autels à leur aïeul, et en méritèrent par les services qu'ils rendirent à l'humanité [1].

L'auteur d'une famille si respectable devint bientôt l'objet de la vénération publique. Sa promotion au rang des dieux doit être postérieure au temps d'Homère, qui n'en parle que comme d'un simple particulier; mais aujourd'hui on lui décerne partout les honneurs divins. Son culte a passé d'Épidaure dans les autres villes de la Grèce, même en des climats éloignés [2]: il s'étendra davantage [3], parce que les malades imploreront toujours avec confiance la pitié d'un dieu qui fut sujet à leurs infirmités.

Les Épidauriens ont institué en son honneur des fêtes qui se célèbrent tous les ans, et auxquelles on ajoute de temps en temps de nouveaux spectacles [4]. Quoiqu'elles soient très-magnifiques, le temple du dieu, les édifices qui l'environnent, et les scènes qui s'y passent, sont plus propres à satisfaire la curiosité du voyageur attentif.

Je ne parle point de ces riches présens que l'espoir et la reconnaissance des malades ont

[1] Pausan. lib. 2, cap. 11, p. 136; cap. 23, p. 163. — [2] Id. ibid. cap. 26, p. 171 et 172. — [3] Liv. epist. lib. 11. Val. Max. lib. 1, cap. 8, §. 2. Aurel. Vict. de vir. illustr. cap. 22. Ovid. metam. etc. — [4] Plat. in Ion. t. 1, p. 530.

déposés dans cet asile [1]; mais on est d'abord frappé de ces belles paroles, tracées au-dessus de la porte du temple : « L'ENTRÉE DE CES LIEUX N'EST PERMISE QU'AUX AMES PURES [2]. » La statue du dieu, ouvrage de Thrasymède de Paros, comme on le voit par son nom inscrit au bas, est en or et en ivoire. Esculape, assis sur son trône, ayant un chien à ses pieds, tient d'une main son bâton, et prolonge l'autre au-dessus d'un serpent qui semble se dresser pour l'atteindre. L'artiste a gravé sûr le trône les exploits de quelques héros de l'Argolide : c'est Bellérophon qui triomphe de la Chimère; c'est Persée qui coupe la tête à Méduse [3].

Polyclète, que personne n'avait surpassé dans l'art de la sculpture, que peu d'artistes ont égalé dans celui de l'architecture, construisit dans le bois sacré un théâtre élégant et superbe, où se placent les spectateurs en certaines fêtes [4]. Il éleva tout auprès une rotonde en marbre qui attire les regards, et dont le peintre Pausias a, de nos jours, décoré l'intérieur. Dans un de ses tableaux, l'Amour ne se présente plus avec l'appareil menaçant d'un guerrier; il a laissé tomber

[1] Liv. lib. 45, cap. 28. — [2] Clem. Alex. strom. lib. 5, p. 652. Porphyr. de abstin. lib. 2, §. 19, p. 136. — [3] Pausan. lib. 2, cap. 27, p. 172. — [4] Id. ibid. p. 174.

son arc et ses flèches : pour triompher, il n'a besoin que de la lyre qu'il tient dans sa main. Dans un autre, Pausias a représenté l'Ivresse sous la figure d'une femme, dont les traits se distinguent à travers une bouteille de verre qu'elle est sur le point de vider [1].

Aux environs, nous vîmes quantité de colonnes, qui contiennent non-seulement les noms de ceux qui ont été guéris et des maladies dont ils étaient affligés, mais encore le détail des moyens qui leur ont procuré la santé [2]. De pareils monumens, dépositaires de l'expérience des siècles, seraient précieux dans tous les temps; ils étaient nécessaires avant qu'on eût écrit sur la médecine. On sait qu'en Égypte les prêtres conservent dans leurs temples l'état circonstancié des cures qu'ils ont opérées [3]. En Grèce, les ministres d'Esculape ont introduit cet usage, avec leurs autres rites, dans presque tous les lieux où ils se sont établis [4]. Hippocrate en connut le prix, et puisa une partie de sa doctrine sur le régime dans une suite d'anciennes inscriptions exposées auprès du temple que les habitans de Cos ont élevé en l'honneur d'Esculape [5].

[1] Pausan. lib. 2, cap. 27, p. 173. — [2] Id. ibid. Strab. lib. 8, p. 374. — [3] Galen. de compos. med. lib. 5, cap. 2, p. 246. — [4] Strab. lib. 8, p. 374. Gruter. inscript. t. 1, p. 71. — [5] Strab. lib. 14, p. 657. Plin. lib. 29, cap. 1, t. 2, p. 493.

Cependant, il faut l'avouer, les prêtres de ce dieu, plus flattés d'opérer des prodiges que des guérisons, n'emploient que trop souvent l'imposture pour s'accréditer dans l'esprit du peuple. Il faut les louer de placer leurs temples hors des villes et sur des hauteurs [1]. Celui d'Épidaure est entouré d'un bois dans lequel on ne laisse naître ni mourir personne : car, pour éloigner de ces lieux l'image effrayante de la mort, on en retire les malades qui sont à toute extrémité, et les femmes qui sont au dernier terme de leur grossesse [2]. Un air sain, un exercice modéré, un régime convenable, des remèdes appropriés, telles sont les sages précautions qu'on a crues propres à rétablir la santé; mais elles ne suffisent pas aux vues des prêtres, qui, pour attribuer des effets naturels à des causes surnaturelles, ajoutent au traitement quantité de pratiques superstitieuses.

On a construit auprès du temple une grande salle où ceux qui viennent consulter Esculape, après avoir déposé sur la table sainte des gâteaux, des fruits et d'autres offrandes, passent la nuit couchés sur de petits lits [3] : un des ministres leur ordonne de s'abandonner au sommeil,

[1] Plut. quæst. rom. t. 2, p. 286. — [2] Pausan. lib. 2, cap. 27, p. 172. — [3] Aristoph. in Plut. v. 662. Pausan. ibid. p. 173. Aristid. orat. t. 1, p. 515. Philostr. vit. sophist. lib. 1, p. 535. Plaut. in curcul. act. 1, scen. 1, p. 263. Solin. cap. 7,

de garder un profond silence, quand même ils entendraient du bruit, et d'être attentifs aux songes que le dieu va leur envoyer [1]; ensuite il éteint les lumières, et a soin de ramasser les offrandes dont la table est couverte [2]. Quelque temps après, les malades croient entendre la voix d'Esculape, soit qu'elle leur parvienne par quelque artifice ingénieux; soit que le ministre, revenu sur ses pas, prononce sourdement quelques paroles autour de leur lit; soit enfin que, dans le calme des sens, leur imagination réalise les récits et les objets qui n'ont cessé de les frapper depuis leur arrivée.

La voix divine leur prescrit les remèdes destinés à les guérir, remèdes assez conformes à ceux des autres médecins [3]. Elle les instruit en même temps des pratiques de dévotion qui doivent en assurer l'effet. Si le malade n'a d'autre mal que de craindre tous les maux, s'il se résout à devenir l'instrument de la fourberie, il lui est ordonné de se présenter le lendemain au temple, de passer d'un côté de l'autel à l'autre, d'y poser la main, de l'appliquer sur la partie souffrante, et de déclarer hautement sa guérison en

[1] Cicer. de divin. lib. 2, cap. 59, t. 3, p. 89. — [2] Aristoph. in Plut. v. 662 et 676. — [3] Le Clerc, hist. de la méd. liv 1, chap. 20, p. 60.

présence d'un grand nombre de spectateurs que ce prodige remplit d'un nouvel enthousiasme[1]. Quelquefois, pour sauver l'honneur d'Esculape, on enjoint aux malades d'aller au loin exécuter ses ordonnances[2]. D'autres fois ils reçoivent la visite du dieu, déguisé sous la forme d'un gros serpent, dont les caresses raniment leur confiance[3].

Les serpens, en général, sont consacrés à ce dieu, soit parce que la plupart ont des propriétés dont la médecine fait usage[4], soit pour d'autres raisons qu'il est inutile de rapporter; mais Esculape paraît chérir spécialement ceux qu'on trouve dans le territoire d'Épidaure, et dont la couleur tire sur le jaune[5]. Sans venin, d'un caractère doux et paisible, ils aiment à vivre familièrement avec les hommes. Celui que les prêtres entretiennent dans l'intérieur du temple se replie quelquefois autour de leur corps, ou se redresse sur sa queue pour prendre la nourriture qu'on lui présente dans une assiette[a]. On le laisse rarement sortir : quand on lui rend sa liberté, il se promène avec majesté dans les rues; et comme son apparition est d'un heureux présage, elle

[1] Gruter. inscript. t. 1, p. 71. — [2] Aristid. orat. t. 1, p. 516 et 549. — [3] Aristoph. in Plut v. 688. — [4] Plin lib. 29, cap. 4, t. 2, p. 505. — [5] Pausan. lib. 2, cap. 28, p. 175. — [a] Les médailles le représentent fréquemment dans cette attitude.

excite une joie universelle[1]. Les uns le respectent parce qu'il est sous la protection de la divinité tutélaire du lieu; les autres se prosternent en sa présence, parce qu'ils le confondent avec le dieu lui-même.

On trouve de ces serpens familiers dans les autres temples d'Esculape[2], dans ceux de Bacchus[3] et de quelques autres divinités. Ils sont très-communs à Pella, capitale de la Macédoine. Les femmes s'y font un plaisir d'en élever. Dans les grandes chaleurs de l'été, elles les entrelacent autour de leur cou en forme de collier, et dans leurs orgies elles s'en parent comme d'un ornement, ou les agitent au-dessus de leur tête. Pendant mon séjour en Grèce, on disait qu'Olympias, femme de Philippe, roi de Macédoine, en faisait souvent coucher un auprès d'elle; on ajoutait même que Jupiter avait pris la forme de cet animal, et qu'Alexandre était son fils[4].

Les Épidauriens sont crédules; les malades le sont encore plus. Ils se rendent en foule à Épidaure; ils s'y soumettent avec une entière résignation aux remèdes dont ils n'avaient jusqu'alors retiré aucun fruit, et que leur extrême

[1] Val. max. lib. 1, cap. 8, §. 2.—[2] Pausan. lib. 2, cap. 11, p. 137. —[3] Schol. Aristoph. in Plut. v. 690. —[4] Plut. in Alex. t. 1, p. 665. Lucian. in Alex. cap. 7, t. 2, p. 215.

confiance rend quelquefois plus efficaces. La plupart me racontaient avec une foi vive les songes dont le dieu les avait favorisés : les uns étaient si bornés, qu'ils s'effarouchaient à la moindre discussion ; les autres si effrayés, que les plus fortes raisons ne pouvaient les distraire du sentiment de leurs maux : tous citaient des exemples de guérison qu'ils n'avaient pas constatés, et qui recevaient une nouvelle force en passant de bouche en bouche.

Némée. Nous repassâmes par Argos, et nous prîmes le chemin de Némée, ville fameuse par la solennité des jeux qu'on y célèbre chaque troisième année en l'honneur de Jupiter. Comme ils offrent à peu près les mêmes spectacles que ceux d'Olympie, je n'en parlerai point : il me suffira d'observer que les Argiens y président [1], et qu'on n'y décerne au vainqueur qu'une couronne d'ache [2]. Nous entrâmes ensuite dans des montagnes, et, à quinze stades de la ville, nos guides nous montrèrent avec effroi la caverne où se tenait ce lion qui périt sous la massue d'Hercule [3].

De là étant revenus à Corinthe, nous reprîmes bientôt le chemin d'Athènes, où, dès mon

[1] Pausan. lib. 2, cap. 15, p. 144. Julian. epist. pro Argiv. p. 408. — [2] Pausan. lib. 8, cap. 48, p. 697. Plin. lib. 19, cap. 8, p. 179. Lucian. gymnas. cap. 9, t. 2, p. 888. — [3] Pausan. lib. 2, cap. 15, p. 144.

arrivée, je continuai mes recherches, tant sur les parties de l'administration que sur les opinions des philosophes et sur les différentes branches de la littérature.

FIN DU CHAPITRE CINQUANTE-TROISIÈME.

CHAPITRE LIV.

La République de Platon.

Deux grands objets occupent les philosophes de la Grèce : la manière dont l'univers est gouverné, et celle dont il faut gouverner les hommes. Ces problèmes, peut-être aussi difficiles à résoudre l'un que l'autre, sont le sujet éternel de leurs entretiens et de leurs écrits. Nous verrons dans la suite [a] comment Platon, d'après Timée, concevait la formation du monde. J'expose ici les moyens qu'il imaginait pour former la plus heureuse des sociétés.

Il nous en avait entretenus plus d'une fois; mais il les développa avec plus de soin un jour que, se trouvant à l'Académie, où depuis quelque temps il avait cessé de donner des leçons, il voulut prouver qu'on est heureux dès qu'on est juste, quand même on n'aurait rien à espérer de la part des dieux, et qu'on aurait tout à craindre de la part des hommes. Pour mieux connaître ce que produirait la justice dans un simple particulier, il examina quels seraient ses effets dans un gouvernement où elle se dévoi-

[a] Voyez le chapitre LIX de cet ouvrage.

lerait avec une influence plus marquée et des caractères plus sensibles. Voici à peu près l'idée qu'il nous donna de son système. Je vais le faire parler; mais j'aurai besoin d'indulgence : s'il fallait conserver à ses pensées les charmes dont il sait les embellir, ce serait aux Grâces de tenir le pinceau.

Ce n'est ni d'une monarchie, ni d'une démocratie que je dois tracer le plan. Que l'autorité se trouve entre les mains d'un seul ou de plusieurs, peu m'importe. Je forme un gouvernement où les peuples seraient heureux sous l'empire de la vertu.

J'en divise les citoyens en trois classes : celle des mercenaires ou de la multitude, celle des guerriers ou des gardiens de l'état, celle des magistrats ou des sages. Je ne prescris rien à la première : elle est faite pour suivre aveuglément les impulsions des deux autres.

Je veux un corps de guerriers [1] qui aura toujours les armes à la main, et dont l'objet sera d'entretenir dans l'état une tranquillité constante. Il ne se mêlera pas avec les autres citoyens; il demeurera dans un camp, et sera toujours prêt à réprimer les factions du dedans, à repousser les attaques du dehors [2].

[1] Plat. de rep. t. 2, lib. 2, p. 373. — [2] Id. ibid. lib. 3, p. 415.

Mais, comme des hommes si redoutables pourraient être infiniment dangereux [1], et qu'avec toutes les forces de l'état il leur serait facile d'en usurper la puissance, nous les contiendrons, non par des lois, mais par la vigueur d'une institution qui réglera leurs passions et leurs vertus mêmes. Nous cultiverons leur esprit et leur cœur par les instructions qui sont du ressort de la musique, et nous augmenterons leur courage et leur santé par les exercices de la gymnastique [2].

Que leur éducation commence dès les premières années de leur enfance [3]; que les impressions qu'ils recevront alors ne soient pas contraires à celles qu'ils doivent recevoir dans la suite, et qu'on évite surtout de les entretenir de ces vaines fictions déposées dans les écrits d'Homère, d'Hésiode et des autres poëtes. Les dissentions et les vengeances faussement attribuées aux dieux n'offrent que de grands crimes justifiés par de grandes autorités; et c'est un malheur insigne que de s'accoutumer de bonne heure à ne trouver rien d'extraordinaire dans les actions les plus atroces.

Ne dégradons jamais la Divinité par de pareilles images. Que la poésie l'annonce aux enfans

[1] Plat. de rep. lib. 3, p. 416. — [2] Id. ibid. lib. 2, p. 376. — [3] Id. ibid. p. 377.

des guerriers avec autant de dignité que de charmes : on leur dira sans cesse que Dieu ne peut être l'auteur que du bien[1] ; qu'il ne fait le malheur de personne ; que ses châtimens sont des bienfaits ; et que les méchans sont à plaindre, non quand ils les éprouvent, mais quand ils trouvent le moyen de s'y soustraire[2].

On aura soin de les élever dans le plus parfait mépris de la mort et de l'appareil menaçant des enfers[3]. Ces peintures effrayantes et exagérées du Cocyte et du Styx peuvent être utiles en certaines occasions ; mais elles ne sont pas faites pour des hommes qui ne doivent connaître la crainte que par celle qu'ils inspirent.

Pénétrés de ces vérités, que la mort n'est pas un mal[4], et que le sage se suffit à lui-même, ils verront expirer autour d'eux leurs parens et leurs amis sans répandre une larme, sans pousser un soupir. Il faudra que leur âme ne se livre jamais aux excès de la douleur, de la joie ou de la colère ; qu'elle ne connaisse ni le vil intérêt, ni le mensonge, plus vil encore, s'il est possible ; qu'elle rougisse des faiblesses et des cruautés que les poëtes attribuent aux anciens guerriers[5], et qu'elle fasse consister le véritable héroïsme

[1] Plat. de rep. lib. 2, p. 379. — [2] Id. ibid. p. 380 ; id. in Gorg. t. 1, p. 472 et 509. — [3] Id. de rep. lib. 3, p. 386. — [4] Id. ibid. p. 387. — [5] Id. ibid. p. 391.

à maîtriser ses passions et à obéir aux lois.

C'est dans cette âme qu'on imprimera comme sur l'airain les idées immortelles de la justice et de la vérité; c'est là qu'on gravera, en traits ineffaçables, que les méchans sont malheureux dans la prospérité[1]; que la vertu est heureuse dans la persécution, et même dans l'oubli.

Mais ces vérités ne doivent pas être présentées avec des couleurs qui en altèrent la majesté[2]. Loin d'ici ces acteurs qui les dégraderaient sur le théâtre en y joignant la peinture trop fidèle des petitesses et des vices de l'humanité! Leurs talens inspireraient à nos élèves ce goût d'imitation, dont l'habitude, contractée de bonne heure, passe dans les mœurs, et se réveille dans tous les instans de la vie. Ce n'est point à eux de copier des gestes et des discours qui ne répondraient pas à leur caractère; il faut que leur maintien et leur récit respirent la sainteté de la vertu, et n'aient pour ornement qu'une simplicité extrême. S'il se glissait dans notre ville un de ces poëtes habiles dans l'art de varier les formes du discours, et de représenter sans choix toutes sortes de personnages, nous répandrions des parfums sur sa tête, et nous le congédierions[3].

[1] Plat. de rep. lib. 3, p. 392. — [2] Id. ibid. p. 394, etc. — [3] Id. ibid. p. 398 et 399.

Nous bannirons et les accens plaintifs de l'harmonie lydienne, et la mollesse des chants de l'ionienne. Nous conserverons le mode dorien, dont l'expression mâle soutiendra le courage de nos guerriers; et le phrygien, dont le caractère paisible et religieux pourra s'assortir à la tranquillité de leur âme: mais ces deux modes mêmes, nous les gênerons dans leurs mouvemens; et nous les forcerons à choisir une marche noble, convenable aux circonstances, conforme aux chants qu'elle doit régler, et aux paroles auxquelles on doit toujours l'assujettir [1].

De cet heureux rapport établi entre les paroles, l'harmonie et le nombre, résultera cette décence, et par conséquent cette beauté dont l'idée doit toujours être présente à nos jeunes élèves. Nous exigerons que la peinture, l'architecture et tous les arts l'offrent à leurs yeux, afin que de toutes parts, entourés et assaillis des images de la beauté, et vivant au milieu de ces images comme dans un air pur et serein, ils s'en pénètrent jusqu'au fond de l'âme, et s'accoutument à les reproduire dans leurs actions et dans leurs mœurs [2]. Nourris de ces semences divines, ils s'effaroucheront au premier aspect du vice, parce qu'ils n'y reconnaîtront pas l'em-

[1] Plat. de rep. lib. 3, p. 398 et 399. — [2] Id. ibid. p. 401.

preinte auguste qu'ils ont dans le cœur; ils tressailliront à la voix de la raison et de la vertu, parce qu'elles leur apparaîtront sous des traits connus et familiers. Ils aimeront la beauté avec tous les transports, mais sans aucun des excès de l'amour.

Les mêmes principes dirigeront cette partie de leur éducation qui concerne les besoins et les exercices du corps[1]. Ici, point de règle constante et uniforme dans le régime : des gens destinés à vivre dans un camp, et à suivre les opérations d'une campagne, doivent apprendre à supporter la faim, la soif, le froid, le chaud, tous les besoins, toutes les fatigues, toutes les saisons. Ils trouveront dans une nourriture frugale les trésors de la santé, et dans la continuité des exercices les moyens d'augmenter leur courage plutôt que leurs forces[2]. Ceux qui auront reçu de la nature un tempérament délicat ne chercheront pas à le fortifier par les ressources de l'art. Tels que ce mercenaire qui n'a pas le loisir de réparer les ruines d'un corps que le travail consume[3], ils rougiraient de prolonger à force de soins une vie mourante et inutile à l'état. On attaquera les maladies accidentelles par

[1] Plat. de rep. lib. 3, p. 403. — [2] Id. ibid. p. 410. — [3] Id. ibid. p. 406.

des remèdes prompts et simples ; on ne connaîtra pas celles qui viennent de l'intempérance et des autres excès ; on abandonnera au hasard celles dont on apporte le germe en naissant [1]. Par là se trouvera proscrite cette médecine qui ne sait employer ses efforts que pour multiplier nos souffrances, et nous faire mourir plus long-temps.

Je ne dirai rien ici de la chasse, de la danse et des combats du gymnase [2] : je ne parlerai pas du respect inviolable qu'on aura pour les parens et les vieillards [3], non plus que d'une foule d'observances dont le détail me mènerait trop loin. Je n'établis que des principes généraux ; les règles particulières en découleront d'elles-mêmes, et s'appliqueront sans effort aux circonstances. L'essentiel est que la musique et la gymnastique influent également sur l'éducation, et que les exercices du corps soient dans un juste tempérament avec ceux de l'esprit ; car par elle-même la musique amollit un caractère qu'elle adoucit [4], et la gymnastique le rend dur et féroce, en lui donnant de la vigueur. C'est en combinant ces deux arts, en les corrigeant l'un par l'autre, qu'on viendra à bout de tendre ou de relâcher,

[1] Plat. de rep. lib. 3, p. 410. — [2] Id. ibid. p. 412. — [3] Id. ibid. lib. 4, p. 425. — [4] Id. ibid. lib. 3, p. 410.

dans une exacte proportion, les ressorts d'une âme trop faible ou trop impétueuse : c'est par là que nos guerriers, réunissant la force et le courage à la douceur et à l'aménité, paraîtront aux yeux de leurs ennemis les plus redoutables des hommes, et les plus aimables aux yeux des autres citoyens [1]. Mais, pour produire cet heureux effet, on évitera de rien innover dans le système de l'institution une fois établie. On a dit que toucher aux règles de la musique, c'était ébranler les lois fondamentales du gouvernement [2]; j'ajoute qu'on s'exposerait au même malheur en faisant des changemens dans les jeux, dans les spectacles et dans les moindres usages [3]. C'est que, chez un peuple qui se conduit plutôt par les mœurs que par les lois, les moindres innovations sont dangereuses, parce que, dès qu'on s'écarte des usages reçus dans un seul point, on perd l'opinion de leur sagesse; il s'est glissé un abus, et le poison est dans l'état.

Tout dans notre république dépendra de l'éducation des guerriers [4]; tout dans cette éducation dépendra de la sévérité de la discipline : ils regarderont la moindre observance comme un devoir, et la plus petite négligence comme

[1] Plat. de rep. lib. 2, p. 376. — [2] Id. ibid. lib. 4, p. 424. — [3] Id. de leg. lib. 7, p. 797. — [4] Id. de rep. lib. 4, p. 423, etc.

un crime. Et qu'on ne s'étonne pas de la valeur que nous donnons à des pratiques frivoles en apparence ; quand elles ne tendraient pas directement au bien général, l'exactitude à les remplir serait d'un prix infini, parce qu'elle contrarierait et forcerait le penchant. Nous voulons pousser les âmes au plus haut point de perfection pour elles-mêmes et d'utilité pour la patrie. Il faut que, sous la main des chefs, elles deviennent propres aux plus petites choses comme aux plus grandes ; il faut qu'elles brisent sans cesse leur volonté, et qu'à force de sacrifices elles parviennent à ne penser, n'agir, ne respirer que pour le bien de la république. Ceux qui ne seront pas capables de ce renoncement à eux-mêmes ne seront pas admis dans la classe des guerriers, mais relégués dans celle des artisans et des laboureurs[1]; car les états ne seront pas réglés par la naissance, ils le seront uniquement par les qualités de l'âme.

Avant que d'aller plus loin, forçons nos élèves à jeter les yeux sur la vie qu'ils doivent mener un jour ; ils seront moins étonnés de la sévérité de nos règles, et se prépareront mieux à la haute destinée qui les attend.

Si les guerriers possédaient des terres et des

[1] Plat. de rep. lib. 3, p. 415.

maisons, si l'or et l'argent souillaient une fois leurs mains [1], bientôt l'ambition, la haine, et toutes les passions qu'entraînent les richesses se glisseraient dans leurs cœurs, et ils ne seraient plus que des hommes ordinaires. Délivrons-les de tous ces petits soins qui les forceraient à se courber vers la terre. Ils seront nourris en commun aux dépens du public; la patrie, à laquelle ils consacreront toutes leurs pensées et tous leurs désirs, se chargera de pourvoir à leurs besoins, qu'ils réduiront au pur nécessaire: et si l'on nous objecte que par ces privations ils seront moins heureux que les autres citoyens, nous répondrons qu'un législateur doit se proposer le bonheur de toute la société, et non d'une seule des classes qui la composent [2]. Quelque moyen qu'il emploie, s'il réussit, il aura fait le bien particulier, qui dépend toujours du bien général. D'ailleurs, je n'établis pas une ville qui regorge de délices: je veux qu'on y règle le travail de manière qu'il bannisse la pauvreté sans introduire l'opulence [3]: si nos guerriers y diffèrent des autres citoyens, ce sera parce qu'avec plus de vertus ils auront moins de besoins.

Nous avons cherché à les dépouiller de cet

[1] Plat. de rep. lib. 3, p. 416. — [2] Id. ibid. lib. 4, p. 420. — [3] Id. ibid. p. 421.

intérêt sordide qui produit tant de crimes. Il faut encore éteindre, ou plutôt perfectionner dans leurs cœurs ces affections que la nature inspire, et les unir entre eux par les moyens mêmes qui contribuent à les diviser. J'entre dans une nouvelle carrière; je n'y marche qu'en tremblant; les idées que je vais proposer paraîtront aussi révoltantes que chimériques : mais, après tout, je m'en méfie moi-même; et cette disposition d'esprit, si je m'égare, doit me faire absoudre d'avance d'une erreur involontaire.

Ce sexe, que nous bornons à des emplois obscurs et domestiques, ne serait-il pas destiné à des fonctions plus nobles et plus relevées[1]? N'a-t-il pas donné des exemples de courage, de sagesse, de progrès dans toutes les vertus et dans tous les arts[2]? Peut-être que ses qualités se ressentent de sa faiblesse, et sont inférieures aux nôtres : s'ensuit-il qu'elles doivent être inutiles à la patrie? Non, la nature ne dispense aucun talent pour le rendre stérile; et le grand art du législateur est de remettre en jeu tous les ressorts qu'elle fournit, et que nous laissons en repos. Nos guerriers partageront avec leurs épouses le soin de pourvoir à la tranquillité de la ville, comme le chien fidèle partage avec sa compagne la garde du

[1] Plat. de rep. lib. 5, p. 452. — [2] Id. ibid. p. 455.

troupeau confié à sa vigilance[1]. Les uns et les autres seront élevés dans les mêmes principes, dans les mêmes lieux et sous les mêmes maîtres. Ils recevront ensemble, avec les élémens des sciences, les leçons de la sagesse; et dans le gymnase, les jeunes filles, dépouillées de leurs habits et parées de leurs vertus comme du plus honorable des vêtemens, disputeront le prix des exercices aux jeunes garçons leurs émules[2].

Nous avons trop de décence et de corruption pour n'être pas blessés d'un règlement qu'une longue habitude et des mœurs plus pures rendraient moins dangereux. Cependant les magistrats seront chargés d'en prévenir les abus[3]. Dans des fêtes instituées pour former des unions légitimes et saintes, ils jetteront dans une urne les noms de ceux qui devront donner des gardiens à la république. Ce seront les guerriers depuis l'âge de trente ans jusqu'à celui de cinquante-cinq, et les guerrières, depuis l'âge de vingt jusqu'à celui de quarante ans[4]. On réglera le nombre des concurrens sur les pertes qu'elle aura faites; car nous devons éviter avec le même soin l'excès et le défaut de population. Le hasard, en appa-

[1] Plat. de rep. lib. 5, p. 451; lib. 7, p. 537. — [2] Id. ibid. lib. 5, p. 452 et 457. — [3] Id. ibid. p. 458. — [4] Id. ibid. p. 460.

rence, assortira les époux; mais les magistrats, par des pratiques adroites, en corrigeront si bien les caprices, qu'ils choisiront toujours les sujets de l'un et de l'autre sexe les plus propres à conserver dans sa pureté la race de nos guerriers. En même temps, les prêtres et les prêtresses répandront le sang des victimes sur l'autel, les airs retentiront du chant des épithalames [1], et le peuple, témoin et garant des nœuds formés par le sort, demandera au ciel des enfans encore plus vertueux que leurs pères.

Ceux qui naîtront de ces mariages seront aussitôt enlevés à leurs parens, et déposés dans un endroit où leurs mères, sans les reconnaître, iront distribuer, tantôt à l'un, tantôt à l'autre, ce lait qu'elles ne pourront plus réserver exclusivement pour les fruits de leur amour [2].

Dans ce berceau des guerriers ne paraîtront pas les enfans qui auraient apporté en naissant quelque difformité; ils seront écartés au loin, et cachés dans quelque retraite obscure: on n'y admettra pas non plus les enfans dont la naissance n'aurait pas été précédée par les cérémonies augustes dont je viens de parler, ni ceux que leurs parens auraient mis au jour par une union prématurée ou tardive [3].

[1] Plat. de rep. lib. 5, p. 459. — [2] Id. ibid. p. 460. — [3] Id. ibid.

Dès que les deux époux auront satisfait aux vœux de la patrie, ils se sépareront, et resteront libres, jusqu'à ce que les magistrats les appellent à un nouveau concours, et que le sort leur assigne d'autres liens. Cette continuité d'hymens et de divorces fera que les femmes pourront appartenir successivement à plusieurs guerriers [1].

Mais, quand les uns et les autres auront passé l'âge prescrit par la loi aux engagemens qu'elle avoue [2], il leur sera permis d'en contracter d'autres, pourvu toutefois que d'un côté ils ne fassent paraître aucun fruit de leur union, et que d'un autre côté ils évitent de s'unir aux personnes qui leur ont donné ou qui leur doivent la naissance.

Mais comme ils ne pourraient pas les reconnaître, il leur suffira de compter parmi leurs fils et leurs filles tous les enfans nés dans le même temps que ceux dont ils seront véritablement les auteurs; et cette illusion sera le principe d'un accord inconnu aux autres états [3]. En effet, chaque guerrier se croira uni par les liens du sang avec tous ses semblables; et par là se multiplieront tellement entre eux les rapports de parenté, qu'on entendra retentir partout les noms tendres

[1] Plat. de rep. lib. 5, p. 457. — [2] Id. ibid. p. 461. — [3] Id. ibid. p. 463.

et sacrés de père et de mère, de fils et de fille, de frère et de sœur. Les sentimens de la nature, au lieu de se concentrer en des objets particuliers, se répandront en abondance sur cette grande famille, qu'ils animeront d'un même esprit : les cœurs rempliront aisément des devoirs qu'ils se feront eux-mêmes ; et, renonçant à tout avantage personnel, ils se transmettront leurs peines, qu'ils affaibliront, et leurs plaisirs, qu'ils augmenteront en les partageant : tout germe de division sera étouffé par l'autorité des chefs, et toute violence enchaînée par la crainte d'outrager la nature[1].

Cette tendresse précieuse qui les rapprochera pendant la paix se réveillera avec plus de force pendant la guerre. Qu'on place sur un champ de bataille un corps de guerriers jeunes, pleins de courage[2], exercés depuis leur enfance aux combats, parvenus enfin au point de déployer les vertus qu'ils ont acquises, et persuadés qu'une lâcheté va les avilir, une belle action les élever au comble de l'honneur, et le trépas leur mériter des autels; que dans ce moment la voix puissante de la patrie frappe leurs oreilles et les appelle à sa défense; qu'à cette voix se joignent les cris plaintifs de l'amitié qui leur montre de

[1] Plat. de rep. lib. 5, p. 465. — [2] Id. ibid. p. 471.

rang en rang tous leurs amis en danger ; enfin, pour imprimer dans leur âme les émotions les plus fortes, qu'on jette au milieu d'eux leurs épouses et leurs enfans ; leurs épouses, qui viennent combattre auprès d'eux et les soutenir de leur voix et de leurs regards ; leurs enfans, à qui ils doivent des leçons de valeur, et qui vont peut-être périr par le fer barbare de l'ennemi : croira-t-on que cette masse, embrasée par ces puissans intérêts comme par une flamme dévorante, hésite un instant à ramasser ses forces et ses fureurs, à tomber comme la foudre sur les troupes ennemies, et à les écraser par son poids irrésistible ?

Tels seront les grands effets de l'union établie entre des guerriers. Il en est un qu'ils devront uniquement à leur vertu [1] ; ce sera de s'arrêter, et de redevenir doux, sensibles, humains, après la victoire : dans l'ivresse même du succès, ils ne songeront ni à charger de fers un ennemi vaincu, ni à outrager ses morts sur le champ de bataille, ni à suspendre ses armes dans les temples des dieux, peu jaloux d'une pareille offrande, ni à porter le ravage dans les campagnes ou le feu dans les maisons. Ces cruautés, qu'ils se permettraient à peine contre les bar-

[1] Plat. de rep. lib. 5, p. 469, etc.

bares, ne doivent point s'exercer dans la Grèce, dans cette république de nations amies, dont les divisions ne devraient jamais présenter l'image de la guerre, mais plutôt celle des troubles passagers qui agitent quelquefois les citoyens d'une même ville[1].

Nous croyons avoir pourvu suffisamment au bonheur de nos guerriers[2]; nous les avons enrichis à force de privations; sans rien posséder, ils jouiront de tout; il n'y en aura aucun parmi eux qui ne puisse dire : Tout m'appartient. Et qui ne doive ajouter, dit Aristote qui jusque alors avait gardé le silence : Rien ne m'appartient en effet. O Platon! ce ne sont pas les biens que nous partageons qui nous touchent le plus, ce sont ceux qui nous sont personnels. Dès que vos guerriers n'auront aucune sorte de propriété, n'en attendez qu'un intérêt sans chaleur comme sans objet; leur tendresse ne pouvant se fixer sur cette foule d'enfans dont ils seront entourés, tombera dans la langueur, et ils se reposeront les uns sur les autres du soin de leur donner des exemples et des leçons, comme on voit les esclaves d'une maison négliger des devoirs qui leur sont communs à tous[3].

[1] Plat. de rep. lib. 5, p. 465. — [2] Id. ibid. — [3] Aristot de polit. lib. 2, cap. 3 et 4, t. 2, p. 314, etc.

Platon répondit : Nous avons mis dans les cœurs de nos guerriers deux principes qui, de concert, doivent sans cesse ranimer leur zèle : le sentiment et la vertu. Non-seulement ils exerceront le premier d'une manière générale, en se regardant tous comme les citoyens d'une même patrie, mais ils s'en pénétreront encore davantage en se regardant comme les enfans d'une même famille : ils le seront en effet, et l'obscurité de leur naissance n'obscurcira point les titres de leur affinité. Si l'illusion n'a pas ici autant de force que la réalité, elle aura plus d'étendue, et la république y gagnera ; car il lui importe fort peu qu'entre certains particuliers les affections soient portées à l'excès, pourvu qu'elles passent dans toutes les âmes, et qu'elles suffisent pour les lier d'une chaîne commune. Mais si par hasard elles étaient trop faibles pour rendre nos guerriers appliqués et vigilans, n'avons-nous pas un autre mobile, cette vertu sublime qui les portera sans cesse à faire au-delà de leurs devoirs?

Aristote allait répliquer; mais nous l'arrêtâmes, et il se contenta de demander à Platon s'il était persuadé que sa république pût exister?

Platon reprit avec douceur : Rappelez-vous l'objet de mes recherches [1]. Je veux prouver que

[1] Plat. de rep. lib. 5, p. 472.

le bonheur est inséparable de la justice, et, dans cette vue, j'examine quel serait le meilleur des gouvernemens, pour montrer ensuite qu'il serait le plus heureux. Si un peintre offrait à nos yeux une figure dont la beauté surpassât toutes nos idées, lui objecterait-on que la nature n'en produit pas de semblables? Je vous offre de même le tableau de la plus parfaite des républiques; je le propose comme un modèle dont les autres gouvernemens doivent plus ou moins approcher pour être plus ou moins heureux. Je vais plus loin, et j'ajoute que mon projet, tout chimérique qu'il paraît être, pourrait en quelque manière se réaliser, non-seulement parmi nous, mais encore partout ailleurs, si l'on avait soin d'y faire un changement dans l'administration des affaires. Quel serait ce changement? que les philosophes montassent sur le trône, ou que les souverains devinssent philosophes [1].

Cette idée révoltera sans doute ceux qui ne connaissent pas la vraie philosophie. Les autres verront que sans elle il n'est plus de remède aux maux qui affligent l'humanité.

Me voilà parvenu à la troisième et à la plus importante classe de nos citoyens : je vais parler de nos magistrats, de ce petit nombre d'hommes

[1] Plat. de rep. lib. 5, p. 473.

choisis parmi des hommes vertueux, de ces chefs, en un mot, qui, tirés de l'ordre des guerriers, seront autant au-dessus d'eux par l'excellence de leur mérite que les guerriers seront au-dessus des artisans et des laboureurs.

Quelle précaution ne faudra-t-il pas dans notre république pour choisir des hommes si rares! quelle étude pour les connaître! quelle attention pour les former! Entrons dans ce sanctuaire où l'on élève les enfans des guerriers, et où les enfans des autres citoyens peuvent mériter d'être admis. Attachons-nous à ceux qui, réunissant les avantages de la figure aux grâces naturelles, se distingueront de leurs semblables dans les exercices du corps et de l'esprit[1]. Examinons si le désir de savoir, si l'amour du bien étincellent de bonne heure dans leurs regards et dans leurs discours; si, à mesure que leurs lumières se développent, ils se pénètrent d'un plus vif intérêt pour leurs devoirs, et si, à proportion de leur âge, ils laissent de plus en plus échapper les traits d'un heureux caractère. Tendons des piéges à leur raison naissante. Si les principes qu'elle a reçus ne peuvent être altérés ni par le temps ni par des principes contraires, attaquons-les par la crainte de la douleur, par l'attrait du plaisir, par

[1] Plat. de rep. lib. 6, p. 485 et 486; lib. 7, p. 535.

toutes les espèces de violence et de séduction[1]. Plaçons ensuite ces jeunes élèves en présence de l'ennemi, non pour qu'ils s'engagent dans la mêlée, mais pour être spectateurs d'un combat, et remarquons bien l'impression que les travaux et les dangers feront sur leurs organes. Après les avoir vus sortir de ces épreuves aussi purs que l'or qui a passé par le creuset[2], après nous être assurés qu'ils ont naturellement de l'éloignement pour les plaisirs des sens, de l'horreur pour le mensonge[3]; qu'ils joignent la justesse de l'esprit à la noblesse des sentimens, et la vivacité de l'imagination à la solidité du caractère[4], soyons plus attentifs que jamais à épier leur conduite et à suivre les progrès de leur éducation.

Nous avons parlé plus haut des principes qui doivent régler leurs mœurs; il est question à présent des sciences qui peuvent étendre leurs lumières. Telles seront d'abord l'arithmétique et la géométrie[5], toutes deux propres à augmenter les forces et la sagacité de l'esprit, toutes deux utiles au guerrier pour le diriger dans ses opérations militaires, et absolument nécessaires au philosophe pour l'accoutumer à fixer ses idées et à s'élever jusqu'à la vérité. L'astronomie, la

[1] Plat. de rep. lib. 3, p. 413. — [2] Id. ibid. lib. 6, p. 503. — [3] Id. ibid. p. 485. — [4] Id. ibid. p. 503. — [5] Id. ibid. lib. 7, p. 522 et 526.

musique, toutes les sciences qui produiront le même effet entreront dans le plan de notre institution[1]. Mais il faudra que nos élèves s'appliquent à ces études sans effort, sans contrainte, et en se jouant[2]; qu'ils les suspendent à l'âge de dix-huit ans, pour ne s'occuper, pendant deux ou trois ans, que des exercices du gymnase, et qu'ils les reprennent ensuite, pour mieux saisir les rapports qu'elles ont entre elles[3]. Ceux qui continueront à justifier les espérances qu'ils nous avaient données dans leur enfance obtiendront des distinctions honorables; et dès qu'ils seront parvenus à l'âge de trente ans, nous les initierons à la science de la méditation, à cette dialectique sublime qui doit être le terme de leurs premières études, et dont l'objet est de connaître moins l'existence que l'essence des choses[a].

Ne nous en prenons qu'à nous-mêmes si cet objet n'a pas été rempli jusqu'à présent. Nos jeunes gens, s'occupant trop tôt de la dialectique, et ne pouvant remonter aux principes des vérités qu'elle enseigne, se font un amusement de ses ressources[4], et se livrent des combats où,

[1] Plat. de rep. lib. 7, p. 527 et 530. — [2] Id. ibid. p. 536. — [3] Id. ibid. p. 537. — [a] Du temps de Platon, sous le nom de dialectique, on comprenait à la fois la logique, la théologie naturelle et la métaphysique. — [4] Plat. ibid. p. 539.

tantôt vainqueurs et tantôt vaincus, ils parviennent à n'acquérir que des doutes et des erreurs. De là ces défauts qu'ils conservent toute leur vie, ce goût pour la contradiction, cette indifférence pour des vérités qu'ils n'ont pas su défendre, cette prédilection pour des sophismes qui leur ont valu la victoire.

Des succès si frivoles et si dangereux ne tenteront pas les élèves que nous achevons de former; des lumières toujours plus vives seront le fruit de leurs entretiens, ainsi que de leur application. Dégagés des sens, ensevelis dans la méditation, ils se rempliront peu à peu de l'idée du bien; de ce bien après lequel nous soupirons avec tant d'ardeur, et dont nous nous formons des images si confuses; de ce bien suprême, qui, source de toute vérité et de toute justice, doit animer le souverain magistrat, et le rendre inébranlable dans l'exercice de ses devoirs [1]. Mais où réside-t-il? où doit-on le chercher? Est-ce dans ces plaisirs qui nous enivrent? dans ces connaissances qui nous enorgueillissent? dans cette décoration brillante qui nous éblouit? Non, car tout ce qui est changeant et mobile ne saurait être le vrai bien. Quittons la terre et les ombres qui la couvrent; élevons nos esprits vers le

[1] Plat. de rep. lib. 6, p. 505 et 508.

séjour de la lumière, et annonçons aux mortels les vérités qu'ils ignorent.

Il existe deux mondes, l'un visible et l'autre idéal [1]. Le premier, formé sur le modèle de l'autre, est celui que nous habitons. C'est là que tout étant sujet à la génération et à la corruption, tout change et s'écoule sans cesse; c'est là qu'on ne voit que des images et des portions fugitives de l'être. Le second renferme les essences et les exemplaires de tous les objets visibles; et ces essences sont de véritables êtres, puisqu'elles sont immuables. Deux rois, dont l'un est le ministre, et l'esclave de l'autre, répandent leurs clartés dans ces deux mondes. Du haut des airs, le soleil fait éclore et perpétue les objets qu'il rend visibles à nos yeux. Du lieu le plus élevé du monde intellectuel, le bien suprême produit et conserve les essences qu'il rend intelligibles à nos âmes [2]. Le soleil nous éclaire par sa lumière, le bien suprême par sa vérité; et comme nos yeux ont une perception distincte lorsqu'ils se fixent sur des corps où tombe la lumière du jour, de même notre âme acquiert une vraie science lorsqu'elle considère des êtres où la vérité se réfléchit.

Mais voulez-vous connaître combien les jours qui éclairent ces deux empires diffèrent en éclat

[1] Plat. de rep. lib. 6, p. 509. — [2] Id. ibid. p. 508.

et en beauté ? imaginez un antre profond, où des hommes sont, depuis leur enfance, tellement assujettis par des chaînes pesantes, qu'ils ne peuvent ni changer de lieu, ni voir d'autres objets que ceux qu'ils ont en face[1]; derrière eux, à une certaine distance, est placé sur une hauteur un feu dont la lueur se répand dans la caverne; entre ce feu et les captifs est un mur, le long duquel des personnes vont et viennent, les unes en silence, les autres s'entretenant ensemble, tenant de leurs mains et élevant au-dessus du mur des figures d'hommes ou d'animaux, des meubles de toute espèce, dont les ombres iront se retracer sur le côté de la caverne exposé aux regards des captifs. Frappés de ces images passagères, ils les prendront pour des êtres réels, et leur attribueront le mouvement, la vie et la parole. Choisissons à présent un de ces captifs[2], et, pour dissiper son illusion, brisons ses fers, obligeons-le de se lever et de tourner la tête : étonné des nouveaux objets qui s'offriront à lui, il doutera de leur réalité; ébloui et blessé de l'éclat du feu, il en détournera ses regards pour les porter sur les vains fantômes qui l'occupaient auparavant. Faisons-lui subir une nouvelle épreuve; arrachons-le de sa caverne malgré ses cris,

[1] Plat. de rep. lib. 7, p. 514. — [2] Id. ibid. p. 515.

ses efforts, et les difficultés d'une marche pénible. Parvenu sur la terre, il se trouvera tout à coup accablé de la splendeur du jour; et ce ne sera qu'après bien des essais qu'il pourra discerner les ombres, les corps, les astres de la nuit, fixer le soleil, et le regarder comme l'auteur des saisons et le principe fécond de tout ce qui tombe sous nos sens [1].

Quelle idée aura-t-il alors des éloges qu'on donne dans le souterrain à ceux qui les premiers saisissent et reconnaissent les ombres à leur passage? Que pensera-t-il des prétentions, des haines, des jalousies que ces découvertes excitent parmi ce peuple de malheureux? Un sentiment de pitié l'obligera sans doute de voler à leur secours, pour les détromper de leur fausse sagesse et de leur puéril savoir : mais comme, en passant tout à coup d'une si grande lumière à une si grande obscurité, il ne pourra d'abord rien discerner, ils s'élèveront contre lui; et, ne cessant de lui reprocher son aveuglement, ils le citeront comme un exemple effrayant des dangers que l'on court à passer dans la région supérieure [2].

Voilà précisément le tableau de notre funeste condition : le genre humain est enseveli dans

[1] Plat. de rep. lib. 7, p. 516. — [2] Id. ibid. p. 517.

une caverne immense, chargé de fers; et ne pouvant s'occuper que d'ombres vaines et artificielles [1]: c'est là que les plaisirs n'ont qu'un retour amer; les biens, qu'un éclat trompeur; les vertus, qu'un fondement fragile; les corps mêmes, qu'une existence illusoire: il faut sortir de ce lieu de ténèbres; il faut briser ses chaînes, s'élever par des efforts redoublés jusqu'au monde intellectuel [2], s'approcher peu à peu de la suprême intelligence, et en contempler la nature divine dans le silence des sens et des passions. Alors on verra que de son trône découlent, dans l'ordre moral, la justice, la science et la vérité; dans l'ordre physique, la lumière du soleil, les productions de la terre, et l'existence de toutes choses. Non, une âme qui, parvenue à cette grande élévation, a une fois éprouvé les émotions, les élancemens, les transports qu'excite la vue du bien suprême [3], ne daignera pas revenir partager nos travaux et nos honneurs; ou si elle descend parmi nous, et qu'avant d'être familiarisée avec nos ténèbres, elle soit forcée de s'expliquer sur la justice devant des hommes qui n'en connaissent que le phantôme [4], ses principes nouveaux paraîtront si bizarres, si dange-

[1] Plat. de rep. lib. 7, p. 517. — [2] Id. ibid. — [3] Id. in Phæd. t. 3, p. 250; id. de rep. lib. 6, p. 485. — [4] Id. de rep. lib. 7, p. 517.

reux, qu'on finira par rire de sa folie, ou par la punir de sa témérité.

Tels sont néanmoins les sages qui doivent être à la tête de notre république, et que la dialectique doit former. Pendant cinq ans entiers consacrés à cette étude[1], ils méditeront sur la nature du vrai, du juste, de l'honnête. Peu contens des notions vagues et incertaines qu'on en donne maintenant, ils en rechercheront la vraie origine; ils liront leurs devoirs, non dans les préceptes des hommes, mais dans les instructions qu'ils recevront directement du premier des êtres. C'est dans les entretiens familiers qu'ils auront, pour ainsi dire, avec lui, qu'ils puiseront des lumières infaillibles pour discerner la vérité, une fermeté inébranlable dans l'exercice de la justice, et cette obstination à faire le bien, dont rien ne peut triompher, et qui, à la fin, triomphe de tout.

Mais pendant qu'étroitement unis avec le bien suprême, et que, vivant d'une vie véritable[2], ils oublieront toute la nature, la république, qui a des droits sur leurs vertus, les rappellera pour leur confier des emplois militaires et d'autres fonctions convenables à leur âge[3]. Elle les éprou-

[1] Plat. de rep. lib. 7, p. 539. — [2] Id. ibid. lib. 6, p. 490. — [3] Id. ibid. lib. 7, p. 519 et 540.

vera de nouveau, jusqu'à ce qu'ils soient parvenus à leur cinquantième année; alors, revêtus malgré eux de l'autorité souveraine, ils se rapprocheront avec une nouvelle ferveur de l'Être suprême, afin qu'il les dirige dans leur conduite. Ainsi, tenant au ciel par la philosophie, et à la terre par leurs emplois, ils éclaireront les citoyens, et les rendront heureux. Après leur mort, ils revivront en des successeurs formés par leurs leçons et leurs exemples; la patrie reconnaissante leur élevera des tombeaux, et les invoquera comme des génies tutélaires [1].

Les philosophes que nous placerons à la tête de notre république ne seront donc point ces déclamateurs oisifs, ces sophistes méprisés de la multitude qu'ils sont incapables de conduire [2]. Ce seront des âmes fortes, grandes, uniquement occupées du bien de l'état, éclairées sur tous les points de l'administration par une longue expérience et par la plus sublime des théories, devenues par leurs vertus et leurs lumières les images et les interprètes des dieux sur la terre. Comme notre république sera très-peu étendue [3], ils pourront d'un coup-d'œil en embrasser toutes les parties. Leur autorité, si respectable

[1] Plat. de rep. lib. 3, p. 414; lib. 7, p. 540. — [2] Id. ibid. lib. 6, p. 493. — [3] Id. ibid. lib. 4, p. 423.

par elle-même, sera soutenue, au besoin, par ce corps de guerriers invincibles et pacifiques, qui n'auront d'autre ambition que de défendre les lois et la patrie[1]. Le peuple trouvera son bonheur dans la jouissance d'une fortune médiocre, mais assurée; les guerriers, dans l'affranchissement des soins domestiques, et dans les éloges que les hommes donneront à leurs succès[2]; les chefs, dans le plaisir de faire le bien, et d'avoir l'Être suprême pour témoin.

A ces motifs Platon en ajouta un autre plus puissant encore : le tableau des biens et des maux réservés dans une autre vie au vice et à la vertu. Il s'étendit sur l'immortalité et sur les diverses transmigrations de l'âme[3]; il parcourut ensuite les défauts essentiels des gouvernemens établis parmi les hommes, et finit par observer qu'il n'avait rien prescrit sur le culte des dieux, parce que c'était à l'oracle de Delphes qu'il appartenait de le régler.

Quand il eut achevé de parler, ses disciples, entraînés par son éloquence, se livraient à leur admiration. Mais d'autres auditeurs, plus tranquilles, prétendaient qu'il venait d'élever un édifice plus imposant que solide[4], et que son sys-

[1] Plat. de rep. lib. 3, p. 395. — [2] Id. ibid. lib. 5, p. 468. — [3] Id. ibid. lib. 10, p. 608. — [4] Aristot. de rep. lib. 4, cap. 4, t. 2, p. 367.

tème ne devait être regardé que comme le délire d'une imagination exaltée et d'une âme vertueuse. D'autres le jugeaient avec encore plus de sévérité. Platon, disaient-ils, n'est pas l'auteur de ce projet; il l'a puisé dans les lois de Lycurgue, et dans les écrits de Protagoras, où il se trouve presque en entier [1]. Pendant qu'il était en Sicile, il voulut le réaliser dans un coin de cette île : le jeune Denys, roi de Syracuse, qui lui en avait d'abord accordé la permission, la lui refusa ensuite [2]. Il semble ne le proposer maintenant qu'avec des restrictions, et comme une simple hypothèse; mais, en déclarant plus d'une fois, dans son discours, que l'exécution en est possible [3], il a dévoilé ses sentimens secrets.

Autrefois, ajoutait-on, ceux qui cherchaient à corriger la forme des gouvernemens étaient des sages qui, éclairés par leur propre expérience ou par celle des autres, savaient que les maux d'un état s'aigrissent, au lieu de se guérir, par des remèdes trop violens; ce sont aujourd'hui des philosophes qui ont plus d'esprit que de lumières, et qui voudraient former des gou-

[1] Aristox. ap. Diog. Laert. lib. 3, §. 37. — [2] Diog. Laert. lib. 3, §. 21. — [3] Plat. de rep. lib. 5, p. 471 et 472; lib. 6, p. 499; lib. 7, p. 540.

vernemens sans défauts, et des hommes sans faiblesses. Hippodamus de Milet fut le premier qui, sans avoir eu part à l'administration des affaires, conçut un nouveau plan de république[1]. Protagoras[2] et d'autres auteurs ont suivi son exemple, qui le sera encore dans la suite: car rien n'est si facile que d'imaginer des systèmes pour procurer le bonheur d'un peuple, comme rien n'est si difficile que de les exécuter. Eh! qui le sait mieux que Platon, lui qui n'a pas osé donner ses projets de réforme à des peuples qui les désiraient, ou qui les a communiqués à d'autres qui n'ont pu en faire usage[3]? Il les refusa aux habitans de Mégalopolis, sous prétexte qu'ils ne voulaient pas admettre l'égalité parfaite des biens et des honneurs[4]; il les refusa aux habitans de Cyrène, par la raison qu'ils étaient trop opulens pour obéir à ses lois[5]; mais si les uns et les autres avaient été aussi vertueux, aussi détachés des biens et des distinctions qu'il l'exigeait, ils n'auraient pas eu besoin de ses lumières. Aussi ces prétextes ne l'empêchèrent-ils pas de dire son avis à ceux de Syra-

[1] Aristot. de rep. lib. 2, cap. 8, t. 2, p. 325. — [2] Diog. Laert. lib. 9. §. 55. — [3] Plut de fort. Alex. t. 2, p. 328. — [4] Pamphil. ap. Diog. Laert. lib. 3, §. 23. Ælian. var. hist. lib. 2, cap. 42. — [5] Plut. in Lucull. t. 1, p. 492; id. ad princip. iner. t. 2, p. 799. Ælian. var. hist. lib. 12, cap. 30.

cuse, qui, après la mort de Dion, l'avaient consulté sur la forme de gouvernement qu'ils devaient établir dans leur ville [1]. Il est vrai que son plan ne fut pas suivi, quoiqu'il fût d'une plus facile exécution que celui de sa république.

C'est ainsi que, soit à juste titre, soit par jalousie, s'exprimaient, sur les projets politiques de ce philosophe, plusieurs de ceux qui venaient de l'entendre.

[1] Plat. epist. 8, t. 3, p. 352.

FIN DU CHAPITRE CINQUANTE-QUATRIÈME.

CHAPITRE LV.

Du Commerce des Athéniens.

Le port du Pirée est très-fréquenté, non-seulement par les vaisseaux grecs, mais encore par ceux des nations que les Grecs appellent barbares[1]. La république en attirerait un plus grand nombre, si elle profitait mieux de l'heureuse situation du pays, de la bonté de ses ports, de sa supériorité dans la marine, des mines d'argent et des autres avantages qu'elle possède, et si elle récompensait par des honneurs les négocians dont l'industrie et l'activité augmenteraient la richesse nationale[2]. Mais quand les Athéniens sentirent la nécessité de la marine, trop remplis de l'esprit de conquête, ils n'aspirèrent à l'empire de la mer que pour usurper celui du continent; et depuis, leur commerce s'est borné à tirer des autres pays les denrées et les productions nécessaires à leur subsistance.

Dans toute la Grèce, les lois ont mis des entraves au commerce; celles de Carthage en ont mis quelquefois à la propriété des colons. Après

[1] Demosth. in Lacrit. p. 948.—[2] Xenoph. rat. redit. p. 922.

s'être emparée d'une partie de la Sardaigne, et l'avoir peuplée de nouveaux habitans[1], Carthage leur défendit d'ensemencer leurs terres, et leur ordonna d'échanger les fruits de leur industrie contre les denrées trop abondantes de la métropole[2]. Les colonies grecques ne se trouvent pas dans la même dépendance; et sont, en général, plus en état de fournir des vivres à leurs métropoles que d'en recevoir.

Platon compare l'or et la vertu à deux poids qu'on met dans une balance, et dont l'un ne peut monter sans que l'autre baisse[3]. Suivant cette idée, une ville devrait être située loin de la mer, et ne recueillir ni trop ni trop peu de denrées. Outre qu'elle conserverait ses mœurs, il lui faudrait moitié moins de lois qu'il n'en faut aux autres états; car, plus le commerce est florissant, plus on doit les multiplier[4]. Les Athéniens en ont un assez grand nombre relatives aux armateurs, aux marchands, aux douanes, aux intérêts usuraires, et aux différentes espèces de conventions qui se renouvellent sans cesse, soit au Pirée, soit chez les banquiers.

Dans plusieurs de ces lois, on s'est proposé

[1] Bochart. geogr. sacr. lib. 1, cap. 31. — [2] Aristot. de mirab. auscult. t. 1, p. 1159. — [3] Plat. de rep. lib. 8, t. 2, p. 550. — [4] Id. de leg. lib. 8, t. 2, p. 842.

d'écarter, autant qu'il est possible, les procès et les obstacles qui troublent les opérations du commerce. Elles infligent une amende de mille drachmes[a], et quelquefois la peine de la prison, à celui qui dénonce un négociant sans être en état de prouver le délit dont il l'accuse[1]. Les vaisseaux marchands ne tenant la mer que depuis le mois de munychion jusqu'au mois de boédromion[b], les causes qui regardent le commerce ne peuvent être jugées que pendant les six mois écoulés depuis le retour des vaisseaux jusqu'à leur nouveau départ[2]. A des dispositions si sages Xénophon proposait d'ajouter des récompenses pour les juges qui termineraient au plus tôt les contestations portées à leur tribunal[3].

Cette juridiction, qui ne connaît que de ces sortes d'affaires, veille avec beaucoup de soin sur la conduite des négocians. Le commerce se soutenant mieux par ceux qui prêtent que par ceux qui empruntent, je vis punir de mort un citoyen, fils d'un Athénien qui avait commandé les armées, parce qu'ayant emprunté de grandes

[a] Neuf cents livres. — [1] Orat. in Theocr. ap. Demosth. p. 850. — [b] Dans le cycle de Méton, le mois munychion commençait au plus tôt le 28 mars de l'année julienne, et le mois boédromion le 23 août. Ainsi les vaisseaux tenaient la mer depuis le commencement d'avril jusqu'à la fin de septembre. — [2] Demosth in Apat. p. 937. Pet. leg. attic. p. 423. — [3] Xenoph. rat. redit. p. 922.

sommes sur la place, il n'avait pas fourni des hypothèques suffisantes [1].

Comme l'Attique produit peu de blé, il est défendu d'en laisser sortir [2]; et ceux qui en vont chercher au loin ne peuvent, sans s'exposer à des peines rigoureuses, le verser dans aucune autre ville [3]. On en tire de l'Égypte et de la Sicile [4]; en beaucoup plus grande quantité de Panticapée et de Théodosie, villes de la Chersonèse taurique, parce que le souverain de ce pays, maître du Bosphore cimmérien, exempte les vaisseaux athéniens du droit de trentième qu'il prélève sur l'exportation de cette denrée. A la faveur de ce privilége, ils naviguent par préférence au Bosphore cimmérien, et Athènes en reçoit tous les ans quatre cent mille médimnes de blé [5].

On apporte de Panticapée, et des différentes côtes du Pont-Euxin, des bois de construction, des esclaves, de la saline, du miel, de la cire, de la laine, des cuirs et des peaux de chèvre [6] [a];

[1] Demosth. in Phorm. p. 947. — [2] Ulp. in orat. Demosth. adv. Timocr. p. 822. — [3] Demosth. in Lacrit. p. 956; id. in Phorm. p. 945. Liban. in Demosth. adv. Theocr. p. 848. — [4] Demosth. in Dionys. p. 1122. — [5] Id. in Leptin. p. 545. — [6] Id. in Lacrit. p. 953 et 954; id. in Phorm. p. 941. Polyb. lib. 4, p. 306. — [a] Le même commerce subsiste encore aujourd'hui. On tire tous les ans de Caffa (l'ancienne Théodosie), et des environs, une grande quantité de poisson salé, du blé, des cuirs, de la laine, etc. (Voyage de Chardin, t. 1, p. 108 et 117.)

de Byzance et de quelques autres cantons de la Thrace et de la Macédoine, du poisson salé, des bois de charpente et de construction [1]; de la Phrygie et de Milet, des tapis, des couvertures de lit, et de ces belles laines dont on fabrique des draps [2]; des îles de la mer Égée, du vin et toutes les espèces de fruits qu'elles produisent; de la Thrace, de la Thessalie, de la Phrygie et de plusieurs autres pays, une assez grande quantité d'esclaves.

L'huile est la seule denrée que Solon ait permis d'échanger contre les marchandises étrangères [3]: la sortie de toutes les autres productions de l'Attique est prohibée; et l'on ne peut, sans payer de gros droits [4], exporter des bois de construction, tels que le sapin, le cyprès, le platane, et d'autres arbres qui croissent aux environs d'Athènes.

Ses habitans trouvent une grande ressource pour leur commerce dans leurs mines d'argent. Plusieurs villes étant dans l'usage d'altérer leurs monnaies, celles des Athéniens, plus estimées que les autres, procurent des échanges avan-

[1] Thucyd. lib. 4, cap. 108. Theophr. hist. plant. lib. 5, cap. 3, p. 106. Athen. lib. 3, p. 117 et 120. — [2] Aristoph. in av. v. 493; id. in Lysistr. v. 730; id. in ran. v. 549. Spanh. ibid. — [3] Plut. in Solon. t. 1, p. 91. — [4] Theophr. charact. cap. 23. Casaub. ibid. p. 160.

tageux[1]. Pour l'ordinaire ils en achètent du vin dans les îles de la mer Égée, ou sur les côtes de la Thrace; car c'est principalement par le moyen de cette denrée qu'ils trafiquent avec les peuples qui habitent autour du Pont-Euxin[2]. Le goût qui brille dans les ouvrages sortis de leurs mains fait rechercher partout les fruits de leur industrie. Ils exportent au loin des épées et des armes de différentes sortes, des draps, des lits et d'autres meubles. Les livres mêmes sont pour eux un objet de commerce[3].

Ils ont des correspondans dans presque tous les lieux où l'espoir du gain les attire. De leur côté, plusieurs peuples de la Grèce en choisissent à Athènes pour veiller aux intérêts de leur commerce[4].

Parmi les étrangers, les seuls domiciliés peuvent, après avoir payé l'impôt auquel ils sont assujettis, trafiquer au marché public[5]; les autres doivent exposer leurs marchandises au Pirée même; et pour tenir le blé à son prix ordinaire, qui est de cinq drachmes par médimne[6][a],

[1] Demosth. in Timocr p. 805. Polyb. excerpt. leg. p. 853 et 842. Xenoph. rat. redit. p. 922.—[2] Demosth. in Lacrit. p. 949 et 954. Polyb. lib. 4, p. 306.—[3] Xenoph. exped. Cyr. lib. 7, p. 412. —[4] Demosth. in Callip. p. 1099. —[5] Id. in Eubul. p. 887.—[6] Id. in Phorm. p. 946. —[a] Cinq drachmes, quatre livres dix sous; le médimne, environ quatre de nos boisseaux. (Voyez Goguet, de l'orig. des lois, etc. t. 3, p. 260.)

il est défendu, sous peine de mort, à tout citoyen d'en acheter au-delà d'une certaine quantité [1] [a]. La même peine est prononcée contre les inspecteurs des blés, lorsqu'ils ne répriment pas le monopole [2] : manœuvre toujours interdite aux particuliers, et en certains lieux employée par le gouvernement lorsqu'il veut augmenter ses revenus [3].

La plupart des Athéniens font valoir leur argent dans le commerce, mais ils ne peuvent le prêter pour une autre place que pour celle d'Athènes [4]. Ils en tirent un intérêt qui n'est pas fixé par les lois, et qui dépend des conventions exprimées dans un contrat qu'on dépose entre les mains d'un banquier [5], ou d'un ami commun. S'il s'agit, par exemple, d'une navigation au Bosphore cimmérien, on indique dans l'acte le temps du départ du vaisseau, les ports où il doit relâcher, l'espèce de denrées qu'il doit y prendre, la vente qu'il en doit faire dans le Bosphore, les marchandises qu'il en doit rapporter à Athènes [6]; et comme la durée du voyage est incertaine, les

[1] Lys. in Dardan. p. 388. Pet. leg. attic. p. 420. — [a] Le texte de Lysias porte : Πεντήκοντα φορμῶν, qu'on peut rendre par cinquante corbeilles; c'est une mesure dont on ne sait pas exactement la valeur. — [2] Lys. in Dardan. p. 392. — [3] Aristot. de rep. lib. 1, cap. 11, t. 2, p. 309. — [4] Demosth. in Lacrit. p. 957. — [5] Id. in Phorm. p. 941. — [6] Id. in Lacrit. p. 949.

uns conviennent que l'intérêt ne sera exigible qu'au retour du vaisseau; d'autres plus timides, et contens d'un moindre profit, le retirent au Bosphore après la vente des marchandises[1], soit qu'ils s'y rendent eux-mêmes à la suite de leur argent, soit qu'ils y envoient un homme de confiance muni de leur pouvoir[2].

Le prêteur a son hypothèque ou sur les marchandises, ou sur les biens de l'emprunteur[3]; mais le péril de la mer étant en partie sur le compte du premier[4], et le profit du second pouvant être fort considérable, l'intérêt de l'argent prêté peut aller à trente pour cent, plus ou moins, suivant la longueur et les risques du voyage[5].

L'usure dont je parle est connue sous le nom de maritime. L'usure qu'on nomme terrestre est plus criante et non moins variable.

Ceux qui, sans courir les risques de la mer, veulent tirer quelque profit de leur argent, le placent ou chez des banquiers, ou chez d'autres personnes, à douze pour cent par an[6], ou plutôt à un pour cent à chaque nouvelle lune[7]; mais

[1] Demosth. in Phorm. p. 943. — [2] Id. ibid. p. 944. — [3] Id. in Lacrit. p. 950, 951, etc. — [4] Id. in Phorm. p. 940 et 944. — [5] Id. ibid. p. 943. Id. in Lacrit. p. 949; id. in Pantæn. p. 988. — [6] Id. in aphob. p. 900; id. in Pantæn. p. 988. Æschin. in Ctesiph. p. 444. — [7] Aristoph. in nub. v. 17. Schol. ibid. Duport. in Theophr. charact. cap. 10, p. 349.

comme les lois de Solon ne défendent pas de demander le plus haut intérêt possible[1], on voit des particuliers[2] tirer de leur argent plus de seize pour cent par mois[3]; et d'autres, surtout parmi le peuple, exiger tous les jours le quart du principal[4]. Ces excès sont connus, et ne peuvent être punis que par l'opinion publique, qui condamne[5] et ne méprise pas assez les coupables.

Le commerce augmente la circulation des richesses, et cette circulation a fait établir des banquiers qui la facilitent encore. Un homme qui part pour un voyage, ou qui n'ose pas garder chez lui une trop grande somme, la remet entre leurs mains, tantôt comme un simple dépôt et sans en exiger aucun intérêt, tantôt à condition de partager avec eux le profit qu'ils en retirent[6]. Ils font des avances aux généraux qui vont commander les armées[7], ou à des particuliers forcés d'implorer leur secours.

Dans la plupart des conventions que l'on passe avec eux, on n'appelle aucun témoin[8]: ils se contentent, pour l'ordinaire, d'inscrire sur un registre qu'un tel leur a remis une telle somme, et

[1] Lys. in Theomn. p. 179. — [2] Plat. de rep. lib. 8, t. 2, p. 555. — [3] Pet. leg. attic. p. 403. — [4] Theophr. charact. cap. 6. Casaub. ibid. — [5] Demosth. in Pantæn. p. 994. Aristot. de rep. lib. 1, cap. 10. — [6] Herald. animadv. in Salmas. p. 178 et 182. — [7] Demosth. in Timoth. p. 1074. — [8] Isocr. in Trapez. t. 2, p. 449.

qu'ils doivent la rendre à un tel, si le premier vient à mourir[1]. Il serait quelquefois très-difficile de les convaincre d'avoir reçu un dépôt; mais s'ils s'exposaient plus d'une fois à cette accusation, ils perdraient la confiance publique, de laquelle dépend le succès de leurs opérations[2].

En faisant valoir l'argent dont ils ne sont que les dépositaires, en prêtant à un plus gros intérêt qu'ils n'empruntent[3], ils acquièrent des richesses[4] qui attachent à leur fortune des amis dont ils achètent la protection par des services assidus[5]. Mais tout disparaît lorsque, ne pouvant retirer leurs fonds, ils sont hors d'état de remplir leurs engagemens[6]; obligés alors de se cacher[7], ils n'échappent aux rigueurs de la justice qu'en cédant à leurs créanciers les biens qui leur restent[8].

Quand on veut changer des monnaies étrangères, comme les dariques, les cyzicènes, etc., car ces sortes de monnaies ont cours dans le commerce[9], on s'adresse aux banquiers[10], qui, par différens moyens, tels que la pierre-de-touche et

[1] Demosth. in Callip. p. 1098. — [2] Isocr. in Trapez. t. 2, p. 458. Demosth. in Phorm. p. 965. — [3] Herald. animadv. in Salmas. p. 182. — [4] Demosth. ibid. p. 959 et 965. — [5] Isocr. ibid. p. 449. — [6] Demosth. in Timoth. p. 1083. — [7] Id. in Apat. p. 934. — [8] Id. in Phorm. p. 966. — [9] Lys. in Eratosth. p. 194. — [10] Menand. ap. Phrynich. eclog. p. 192. Lys. ap. Poll. lib. 7, cap. 33, §. 170. Theocr. idyll. 12, v. 37. Poll. lib. 3, cap. 9, §. 84. Herald. animadv. in Salmas. p. 176 et 177.

le trébuchet, examinent si elles ne sont pas altérées, tant pour le titre que pour le poids[1].

Les Athéniens en ont de trois espèces. Il paraît qu'ils en frappèrent d'abord en argent, et ensuite en or. Il n'y a guère plus d'un siècle qu'ils ont employé le cuivre à cet usage[2].

Celles en argent sont les plus communes[a]; il a fallu les diversifier, soit pour la solde peu constante des troupes, soit pour les libéralités successivement accordées au peuple, soit pour faciliter de plus en plus le commerce. Au-dessus de la drachme[b], composée de six oboles, sont le didrachme ou la double drachme, et le tétradrachme ou la quadruple drachme; au-dessous, sont des pièces de quatre, de trois et de deux oboles; viennent ensuite l'obole et la demi-obole[3c]. Ces dernières, quoique de peu de valeur, ne pouvant favoriser les échanges parmi le petit peuple, la monnaie de cuivre s'introduisit vers le temps de la guerre du Péloponèse[4], et l'on

[1] Theocr. idyll. 12, v. 37. Lys. in Theomn. p. 179. Lucian. in Hermot. t. 1, p. 810. Poll. lib. 3, cap. 9, §. 84. Hesych. in Ἀργυρογν. et in Ὀβολ. — [2] Corsin. fast. attic. t. 2, p. 224. — [a] Voyez, pour plusieurs de ces monnaies, la Planche des Médailles; et dans le dernier volume de cet ouvrage, la Table des Monnaies d'Athènes. — [b] Dix-huit sous de notre monnaie. — [3] Poll. lib. 9, cap. 6, §. 62. — [c] Douze sous, neuf sous, six sous, trois sous, dix-huit deniers. — [4] Aristoph. in eccles. v. 810. Id. in ran. v. 737. Schol. et Spanh. ibid. Callim. ap. Athen. lib. 15, cap. 3, p. 669. Spanh. in nub. Aristoph. v. 861. Corsin. fast. attic. t. 2, p. 224, et alii.

fabriqua des pièces qui ne valaient que la huitième partie d'une obole[1][a].

La plus forte pièce d'or pèse deux drachmes, et vaut vingt drachmes d'argent[2][b].

L'or était fort rare dans la Grèce lorsque j'y arrivai. On en tirait de la Lydie et de quelques autres contrées de l'Asie mineure; de la Macédoine, où les paysans en ramassaient tous les jours des parcelles et des fragmens que les pluies détachaient des montagnes voisines[3]; de l'île de Thasos, dont les mines, autrefois découvertes par les Phéniciens, conservent encore dans leur sein les indices des travaux immenses qu'avait entrepris ce peuple industrieux[4].

Dans certaines villes, une partie de cette matière précieuse était destinée à la fabrication de la monnaie; dans presque toutes, on l'employait à de petits bijoux pour les femmes, ou à des offrandes pour les dieux.

Deux événemens dont je fus témoin rendirent ce métal plus commun. Philippe, roi de Macédoine, ayant appris qu'il existait dans ses états des mines exploitées dès les temps les plus anciens, et de son temps abandonnées, fit fouiller

[1] Philem. ap. Poll. lib. 9, cap. 6, §. 65.—[a] Quatre deniers et demi.—[2] Hesych. in Χρυσ.—[b] Dix-huit livres.—[3] Thucyd. lib. 4, cap. 105. Aristot. t. 1, p. 1153. Strab. lib. 7, p. 331.—[4] Herodot. lib. 6, cap. 46 et 47. Thucyd. lib. 1, cap. 100. Plut. in Cim. t. 1, p. 487.

celles qu'on avait ouvertes auprès du mont Pangée [1]. Le succès remplit son attente; et ce prince, qui auparavant ne possédait en or qu'une petite fiole qu'il plaçait la nuit sous son oreiller [2], tira tous les ans de ces souterrains plus de mille talens [3] [a]. Dans le même temps, les Phocéens enlevèrent du trésor de Delphes les offrandes en or que les rois de Lydie avaient envoyées au temple d'Apollon [4]. Bientôt la masse de ce métal augmenta au point que sa proportion avec l'argent ne fut plus d'un à treize, comme elle était il y a cent ans [5], ni d'un à douze, comme elle le fut quelque temps après [6], mais seulement d'un à dix [7].

[1] Senec. quæst. nat. lib. 5, p. 773. Strab. lib. 7, p. 331. — [2] Athen. lib. 6, cap. 4, p. 231. — [3] Diod. lib. 16, p. 413. — [a] Plus de cinq millions quatre cent mille livres. — [4] Athen. ibid. p. 232. Diod. ibid. p. 456. — [5] Herodot. lib. 3, cap. 95. — [6] Plat. in Hipparch. t. 2, p. 231. — [7] Menand. ap. Poll. lib. 9, cap. 6, §. 76.

FIN DU CHAPITRE CINQUANTE-CINQUIÈME.

CHAPITRE LVI.

Des Impositions et des Finances chez les Athéniens.

Les revenus de la république ont monté quelquefois jusqu'à la somme de deux mille talens [1][a], et ces revenus sont de deux sortes : ceux qu'elle perçoit dans le pays même, et ceux qu'elle tire des peuples tributaires.

Dans la première classe, il faut compter, 1.° le produit des biens-fonds qui lui appartiennent, c'est-à-dire des maisons qu'elle loue, des terres et des bois qu'elle afferme [2]; 2.° le vingt-quatrième qu'elle se réserve sur le produit des mines d'argent, lorsqu'elle accorde à des particuliers la permission de les exploiter [3]; 3.° le tribut annuel qu'elle exige des affranchis et des dix mille étrangers établis dans l'Attique [4]; 4.° les amendes et les confiscations, dont la plus grande partie est destinée au trésor de l'état [5]; 5.° le

[1] Aristoph. in vesp. v. 658. — [a] Dix millions huit cent mille livres. — [2] Andoc. de myst. p. 12. Xenoph. rat. redit. p. 926. Demosth. in Eubulid. p, 891. — [3] Suid. in Ἀγράφ. μετάλ. — [4] Harpocr. in Μετοίκ. — [5] Demosth. in Timocr. p. 791; id. in Macart. p. 1039. Pot. leg. attic. p. 392.

cinquantième prélevé sur le blé et sur les autres marchandises qu'on apporte des pays étrangers [1], de même que sur plusieurs de celles qui sortent du Pirée [2] [a]; 6.° quantité d'autres petits objets [3], tels que les droits établis sur certaines denrées exposées au marché [4], et l'impôt qu'on exige de ceux qui entretiennent chez eux des courtisanes [5].

On afferme la plupart de ces droits; l'adjudication s'en fait dans un lieu public, en présence de dix magistrats qui président aux enchères [6]. J'eus une fois la curiosité d'épier les menées des traitans. Les uns, pour écarter leurs rivaux, employaient les menaces ou les promesses; les autres dissimulaient leur union sous les apparences de la haine. Après des offres lentement couvertes et recouvertes, on allait continuer le bail aux anciens fermiers, lorsqu'un homme inconnu renchérit d'un talent. L'alarme se mit parmi eux; ils demandèrent qu'il fournît des cautions, car c'est une condition nécessaire: il les donna; et n'ayant plus de moyens de l'éloigner,

[1] Demosth. in Neær. p. 865; id in Lacrit. p. 96. Etymol. magn. in Πεντηκοστ. — [2] Theophr. charact. cap. 23. Casaub. ibid. p. 160. Donat. in Terent. Phorm. v. 100. — [a] Voyez la note XVI à la fin du volume. — [3] Aristoph. in eccles. v. 809. Poll. lib. 8, cap. 10, §. 132. — [4] Demosth. in Eubulid. p. 887. — [5] Æschin. in Timarch. p. 278. Poll. lib. 7, cap. 33, §. 202; lib. 9, cap. 5, §. 29. — [6] Harpocr. et Suid. in Πωλητ. Poll. lib. 8, cap. 9, §. 99.

ils négocièrent secrètement avec lui, et finirent par se l'associer [1].

Les fermiers de l'état doivent, avant le neuvième mois de l'année, remettre la somme convenue aux receveurs des finances. Quand ils manquent à leurs engagemens, ils sont traînés en prison, condamnés à payer le double, et privés d'une partie des priviléges des citoyens, jusqu'à ce qu'ils se soient acquittés. Ceux qui répondent pour eux courent les mêmes risques [2].

La seconde, et la principale branche des revenus de l'état, consiste dans les tributs que lui paient quantité de villes et d'îles qu'il tient dans sa dépendance [3]. Ses titres à cet égard sont fondés sur l'abus du pouvoir. Après la bataille de Platée [4], les vainqueurs ayant résolu de venger la Grèce des insultes de la Perse, les insulaires qui étaient entrés dans la ligue consentirent à destiner tous les ans une somme considérable aux frais de la guerre. Les Athéniens, chargés d'en faire la recette, recueillirent en différens endroits quatre cent soixante talens [a], qu'ils respectèrent tant qu'ils n'eurent pas une supério-

[1] Andoc. de myst. p. 17. Plut. in Alcib. t. 1, p. 193. — [2] Ulpian. in orat. Demosth. adv. Timocr. p. 812. — [3] Aristoph. in vesp. v. 705. — [4] Thucyd. lib. 1, cap. 19 et 96. Plut in Aristid. t. 1, p. 333. Nep. in Aristid. cap. 3, Pausan. lib. 8, p. 705. — [a] Deux millions quatre cent quatre-vingt-quatre mille livres.

rité marquée. Leur puissance s'étant accrue, ils changèrent en contributions humiliantes les dons gratuits des villes alliées, et imposèrent aux unes l'obligation de fournir des vaisseaux quand elles en seraient requises [1], aux autres celle de continuer à payer le tribut annuel auquel elles s'étaient soumises autrefois. Ils taxèrent sur le même pied les nouvelles conquêtes, et la somme totale des contributions étrangères monta, au commencement de la guerre du Péloponèse, à six cents talens [2] [a], et vers le milieu de cette guerre, à douze ou treize cents [3]. Pendant mon séjour en Grèce, les conquêtes de Philippe avaient réduit cette somme à quatre cents talens; mais on se flattait de la ramener un jour à douze cents [4] [b].

Ces revenus, tout considérables qu'ils sont, n'étant pas proportionnés aux dépenses [5], on est souvent obligé de recourir à des moyens extraordinaires, tels que les dons gratuits et les contributions forcées.

Tantôt le sénat expose à l'assemblée générale les besoins pressans de l'état. A cette proposition,

[1] Thucyd. lib. 6, cap. 85; lib. 7, cap. 57. — [2] Id. lib. 2, cap. 13. Plut. in Aristid. t. 1. p. 333. — [a] Trois millions deux cent quarante mille livres. — [3] Andoc. de pac. p. 24. Plut. ibid. — [4] Plut. t. 2, p. 842. — [b] Six millions quatre cent quatre-vingt mille livres. Voyez la note XVII à la fin du volume. — [5] Demosth. in Timocr. p. 788.

les uns cherchent à s'échapper, les autres gardent le silence, et les reproches du public les font rougir de leur avarice ou de leur pauvreté; d'autres enfin annoncent tout haut la somme qu'ils offrent à la république, et reçoivent tant d'applaudissemens qu'on peut douter du mérite de leur générosité [1].

Tantôt le gouvernement taxe chacune des dix tribus, et tous les citoyens qui la composent à proportion de leurs biens, de façon qu'un particulier qui a des possessions dans le district de plusieurs tribus doit payer en plusieurs endroits [2]. La recette est souvent très-difficile : après avoir employé la contrainte par corps, on l'a proscrite, comme opposée à la nature du gouvernement : pour l'ordinaire, on accorde des délais, et quand ils sont expirés, on saisit les biens et on les vend à l'encan [3].

De toutes les charges, la plus onéreuse sans doute est l'entretien de la marine. Il n'y a pas long-temps que deux ou trois riches particuliers armaient une galère à frais communs [4]; il parut ensuite une loi qui subsistait encore à mon arrivée en Grèce, et qui, conformément au nombre

[1] Theophr. charact. cap. 22. Casaub. ibid. p. 155. Plut. in Alcib. t. 1, p. 195. — [2] Demosth. in Polycl. p. 1085. — [3] Thucyd. lib. 3, cap. 18. Demosth. in Androt. p. 705 et 707; id. in Timocr. p. 798. — [4] Lys. in Polyeuch. p. 327. Demosth. in Mid. p. 628.

des tribus, partageait en dix classes de cent vingt personnes chacune tous les citoyens qui possèdent des terres, des fabriques, de l'argent placé dans le commerce ou sur la banque. Comme ils tiennent dans leurs mains presque toutes les richesses de l'Attique, on les obligeait de payer toutes les impositions, et surtout d'entretenir et d'augmenter au besoin les forces navales de la république. Chacun d'entre eux ne devant fournir son contingent que de deux années l'une[1], les douze cents contribuables se subdivisaient en deux grandes classes de six cents chacune, dont trois cents des plus riches et trois cents de ceux qui l'étaient moins. Les premiers répondaient pour les seconds, et faisaient les avances dans un cas pressant[2].

Quand il s'agissait d'un armement, chacune des dix tribus ordonnait de lever dans son district la même quantité de talens qu'elle avait de galères à équiper, et les exigeait d'un pareil nombre de compagnies, composées quelquefois de seize de ses contribuables[3]. Ces sommes perçues étaient distribuées aux triérarques; c'est ainsi qu'on appelle les capitaines de vaisseaux[4].

[1] Isæus, de success. Apollod. p. 67. Demosth. in Leptin. p. 542; id. in Polycl. passim. Pet. leg. attic. p. 274. — [2] Demosth. de class. p. 135; id. in Phænip. p. 1023. Ulpian. in olynth. 2, p. 33. — [3] Demosth. de cor. p. 490. — [4] Id. in Mid. p. 628. Ulpian. ibid. p. 682.

On en nommait deux pour chaque galère ; ils servaient six mois chacun[1], et devaient pourvoir à la subsistance de l'équipage[2] : car pour l'ordinaire la république ne fournissait que les agrès et les matelots[3].

Cet arrangement était défectueux, en ce qu'il rendait l'exécution très-lente, en ce que, sans avoir égard à l'inégalité des fortunes, les plus riches ne contribuaient quelquefois que d'un seizième à l'armement d'une galère. Vers les dernières années de mon séjour en Grèce, Démosthène fit passer un décret qui rend la perception de l'impôt plus facile et plus conforme à l'équité; en voici la substance.

Tout citoyen dont la fortune est de dix talens doit, au besoin, fournir à l'état une galère; il en fournira deux, s'il a vingt talens; mais, possédât-il des richesses très-considérables, on n'exigera de lui que trois galères et une chaloupe. Ceux qui auront moins de dix talens se réuniront pour contribuer d'une galère[4].

Cet impôt, dont on n'exempte que les archontes[5], est proportionné, autant qu'il est possible, aux facultés des citoyens; le poids en

[1] Demosth. in Polycl. p. 1089, 1093, etc. — [2] Plut. de glor. Athen. t. 2, p. 349. — [3] Demosth. in Mid. p. 628. — [4] Id. de cor. p. 490. — [5] Id. in Leptin. p. 545.

tombe toujours sur les plus riches; et c'est une suite de ce principe : que l'on doit asseoir les impositions, non sur les personnes, mais sur les biens[1].

Comme certaines fortunes s'élèvent tandis que d'autres s'abaissent, Démosthène laissa subsister la loi des échanges. Tous les ans, les magistrats chargés du département de la marine permettent à chaque contribuable de se pourvoir contre un citoyen qui est moins taxé que lui, quoiqu'il soit devenu plus riche, ou qu'il l'ait toujours été. Si l'accusé convient de l'amélioration et de la supériorité de sa fortune, il est substitué à l'accusateur sur le rôle des contribuables; s'il n'en convient point, on ordonne les informations, et il se trouve souvent forcé d'échanger ses biens contre ceux de l'accusateur[2].

Les facilités accordées aux commandans des galères, soit par le gouvernement, soit par leur tribu, ne suffiraient pas, si le zèle et l'ambition n'y suppléaient. Comme il est de leur intérêt de se distinguer de leurs rivaux, on en voit qui ne négligent rien pour avoir les bâtimens les plus légers et les meilleurs équipages[3]; d'autres

[1] Demosth. in Androt. p. 707. — [2] Id. Philipp. 1, p. 52; id. in Phænip. p. 1023 et 1027. — [3] Id. in Polycl. p. 1084.

qui augmentent à leurs dépens la paie des matelots, communément fixée à trois oboles par jour [a].

Cette émulation, excitée par l'espoir des honneurs et des récompenses [1], est très-avantageuse dans un état dont la moindre guerre épuise le trésor et intercepte les revenus. Tant que dure cette guerre, les peuples tributaires, sans cesse menacés ou subjugués par les ennemis, ne peuvent fournir du secours à la république, ou sont contraints de lui en demander. Dans ces circonstances critiques, ses flottes portent la désolation sur les côtes éloignées, et reviennent quelquefois chargées de butin. Lorsqu'elles peuvent s'emparer du détroit de l'Hellespont [2], elles exigent de tous les vaisseaux qui font le commerce du Pont-Euxin le dixième des marchandises qu'ils transportent; et cette ressource a plus d'une fois sauvé l'état.

L'obligation de fournir des vaisseaux et des contributions en argent cesse avec la guerre; mais il est d'usage que les citoyens riches donnent, à certains jours, des repas à ceux de leur tribu, qu'ils concourent à l'entretien des gymnases, et procurent aux jeux publics les chœurs qui doivent

[a] Neuf sous.— [1] Lys. in mun. accept. p. 378.— [2] Xenoph. hist. græc. lib. 1, p. 430. Demosth. in Leptin. p. 549.

se disputer le prix de la danse et de la musique[1]. Les uns se chargent volontairement de ces dépenses; les autres y sont condamnés par le choix de leur tribu, et ne peuvent s'y soustraire, à moins qu'ils n'en aient obtenu l'exemption par des services rendus à l'état[2]. Tous ont des droits à la faveur du peuple, qui dédommage par des emplois et des honneurs ceux qui se sont ruinés pour embellir ses fêtes.

Plusieurs compagnies d'officiers élus par le peuple sont chargées de veiller à l'administration des finances; et chacune des dix tribus nomme un officier à la plupart de ces compagnies. Les uns [3] donnent à ferme les droits d'entrée, délivrent, sous certaines redevances, les priviléges pour l'exploitation des mines, président à la vente des biens confisqués, etc. Les autres inscrivent sur un registre la somme dont chaque citoyen doit contribuer dans les besoins pressans [4].

Les diverses espèces de revenus sont déposées tous les ans dans autant de caisses différentes, régies chacune en particulier par dix receveurs ou trésoriers. Le sénat en règle avec eux la desti-

[1] Lys. in num. accept. p. 374. Demosth. in Mid. p. 605. et 628. Argum. ejusd. orat. p. 601. Harpocr. in Ἐπιμέλ. — [2] Demosth. in Leptin. p. 545, etc. — [3] Harpocr. in Πωλητ. Poll. lib. 8, cap. 9, §. 99. — [4] Harpocr. et Etymol. magn. in Ἐπιγρ. Poll. ibid. §. 103.

nation [1], conformément aux décrets du peuple, et en présence de deux contrôleurs qui en tiennent registre, l'un au nom du sénat, l'autre au nom des administrateurs [2].

Les receveurs, chargés de la perception des deniers publics, conservent les rôles des sommes auxquelles sont taxés les citoyens [3]. Ils effacent, en présence du sénat, les noms de ceux qui ont satisfait à la dette, et dénoncent à l'un des tribunaux ceux qui ne l'ont pas acquittée. Le tribunal nomme des inquisiteurs [4], chargés de poursuivre ces derniers par les voies ordinaires, qui vont, en cas de refus, jusqu'à la confiscation des biens. Cependant ce recours aux tribunaux n'a lieu que lorsqu'il est question d'un objet important : quand il ne l'est pas, on laisse aux receveurs le soin de terminer les contestations qui s'élèvent dans leurs départemens [5].

Ceux d'entre eux qui perçoivent les amendes ont le droit singulier de revoir les sentences des premiers juges, et de modérer ou de remettre l'amende, s'ils la trouvent trop forte [6].

Les dépenses relatives à la guerre et à toutes

[1] Harpocr. in Ἀποδέκτ. et in Ἑλληνοτ. Suid. in Ἀποδέκτ. Poll. lib. 8, cap. 9, §. 97, etc. — [2] Harpocr. in Ἀντιγρ. — [3] Id. et Suid. in Ἀποδέκτ. Aristot. de rep. lib. 6, cap. 8. — [4] Demosth. in Timocr. p. 775. — [5] Poll. ibid. §. 97. — [6] Lys. pro milit. p. 163 et 165. Poll. ibid.

les parties de l'administration sont assignées sur les différentes caisses dont je viens de parler. En temps de guerre, les lois ordonnent de verser dans la caisse militaire l'excédant des autres caisses [1]; mais il faut un décret du peuple pour intervertir l'ordre des assignations.

Tous les ans on dépose, dans une caisse régie par des officiers particuliers, des fonds considérables, qui doivent être publiquement distribués, pour mettre les citoyens pauvres en état de payer leurs places aux spectacles [2]. Le peuple ne veut pas qu'on touche à ce dépôt, et nous l'avons vu de nos jours statuer la peine de mort contre l'orateur qui proposerait d'employer cet argent au service de l'état épuisé par une longue guerre [3]. Les annales des nations n'offrent pas un second exemple d'un pareil délire.

[1] Demosth. in Neær. p. 861. — [2] Harpocr. in Θεωρ. — [3] Ulpian. in olynth. 1. Demosth. p. 13. Liban. argum. ejusd. orat.

FIN DU CHAPITRE CINQUANTE-SIXIÈME.

CHAPITRE LVII.

Suite de la Bibliothèque d'un Athénien. La Logique.

Avant mon voyage dans les provinces de la Grèce, j'avais passé plusieurs journées dans la bibliothèque d'Euclide : à mon retour, nous reprîmes nos séances.

Il me montra dans un corps de tablettes les ouvrages qui traitent de la logique et de la rhétorique, placés les uns auprès des autres, parce que ces deux sciences ont beaucoup de rapports entre elles [1]. Ils sont en petit nombre, me dit-il; car ce n'est que depuis un siècle environ qu'on a médité sur l'art de penser et de parler. Nous en avons l'obligation aux Grecs d'Italie et de Sicile, et ce fut une suite de l'essor que la philosophie de Pythagore avait donné à l'esprit humain.

Nous devons cette justice à Zénon d'Élée, de dire qu'il a publié le premier un essai de dialectique [2]; mais nous devons cet hommage à Aristote,

[1] Aristot. rhet. lib. 1, cap. 1, t. 2, p. 512. Sext empir. adv. logic. lib. 7, p. 370. — [2] Diog. Laert. in procem. §. 18. Aristot. ap. eumd. lib. 8, §. 57; lib. 9, p. 25.

d'ajouter qu'il a tellement perfectionné la méthode du raisonnement, qu'il pourrait en être regardé comme l'inventeur[1].

L'habitude nous apprend à comparer deux ou plusieurs idées, pour en connaître et en montrer aux autres la liaison ou l'opposition. Telle est la logique naturelle; elle suffirait à un peuple qui, privé de la faculté de généraliser ses idées, ne verrait dans la nature et dans la vie civile que des choses individuelles. Il se tromperait fréquemment dans les principes, parce qu'il serait fort ignorant; mais ses conséquences seraient justes, parce que ses notions seraient claires, et toujours exprimées par le mot propre.

Mais chez les nations éclairées, l'esprit humain, à force de s'exercer sur des généralités et sur des abstractions, a fait éclore un monde idéal peut-être aussi difficile à connaître que le monde physique. A la quantité étonnante de perceptions reçues par les sens s'est jointe la foule prodigieuse des combinaisons que forme notre esprit, dont la fécondité est telle, qu'il est impossible de lui assigner des bornes.

Si nous considérons ensuite que, parmi les objets de nos pensées, un très-grand nombre ont entre eux des rapports sensibles qui sem-

[1] Aristot. sophist. elench. cap. 34, t. 1, p. 314.

blent les identifier, et des différences légères qui les distinguent en effet, nous serons frappés du courage et de la sagacité de ceux qui les premiers formèrent et exécutèrent le projet d'établir l'ordre et la subordination dans cette infinité d'idées que les hommes avaient conçues jusqu'alors, et qu'ils pourraient concevoir dans la suite.

Et c'est ici peut-être un des plus grands efforts de l'esprit humain; c'est du moins une des plus grandes découvertes dont les Grecs puissent se glorifier. Nous avons reçu des Égyptiens, des Chaldéens, peut-être encore de quelque nation plus éloignée, les élémens de presque toutes les sciences, de presque tous les arts : la postérité nous devra cette méthode, dont l'heureux artifice assujettit le raisonnement à des règles. Nous allons jeter un coup-d'œil rapide sur ses principales parties.

Il y a des choses qu'on se contente d'indiquer sans en rien nier, sans en rien affirmer; c'est ainsi que je dis, *homme, cheval, animal à deux pieds*. Il en est d'autres qu'on désigne par des mots qui contiennent affirmation ou négation.

Quelque nombreuses que soient les premières, on trouva le moyen de les distribuer en dix Des Catégories.

classes, dont l'une renferme la substance, et les autres ses modes. Dans la première, on plaça toutes les substances, comme *homme, cheval*, etc.[1]; dans la seconde, la quantité, de quelque nature qu'elle soit, comme le nombre, le temps, l'étendue, etc.[2]; dans la troisième, la qualité, et sous ce nom on comprit, 1.° les habitudes, telles que les vertus, les sciences; 2.° les dispositions naturelles qui rendent un homme plus propre qu'un autre à certains exercices; 3.° les qualités sensibles, comme *douceur, amertume, froid, chaud, couleur;* 4.° la forme, la figure, comme *rond, carré*, etc.[3]

Les autres classes renferment les différentes sortes de relations, d'actions, de situations, de possessions, etc; de manière que ces dix ordres de choses contiennent tous les êtres et toutes les manières d'être. Ils sont nommés *catégories* ou *attributs*, parce qu'on ne peut rien attribuer à un sujet qui ne soit *substance*, ou *qualité*, ou *quantité*, etc.

C'était beaucoup que d'avoir réduit les objets de nos pensées à un si petit nombre de classes, mais ce n'était pas assez encore. Qu'on examine avec attention chaque catégorie, on verra bien-

[1] Aristot. categ. cap. 4, t. 1, p. 15.— [2] Id. ibid. cap. 6. — [3] Id. ibid. cap. 8, p. 26.

tôt qu'elle est susceptible d'une multitude de subdivisions que nous concevons comme subordonnées les unes aux autres. Expliquons ceci par un exemple tiré de la première catégorie.

Des Individus.

Dans l'enfance, notre esprit ne voit, ne conçoit que des individus [a]; nous les appelons encore aujourd'hui premières substances [1], soit parce qu'ils attirent nos premiers regards, soit parce qu'ils sont en effet les substances les plus réelles.

Des Espèces.

Dans la suite, ceux qui ont des ressemblances plus frappantes se présentent à nous sous une même espèce, c'est-à-dire, sous une même forme, sous une même apparence; nous en avons fait plusieurs classes séparées [2]. Ainsi, d'après tel et tel homme, tel et tel cheval, nous avons eu l'idée spécifique de l'homme et du cheval.

Des Genres.

Comme les différentes branches d'une famille remontent à une origine commune, de même plusieurs espèces rapprochées par de grands traits de conformité se rangent sous un même genre [3]. Ainsi des idées spécifiques de l'homme, du cheval, du bœuf, de tous les êtres qui ont

[a] Les individus s'appelent en grec, atomes, indivisibles. (Aristot. categ. cap. 2, t. 1, p. 15.) — [1] Aristot. ibid. cap. 5, p. 16. — [2] Id. topic. lib. 1, cap. 7, t. 1, p. 184. — [3] Id. metaph. lib. 5, cap. 28, t. 2, p. 901.

vie et sentiment, a résulté l'idée générique de l'*animal* ou de l'*être vivant;* car ces expressions dans notre langue désignent la même chose. Au dessus de ce genre, on en conçoit de plus universels, tels que la *substance*, etc.; et l'on parvient enfin au genre suprême, qui est l'*être.*

Dans cette échelle, dont l'être occupe le sommet, et par laquelle on descend aux individus, chaque degré intermédiaire peut être genre à l'égard du degré inférieur, espèce à l'égard du degré supérieur.

Les philosophes se plaisent à dresser de pareilles filiations pour tous les objets de la nature, pour toutes les perceptions de l'esprit: elles leur facilitent les moyens de suivre les générations des idées, et d'en parcourir de rang en rang les différentes classes, comme on parcourt une armée en bataille[1]. Quelquefois, considérant le genre comme l'*unité* ou le *fini*, les espèces comme *plusieurs*, et les individus comme l'*infini*, ils agitent diverses questions sur le *fini* et l'*infini*, sur le *un* ou le *plusieurs;* questions qui ne roulent alors que sur la nature du genre, des espèces et des individus[2].

De la Différence.

Chaque espèce est distinguée de son genre par un attribut essentiel qui la caractérise, et

[1] Plat. de rep. lib. 7, t. 2, p. 534. — [2] Id. in Phileb.; id. in Parm.

qui se nomme différence [1]. La raison étant pour l'homme le plus beau et le plus incommunicable de ses priviléges, elle le sépare des autres animaux [a]. Joignez donc à l'idée générique de l'animal celle de raisonnable, c'est-à-dire, de sa différence, vous aurez l'idée spécifique de l'homme [2]. Il est aussi difficile qu'important de fixer les différences comprises sous un même genre, et celles des espèces subordonnées à des genres qui ont entre eux quelque affinité. En se livrant à ce travail, on démêle bientôt dans chaque espèce des propriétés qui lui sont inhérentes, des modifications qui lui sont accidentelles.

Il ne s'agit pas ici de la propriété qui se confond avec l'essence d'une chose, mais de celle qui en est distinguée [3]. Sous cet aspect, c'est un attribut qui ne convient qu'à l'espèce, et qui émane de cet attribut principal que nous avons nommé différence. L'homme est capable d'apprendre certaines sciences ; c'est une de ses propriétés : elle naît du pouvoir qu'il a de raisonner, et ne convient qu'à ceux de son espèce. La faculté de dormir, de se mouvoir, ne saurait être Du Propre.

[1] Aristot. topic. lib. 6, cap. 4, t. 1, p. 245; cap. 6, p. 248. — [a] Voyez la note XVIII à la fin du volume. — [2] Porphir. Isagog. ap. Aristot. t. 1, cap. 7. — [3] Aristot. topic. lib. 1, t. 1, cap. 4 et 5.

pour lui une propriété, parce qu'elle lui est commune avec d'autres animaux [1].

De l'Accident.

L'accident est un mode, un attribut que l'esprit sépare aisément de la chose : *être assis* est un accident pour l'homme, la *blancheur* pour un corps [2].

Les idées dont nous avons parlé jusqu'ici, n'étant accompagnées ni d'affirmation ni de négation, ne sont ni vraies ni fausses [3]. Passons à celles qui peuvent recevoir l'un de ces caractères.

De l'Enonciation.

L'énonciation est une proposition qui affirme ou nie quelque chose [4]. Il n'y a donc que l'énonciation qui soit susceptible de vérité ou de fausseté. Les autres formes du discours, telles que la prière, le commandement, ne renferment ni fausseté ni vérité.

Dans toute énonciation, on unit ou l'on sépare plusieurs idées. On y distingue le *sujet*, le *verbe*, l'*attribut*. Dans celle-ci, par exemple, *Socrate est sage; Socrate* sera le sujet, *est* le verbe, *sage* l'attribut.

Le sujet signifie ce qui est placé au-dessous. On l'appelle ainsi, parce qu'il exprime la chose

[1] Aristot. topic. lib. 1, t. 1, cap. 4 et 5 ; lib. 5, cap. 3, p. 230. — [2] Id. ibid. lib. 1, cap. 5, p. 183. — [3] Id. de interpr. cap. 1, t. 1, p. 37. — [4] Id. ibid. cap. 4 et 5.

dont on parle et qu'on met sous les yeux; peut-être aussi, parce qu'étant moins universel que les attributs qu'il doit recevoir, il leur est en quelque façon subordonné[1].

Le sujet exprime, tantôt une idée universelle et qui convient à plusieurs individus; comme celle d'homme, d'animal; tantôt une idée singulière, et qui ne convient qu'à un individu, comme celle de Callias, de Socrate[2]. Suivant qu'il est universel ou singulier, l'énonciation qui le renferme est universelle ou singulière.

Pour qu'un sujet universel soit pris dans toute son étendue, il faut y joindre ces mots *tout* ou *nul*. Le mot *homme* est un terme universel : si je dis, *tout homme, nul homme,* je le prends dans toute son étendue, parce que je n'exclus aucun homme; si je dis simplement, *quelque homme,* je restreins son universalité.

Le verbe est un signe qui annonce qu'un tel attribut convient à tel sujet[3]. Il fallait un lien pour les unir, et c'est le verbe *être* toujours exprimé ou sous-entendu. Je dis sous-entendu, parce qu'il est renfermé dans l'emploi des autres verbes. En effet, ces mots *je vais* signifient *je suis allant*[4].

[1] Aristot. catag. p. 5, t. 1, cap. 17. — [2] Id. de interpr. cap. 7, t. 1, p. 39. — [3] Id. ibid. cap. 3, t. 1, p. 37. — [4] Id. ibid. cap. 12, p. 46.

A l'égard de l'attribut, on a déjà vu qu'il est pris de l'une des catégories qui contiennent les genres de tous les attributs [1].

Ainsi nos jugemens ne sont que des opérations par lesquelles nous affirmons ou nous nions une chose d'une autre; ou plutôt ce ne sont que des regards de l'esprit, qui découvrent que telle propriété ou telle qualité peut s'attribuer ou non à tel objet; car l'intelligence qui fait cette découverte est à l'âme ce que la vue est à l'œil [2].

On distingue différentes espèces d'énonciations. Nous dirons un mot de celles qui, roulant sur un même sujet, sont opposées par l'affirmation et par la négation. Il semble que la vérité de l'une doit établir la fausseté de l'autre. Mais cette règle ne saurait être générale, parce que l'opposition qui règne entre elles s'opère de plusieurs manières.

Si, dans l'une et dans l'autre, le sujet étant universel, est pris dans toute son étendue, alors les deux énonciations s'appellent contraires, et peuvent être toutes deux fausses [3]. Exemple: *Tous les hommes sont blancs; nul homme n'est blanc.* Si son étendue n'a point de limites dans l'une, et en a dans l'autre, alors elles se nom-

[1] Aristot. topic. lib. 1, cap. 9, t. 1, p. 185. — [2] Id. ibid. cap. 17, t. 1, p. 192. — [3] Id. de interpr. cap. 7, t. 1, p. 39.

ment contradictoires; l'une est vraie, et l'autre fausse. Exemple : *Tous les hommes sont blancs; quelques hommes ne sont pas blancs;* ou bien : *Nul homme n'est blanc; quelques hommes sont blancs.* Les énonciations singulières éprouvent le même genre d'opposition que les contradictoires; de toute nécessité l'une sera vraie, et l'autre fausse : *Socrate est blanc; Socrate n'est pas blanc* [1].

Deux propositions particulières, l'une affirmative, l'autre négative, ne sont pas, à proprement parler, opposées entre elles; l'opposition n'est que dans les termes. Quand je dis, *Quelques hommes sont justes, Quelques hommes ne sont pas justes*, je ne parle pas des mêmes hommes [2].

Les notions précédentes, celles que je supprime en plus grand nombre, furent le fruit d'une longue suite d'observations. Cependant on n'avait pas tardé à s'apercevoir que la plupart de nos erreurs tirent leur source de l'incertitude de nos idées et de leurs signes représentatifs. Ne connaissant les objets extérieurs que par nos sens, et ne pouvant, en conséquence, les distinguer que par leurs apparences, nous

[1] Aristot. categ. cap. 10, t. 1, p. 33; id. de interpr. cap. 7, t. 1, p. 40. — [2] Id. analyt. prior. cap. 15, t. 1, p. 117.

confondons souvent leur nature avec leurs qualités et leurs accidens. Quant aux objets intellectuels, ils ne réveillent, dans le commun des esprits, que des lueurs sombres, que des images vagues et mobiles. La confusion augmente encore par cette quantité de mots équivoques et métaphoriques dont les langues fourmillent, et surtout par le grand nombre de termes universels, que nous employons souvent sans les entendre.

La méditation seule peut rapprocher des objets que cette obscurité semble éloigner de nous. Aussi la seule différence qui se trouve entre un esprit éclairé et celui qui ne l'est pas, c'est que l'un voit les choses à une juste distance, et l'autre ne les voit que de loin [1].

Heureusement les hommes n'ont besoin que d'une certaine analogie dans les idées, d'une certaine approximation dans le langage, pour satisfaire aux devoirs de la société. En changeant leurs idées, les esprits justes trafiquent avec une bonne monnaie, dont souvent ils ne connaissent pas le titre; les autres, avec de fausses espèces, qui n'en sont pas moins bien reçues dans le commerce.

Le philosophe doit employer les expressions

[1] Aristot. sophist. elench. lib. 1, cap. 1, t. 1, p. 281.

les plus usitées[1], mais en distinguant leurs acceptions, quand elles en ont plusieurs : il doit ensuite déterminer l'idée qu'il attache à chaque mot.

Définir une chose, c'est faire connaître sa nature par des caractères qui ne permettent pas de la confondre avec toute autre chose[2]. Autrefois on n'avait point de règles pour parvenir à cette exactitude ou pour s'en assurer. Avant d'en établir, on observa qu'il n'y a qu'une bonne définition pour chaque chose[3]: qu'une telle définition ne doit convenir qu'au défini[4]; qu'elle doit embrasser tout ce qui est compris dans l'idée du défini[5]; qu'elle doit de plus s'étendre à tous les êtres de même espèce, celle de l'homme, par exemple, à tous les hommes[6]; qu'elle doit être précise : tout mot qu'on en peut retrancher est superflu[7]; qu'elle doit être claire : il faut donc en exclure les expressions équivoques, figurées, peu familières[8]; et que, pour l'entendre, on ne soit pas obligé de recourir au défini, sans quoi elle ressemblerait aux figures des anciens tableaux, qui ne sont reconnaissables qu'à leurs noms tracés auprès d'elles[9].

De la Définition.

[1] Aristot. topic. lib. 2, cap. 2, t. 1, p. 196. — [2] Id. ibid. lib. 1, cap. 5, p. 182. — [3] Id. ibid. lib. 6, cap. 14, p. 260. — [4] Id. ibid. lib. 7, cap. 5, p. 264. — [5] Id. ibid. lib. 6, cap. 5, p. 247. — [6] Id. ibid. cap. 1, p. 241. — [7] Id. ibid. cap. 3, p. 243. — [8] Id. ibid. cap. 2, p. 242. — [9] Id. ibid. p. 243.

Comment parvint-on à remplir ces conditions? Nous avons parlé plus haut de ces échelles d'idées qui nous conduisent depuis les individus jusqu'à l'être général. Nous avons vu que chaque espèce est immédiatement surmontée d'un genre, dont elle est distinguée par la différence. Une définition exacte sera composée du genre immédiat et de la différence de la chose définie [1], et renfermera par conséquent ces deux principaux attributs. Je définis l'homme, un animal raisonnable [2]. Le genre *animal* rapproche l'homme de tous les êtres vivans; la différence *raisonnable* l'en sépare.

Il suit de là qu'une définition indique la ressemblance de plusieurs choses diverses, par son genre; et leur diversité, par sa différence. Or, rien n'est si important que de saisir cette ressemblance et cette diversité, quand on s'exerce dans l'art de penser et de raisonner [3].

J'omets quantité de remarques très-fines sur la nature du genre et de la différence, ainsi que sur les diverses espèces d'assertions qu'on a coutume d'avancer en raisonnant. Comme je ne veux présenter que des essais sur les progrès de

[1] Aristot. topic. lib. 1, cap. 8, p. 185; lib. 6, cap. 1, p. 242. — [2] Id. ap. Jamblic. de vit. Pythag. cap. 6, p. 24. — [3] Id. topic. lib. 1, cap. 13, 16 et 17.

l'esprit humain, je ne dois pas recueillir toutes les traces de lumière qu'il a laissées sur sa route; mais la découverte du syllogisme mérite de nous arrêter un instant.

Du Syllogisme.

Nous avons dit que dans cette proposition, *Socrate est sage, Socrate* est le sujet, *sage* l'attribut; et que par le verbe substantif qui les unit on affirme que l'idée de la sagesse convient à celle de Socrate.

Mais comment s'assurer de la vérité ou de la fausseté d'une proposition, lorsque le rapport de l'attribut avec le sujet n'est pas assez marqué? C'est en passant du connu à l'inconnu [1]; c'est en recourant à une troisième idée, dont le double rapport avec le sujet et l'attribut soit plus sensible.

Pour me faire mieux entendre, je n'examinerai que la proposition affirmative. Je doute si A est égal à B; s'il se trouve que A est égal à C, et que B est aussi égal à C, j'en conclurai, sans hésiter, que A est égal à B [2].

Ainsi, pour prouver que la justice est une habitude, il suffit de montrer que la justice est une vertu, et toute vertu une habitude [3]. Mais,

[1] Aristot. metaph. lib. 7, cap. 4, t. 2, p. 909. — [2] Id. analyt. prior. cap. 4, t. 1, p. 54. — [3] Id. de mor. lib. 2, cap. 1, t. 2, p. 17; cap. 4, p. 21.

pour donner à cette preuve la forme du syllogisme, plaçons le mot *vertu* entre le sujet et l'attribut de la proposition, et nous aurons ces trois termes : *justice, vertu, habitude.* Celui du milieu s'appelle *moyen*, soit à cause de sa position, soit parce qu'il sert d'objet intermédiaire pour comparer les deux autres, nommés les *extrêmes* [1]. Il est démontré que le moyen doit être pris au moins une fois universellement, et qu'une des propositions doit être universelle [2]. Je dirai donc d'abord,

Toute vertu est une habitude ;

je dirai ensuite,

Or la justice est une vertu ;
Donc la justice est une habitude.

Il suit de là, 1.° qu'un syllogisme est composé de trois termes, que le dernier est l'attribut du second, et le second du premier [3]. Ici *habitude* est attribut à l'égard de *vertu*, et *vertu* à l'égard de *justice.*

L'attribut étant toujours pris dans l'une des catégories, ou dans les séries d'êtres qui les composent, les rapports du moyen avec l'un et l'autre des extrêmes seront des rapports tantôt

[1] Aristot. analyt. prior. cap. 4, t. 1, p. 54. — [2] Id. topic. lib. 8, cap. 1, t. 1, p. 267; cap. 14, p. 280. — [3] Id. analyt. prior. cap. 4, t. 1, p. 54.

de substances, de qualités, de quantités, etc. tantôt de genres et d'espèces, de propriétés, etc.[1] Dans l'exemple précédent, ils sont de genres et d'espèces; car *habitude* est genre relativement à *vertu*, et *vertu* relativement à *justice*. Or, il est certain que tout ce qui se dit d'un genre supérieur doit se dire des genres et des espèces qui sont dans la ligne descendante[2].

Il suit, 2.° qu'un syllogisme est composé de trois propositions. Dans les deux premières, on compare le moyen avec chacun des extrêmes; dans la troisième, on conclut que l'un des extrêmes doit être l'attribut de l'autre; et c'était ce qu'il fallait prouver.

Il suit, 3.° qu'un syllogisme est un raisonnement par lequel, en posant certaines assertions, on en dérive une autre différente des premières[3].

Les diverses combinaisons des trois termes produisent différentes sortes de syllogismes, qui la plupart se réduisent à celle que nous avons proposée pour modèle[4].

Les résultats varient encore suivant que les propositions sont affirmatives ou négatives, suivant qu'on leur donne, ainsi qu'aux termes, plus

[1] Aristot. topic. lib. 1, cap. 9, t. 1, p. 185. — [2] Id. ibid. lib. 4, cap. 1, p. 213; lib. 6, cap. 5, p. 247. — [3] Id. ibid. lib. 1, cap. 1, p. 180; id. sophist. elench. lib. 1, cap. 1, t. 1, p. 281. — [4] Id. analyt. prior. lib. 1, cap. 7, t. 1, p. 60.

ou moins d'universalité; et de là sont émanées quantité de règles qui font découvrir, au premier aspect, la justesse ou le défaut d'un raisonnement.

On se sert d'inductions et d'exemples pour persuader la multitude, de syllogismes pour convaincre les philosophes[1]. Rien de si pressant, de si impérieux, que la conclusion déduite de deux vérités dont un adversaire a été forcé de convenir[2].

Ce mécanisme ingénieux n'est que le développement des opérations de notre esprit. On avait observé qu'à l'exception des premiers principes qui persuadent par eux-mêmes[3], toutes nos assertions ne sont que des conclusions, et qu'elles sont fondées sur un raisonnement qui se fait dans notre esprit avec une promptitude surprenante. Quand j'ai dit, *la justice est une habitude*, je faisais mentalement le syllogisme que j'ai étendu plus haut.

On supprime quelquefois une des propositions, facile à suppléer. Le syllogisme s'appelle alors enthymême, et, quoique imparfait[4], il n'en est pas moins concluant. Exemple : *Toute vertu*

[1] Aristot. topic. lib. 1, cap. 12, t. 1, p. 188; lib. 8, cap. 2, p. 269. — [2] Plat. in Men. t. 2, p. 75. — [3] Aristot. topic. lib. 1, cap. 1, t. 1, p. 180. — [4] Demetr. Phaler. de elocut. cap. 32.

est une habitude ; donc la justice est une habitude ; ou bien : *La justice est une vertu ; donc elle est une habitude.* Je parviendrais aisément à la même conclusion, si je disais simplement : *La justice, étant une vertu, est une habitude ;* ou bien : *La justice est une habitude, parce que toute vertu est une habitude,* etc.

Tel est cet autre exemple tiré d'un de nos poëtes :

> Mortel, ne garde pas une haine immortelle [1].

Veut-on convertir cette sentence en syllogisme ? on dira : *Nul mortel ne doit garder une haine immortelle ; or, vous êtes mortel ; donc,* etc. Voulez-vous en faire un enthymême, supprimez une des deux premières propositions.

Ainsi, toute sentence, toute réflexion, soit qu'elle entraîne sa preuve avec elle, soit qu'elle se montre sans cet appui, est un véritable syllogisme, avec cette différence que, dans le premier cas, la preuve est le moyen qui rapproche ou éloigne l'attribut du sujet, et que, dans le second, il faut substituer le moyen.

C'est en étudiant avec attention l'enchaînement de nos idées que les philosophes trouvèrent l'art de rendre plus sensibles les preuves de

[1] Aristot. rhet. lib. 2, cap. 21, t. 2, p. 572.

nos raisonnemens, de développer et de classer les syllogismes imparfaits que nous employons sans cesse. On sent bien que le succès exigeait une constance obstinée, et ce génie observateur qui, à la vérité, n'invente rien, parce qu'il n'ajoute rien à la nature, mais qui y découvre ce qui échappe aux esprits ordinaires.

Toute démonstration est un syllogisme; mais tout syllogisme n'est pas une démonstration[1]. Il est démonstratif, lorsqu'il est établi sur les premiers principes, ou sur ceux qui découlent des premiers; dialectique, lorsqu'il est fondé sur des opinions qui paraissent probables à tous les hommes, ou du moins aux sages les plus éclairés[2]; contentieux, lorsqu'il conclut d'après des propositions qu'on veut faire passer pour probables, et qui ne le sont pas.

Le premier fournit des armes aux philosophes, qui s'attachent au vrai; le second, aux dialecticiens, souvent obligés de s'occuper du vraisemblable; le troisième, aux sophistes, à qui les moindres apparences suffisent[3].

Comme nous raisonnons plus fréquemment d'après des opinions que d'après des principes

[1] Aristot. analyt. prior. cap. 4, t. 1, p. 54. — [2] Id. topic. lib. 1, cap. 1, t. 1, p. 180. — [3] Id. ibid. cap. 14, t. 1, p. 189; id. sophist. elench. cap. 1, p. 282; id. metaph. lib. 4, t. 2, p. 871.

certains, les jeunes gens s'appliquent de bonne heure à la dialectique : c'est le nom qu'on donne à la logique, quand elle ne couclut que d'après des probabilités[1]. En leur proposant des problèmes ou thèses[2] sur la physique, sur la morale, sur la logique[3], on les accoutume à essayer leurs forces sur divers sujets, à balancer les conjectures, à soutenir alternativement des opinions opposées[4], à s'engager dans les détours du sophisme pour les reconnaître.

Comme nos disputes viennent souvent de ce que les uns, séduits par quelques exemples, généralisent trop, et les autres, frappés de quelques exemples contraires, ne généralisent pas assez, les premiers apprennent qu'on ne doit pas conclure du particulier au général[5]; les seconds, qu'une exception ne détruit pas la règle.

La question est quelquefois traitée par demandes et par réponses[6]. Son objet étant d'éclaircir un doute, et de diriger la raison naissante, la solution ne doit être ni trop claire ni trop difficile[7].

On doit éviter avec soin de soutenir des thèses tellement improbables, qu'on soit bientôt réduit

[1] Aristot. topic. lib. 1, cap. 2, t. 1, p. 181. — [2] Id. ibid. cap. 11, p. 187. — [3] Id. ibid. cap. 14, p. 189. — [4] Id. rhet. lib. 1, cap. 1, t. 2, p. 514. — [5] Id. ibid. p. 517. — [6] Id. topic. lib. 8, cap. 1, t. 1, p. 268. — [7] Id. ibid. lib. 1, cap. 11, t. 1, p. 187.

à l'absurde[1], et de traiter des sujets sur lesquels il est dangereux d'hésiter, comme, s'il faut honorer les dieux, aimer ses parens[2].

Quoiqu'il soit à craindre que des esprits ainsi habitués à une précision rigoureuse n'en conservent le goût, et n'y joignent même celui de la contradiction, il n'en est pas moins vrai qu'ils ont un avantage réel sur les autres. Dans l'acquisition des sciences, ils sont plus disposés à douter, et, dans le commerce de la vie, à découvrir le vice d'un raisonnement.

[1] Aristot. topic. lib. 8, cap. 9, t. 1, p. 275.—[2] Id. ibid. lib. 1, cap. 11. t. 1, p. 187.

FIN DU CHAPITRE CINQUANTE-SEPTIÈME.

CHAPITRE LVIII.

Suite de la Bibliothèque d'un Athénien. La Rhétorique.

Pendant que l'on construisait avec effort l'édifice de la logique, me dit Euclide, s'élevait à côté celui de la rhétorique, moins solide à la vérité, mais plus élégant et plus magnifique.

Le premier, lui dis-je, pouvait être nécessaire; je ne conçois pas l'utilité du second. L'éloquence n'exerçait-elle pas auparavant son empire sur les nations de la Grèce? Dans les siècles héroïques, ne disputait-elle pas le prix à la valeur[1]? Toutes les beautés ne se trouvent-elles pas dans les écrits de cet Homère qu'on doit regarder comme le premier des orateurs ainsi que des poëtes[2]? Ne se montrent-elles pas dans les ouvrages des hommes de génie qui ont suivi ses traces? Quand on a tant d'exemples, pourquoi tant de préceptes? Ces exemples, répondit Euclide, il les fallait choisir, et c'est ce que fait la rhétorique. Je répliquai: Se trompaient-ils dans le choix, les Pisistrate, les Solon, et ces orateurs qui, dans les

[1] Cicer. de clar. orat. cap. 10, t. 1, p. 344.— [2] Hermog. de Id. ap. rhet. ant. t. 1, p. 140.

assemblées de la nation, ou dans les tribunaux de justice, s'abandonnaient aux mouvemens d'une éloquence naturelle? Pourquoi substituer l'art de parler au talent de la parole?

On a voulu seulement, reprit Euclide, arrêter les écarts du génie, et l'obliger, en le contraignant, à réunir ses forces. Vous doutez des avantages de la rhétorique, et vous savez qu'Aristote, quoique prévenu contre l'art oratoire [1], convient néanmoins qu'il peut être utile [2]! Vous en doutez, et vous avez entendu Démosthène! Sans les leçons de ses maîtres, répondis-je, Démosthène aurait partout maîtrisé les esprits. Peut-être que, sans le secours des siens, Eschine ne se serait pas exprimé avec tant de charmes. Vous avouez donc, reprit Euclide, que l'art peut donner au talent des formes plus agréables? Je ne serai pas moins sincère que vous, et je conviendrai que c'est à peu près là tout son mérite.

Alors, s'approchant de ses tablettes: Voici, me dit-il, les auteurs qui nous fournissent des préceptes sur l'éloquence, et ceux qui nous en ont laissé des modèles. Presque tous ont vécu dans le siècle dernier ou dans le nôtre. Parmi les premiers sont Corax de Syracuse, Tisias, Thrasy-

[1] Cicer. de orat. lib. 2, cap. 38, t. 1, p. 229. — [2] Aristot. rhet. lib. 1, cap. 1, t. 2, p. 514.

maque, Protagoras, Prodicus, Gorgias, Polus, Lycimnius, Alcidamas, Théodore, Évênus, Callippe, etc.; parmi les seconds, ceux qui jouissent d'une réputation méritée, tels que Lysias, Antiphon, Andocide, Isée, Callistrate, Isocrate; ajoutons-y ceux qui ont commencé à se distinguer, tels que Démosthène, Eschine, Hypéride, Lycurgue, etc.

J'ai lu les ouvrages des orateurs, lui dis-je; je ne connais point ceux des rhéteurs. Dans nos précédens entretiens vous avez daigné m'instuire des progrès et de l'état actuel de quelques genres de littérature; oserais-je exiger de vous la même complaisance par rapport à la rhétorique?

La marche des sciences exactes peut être facilement connue, répondit Euclide, parce que, n'ayant qu'une route pour parvenir au terme, on voit d'un coup-d'œil le point d'où elles partent, et celui où elles arrivent. Il n'en est pas de même des arts de l'imagination : le goût qui les juge étant arbitraire, l'objet qu'ils se proposent souvent indéterminé [1], et la carrière qu'ils parcourent divisée en plusieurs sentiers voisins les uns des autres, il est impossible, ou du moins très-difficile de mesurer exactement leurs efforts

[1] Aristot. rhet. lib. 1, cap. 1, t. 2, p. 514.

et leurs succès. Comment, en effet, découvrir les premiers pas du talent, et, la règle à la main, suivre le génie lorsqu'il franchit des espaces immenses? Comment encore séparer la lumière des fausses lueurs qui l'environnent, définir ces grâces légères qui disparaissent dès qu'on les analyse, apprécier enfin cette beauté suprême qui fait la perfection de chaque genre[1], Je vais, puisque vous l'exigez, vous donner des mémoires pour servir à l'histoire de la rhétorique; mais dans une matière si susceptible d'agrémens, n'attendez de moi qu'un petit nombre de faits, et des notions assez communes.

Nos écrivains n'avaient, pendant plusieurs siècles, parlé que le langage de la poésie; celui de la prose leur parraissait trop familier et trop borné pour satisfaire au besoin de l'esprit, ou plutôt de l'imagination : car c'était la faculté que l'on cultivait alors avec le plus de soin. Le philosophe Phérécyde de Syros et l'historien Cadmus de Milet commencèrent, il y a deux siècles environ, à s'affranchir des lois sévères qui enchaînaient la diction[2]. Quoiqu'ils eussent ouvert une route nouvelle et plus facile, on avait tant de peine à quitter l'ancienne, qu'on vit Solon entre-

[1] Cicer. orat. cap. 11, t. 1, p. 428. — [2] Strab. lib. 1, p. 18. Plin. lib. 5, cap. 29, t. 1, p. 278. Suid. in Φερεκ. et in Συγγραφ.

prendre de traduire ses lois en vers [1], et les philosophes Empédocle et Parménide parer leurs dogmes des charmes de la poésie.

L'usage de la prose ne servit d'abord qu'à multiplier les historiens [2]. Quantité d'écrivains publièrent les annales de différentes nations; et leur style présente des défauts que les révolutions de notre goût rendent extrêmement sensibles. Il est clair et concis [3], mais dénué d'agrémens et d'harmonie. De petites phrases s'y succèdent sans soutien; et l'œil se lasse de les suivre, parce qu'il y cherche vainement les liens qui devraient les unir. D'autres fois, et surtout dans les premiers historiens, elles fourmillent de tours poétiques, ou plutôt elles n'offrent plus que les débris des vers dont on a rompu la mesure [4]. Partout on reconnaît que ces auteurs n'avaient eu que des poëtes pour modèles, et qu'il a fallu du temps pour former le style de la prose, ainsi que pour découvrir les préceptes de la rhétorique.

C'est en Sicile qu'on fit les premiers essais de cet art [5]. Environ cent ans après la mort de

[1] Plut in Sol. t. 1, p. 80.— [2] Dionys. Halic. in Thucyd. jud. t. 6, p. 818.— [3] Id. ibid. p. 820. — [4] Demetr. Phaler. de elocut. cap. 12. Strab. lib. 1, p. 18. — [5] Aristot. ap. Cicer. de clar. orat. cap. 12, t. 1, p. 345. Cicer. de orat. lib. 1, cap. 20, p. 150. Quintil. lib. 3, cap. 1, p. 141.

Cadmus, un Syracusain nommé Corax[1] assembla des disciples, et composa sur la rhétorique un traité encore estimé de nos jours[2], quoiqu'il ne fasse consister le secret de l'éloquence que dans le calcul trompeur de certaines probabilités. Voici, par exemple, comme il procède: Un homme fortement soupçonné d'en avoir battu un autre est traduit en justice; il est plus faible ou plus fort que son accusateur : comment supposer, dit Corax, que dans le premier cas il puisse être coupable, que dans le second il ait pu s'exposer à le paraître[3]? Ce moyen et d'autres semblables, Tisias, élève de Corax, les étendit dans un ouvrage que nous avons encore[4], et s'en servit pour frustrer son maître du salaire qu'il lui devait[5].

De pareilles ruses s'étaient déjà introduites dans la logique, dont on commençait à rédiger les principes; et de l'art de penser elles passèrent sans obstacles dans l'art de parler. Ce dernier se ressentit aussi du goût des sophismes et de l'esprit de contradiction, qui dominaient dans les écarts du premier.

Protagoras, disciple de Démocrite, fut témoin,

[1] Proleg. in Hermog. ap. rhet. ant. t. 2, p. 5. — [2] Aristot. rhet. ad Alexand. cap. 1, t. 2, p. 610. — [3] Id. rhet. lib. 2, cap. 24, t. 2, p. 581. — [4] Plat. in Phædr. t. 3, p. 273. — [5] Proleg. in Hermog. ap. rhet. ant. t. 2, p. 6. Sext. Empir. adv. rhetor. lib. 2, p. 307.

pendant son séjour en Sicile, de la gloire que Corax avait acquise. Il s'était jusqu'alors distingué par de profondes recherches sur la nature des êtres; il le fut bientôt par les ouvrages qu'il publia sur la grammaire et sur les différentes parties de l'art oratoire. On lui fait honneur d'avoir le premier rassemblé ces propositions générales qu'on appelle *lieux communs*[1], et qu'emploie un orateur, soit pour multiplier ses preuves[2], soit pour discourir avec facilité sur toutes sortes de matières.

Ces lieux, quoique très-abondans, se réduisent à un petit nombre de classes. On examine, par exemple, une action relativement à la cause, à l'effet, aux circonstances, aux personnes, etc.; et de ces rapports naissent des séries de maximes et de propositions contradictoires, accompagnées de leurs preuves, et presque toutes exposées par demandes et par réponses[3] dans les écrits de Protagoras et des autres rhéteurs qui ont continué son travail.

Après avoir réglé la manière de construire l'exorde, de disposer la narration, et de soulever les passions des juges[4], on étendit le domaine

[1] Cicer. de clar. orat. cap. 12, t. 1, p. 345. Quintil. lib. 3, cap. 1, p. 142.—[2] Aristot. rhet. lib. 1, cap. 2, t. 2, p. 518; cap. 6, 7, etc. Cicer. topic. t. 1, p. 483.—[3] Aristot. sophist. elench. lib. 2, t. 1, p. 314.—[4] Id. rhet. lib. 1, cap. 1, t. 2, p. 513.

de l'éloquence, renfermé jusqu'alors dans l'anceinte de la place publique et du barreau. Rivale de la poésie, elle célébra d'abord les dieux, les héros, et les citoyens qui avaient péri dans les combats. Ensuite Isocrate composa des éloges pour des particuliers d'un rang distingué [1]. Depuis on a loué indifféremment des hommes utiles ou inutiles à leur patrie; l'encens a fumé de toutes parts, et l'on a décidé que la louange, ainsi que le blâme, ne devait garder aucune mesure [2].

Ces diverses tentatives ont à peine rempli l'espace d'un siècle, et dans cet intervalle on s'appliquait avec le même soin à former le style. Non-seulement on lui conserva les richesses qu'il avait, dès son origine, empruntées de la poésie, mais on cherchait encore à les augmenter; on le parait tous les jours de nouvelles couleurs et de sons mélodieux. Ces brillans matériaux étaient auparavant jetés au hasard les uns auprès des autres, comme ces pierres qu'on rassemble pour construire un édifice [3]; l'instinct et le sentiment prirent soin de les assortir et de les exposer dans une belle ordonnance. Au lieu de ces phrases isolées qui, faute de nerf et d'appui,

[1] Isocr. in Evag. t. 2, p. 73.— [2] Gorg. ap. Cicer. de clar. orat. cap. 12, t. 1, p. 346.— [3] Demetr. Phaler. de elocut. cap. 13.

tombaient presque à chaque mot, des groupes d'expressions choisies formèrent, en se rapprochant, un tout dont les parties se soutenaient sans peine. Les oreilles les plus délicates furent ravies d'entendre l'harmonie de la prose; et les esprits les plus justes, de voir une pensée se développer avec majesté dans une seule période.

Cette forme heureuse, découverte par des rhéteurs estimables, tels que Gorgias, Alcidamas et Thrasymaque, fut perfectionnée par Isocrate, disciple du premier [1]. Alors on distribua les périodes d'un discours en des intervalles à peu près égaux; leurs membres s'enchaînèrent et se contrastèrent par l'entrelacement des mots ou des pensées; les mots eux-mêmes, par de fréquentes inversions, semblèrent serpenter dans l'espace qui leur était assigné, de manière pourtant que, dès le commencement de la phrase, ils en laissaient entrevoir la fin aux esprits attentifs [2]. Cet artifice adroitement ménagé était pour eux une source de plaisir; mais, trop souvent employé, il les fatiguait au point, qu'on a vu quelquefois dans nos assemblées des voix s'élever et achever avant l'orateur la longue période qu'il parcourait avec complaisance [3].

[1] Demetr. Phaler. de elocut. cap. 12. Cicer. orat. cap. 52, t. 1, p. 464. — [2] Demetr. Phaler. ibid. cap. 11 — [3] Id. ibid. cap. 15.

Des efforts redoublés ayant enfin rendu l'élocution nombreuse, coulante, harmonieuse, propre à tous les sujets, susceptible de toutes les passions, on distingua trois sortes de langages parmi les Grecs : celui de la poésie, noble et magnifique; celui de la conversation, simple et modeste; celui de la prose relevée, tenant plus ou moins de l'un ou de l'autre, suivant la nature des matières auxquelles on l'appliquait.

On distingua aussi deux espèces d'orateurs : ceux qui consacraient l'éloquence à éclairer le peuple dans ses assemblées, tels que Périclès; à défendre les intérêts des particuliers au barreau, comme Antiphon et Lysias; à répandre sur la philosophie les couleurs brillantes de la poésie, comme Démocrite et Platon [1]; et ceux qui, ne cultivant la rhétorique que par un sordide intérêt, ou par une vaine ostentation, déclamaient en public, sur la nature du gouvernement ou des lois, sur les mœurs, les sciences et les arts, des discours superbes, et dans lesquels les pensées étaient offusquées par le langage.

La plupart de ces derniers, connus sous le nom de sophistes, se répandirent dans la Grèce. Ils erraient de ville en ville, partout accueillis,

[1] Cicer. orat. cap. 20, t. 1, p. 436.

partout escortés d'un grand nombre de disciples qui, jaloux de s'élever aux premières places par le secours de l'éloquence, payaient chèrement leurs leçons, et s'approvisionnaient à leur suite de ces notions générales ou lieux communs dont je vous ai déjà parlé.

Leurs ouvrages, que j'ai rassemblés, sont écrits avec tant de symétrie et d'élégance, on y voit une telle abondance de beautés, qu'on est soi-même fatigué des efforts qu'ils coûtèrent à leurs auteurs. S'ils séduisent quelquefois, ils ne remuent jamais, parce que le paradoxe y tient lieu de la vérité, et la chaleur de l'imagination de celle de l'âme.

Ils considèrent la rhétorique, tantôt comme un instrument de persuasion [1], dont le jeu demande plus d'esprit que de sentiment ; tantôt comme une espèce de tactique, dont l'objet est de rassembler une grande quantité de mots, de les presser, les étendre, les soutenir les uns par les autres, et les faire marcher fièrement à l'ennemi. Ils ont aussi des ruses et des corps de réserve; mais leur principale ressource est dans le bruit et dans l'éclat des armes [2].

Cet éclat brille surtout dans les éloges ou

[1] Plat. in Gorg. t. 1, p. 459. — [2] Cicer. de orat. lib. 2, cap. 22, t. 1, p. 214.

panégyriques d'Hercule et des demi-dieux : ce sont les sujets qu'ils choisissent par préférence; et la fureur de louer s'est tellement accrue, qu'elle s'étend jusque sur les êtres inanimés[1]. J'ai un livre qui a pour titre l'*Éloge du sel*; toutes les richesses de l'imagination y sont épuisées pour exagérer les services que le sel rend aux mortels[2].

L'impatience que causent la plupart de ces ouvrages va jusqu'à l'indignation, lorsque leurs auteurs insinuent ou tâchent de montrer que l'orateur doit être en état de faire triompher le crime et l'innocence, le mensonge et la vérité[3].

Elle va jusqu'au dégoût, lorsqu'ils fondent leurs raisonnemens sur les subtilités de la dialectique. Les meilleurs esprits, dans la vue d'essayer leurs forces, s'engageaient volontiers dans ces détours captieux. Xantippe, fils de Périclès, se plaisait à raconter que, pendant la célébration de certains jeux, un trait lancé par mégarde ayant tué un cheval, son père et Protagoras passèrent une journée entière à découvrir la cause de cet accident : était-ce le trait? la main qui l'avait lancé? les ordonnateurs des jeux[4].

[1] Aristot. rhet. lib. 1, cap. 9, t. 2, p. 530. — [2] Plat. in conv. t. 3, p. 177. Isocr. in Helen. encom. t. 2, p. 119. — [3] Plat. in Phædr. t. 3, p. 261. — [4] Plut. in Pericl. t. 1, p. 172.

Vous jugerez, par l'exemple suivant, de l'enthousiasme qu'excitait autrefois l'éloquence factice. Pendant la guerre du Péloponèse, il vint dans cette ville un Sicilien qui remplit la Grèce d'étonnement et d'admiration [1] : c'était Gorgias, que les habitans de Léonte, sa patrie, nous avaient envoyé pour implorer notre assistance [2]. Il parut à la tribune, et récita une harangue dans laquelle il avait entassé les figures les plus hardies et les expressions les plus pompeuses. Ces frivoles ornemens étaient distribués dans des périodes tantôt assujetties à la même mesure, tantôt distinguées par la même chute [3] ; et quand ils furent déployés devant la multitude, ils répandirent un si grand éclat, que les Athéniens éblouis [4] secoururent les Léontins, forcèrent l'orateur à s'établir parmi eux, et s'empressèrent de prendre chez lui des leçons de rhétorique [5]. On le combla de louanges lorsqu'il prononça l'éloge des citoyens morts pour le service de la patrie [6] ; lorsque, étant monté sur le théâtre, il déclara qu'il était prêt à parler sur

[1] Mém. de l'acad. des bell. lett. t. 15, p. 168. — [2] Plat. Hipp. maj. t. 3, p. 282. Diod. lib. 12, p. 106. — [3] Cicer. orat. cap. 49, t. 1, p. 461. Dionys. Halic. epist. ad Amm. cap. 2, t. 6, p. 792; cap. 17, p. 808. — [4] Dionys. Halic. de Lys. t. 5, p. 458. — [5] Mém. de l'acad. des bell. lett. t. 15, p. 1. 169. — [6] Philostr. de vit. soph. lib. 1, p. 493.

toutes sortes de matières [1]; lorsque, dans les jeux publics, il prononça un discours pour réunir contre les barbares les divers peuples de la Grèce [2].

Une autre fois, les Grecs assemblés aux jeux pythiques lui décernèrent une statue, qui fut placée, en sa présence, au temple d'Apollon [3]. Un succès plus flatteur avait couronné ses talens en Thessalie. Les peuples de ce canton ne connaissaient encore que l'art de dompter un cheval, ou de s'enrichir par le commerce: Gorgias parut au milieu d'eux, et bientôt ils cherchèrent à se distinguer par les qualités de l'esprit [4].

Gorgias acquit une fortune égale à sa réputation [5]; mais la révolution qu'il fit dans les esprits ne fut qu'une ivresse passagère. Écrivain froid, tendant au sublime par des efforts qui l'en éloignent, la magnificence de ses expressions ne sert bien souvent qu'à manifester la stérilité de ses idées [6]. Cependant il étendit les bornes de

[1] Plat. in Gorg. t. 1, p. 447. Cicer. de fin. lib. 2, cap. 1, t. 2, p. 101. Id. de orat. lib. 1, cap. 22, t. 1, p. 153. Philostr. de vit. soph. p. 482. — [2] Aristot. rhet. lib. 3, cap. 14, t. 2, p. 599. Pausan. lib. 6, p. 495. Philostr. ibid. p. 493. — [3] Cicer. de orat. lib. 3, cap. 32, t. 1, p. 310. Val. Max. lib. 8, cap. 15. Plin. lib. 33, cap. 4, p. 619. Philostr. ibid. Hermip. ap. Athen. lib. 11, cap. 15. p. 505. — [4] Plat. in Men. t. 2, p. 70. Philostr. epist. ad Jul. p. 919. — [5] Plat. Hipp. maj. t. 3, p. 282. — [6] Mém. de l'acad. des bell. lett. t. 19, p. 210.

l'art, et ses défauts mêmes ont servi de leçon.

Euclide, en me montrant plusieurs harangues de Gorgias, et différens ouvrages composés par ses disciples Polus, Lycimnius, Alcidamas, etc., ajoutait : Je fais moins de cas du fastueux appareil qu'ils étalent dans leurs écrits que de l'éloquence noble et simple qui caractérise ceux de Prodicus de Céos.[1]. Cet auteur a un grand attrait pour les esprits justes; il choisit presque toujours le terme propre, et découvre des distinctions très-fines entre les mots qui paraissent synonymes[2].

Cela est vrai, lui dis-je, mais il n'en laisse passer aucun sans le peser avec une exactitude aussi scrupuleuse que fatigante. Vous rappelez-vous ce qu'il disait un jour à Socrate et à Protagoras, dont il voulait concilier les opinions? « Il s'agit entre vous de *discuter*, et non de *disputer*; car on *discute* avec ses amis, et l'on « *dispute* avec ses ennemis. Par là vous obtiendrez notre *estime*, et non pas nos *louanges*; « car *l'estime* est dans le cœur, et la *louange* « n'est souvent que sur les lèvres. De notre côté, « nous en ressentirons de la *satisfaction*, et non « du *plaisir*; car la *satisfaction* est le partage

[1] Mém. de l'acad. de bell. lettr. t. 21, p. 168. — [2] Plat. in Men. t. 2, p. 75. id. in Lach. t. 2, p. 197.

« de l'esprit qui s'éclaire, et le *plaisir* celui des « sens qui jouissent [1]. »

Si Prodicus s'était expliqué de cette manière, me dit Euclide, qui jamais eût eu la patience de l'écouter et de le lire? Parcourez ses ouvrages [2], et vous serez étonné de la sagesse ainsi que de l'élégance de son style. C'est Platon qui lui prêta la réponse que vous venez de citer. Il s'égayait de même aux dépens de Protagoras, de Gorgias et des plus célèbres rhéteurs de son temps [3]. Il les mettait, dans ses dialogues, aux prises avec son maître; et de ces prétendues conversations il tirait des scènes assez plaisantes.

Est-ce que Platon, lui dis-je, n'a pas rapporté fidèlement les entretiens de Socrate? Je ne le crois pas, répondit-il; je pense même que la plupart de ces entretiens n'ont jamais eu lieu [4]. — Et comment ne se récriait-on pas contre une pareille supposition? — Phædon, après avoir lu le dialogue qui porte son nom, protesta qu'il ne se reconnaissait pas aux discours que Platon mettait dans sa bouche [5]. Gorgias dit la même chose en lisant le sien; il ajouta seulement, que le jeune auteur avait beaucoup de talent pour

[1] Plat. in Protag. t. 1, p. 337. Mém. de l'acad. des bell. lettr. t. 21, p. 169. — [2] Xenoph. memor. lib. 2, p. 737. — [3] Plat. in Protag., in Gorg., in Hipp. etc. — [4] Cicer. de orat. lib. 3, cap. 32, t. 1, p. 310. — [5] Athen. lib. 11, cap. 15, p. 505.

la satire, et remplacerait bientôt le poëte Archiloque [1]. — Vous conviendrez du moins que ses portraits sont en général assez ressemblans. — Comme on ne juge pas de Périclès et de Socrate d'après les comédies d'Aristophane, on ne doit pas juger des trois sophistes dont j'ai parlé d'après les dialogues de Platon.

Il eut raison, sans doute, de s'élever contre leurs dogmes; mais devait-il les représenter comme des hommes sans idées, sans lumières, incapables de suivre un raisonnement, toujours près de tomber dans les piéges les plus grossiers, et dont les productions ne méritent que le mépris? S'ils n'avaient pas eu de grands talens, ils n'auraient pas été si dangereux. Je ne dis pas qu'il fut jaloux de leur réputation, comme quelques-uns l'en soupçonneront peut-être un jour [2]; mais il semble que dans sa jeunesse il se livra trop au goût des fictions et de la plaisanterie [3].

Quoi qu'il en soit, les abus introduits de son temps dans l'éloquence occasionnèrent entre la philosophie et la rhétorique, jusqu'alors occupées du même objet et désignées sous le même nom, une espèce de divorce qui subsiste en-

[1] Hermipp. ap. Athen. lib. 11, cap. 15, p. 505. — [2] Dionys. Halic. epist. ad. Pomp. t. 6, p. 756. — [3] Tim. ap. Athen. ibid.

core[1], et qui les a souvent privées des secours qu'elles pouvaient mutuellement se prêter[2]. La première reproche à la seconde, quelquefois avec un ton de mépris, d'usurper ses droits, et d'oser traiter en détail de la religion, de la politique et de la morale, sans en connaître les principes[3]. Mais on peut répondre à la philosophie que, ne pouvant elle-même terminer nos différends par la sublimité de ses dogmes et la précision de son langage, elle doit souffrir que sa rivale devienne son interprète, la pare de quelques attraits, et nous la rende plus familière. C'est en effet ce qu'ont exécuté dans ces derniers temps les orateurs qui, en profitant des progrès et des faveurs de l'une et de l'autre, ont consacré leurs talens à l'utilité publique.

Je place sans hésiter Périclès à leur tête; il dut aux leçons des rhéteurs et des philosophes cet ordre et ces lumières qui, de concert avec la force du génie, portèrent l'art oratoire presqu'à sa perfection[4]. Alcibiade, Critias, Théramène[5], marchèrent sur ses traces. Ceux qui sont venus depuis les ont égalés et quelquefois

[1] Cicer. de orat. lib. 3, cap. 16 et 19, t. 1, p. 294 et 296. — [2] Id. orat. cap. 3, p. 422. — [3] Id. de orat. lib. 1, cap. 13, p. 143. — [4] Plat. in Phædr. t. 3, p. 269. Cicer. de clar. orat. cap. 11 et 12, t. 1, p. 345. — [5] Cicer. de orat. lib. 2, cap. 22, p. 214; id. de clar. orat. cap. 7, p. 342.

surpassés en cherchant à les imiter; et l'on peut avancer que le goût de la vraie éloquence est maintenant fixé dans tous les genres.

Vous connaissez les auteurs qui s'y distinguent de nos jours, et vous êtes en état de les apprécier. Comme je n'en ai jugé, répondis-je, que par sentiment, je voudrais savoir si les règles justifieraient l'impression que j'en ai reçue. Ces règles, fruits d'une longue expérience, me dit Euclide, se formèrent d'après les ouvrages et les succès des grands poëtes et des premiers orateurs [1].

L'empire de cet art est très-étendu. Il s'exerce dans les assemblées générales, où l'on délibère sur les intérêts d'une nation; devant les tribunaux, où l'on juge les causes des particuliers; dans les discours, où l'on doit représenter le vice et la vertu sous leurs véritables couleurs; enfin, dans toutes les occasions où il s'agit d'instruire les hommes [2]. De là, trois genres d'éloquence, le délibératif, le judiciaire, le démonstratif [3]. Ainsi, hâter ou empêcher les décisions du peuple, défendre l'innocent et poursuivre le coupable, louer la vertu et blâmer le vice, telles

[1] Cicer. de orat. lib. 1, cap. 32, p. 161. — [2] Plat. in Phædr. t. 3, p. 261. — [3] Aristot. rhet. lib. 1, cap. 3, t. 2, p. 519; id. rhet. ad. Alexand. cap. 2. p. 610.

sont les fonctions augustes de l'orateur. Comment s'en acquitter? par la voie de la persuasion. Comment opérer cette persuasion? par une profonde étude, disent les philosophes; par le secours des règles, disent les rhéteurs [1].

Le mérite de la rhétorique, suivant les premiers, ne consiste pas dans l'heureux enchaînement de l'exorde, de la narration et des autres parties du discours [2], ni dans les artifices du style, de la voix et du geste, avec lesquels on cherche à séduire un peuple corrompu [3]. Ce ne sont là que des accessoires, quelquefois utiles, presque toujours dangereux. Qu'exigeons-nous de l'orateur? qu'aux dispositions naturelles il joigne la science et la méditation.

Si la nature vous destine au ministère de l'éloquence, attendez que la philosophie vous y conduise à pas lents [4]; qu'elle vous ait démontré que l'art de la parole, devant convaincre avant de persuader, doit tirer sa principale force de l'art du raisonnement [5]; qu'elle vous ait appris, en conséquence, à n'avoir que des idées saines, à ne les exprimer que d'une manière claire, à saisir tous les rapports et tous les contrastes de

[1] Plat. in Phædr. t. 3, p. 267. — [2] Id. ibid. p. 266. Aristot. rhet. lib. 1, cap. 1, p. 512. — [3] Aristot. ibid. lib. 3, cap. 1, p. 583. — [4] Cicer. orat. cap. 4, p. 423. — [5] Aristot. ibid. lib. 1, cap. 1, p. 513.

leurs objets, à connaître, à faire connaître aux autres ce que chaque chose est en elle-même [1]. En continuant d'agir sur vous, elle vous remplira des lumières qui conviennent à l'homme d'état, au juge intègre, au citoyen excellent [2]; vous étudierez sous ses yeux les différentes espèces de gouvernemens et de lois, les intérêts des nations [3], la nature de l'homme, et le jeu mobile de ses passions [4].

Mais cette science, achetée par de longs travaux, céderait facilement au souffle contagieux de l'opinion, si vous ne la souteniez, non-seulement par une probité reconnue et une prudence consommée [5], mais encore par un zèle ardent pour la justice, et un respect profond pour les dieux, témoins de vos intentions et de vos paroles [6].

Alors votre discours, devenu l'organe de la vérité, aura la simplicité, l'énergie, la chaleur et l'imposante dignité qui la caractérisent; il s'embellira moins de l'éclat de votre éloquence que de celui de vos vertus [7]; et tous vos traits porteront, parce qu'on sera persuadé qu'ils viennent d'une main qui n'a jamais tramé de perfidies.

[1] Plat. in Phædr. t. 3, p. 277. — [2] Aristot. rhet. lib. 1, cap. 4, 9 et 10. — [3] Id. ibid. cap. 9, t. 2, p. 521. — [4] Plat. in Gorg. t. 1, p. 481. — [5] Aristot. ibid. lib. 2, cap. 1, p. 547. — [6] Plat. in Phædr. t. 3, p. 273. — [7] Aristot. ibid. lib. 1, cap. 2, p. 515.

Alors seulement vous aurez le droit de nous développer à la tribune ce qui est véritablement utile; au barreau, ce qui est véritablement juste; dans les discours consacrés à la mémoire des grands hommes ou au triomphe des mœurs, ce qui est véritablement honnête [1].

Nous venons de voir ce que pensent les philosophes à l'égard de la rhétorique; il faudrait à présent examiner la fin que se proposent les rhéteurs, et les règles qu'ils nous ont prescrites. Mais Aristote a entrepris de les recueillir dans un ouvrage [2] où il traitera son sujet avec cette supériorité qu'on a remarquée dans ses premiers écrits [3].

Ceux qui l'ont précédé s'étaient bornés, tantôt à distribuer avec intelligence les parties du discours, sans songer à le fortifier par des preuves convaincantes [4]; tantôt à rassembler des maximes générales ou lieux communs [5]; d'autres fois à nous laisser quelques préceptes sur le style [6], ou sur les moyens d'exciter les passions [7]; d'autres fois encore à multiplier les ruses pour

[1] Plat. in Phædr. t. 3, p. 274. Aristot. rhet. lib. 1, cap. 3, t. 2, p. 519. Id. rhet. ad. Alexand. cap. 2, p. 610. — [2] Aristot. rhet. t. 2, p. 512. Cicer. de orat. lib. 3, cap. 35, t. 1, p. 313. — [3] Cicer. ibid. lib. 2, cap. 38, t. 1, p. 229. — [4] Aristot. ibid. lib. 1, cap. 1, t. 2, p. 513. — [5] Id. ibid. cap. 2, p. 518. — [6] Id. ibid. lib. 3, cap. 1, p. 584. — [7] Id. ibid. lib. 1, cap. 2, p. 515.

faire prévaloir la vraisemblance sur la vérité, et la mauvaise cause sur la bonne [1] : tous avaient négligé des parties essentielles, comme de régler l'action et la voix de celui qui parle [2]; tous s'étaient attachés à former un avocat, sans dire un seul mot de l'orateur public. J'en suis surpris, lui dis-je; car les fonctions du dernier sont plus utiles, plus nobles et plus difficiles que celles du premier [3]. On a sans doute pensé, répondit Euclide, que, dans une assemblée où tous les citoyens sont remués par le même intérêt, l'éloquence devait se contenter d'exposer des faits, et d'ouvrir un avis salutaire; mais qu'il fallait tous les artifices de la rhétorique pour passionner des juges indifférens et étrangers à la cause qu'on porte à leur tribunal [4].

Les opinions de ces auteurs seront refondues, souvent attaquées, presque toujours accompagnées de réflexions lumineuses et d'additions importantes, dans l'ouvrage d'Aristote. Vous le lirez un jour, et je me crois dispensé de vous en dire davantage.

Je pressais vainement Euclide; à peine répondait-il à mes questions. Les rhéteurs adoptent-ils

[1] Aristot. rhet. lib. 2, cap. 23, t. 2, p. 577; cap. 24, p. 581. — [2] Id. ibid. lib. 3, cap. 1, p. 584. — [3] Id. ibid. cap. 17, p. 605. — [4] Id. ibid. lib. 1, cap. 1, p. 513.

les principes des philosophes ? — Ils s'en écartent souvent, surtout quand ils préfèrent la vraisemblance à la vérité[1]. — Quelle est la première qualité de l'orateur ? — D'être excellent logicien[2]. — Son premier devoir ? — De montrer qu'une chose est ou n'est pas.[3] — Sa principale attention ? — De découvrir dans chaque sujet les moyens propres à persuader[4]. — En combien de parties se divise le discours ? — Les rhéteurs en admettent un grand nombre[5], qui se réduisent à quatre : l'exorde, la proposition ou le fait, la preuve, et la péroraison ; on peut même retrancher la première et la dernière[6]. J'allais continuer ; mais Euclide me demanda grâce, et je ne pus obtenir qu'un petit nombre de remarques sur l'élocution.

Quelque riche que soit la langue grecque, lui dis-je, vous avez dû vous apercevoir que l'expression ne répond pas toujours à votre idée. Sans doute, reprit-il ; mais nous avons le même droit que les premiers instituteurs des langues[7] : il nous est permis de hasarder un nouveau mot, soit en le créant nous-mêmes, soit en le dérivant d'un mot déjà connu[8]. D'autres fois nous ajou-

[1] Plat. in Phædr. t. 3, p. 267. — [2] Aristot. rhetor. lib. 1, cap. 1, t. 2, p. 513. — [3] Id. ibid. p. 512. — [4] Id. ibid. cap. 1 et 2. — [5] Plat. ibid. — [6] Aristot. ibid. lib. 3, cap. 13. — [7] Quintil. lib. 8, cap. 3, p. 486. — [8] Demetr. Phaler. de elocut. cap. 95, 96, etc.

tons un sens figuré au sens littéral d'une expression consacrée par l'usage, ou bien nous unissons étroitement deux mots pour en composer un troisième ; mais cette dernière licence est communément réservée aux poëtes[1], et surtout à ceux qui font des dithyrambes[2]. Quant aux autres innovations, on doit en user avec sobriété ; et le public ne les adopte que lorsqu'elles sont conformes à l'analogie de la langue

La beauté d'une expression consiste dans le son qu'elle fait entendre et dans le sens qu'elle renferme ; bannissez d'un ouvrage celle qui offense la pudeur, ou qui mécontente le goût. Un de vos auteurs, lui dis-je, n'admet aucune différence entre les signes de nos pensées, et prétend que, de quelque manière qu'on exprime une idée, on produit toujours le même effet. Il se trompe, répondit Euclide ; de deux mots qui sont à votre choix, l'un est plus honnête et plus décent, parce qu'il ne fait qu'indiquer l'image que l'autre met sous les yeux[3].

Nous avons des mots propres et des mots figurés ; nous en avons de simples et de composés, d'indigènes et d'étrangers[4] ; il en est qui ont plus

[1] Demetr. Phaler. de elocut. cap. 93. Aristot. rhetor. lib. 3, cap. 2, p. 585. — [2] Aristot. ibid. cap. 3, p. 587. — [3] Id. ibid. cap. 2, p. 586. — [4] Id. poet. cap. 21 et 22, t. 2, p. 668 et 669.

de noblesse ou d'agrémens que d'autres, parce qu'ils réveillent en nous des idées plus élevées ou plus riantes [1]; d'autres enfin qui sont si bas ou si dissonnans, qu'on doit les bannir de la prose et des vers [2].

De leurs diverses combinaisons se forment les périodes, dont les unes sont d'un seul membre [3]; les autres peuvent acquérir jusqu'à quatre membres, et ne doivent pas en avoir davantage [4].

Que votre discours ne m'offre pas un tissu de périodes complètes et symétriques, comme ceux de Gorgias [5] et d'Isocrate; ni une suite de phrases courtes et détachées [6], comme ceux des anciens. Les premiers fatiguent l'esprit, les seconds blessent l'oreille [7]. Variez sans cesse les mesures des périodes, votre style aura tout à la fois le mérite de l'art et de la simplicité [8]; il acquerra même de la majesté, si le dernier membre de la période a plus d'étendue que les premiers [9], et s'il se termine par une de ces syllabes longues où la voix se repose en finissant [10].

[1] Demetr. Phaler. de elocut. cap. 175, 176, etc. — [2] Theophr. ap. Dionys. Halic. de compos. verb. cap. 16, t. 5, p. 105. Demetr. Phaler. ibid. cap. 179. — [3] Aristot. rhetor. lib. 3, cap. 9, t. 2, p. 592. — [4] Demetr. Phaler. ibid. cap. 16. — [5] Id. ibid. cap. 15. — [6] Id. ibid. cap. 4. — [7] Cicer. de orat. lib. 3, cap. 49, t. 1, p. 326. — [8] Demetr. Phaler. ibid. cap. 15. — [9] Id. ibid. cap. 18. — [10] Aristot. rhet. lib. 3, cap. 8, t. 2, p. 591.

Convenance et clarté, voilà les deux principales qualités de l'élocution[1].

1.° *La convenance.* On reconnut de bonne heure que rendre les grandes idées par des termes abjects, et les petites par des expressions pompeuses, c'était revêtir de haillons les maîtres du monde, et de pourpre les gens de la lie du peuple. On reconnut aussi que l'âme a différens langages, suivant qu'elle est en mouvement et en repos; qu'un vieillard ne s'exprime pas comme un jeune homme, ni les habitans de la campagne comme ceux de la ville. De là il suit que la diction doit varier suivant le caractère de celui qui parle et de ceux dont il parle, suivant la nature des matières qu'il traite et des circonstances où il se trouve[2]. Il suit encore que le style de la poésie, celui de l'éloquence, de l'histoire et du dialogue, diffèrent essentiellement les uns des autres[3], et même que, dans chaque genre, les mœurs et les talens d'un auteur jettent sur sa diction des différences sensibles[4].

2.° *La clarté.* Un orateur, un écrivain, doit avoir fait une étude sérieuse de sa langue. Si vous négligez les règles de la grammaire, j'aurai

[1] Aristot. rhet. lib. 3, cap. 2, p. 584. — [2] Id. ibid. cap. 7, p. 591. — [3] Id. ibid. cap. 1, t. 2, p. 584. Demetr. Phaler. de elocut. cap. 19. Cicer. orat. cap. 20, t. 1, p. 436. — [4] Cicer. ibid. cap. 11, p. 428.

souvent de la peine à pénétrer votre pensée. Employer des mots amphibologiques, ou des circonlocutions inutiles; placer mal à propos les conjonctions qui lient les membres d'une phrase; confondre le pluriel avec le singulier; n'avoir aucun égard à la distinction établie, dans ces derniers temps, entre les noms masculins et les noms féminins; désigner par le même terme les impressions que reçoivent deux de nos sens, et appliquer le verbe *voir* aux objets de la vue et de l'ouïe[a]; distribuer au hasard, à l'exemple d'Héraclite, les mots d'une phrase, de manière qu'un lecteur ne puisse pas deviner la ponctuation de l'auteur : tous ces défauts concourent également à l'obscurité du style[1]. Elle augmentera, si l'excès des ornemens et la longueur des périodes égarent l'attention du lecteur, et ne lui permettent pas de respirer[2]; si, par une marche trop rapide, votre pensée lui échappe, comme ces coureurs de la lice qui dans un instant se dérobent aux yeux du spectateur[3].

Rien ne contribue plus à la clarté que l'em-

[a] C'est ce qu'avait fait Eschyle (in prom. v. 21.) Vulcain dit que Prométhée ne verra plus ni voix ni figure d'homme. — [1] Aristot. rhet. lib. 3, cap. 5, t. 2, p. 588. Id. rhet. ad Alex. cap. 26, p. 632. — [2] Demetr. Phaler. de elocut. cap. 208. — [3] Id. ibid. cap. 202.

ploi des expressions usitées[1]; mais, si vous ne les détournez jamais de leur acception ordinaire, votre style ne sera que familier et rampant; vous le releverez par des tours nouveaux et des expressions figurées[2].

La prose doit régler ses mouvemens sur des rhythmes faciles à reconnaître, et s'abstenir de la cadence affectée à la poésie[3]. La plupart en bannissent les vers, et cette proscription est fondée sur un principe qu'il faut toujours avoir devant les yeux; c'est que l'art doit se cacher[4], et qu'un auteur qui veut m'émouvoir ou me persuader ne doit pas avoir la maladresse de m'en avertir. Or, des vers semés dans la prose annoncent la contrainte et des prétentions. Quoi! lui dis-je, s'il en échappait quelqu'un dans la chaleur de la composition, faudra-t-il le rejeter, au risque d'affaiblir la pensée? S'il n'a que l'apparence du vers, répondit Euclide, il faut l'adopter, et la diction s'en embellit[5]; s'il est régulier, il faut le briser, et en employer les fragmens dans la période, qui en devient plus

[1] Aristot. rhetor. lib. 3, cap. 2, t. 2, p. 585. — [2] Id. ibid. — [3] Id ibid. cap. 8, p. 591. Cicer. de clar. orat. cap. 8, t. 1, p. 343. Id. orat. cap. 20, p. 436; cap. 51, p. 463. — [4] Aristot. ibid. lib. 3, cap. 2, t. 2, p. 585. Cicer. de orat. lib. 2, cap. 37, t. 1, p. 228. — [5] Demetr. Phaler. de elocut. cap. 184. Hermog. de form. orat. lib. 2, t. 1, p. 122.

sonore [1]. Plusieurs écrivains, et Isocrate lui-même, se sont exposés à la censure pour avoir négligé cette précaution [2].

Glycère, en formant une couronne, n'est pas plus occupée de l'assortiment des couleurs que ne l'est de l'harmonie des sons un auteur dont l'oreille est délicate. Ici les préceptes se multiplient. Je les supprime; mais il s'élève une question que j'ai vu souvent agiter. Peut-on placer de suite deux mots dont l'un finit et l'autre commence par la même voyelle? Isocrate et ses disciples évitent soigneusement ce concours; Démosthène, en bien des occasions; Thucydide et Platon, rarement [3]: des critiques le proscrivent avec rigueur [4]: d'autres mettent des restrictions à la loi, et soutiennent qu'une défense absolue nuirait quelquefois à la gravité de la diction [5].

J'ai ouï parler, dis-je alors, des différentes espèces de styles, tels que le noble, le grave, le simple, l'agréable, etc. [6] Laissons aux rhéteurs, répondit Euclide, le soin d'en tracer les divers caractères. Je les ai tous indiqués en deux

[1] Demetr. Phaler. de elocut. cap. 183. — [2] Id. ibid. cap. 118. Hieronym. ap. Cicer. orat. cap. 56, t. 1, p. 468. — [3] Cicer. orat. cap. 44, t. 1, p. 457. — [4] Aristot. rhet. ad Alex. cap. 26, t. 2, p. 632. — [5] Demetr. Phaler. ibid. cap. 322 et 323. — [6] Aristot. rhetor. lib. 3, cap. 12, t. 2, p. 598. Demetr. Phaler. ibid. cap. 36.

mots : si votre diction est *claire* et *convenable*, il s'y trouvera une proportion exacte entre les mots, les pensées et le sujet[1]; on ne doit rien exiger de plus. Méditez ce principe, et vous ne serez point étonné des assertions suivantes.

L'éloquence du barreau diffère essentiellement de celle de la tribune. On pardonne à l'orateur des négligences et des répétitions dont on fait un crime à l'écrivain[2]. Tel discours applaudi à l'assemblée générale n'a pas pu se soutenir à la lecture, parce que c'est l'action qui le faisait valoir; tel autre, écrit avec beaucoup de soin, tomberait en public, s'il ne se prêtait pas à l'action[3]. L'élocution qui cherche à nous éblouir par sa magnificence devient excessivement froide, lorsqu'elle est sans harmonie, lorsque les prétentions de l'auteur paraissent trop à découvert, et, pour me servir de l'expression de Sophocle, lorsqu'il enfle ses joues avec excès pour souffler dans une petite flûte[4]. Le style de quelques orateurs est insoutenable, par la multiplicité des vers et des mots composés qu'ils empruntent de la poésie[5]. D'un autre côté, Alcidamas nous dégoûte par une profusion d'épithètes

[1] Aristot. rhetor. lib. 3, cap. 7, t. 2, p. 590. — [2] Id. ibid. cap. 12, p. 597. — [3] Id. ibid. — [4] Longin. de subl. §. 3. — [5] Demetr. Phaler. de elocut. cap. 117.

oiseuses, et Gorgias, par l'obscurité de ses métaphores tirées de si loin[1]. La plupart des hyperboles répandent un froid mortel dans nos âmes. Riez de ces auteurs qui confondent le style forcé avec le style fort, et qui se donnent des contorsions pour enfanter des expressions de génie. L'un d'entre eux, en parlant du rocher que Polyphême lança contre le vaisseau d'Ulysse, dit : « On voyait paître tranquillement les « chèvres sur ce rocher pendant qu'il fendait « les airs[2]. »

Je me suis souvent aperçu, dis-je, de l'abus des figures; et peut-être faudrait-il les bannir de la prose, comme font quelques auteurs modernes[3]. Les mots propres, répondit Euclide, forment le langage de la raison; les expressions figurées, celui de la passion. La raison peut dessiner un tableau, et l'esprit y répandre quelques légers ornemens; il n'appartient qu'à la passion de lui donner le mouvement et la vie. Une âme qui veut nous forcer à partager ses émotions appelle toute la nature à son secours, et se fait une langue nouvelle. En découvrant, parmi les objets qui nous entourent, des traits de ressemblance et d'opposition, elle accumule

[1] Aristot. rhet. lib. 3, cap. 3, t. 2, p. 587. — [2] Demetr. Phaler. de elocut. cap. 115. — [3] Id. ibid. cap. 57.

rapidement des figures, dont les principales se réduisent à une seule, que j'appelle *similitude*. Si je dis, *Achille s'élance comme un lion*, je fais une comparaison. Si, en parlant d'Achille, je dis simplement, *ce lion s'élance*, je fais une métaphore [1]. *Achille plus léger que le vent*, c'est une hyperbole. Opposez son courage à la lâcheté de Thersite, vous aurez une antithèse. Ainsi la comparaison rapproche deux objets ; la métaphore les confond ; l'hyperbole et l'antithèse ne les séparent qu'après les avoir rapprochés.

Les comparaisons conviennent à la poésie plutôt qu'à la prose [2] ; l'hyperbole et l'antithèse, aux oraisons funèbres et aux panégyriques plutôt qu'aux harangues et aux plaidoyers. Les métaphores sont essentielles à tous les genres et à tous les styles. Elles donnent à la diction un air étranger, à l'idée la plus commune un air de nouveauté [3]. Le lecteur reste un moment suspendu, et bientôt il saisit, à travers ces voiles légers, les rapports qu'on ne lui cachait que pour lui donner la satisfaction de les découvrir. On fut étonné dernièrement de voir un auteur assimiler la vieillesse à la paille [4], à cette paille

[1] Aristot. rhet. lib. 3, cap. 4, t. 2, p. 588. — [2] Id. ibid. Demetr. Phaler. de elocut. cap. 90. — [3] Aristot. ibid. cap. 2, t. 2, p. 585. — [4] Id. ibid. cap. 10, t. 2, p. 593.

ci-devant chargée de grains, maintenant stérile et près de se réduire en poudre. Mais on adopta cet emblème, parce qu'il peint d'un seul trait le passage de la jeunesse florissante à l'infructueuse et fragile décrépitude.

Comme les plaisirs de l'esprit ne sont que des plaisirs de surprise, et qu'ils ne durent qu'un instant, vous n'obtiendrez plus le même succès en employant de nouveau la même figure; bientôt elle ira se confondre avec les mots ordinaires, comme tant d'autres métaphores que le besoin a multipliées dans toutes les langues, et surtout dans la nôtre. Ces expressions, *une voix claire, des mœurs âpres, l'œil de la vigne*[1], ont perdu leur considération en se rendant familières.

Que la métaphore mette, s'il est possible, la chose en action. Voyez comme tout s'anime sous le pinceau d'Homère; la lance est *avide* du sang de l'ennemi; le trait, *impatient* de le frapper[2].

Préférez, dans certains cas, les métaphores qui rappellent des idées riantes. Homère a dit, *l'Aurore aux doigts de rose*, parce qu'il s'était peut-être aperçu que la nature répand quelquefois sur une belle main des teintes couleur

[1] Demetr. Phaler. de elocut. cap. 87 et 88. — [2] Aristot. rhet. lib. 3, cap. 11, t. 2, p. 595.

de rose, qui l'embellissent encore. Que deviendrait l'image, s'il avait dit, *l'Aurore aux doigts de pourpre*[1]?

Que chaque figure présente un rapport juste et sensible. Rappelez-vous la consternation des Athéniens lorsque Périclès leur dit : *Notre jeunesse a péri dans le combat ; c'est comme si on avait dépouillé l'année de son printemps*[2]. Ici l'analogie est parfaite ; car la jeunesse est aux différens périodes de la vie ce que le printemps est aux autres saisons.

On condamne avec raison cette expression d'Euripide, *la rame souveraine des mers*, parce qu'un titre si brillant ne convient pas à un pareil instrument[3]. On condamne encore cette autre expression de Gorgias, *vous moissonnez avec douleur ce que vous avez semé avec honte*[4], sans doute parce que les mots *semer* et *moissonner* n'ont été pris jusqu'à présent, dans le sens figuré, que par les poëtes. Enfin on désapprouve Platon, lorsque, pour exprimer qu'une ville bien constituée ne doit point avoir de murailles, il dit qu'il faut en laisser *dormir les murailles couchées par terre*[5].

[1] Aristot. rhet. lib. 3, cap. 2, t. 2, p. 586. — [2] Id. ibid. cap. 10, p. 594. — [3] Id. ibid. cap. 2, p. 586. — [4] Id. ibid. cap. 3, p. 587. — [5] Plat. de leg. lib. 6, t. 2, p. 778. Longin. de subl. §. 3.

Euclide s'étendit sur les divers ornemens du discours. Il me cita des réticences heureuses, des allusions fines, des pensées ingénieuses, des reparties pleines de sel[1]. Il convint que la plupart de ces formes n'ajoutent rien à nos connaissances, et montrent seulement avec quelle rapidité l'esprit parvient aux résultats, sans s'arrêter aux idées intermédiaires. Il convint aussi que certaines manières de parler sont tour à tour approuvées et rejetées par des critiques également éclairés.

Après avoir dit un mot sur la manière de régler la voix et le geste, après avoir rappelé que Démosthène regarde l'action comme la première, la seconde et la troisième qualité de l'orateur[2] : Partout, ajouta-t-il, l'éloquence s'assortit au caractère de la nation. Les Grecs de Carie, de Mysie et de Phrygie sont grossiers encore, et ne semblent connaître d'autre mérite que le luxe des satrapes auxquels ils sont asservis : leurs orateurs déclament, avec des intonations forcées, des harangues surchargées d'une abondance fastidieuse[3]. Avec des mœurs sévères et le jugement sain, les Spartiates ont une profonde indifférence

[1] Aristot. rhet. lib. 3, cap. 11, t. 2, p. 596. Demetr. Phaler. de elocut. cap. 271. — [2] Cicer. de clar. orat. cap. 38, t. 1, p. 368. — [3] Id, orat. cap. 8, t. 1, p. 425, cap. 18, p. 433.

pour toute espèce de faste : ils ne disent qu'un mot, et quelquefois ce mot renferme un traité de morale ou de politique.

Qu'un étranger écoute nos bons orateurs, qu'il lise nos meilleurs écrivains, il jugera bientôt qu'il se trouve au milieu d'une nation polie, éclairée, sensible, pleine d'esprit et de goût. Il trouvera dans tous le même empressement à découvrir les beautés convenables à chaque sujet, la même sagesse à les distribuer ; il trouvera presque toujours ces qualités estimables relevées par des traits qui réveillent l'attention, par des grâces piquantes qui embellissent la raison [1].

Dans les ouvrages même où règne la plus grande simplicité, combien sera-t-il étonné d'entendre une langue que l'on confondrait volontiers avec le langage le plus commun, quoiqu'elle en soit séparée par un intervalle considérable ! Combien le sera-t-il d'y découvrir ces charmes ravissans, dont il ne s'apercevra qu'après avoir vainement essayé de les faire passer dans ses écrits [2] !

Je lui demandai quel était celui des auteurs qu'il proposait pour modèle du style. Aucun en

[1] Cicer. orat. cap. 9, t. 1, p. 426. Id. de opt. gen. orat. ibid. p. 541. Quintil. lib. 6, cap. 3, p. 373 et 395. — [2] Cicer. orat. cap. 23, t. 1. p. 438.

particulier, me répondit-il, tous en général[1]. Je n'en cite aucun personnellement, parce que deux de nos écrivains qui approchent le plus de la perfection, Platon et Démosthène, pèchent quelquefois, l'un par excès d'ornemens[2], l'autre par défaut de noblesse[3]. Je dis tous en général, parce qu'en les méditant, en les comparant les uns avec les autres, non-seulement on apprend à colorer sa diction[4], mais on acquiert encore ce goût exquis et pur qui dirige et juge les productions du génie : sentiment rapide, et tellement répandu parmi nous, qu'on le prendrait pour l'instinct de la nation.

Vous savez en effet avec quel mépris elle rejette tout ce qui, dans un discours, manque de correction et d'élégance; avec quelle promptitude elle se récrie, dans ses assemblées, contre une expression impropre ou une intonation fausse; combien nos orateurs se tourmentent pour contenter des oreilles si délicates et si sévères[5]? Elles se révoltent, lui dis-je, quand ils manquent à l'harmonie, nullement quand ils blessent la bienséance. Ne les voit-on pas tous les jours s'accabler de reproches sanglans, d'injures sales et gros-

[1] Cicer. orat. cap. 9, p. 426. — [2] Dionys. Halic. epist. ad Pomp. t. 6, p. 758. — [3] Æschin. de fals. leg. p. 412. Cicer. ibid. cap. 8, p. 426, — [4] Cicer. de orat. lib. 2, cap. 14, t. 1, p. 205. — [5] Id. orat. cap. 8, t. 1, p. 425.

sières ? Quels sont les moyens dont se servent quelques-uns d'entre eux pour exciter l'admiration ? le fréquent usage des hyperboles [1], l'éclat de l'antithèse et de tout le faste oratoire [2], des gestes et des cris forcenés [3].

Euclide répondit que ces excès étaient condamnés par les bons esprits. Mais, lui dis-je, le sont-ils par la nation ? Tous les ans, au théâtre, ne préfère-t-elle pas des pièces détestables à des pièces excellentes [4] ? Des succès passagers, et obtenus par surprise ou par intrigue, me dit-il, n'assurent pas la réputation d'un auteur. Une preuve, repris-je, que le bon goût n'est pas général parmi vous, c'est que vous avez encore de mauvais écrivains. L'un, à l'exemple de Gorgias, répand avec profusion dans sa prose toutes les richesses de la poésie [5]. Un autre dresse, arrondit, équarrit, allonge des périodes dont on oublie le commencement avant que de parvenir à la fin [6]. D'autres poussent l'affectation jusqu'au ridicule, témoin celui qui, ayant à parler d'un centaure, l'appelle un homme à cheval sur lui-même [7].

Ces auteurs, me dit Euclide, sont comme les

[1] Aristot. rhet. lib. 3, cap. 11, t. 2, p. 597. — [2] Isocr. panath. t. 2, p. 181. — [3] Æschin. in Timarch. p. 264. Plut. in Nic. t. 1, p. 528. — [4] Aul. Gell. lib. 17, cap. 4. — [5] Aristot. ibid. cap. 1, t. 2, p. 584. — [6] Demetr. Phaler. de elocut. cap. 4. — [7] Id. ibid. cap. 191.

abus qui se glissent partout. et leurs triomphes comme les songes qui ne laissent que des regrets. Je les exclus, ainsi que leurs admirateurs, de cette nation dont j'ai vanté le goût, et qui n'est composée que des citoyens éclairés. Ce sont eux qui tôt ou tard fixent les décisions de la multitude[1]; et vous conviendrez qu'ils sont en plus grand nombre parmi nous que partout ailleurs.

Il me semble que l'éloquence est parvenue à son plus haut période[2]. Quel sera désormais son destin? Il est aisé de le prévoir, lui dis-je; elle s'amollira, si vous êtes subjugués par quelque puissance étrangère[3]; elle s'anéantirait, si vous l'étiez par la philosophie. Mais heureusement vous êtes à l'abri de ce dernier danger. Euclide entrevit ma pensée, et me pria de l'étendre. A condition, répondis-je, que vous me pardonnerez mes paradoxes et mes écarts.

J'entends, par philosophie, une raison souverainement éclairée. Je vous demande si les illusions qui se sont glissées dans le langage ainsi que dans nos passions ne s'évanouiraient pas à son aspect, comme les fantômes et les ombres à la naissance du jour.

[1] Lucian. in Hermot. t. 1, cap. 2, p. 853. — [2] Theophr. ap. Phot. biblioth. p. 394. — [3] Cicer. de clar. orat. cap. 9, t. 1, p. 344. Id. de orat lib. 2, cap. 23, p. 214.

Prenons pour juge un des génies qui habitent les sphères célestes, et qui ne se nourrissent que de vérités pures. Il est au milieu de nous; je mets sous ses yeux un discours sur la morale; il applaudit à la solidité des principes, à la clarté des idées, à la force des preuves et à la propriété des termes. Cependant, lui dis-je, ce discours ne réussira point, s'il n'est traduit dans la langue des orateurs. Il faut symétriser les membres de cette période, et déplacer un mot dans cette autre, pour en tirer des sons plus agréables [1]. Je ne me suis pas toujours exprimé avec assez de précision; les assistans ne me pardonneraient pas de m'être méfié de leur intelligence. Mon style est trop simple; j'aurais dû l'éclairer par des points lumineux [2]. Qu'est-ce que ces points lumineux? demande le génie. — Ce sont des hyperboles, des comparaisons, des métaphores, et d'autres figures destinées à mettre les choses fort au-dessus ou fort au-dessous de leur valeur [3].

Ce langage vous étonne sans doute; mais nous autres hommes, sommes faits de manière que, pour défendre même la vérité il nous faut

[1] Demetr. Phaler. de elocut. cap. 139. — [2] Cicer. de orat. lib. 3, cap. 25, t. 1, p. 303; Id. orat. cap. 25, p. 440; Id. de clar. orat. cap. 79, p. 402. — [3] Quintil. lib. 9, cap. 2, p. 547.

employer le mensonge. Je vais citer quelques-unes de ces figures, empruntées la plupart des écrits des poëtes, où elles sont dessinées à grands traits, et d'où quelques orateurs les transportent dans la prose. Elles feront l'ornement d'un éloge dont voici le commencement.

Je vais rendre le nom de mon héros à jamais célèbre parmi tous les hommes [1]. Arrêtez, dit le génie; pouvez-vous assurer que votre ouvrage sera connu et applaudi dans tous les temps et dans tous les lieux? Non, lui dis-je, mais c'est une figure. *Ses aïeux, qui furent l'œil de la Sicile* [2]*, s'établirent auprès du mont Etna, colonne du ciel* [3]. J'entends le génie qui dit tout bas : Le ciel appuyé sur un petit rocher de ce petit globe qu'on appelle la terre! quelle extravagance! *Des paroles plus douces que le miel coulent de ses lèvres* [4]*; elles tombent sans interruption, comme ces flocons de neige qui tombent sur la campagne* [5]. Qu'ont de commun les paroles avec le miel et la neige? dit le génie. *Il a cueilli la fleur de la musique* [6]*, et sa lyre éteint la foudre embrasée* [7]. Le génie me regarde avec étonnement, et je continue : *Il a le*

[1] Isocr. in Evag. t. 2, p. 71. — [2] Pind. olymp. 2, v. 17. — [3] Id. pyth. 1, v. 36. — [4] Homer. iliad. lib. 1, v. 249. — [5] Id. ibid. lib. 3, v. 222. — [6] Pind. olymp. 1, v. 22. — [7] Id. pyth. 1, v. 8.

regard et la prudence de Jupiter, l'aspect terrible de Mars, et la force de Neptune[1]*; le nombre des beautés dont il a fait la conquête égale le nombre des feuilles des arbres, et celui des flots qui viennent successivement expirer sur le rivage de la mer.*[2] A ces mots, le génie disparaît, et s'envole au séjour de la lumière.

Quoiqu'on pût vous reprocher, me dit Euclide, d'avoir entassé trop de figures dans cet éloge, je conçois que nos exagérations falsifient nos pensées ainsi que nos sentimens, et qu'elles effaroucheraient un esprit qui n'y serait pas accoutumé. Mais il faut espérer que notre raison ne restera pas dans une éternelle enfance. Ne vous en flattez pas, répondis-je; l'homme n'aurait plus de proportion avec le reste de la nature, s'il pouvait acquérir les perfections dont on le croit susceptible.

Supposez que nos sens devinssent infiniment exquis; la langue ne pourrait soutenir l'impression du lait et du miel, ni la main s'appuyer sur un corps sans en être blessée; l'odeur de la rose nous ferait tomber en convulsion; le moindre bruit déchirerait nos oreilles, et nos yeux apercevraient des rides affreuses sur le tissu de la

[1] Homer. iliad. 2, v. 169 et 478. Eustath. t. 1. — [2] Anacr. od. 32.

plus belle peau. Il en est de même des qualités de l'esprit : donnez-lui la vue la plus perçante et la justesse la plus rigoureuse ; combien serait-il révolté de l'impuissance et de la fausseté des signes qui représentent nos idées ! il se ferait sans doute une autre langue ; mais que deviendrait celle des passions, que deviendraient les passions elles-mêmes, sous l'empire absolu d'une raison si pure et si austère ? Elles s'éteindraient ainsi que l'imagination, et l'homme ne serait plus le même.

Dans l'état où il est aujourd'hui, tout ce qui sort de son esprit, de son cœur et de ses mains, n'annonce qu'insuffisance et besoins. Renfermé dans des limites étroites, la nature le punit avec rigueur dès qu'il veut les franchir. Vous croyez qu'en se civilisant il a fait un grand pas vers la perfection ; qu'a-t-il donc gagné ? De substituer, dans l'ordre général de la société, des lois faites par des hommes, aux lois naturelles, ouvrage des dieux ; dans les mœurs, l'hypocrisie à la vertu ; dans les plaisirs, l'illusion à la réalité ; dans la politesse, les manières aux sentimens. Ses goûts se sont tellement pervertis à force de s'épurer, qu'il s'est trouvé contraint de préférer, dans les arts, ceux qui sont agréables à ceux qui sont utiles ; dans l'éloquence, le mérite du style

à celui des pensées[1]; partout, l'artifice à la vérité. J'ose le dire, les peuples éclairés n'ont sur nous d'autre supériorité que d'avoir perfectionné l'art de feindre, et le secret d'attacher un masque sur tous les visages.

Je vois, par tout ce que vous m'avez dit, que la rhétorique ne se propose pas d'autre fin, et qu'elle n'y parvient qu'en appliquant aux paroles des tons et des couleurs agréables. Aussi, loin d'étudier ses préceptes, je m'en tiendrai, comme j'ai fait jusqu'à présent, à cette réflexion d'Aristote. Je lui demandais à quels signes on reconnaît un bon ouvrage; il me répondit : S'il est impossible d'y rien ajouter, et d'en retrancher la moindre chose[2].

Après avoir discuté ces idées avec Euclide, nous sortîmes, et nous dirigeâmes notre promenade vers le Lycée. Chemin faisant, il me montra une lettre qu'il venait de recevoir d'une femme de ses amies, et dont l'orthographe me parut vicieuse; quelquefois l'*é* s'y trouvait remplacé par un *i*, le *d* par un *z*. J'ai toujours été surpris, lui dis-je, de cette négligence de la part des Athéniennes. Elles écrivent, répondit-il, comme elles parlent, et comme on parlait

[1] Aristot. rhet. lib. 3, cap. 1, t. 2, p. 584. — [2] Id. de mor. lib. 2, cap. 5, t. 2, p. 22.

antrefois [1]. Il s'est donc fait, repris-je, des changemens dans la prononciation? En très-grand nombre, répondit-il: par exemple, on disait anciennement *himéra* (jour); après, on a dit *héméra*, le premier *é* fermé; ensuite *hèméra*, le premier *è* ouvert.

L'usage, pour rendre certains mots plus sonores ou plus majestueux, retranche des lettres, en ajoute d'autres, et, par cette continuité d'altérations, ôte toute espérance de succès à ceux qui voudraient remonter à l'origine de la langue [2]. Il fait plus encore; il condamne à l'oubli des expressions dont on se servait communément autrefois, et qu'il serait peut-être bon de rajeunir.

En entrant dans la première cour du Lycée, nous fûmes attirés par des cris perçans qui venaient d'une des salles de gymnase. Le rhéteur Léon et le sophiste Pythodore s'étaient engagés dans une dispute très-vive. Nous eûmes de la peine à percer la foule. Approchez, nous dit le premier; voilà Pythodore qui soutient que son art ne diffère pas du mien, et que notre objet à tous deux est de tromper ceux qui nous écoutent. Quelle prétention de la part d'un homme

[1] Plat. in Cratyl. t. 1, p. 418. — [2] Lys. in Theomn. p. 18. Plat. ibid. p. 414. Sext. Empir. adv. gramm. lib. 1, cap. 1, p. 234.

qui devrait rougir de porter le nom de sophiste !

Ce nom, répondit Pythodore, était honorable autrefois ; c'est celui dont se paraient tous ceux qui, depuis Solon jusqu'à Périclès, consacrèrent leur temps à l'étude de la sagesse ; car, au fond, il ne désigne pas autre chose. Platon, voulant couvrir de ridicule quelques-uns de ceux qui en abusaient [1], parvint à le rendre méprisable parmi ses disciples. Cependant je le vois tous les jours appliquer à Socrate [2], que vous respectez sans doute ; et à l'orateur Antiphon, que vous faites profession d'estimer [3]. Mais il n'est pas question ici d'un vain titre. Je le dépose en votre présence, et je vais, sans autre intérêt que celui de la vérité, sans autres lumières que celles de la raison, vous prouver que le rhéteur et le sophiste emploient les mêmes moyens pour arriver au même but.

J'ai peine à retenir mon indignation, reprit Léon : quoi ! de vils mercenaires, des ouvriers en paroles [4], qui habituent leurs disciples à s'armer d'équivoques et de sophismes, et à soutenir également le pour et le contre, vous osez les comparer à ces hommes respectables qui appren-

[1] Plat. in Gorg., in Protag., in Hipp. etc. — [2] Æschin. in Timarch. p. 287. — [3] Xénoph. memor. lib. 1, p. 729. — [4] Mnesarch. ap. Cicer. de orat. lib. 1, cap. 18, t. 1, p. 148.

nent à défendre la cause de l'innocence dans les tribunaux, celle de l'état dans l'assemblée générale, celle de la vertu dans les discours qu'ils ont soin de lui consacrer! Je ne compare point les hommes, dit Pythodore; je ne parle que de l'art qu'ils professent. Nous verrons bientôt si ces hommes respectables ne sont pas plus à redouter que les plus dangereux sophistes.

Ne convenez-vous pas que vos disciples et les miens, peu soigneux de parvenir à la vérité, s'arrêtent communément à la vraisemblance [1]? — Oui; mais les premiers fondent leurs raisonnemens sur de grandes probabilités, et les seconds sur des apparences frivoles. — Et qu'entendez-vous par le probable? — Ce qui paraît tel à tous les hommes, ou à la plupart des hommes [2]. — Prenez garde à votre réponse; car il suivrait de là que ces sophistes, dont l'éloquence entraînait les suffrages d'une nation, n'avançaient que des propositions probables. — Ils n'éblouissaient que la multitude; les sages se garantissaient de l'illusion.

C'est donc au tribunal des sages, demanda Pythodore, qu'il faut s'en rapporter pour savoir si une chose est probable ou non? — Sans

[1] Aristot. rhet. lib. 1, cap. 2, t. 2, p. 514 et 517; lib. 3, cap. 1, p. 584. — [2] Id. topic. lib. 1, cap. 1, t. 1, p. 180.

doute, répondit Léon ; et j'ajoute à ma définition, qu'en certains cas on doit regarder comme probable ce qui est reconnu pour tel par le plus grand nombre des sages, ou du moins par les plus éclairés d'entre eux[1]. Êtes-vous content ? — Il arrive donc quelquefois que le probable est si difficile à saisir, qu'il échappe même à la plupart des sages, et ne peut être démêlé que par les plus éclairés d'entre eux ? — A la bonne heure ! — Et quand vous hésitez sur la réalité de ces vraisemblances, imperceptibles presque à tout le monde, allez-vous consulter ce petit nombre de sages éclairés ? — Non, je m'en rapporte à moi-même, en présumant leur décision. Mais que prétendez-vous conclure de ces ennuyeuses subtilités ?

Le voici, dit Pythodore : que vous ne vous faites aucun scrupule de suivre une opinion que de votre propre autorité vous avez rendue probable, et que les vraisemblances trompeuses suffisent pour déterminer l'orateur ainsi que le sophiste[2]. — Mais le premier est de bonne foi, et l'autre ne l'est pas. — Alors ils ne différeraient que par l'intention ; c'est en effet ce qu'ont avoué des écrivains philosophes[3] : je

[1] Aristot. topic. lib. 1, cap. 1, t. 1, p. 180. — [2] Id. rhet. lib. 2, cap. 24, t. 2, p. 581. — [3] Id. ibid. lib. 1, cap. 1, p. 514.

veux néanmoins vous ôter encore cet avantage.

Vous accusez les sophistes de soutenir le pour et le contre : je vous demande si la rhétorique, ainsi que la dialectique, ne donne pas des règles pour défendre avec succès deux opinions contraires [1] — J'en conviens ; mais on exhorte le jeune élève à ne point abuser de cette voie [2]; il doit la connaître, pour éviter les piéges qu'un ennemi adroit pourrait semer autour de lui [3].— C'est-à-dire, qu'après avoir mis entre les mains d'un jeune homme un poignard et une épée, on lui dit : Lorsque l'ennemi vous serrera de près, et que vous serez fortement remué par l'intérêt, l'ambition et la vengeance, frappez avec un de ces instrumens, et ne vous servez pas de l'autre, quand même il devrait vous donner la victoire [4]. J'admirerais cette modération; mais, pour nous assurer s'il peut en effet l'exercer, nous allons le suivre dans le combat, ou plutôt souffrez que je vous y conduise moi-même.

Supposons que vous soyez chargé d'accuser un homme dont le crime n'est pas avéré, et qu'il me soit permis de vous rappeler les leçons que

[1] Aristot. rhet. lib. 1, cap. 1, t. 2, p. 514. Cicer. de orat. lib. 2, cap. 7 et 53, t. 1, p. 199 et 243. — [2] Plat. in Gorg. t. 1, p. 457. — [3] Aristot. ibid. — [4] Cicer. de orat. lib. 3, cap. 14, t. 1, p. 293.

les instituteurs donnent tous les jours à leurs élèves, je vous dirai : Votre premier objet est de persuader[1]; et pour opérer cette persuasion, il faut plaire et toucher[2]. Vous avez de l'esprit et des talens, vous jouissez d'une excellente réputation; tirons parti de ces avantages[3]. Ils ont déjà préparé la confiance[4]; vous l'augmenterez en semant dans l'exorde et dans la suite du discours des maximes de justice et de probité[5], mais surtout en flattant vos juges, dont vous aurez soin de relever les lumières et l'équité[6]. Ne négligez pas les suffrages de l'assemblée; il vous sera facile de les obtenir. Rien de si aisé, disait Socrate, que de louer les Athéniens au milieu d'Athènes; conformez-vous à leur goût, et faites passer pour honnête tout ce qui est honoré[7].

Suivant le besoin de votre cause, rapprochez les qualités des deux parties des qualités bonnes ou mauvaises qui les avoisinent; exposez dans le plus beau jour le mérite réel ou imaginaire de celui pour qui vous parlez; excusez ses défauts,

[1] Aristot. rhet. lib. 1, cap. 2, t. 2, p. 515. — [2] Id. ibid. lib. 3, cap. 1, p. 584. Cicer. de opt. gen. orat. cap. 1, t. 1, p. 541. Quintil. lib. 3, cap. 5, p. 154. — [3] Aristot. ibid. lib. 1, cap. 2, p. 515. — [4] Id. ibid. lib. 2, cap. 1, t. 2, p. 547; id. rhet. ad Alexandr. p. 650. — [5] Id. rhet. lib. 1, cap. 9, t. 2, p. 530, etc. — [6] Id. rhet. ad Alexandr. cap. 37, t. 2, p. 645. — [7] Id. rhet. lib. 1, cap. 9, t. 2, p. 532.

ou plutôt annoncez-les comme des excès de vertu; transformez l'insolence en grandeur d'âme, la témérité en courage, la prodigalité en libéralité, les fureurs de la colère en expressions de franchise : vous éblouirez les juges[1].

Comme le plus beau privilége de la rhétorique est d'embellir et de défigurer, d'agrandir et de rapetisser tous les objets[2], ne craignez pas de peindre votre adversaire sous de noires couleurs; trempez votre plume dans le fiel; ayez soin d'aggraver ses moindres fautes, d'empoisonner ses plus belles actions[3], de répandre des ombres sur son caractère. Est-il circonspect et prudent, dites qu'il est suspect et capable de trahison[4].

Quelques orateurs couronnent la victime avant que de l'abattre à leurs pieds : ils commencent par donner des éloges à la partie adverse; et, après avoir écarté loin d'eux tout soupçon de mauvaise foi, ils enfoncent à loisir le poignard dans son cœur[5]. Si ce raffinement de méchanceté vous arrête, je vais mettre en vos mains une arme tout aussi redoutable. Quand votre

[1] Aristot. rhet. lib. 1, cap. 9, t. 2, p. 532. — [2] Isocr. paneg. t. 1, p. 123. Plat. in Phædr. t. 3, p. 267. Aristot. rhet. lib. 2, cap. 18, p. 568. Sext. Empir. adv. rhet. lib. 2, p. 298. — [3] Id. rhet. ad Alexandr. cap. 4 et 7, t. 2, p. 617 et 620. — [4] Id. rhet. lib. 1, cap. 9, t. 2, p. 532. — [5] Id. ibid. lib. 3, cap. 15, t. 2, p. 602.

adversaire vous accablera du poids de ses raisons, au lieu de lui répondre, couvrez-le de ridicules, et vous lirez sa défaite dans les yeux des juges[1]. S'il n'a fait que conseiller l'injustice, soutenez qu'il est plus coupable que s'il l'avait commise ; s'il n'a fait que suivre les conseils d'un autre, soutenez que l'exécution est plus criminelle que le conseil. C'est ce que j'ai vu pratiquer, il n'y a pas long-temps, par un de nos orateurs[a], chargé de deux causes différentes[2].

Les lois écrites vous sont-elles contraires, ayez recours à la loi naturelle, et montrez qu'elle est plus juste que les lois écrites. Si ces dernières vous sont favorables, représentez fortement aux juges qu'ils ne peuvent, sous aucun prétexte, se dispenser de les suivre[3].

Votre adversaire, en convenant de sa faute, prétendra peut-être que c'est par ignorance ou par hasard qu'il l'a commise ; soutenez-lui que c'est de dessein prémédité[4]. Offre-t-il le serment pour preuve de son innocence, dites, sans balancer, qu'il n'a d'autre intention que de se

[1] Aristot. rhet. lib. 5, cap. 18, t. 2, p. 606. Cicer. orat. cap. 26, p. 441. Id. de orat. lib. 2, cap. 54, p. 244. — [a] Léodamas poursuivant l'orateur Callistrate, et ensuite le général Chabrias. — [2] Aristot. ibid. lib. 1, t. 2, cap. 7, p. 527. — [3] Id. ibid. cap. 15, t. 2, p. 543. Sext. Empir. adv. rhet. lib. 2, p. 296. — [4] Aristot. rhet. ad Alex. cap. 5, t. 2, p. 618.

soustraire par un parjure à la justice qui l'attend. Proposez-vous, de votre côté, de confirmer par un serment ce que vous venez d'avancer, dites qu'il n'y a rien de si religieux et de si noble que de remettre ses intérêts entre les mains des dieux[1].

Si vous n'avez pas de témoins, tâchez de diminuer la force de ce moyen; si vous en avez, n'oubliez rien pour le faire valoir[2].

Vous est-il avantageux de soumettre à la question les esclaves de la partie adverse, dites que c'est la plus forte des preuves. Vous l'est-il que les vôtres n'y soient pas appliqués, dites que c'est la plus incertaine et la plus dangereuse de toutes[3].

Ces moyens facilitent la victoire; mais il faut l'assurer. Pendant toute l'action, perdez plutôt de vue votre cause que vos juges : ce n'est qu'après les avoir terrassés que vous triompherez de votre adversaire. Remplissez-les d'intérêt et de pitié en faveur de votre partie; que la douleur soit empreinte dans vos regards et dans les accens de votre voix. S'ils versent une larme, si vous voyez la balance s'ébranler entre leurs

[1] Aristot. rhet. lib. 1, cap. 15, t. 2, p. 546. Quintil. lib. 5, cap. 6. — [2] Aristot. ibid. p. 544. Quintil. ibid. cap. 7. — [3] Aristot. ibid. p. 545. Quintil. lib. 5, cap. 4.

mains, tombez sur eux avec toutes les fureurs de l'éloquence, associez leurs passions aux vôtres, soulevez contre votre ennemi leur mépris, leur indignation, leur colère[1]; et s'il est distingué par ses exploits et par ses richesses, soulevez aussi leur jalousie, et rapportez-vous-en à la haine, qui la suit de près[2].

Tous ces préceptes, Léon, sont autant de chefs d'accusation contre l'art que vous professez. Jugez des effets qu'ils produisent par la réponse effrayante d'un fameux avocat de Byzance, à qui je demandais dernièrement ce qu'en certains cas ordonnaient les lois de son pays. Ce que je veux, me dit-il[3].

Léon voulait rejeter uniquement sur les orateurs les reproches que faisait Pythodore à la rhétorique. Eh! non, reprit ce dernier avec chaleur; il s'agit ici des abus inhérens à cet art funeste : je vous rappelle ce qu'on trouve dans tous les traités de rhétorique, ce que pratiquent tous les jours les orateurs les plus accrédités, ce que tous les jours les instituteurs les plus éclai-

[1] Aristot. rhet. lib. 3, cap. 19, t. 2, p. 607. Id. rhet. ad Alex. cap. 37, p. 646. Cicer. de orat. lib. 2, cap. 44, t. 1, p. 234. Id. orat. cap. 37 et 38, p. 451. Sext. Empir. adv. gramm. lib. 2, p. 290. — [2] Aristot. rhet. lib. 2, cap. 10, t. 2, p. 562. Id. rhet. ad Alex. p. 648. Cicer. de orat. lib. 2, cap. 51, p. 240. — [3] Sext. Empir. adv. rhet. lib. 2, p. 297.

rés nous ordonnent de pratiquer, ce que nous avons appris vous et moi dans notre enfance.

Rentrons dans ces lieux où l'on prétend initier la jeunesse à l'art oratoire, comme s'il était question de dresser des histrions, des décorateurs et des athlètes. Voyez avec quelle importance on dirige leurs regards, leurs voix, leur attitude, leurs gestes[1]; avec quels pénibles travaux on leur apprend, tantôt à broyer les fausses couleurs dont ils doivent enluminer leur langage, tantôt à faire un mélange perfide de la trahison et de la force. Que d'impostures! que de barbarie! Sont-ce là les ornemens de l'éloquence? est-ce là le cortége de l'innocence et de la vérité? Je me croyais dans leur asile, et je me trouve dans un repaire affreux où se distillent les poisons les plus subtils, et se forgent les armes les plus meurtrières: et ce qu'il y a d'étrange, c'est que ces armes et ces poisons se vendent sous la protection du gouvernement, et que l'admiration et le crédit sont la récompense de ceux qui en font l'usage le plus cruel.

Je n'ai pas voulu extraire le venin caché dans presque toutes les leçons de nos rhéteurs. Mais, dites-moi, quel est donc ce principe dont j'ai

[1] Aristot. rhet. lib. 3, cap. 1, t. 2, p. 584. Cicer. orat. cap. 18, t. 1, p. 434.

déjà parlé, et sur lequel porte l'édifice de la rhétorique, qu'il faut émouvoir fortement les juges? Eh! pourquoi les émouvoir, juste ciel! eux qu'il faudrait calmer s'ils étaient émus! eux qui n'eurent jamais tant besoin du repos des sens et de l'esprit! Quoi! tandis qu'il est reconnu sur toute la terre que les passions pervertissent le jugement, et changent à nos yeux la nature des choses[1], on prescrit à l'orateur de remuer les passions dans son âme, dans celles de ses auditeurs, dans celles de ses juges[2]; et l'on a le front de soutenir que de tant de mouvemens impétueux et désordonnés il peut résulter une décision équitable!

Allons dans les lieux où se discutent les grands intérêts de l'état. Qu'y verrons-nous? des éclairs, des foudres partir du haut de la tribune pour allumer des passions violentes et produire des ravages horribles; un peuple imbécille venir chercher des louanges qui le rendent insolent, et des émotions qui le rendent injuste; des orateurs nous avertir sans cesse d'être en garde contre l'éloquence de leurs adversaires. Elle est donc bien dangereuse cette éloquence! Cependant

[1] Aristot. rhet. lib. 1, cap. 2, t. 2, p. 515; lib. 2, cap. 1, p. 547. — [2] Id. ibid. lib. 3, cap. 7, p. 590. Cicer. orat. cap. 38, t. 1, p. 451.

elle seule nous gouverne, et l'état est perdu[1]!

Il est un autre genre que cultivent des orateurs dont tout le mérite est d'appareiller les mensonges les plus révoltans et les hyperboles les plus outrées pour célébrer des hommes ordinaires et souvent méprisables. Quand cette espèce d'adulation s'introduisit, la vertu dut renoncer aux louanges des hommes. Mais je ne parlerai point de ces viles productions: que ceux qui ont le courage de les lire aient celui de les louer ou de les blâmer.

Il suit de là que la justice est sans cesse outragée dans son sanctuaire, l'état dans nos assemblées générales, la vérité dans les panégyriques et les oraisons funèbres. Certes on a bien raison de dire que la rhétorique s'est perfectionnée dans ce siècle : car je défie les siècles suivans d'ajouter un degré d'atrocité à ses noirceurs.

A ces mots, un Athénien qui se préparait depuis long-temps à haranguer quelque jour le peuple, dit avec un sourire dédaigneux : Pythodore condamne donc l'éloquence ? Non, répondit-il; mais je condamne cette rhétorique qui entraîne nécessairement l'abus de l'éloquence. Vous avez sans doute vos raisons, reprit le premier, pour proscrire les grâces du langage. Ce-

[1] Plat. in Gorg. t. 1, p. 466. Cicer. pro Flacc. cap. 7, t. 5, p. 244.

pendant on a toujours dit, et l'on dira toujours que la principale attention de l'orateur doit être de s'insinuer auprès de ceux qui l'écoutent en flattant leurs oreilles [1]. Et moi je dirai toujours, répliqua Pythodore, ou plutôt la raison et la probité répondront toujours que la plus belle fonction, l'unique devoir de l'orateur, est d'éclairer les juges.

Et comment voulez-vous qu'on les éclaire? dit avec impatience un autre Athénien qui devait à l'adresse des avocats le gain de plusieurs procès. Comme on les éclaire à l'Aréopage, repartit Pythodore, où l'orateur, sans mouvement et sans passions, se contente d'exposer les faits le plus simplement et le plus sèchement qu'il est possible [2]; comme on les éclaire en Crète, à Lacédémone, et dans d'autres républiques, où l'on défend à l'avocat d'émouvoir ceux qui l'écoutent [3]; comme on les éclairait parmi nous il n'y a pas un siècle, lorsque les parties, obligées de défendre elles-mêmes leurs causes, ne pouvaient prononcer des discours composés par des plumes éloquentes [4].

[1] Cicer. de opt. gen. orat. cap. 1, t. 1, p. 541. Id. de clar. orat. cap. 21, p. 354. Id. orat. cap. 44, p. 456, etc. — [2] Lys. in Simon. p. 88. Aristot. rhet. lib. 1, cap. 1, t. 2, p. 512. — [3] Aristot. ibid. Sext. Empir. adv. rhet. lib. 2, p. 292. — [4] Cicer. de clar. orat. cap. 12, t. 1, p. 346. Quintil. lib. 2, cap. 15, p. 123. Sext. Empir. ibid. p. 304.

Je reviens à ma première proposition. J'avais avancé que l'art des rhéteurs n'est pas essentiellement distingué de celui des sophistes[1]; je l'ai prouvé en montrant que l'un et l'autre, non-seulement dans leurs effets, mais encore dans leurs principes, tendent au même but par des voies également insidieuses. S'il existe entre eux quelque différence, c'est que l'orateur s'attache plus à exciter nos passions, et le sophiste à les calmer[2].

Au reste, j'aperçois Léon prêt à fondre sur moi avec l'attirail pompeux et menaçant de la rhétorique. Je le prie de se renfermer dans la question, et de considérer que les coups qu'il m'adressera tomberont en même temps sur plusieurs excellens philosophes. J'aurais pu en effet citer en ma faveur les témoignages de Platon et d'Aristote[3]; mais de si grandes autorités sont inutiles quand on a de si solides raisons à produire.

Pythodore eut à peine achevé, que Léon entreprit la défense de la rhétorique; mais comme il était tard, nous prîmes le parti de nous retirer.

[1] Plat. in Gorg. t. 1, p. 520. — [2] Cicer. orat. cap. 19, t. 1, p. 434. — [3] Plat. ibid. p. 463, etc. Aristot. rhet. lib. 2, cap. 24, p. 581; lib. 3, cap. 1, p. 584.

FIN DU CHAPITRE CINQUANTE-HUITIÈME.

NOTES.

NOTE I, CHAP. XXXIX.

Sur le séjour de Xénophon à Scillonte. (Page 1.)

Peu de temps avant la bataille de Mantinée, donnée en 362 avant J. C., les Éléens détruisirent Scillonte, et Xénophon prit le parti de se retirer à Corinthe [1]. C'est là que je le place, dans le neuvième chapitre de cet ouvrage. Un auteur ancien prétend qu'il y finit ses jours [2]. Cependant, au rapport de Pausanias, on conservait son tombeau dans le canton de Scillonte [3]; et Plutarque assure que c'est dans cette retraite que Xénophon composa son histoire [4], qui descend jusqu'à l'année 357 avant J. C. [5] On peut donc supposer, qu'après avoir fait quelque séjour à Corinthe, il revint à Scillonte, et qu'il y passa les dernières années de sa vie.

NOTE II, CHAP. XL.

Sur les trois Élégies relatives aux guerres des Messéniens. (Page 30.)

Pausanias [6] a parlé fort au long de ces guerres, d'après Myron de Priène, qui avait écrit en prose, et Rhianus de Crète, qui avait écrit en vers [7]. A l'exemple

[1] Diog. Laert. lib. 2, §. 53. — [2] Demetr. magn. ap. Diog. Laert. ibid. §. 56. — [3] Pausan. lib. 5, p. 389. — [4] Plut. de exil. t. 2, p. 605. — [5] Xenoph. hist. græc. lib. 6, p. 601. Diod. lib. 16, p. 418. — [6] Pausan. lib. 4. — [7] Id. ibid. cap. 6, p. 293.

de ce dernier, j'ai cru pouvoir employer un genre de style qui tînt de la poésie ; mais, au lieu que Rhianus avait fait une espèce de poëme, dont Aristomène était le héros[1], j'ai préféré la forme de l'élégie, forme qui n'exigeait pas une action comme celle de l'épopée, et que des auteurs très-anciens ont souvent choisie pour retracer les malheurs des nations. C'est ainsi que Tyrtée, dans ses élégies, avait décrit en partie les guerres des Lacédémoniens et des Messéniens[2]; Callinus, celles qui de son temps affligèrent l'Ionie[3]; Mimnerme, la bataille que les Smyrnéens livrèrent à Gygès, roi de Lydie[4].

D'après ces considérations, j'ai supposé que des Messéniens réfugiés en Libye, se rappelant les désastres de leur patrie, avaient composé trois élégies sur les trois guerres qui l'avaient dévastée. J'ai rapporté les faits principaux, avec le plus d'exactitude qu'il m'a été possible; j'ai osé y mêler quelques fictions pour lesquelles je demande de l'indulgence.

NOTE III, CHAP. XL.

Sur la fondation de Messine en Sicile. (Page 52.)

PAUSANIAS dit qu'après la prise d'Ira, c'est-à-dire, vers l'an 668 avant J. C., les Messéniens, sous la conduite de Gorgus fils d'Aristomène, allèrent en Italie, joignirent leurs armes à celles d'Anaxilas, tyran de Rhégium, chassèrent les habitans de la ville de Zanclé en

[1] Pausan. lib. 4, cap. 6, p. 293. — [2] Id. ibid. p. 294; cap. 13, p. 312; cap. 14, p. 313; cap. 15, p. 315. — [3] Mém. de l'acad. des bell. lettr. t. 7, p. 365. — [4] Pausan. lib. 9, cap. 29, p. 766.

Sicile, et donnèrent à cette ville le nom de Messène (aujourd'hui Messine)[1].

Ce récit est formellement contraire à celui d'Hérodote et à celui de Thucydide. Suivant le premier, Darius, fils d'Hystaspe, ayant soumis l'Ionie, qui s'était révoltée contre lui, ceux de Samos et quelques habitans de Milet se rendirent en Sicile; et, d'après les conseils d'Anaxilas, tyran de Rhégium, ils s'emparèrent de la ville de Zanclé[2]. Cet événement est de l'an 495 environ avant J. C., et postérieur d'environ 173 ans à l'époque assignée par Pausanias au règne d'Anaxilas, et au changement du nom de Zanclé en celui de Messène.

Thucydide raconte qu'un corps de Samiens et d'autres Ioniens, chassés de leur pays par les Mèdes, allèrent s'emparer de Zanclé en Sicile. Il ajoute que, peu de temps après, Anaxilas, tyran de Rhégium, se rendit maître de cette ville, et lui donna le nom de Messène, parce qu'il était lui-même originaire de la Messénie[3].

Le P. Corsini, qui avait d'abord soupçonné qu'on pourrait supposer deux Anaxilas[4], est convenu, après un nouvel examen, que Pausanias avait confondu les temps[5]. Il est visible en effet, par plusieurs circonstances, qu'Anaxilas régnait au temps de la bataille de Marathon, qui est de l'an 490 avant J. C. Je n'ajoute que deux observations à celles du P. Corsini.

1.° Avant cette bataille, il y eut en Messénie une révolte dont Pausanias n'a pas parlé, et qui empêcha en partie les Lacédémoniens de se trouver au combat[6]. Elle

[1] Pausan. lib. 4, cap. 23, p. 335. — [2] Herodot. lib. 6, cap. 22 et 23. — [3] Thucyd. lib. 6, cap. 4 et 5. — [4] Corsin. fast. attic. t. 3, p. 140. — [5] Id. ibid. p. 155. — [6] Plat. de leg. lib. 3, t. 2, p. 698.

ne réussit pas mieux que les précédentes; et ce fut alors sans doute que les Messéniens, après leur défaite, se réfugièrent auprès d'Anaxilas de Rhégium, et l'engagèrent à se rendre maître de la ville de Zanclé, qui porta depuis le nom de Messène.

2.° S'il était vrai, comme dit Pausanias, que cette ville eût changé de nom d'abord après la seconde guerre de Messénie, il s'ensuivrait que les anciennes médailles où on lit *Danclé* seraient antérieures à l'an 668 avant J. C.; ce que leur fabrique ne permet pas de supposer[a].

NOTE IV, CHAP. XLI.

Sur le nombre des Tribus de Sparte. (Page 85.)

Dans presque toutes les grandes villes de la Grèce, les citoyens étaient divisés en tribus. On comptait dix de ces tribus à Athènes. Cragius[1] suppose que Lacédémone en avait six: 1.° celle des Héraclides; 2.° celle des Égides; 3.° celle des Limnates; 4.° celle des Cynosuréens; 5.° celle des Messoates; 6.° celle des Pitanates. L'existence de la première n'est prouvée par aucun témoignage formel; Cragius ne l'établit que sur de très-faibles conjectures, et il le reconnaît lui-même. J'ai cru devoir la rejeter.

Les cinq autres tribus sont mentionnées expressément dans les auteurs ou dans les monumens anciens. Celle des Égides, dans Hérodote[2]; celles des Cynosuréens et des Pitanates, dans Hésychius[3]; celle des Messoates, dans Étienne de Byzance[4]; enfin celle des Limnates,

[a] Voyez la Planche des Médailles, n° 3. — [1] Crag. de rep. Laced. lib. 1, cap. 6. — [2] Herodot. lib. 4, cap. 149. — [3] Hesych. in *Κυνόσ.* et in *Πιτανάτ.* — [4] Steph. in Byzant. *Μέσσ.*

sur une inscription que M. l'abbé Fourmont découvrit dans les ruines de Sparte [1]. Pausanias cite quatre de ces tribus, lorsqu'à l'occasion d'un sacrifice que l'on offrait à Diane dès les plus anciens temps, il dit qu'il s'éleva une dispute entre les Limnates, les Cynosuréens, les Messoates et les Pitanates [2].

Ici on pourrait faire cette question : De ce qu'il n'est fait mention que de ces cinq tribus, s'ensuit-il qu'on doive se borner à ce nombre? Je réponds que nous avons de très-fortes présomptions pour ne pas l'augmenter. On a vu plus haut que les Athéniens avaient plusieurs corps composés chacun de dix magistrats, tirés des dix tribus. Nous trouvons de même à Sparte plusieurs magistratures exercées chacune par cinq officiers publics; celle des Éphores, celle des Bidiéens [3], celle des Agathoerges [4]. Nous avons lieu de croire que chaque tribu fournissait un de ces officiers.

NOTE V, CHAP. XLI.

Sur le Plan de Lacédémone. (Page 85.)

J'OSE, d'après les faibles lumières que nous ont transmises les anciens auteurs, présenter quelques vues générales sur la topographie de Lacédémone.

Suivant Thucydide, cette ville ne faisait pas un tout continu comme celle d'Athènes; mais elle était divisée en bourgades, comme l'étaient les anciennes villes de Grèce [5].

[1] Inscript. Fourmont, in biblioth. reg. — [2] Pausan. lib. 3, cap. 16, p. 249. — [3] Id. ibid. cap. 11, p. 231. — [4] Herodot. lib. 1, cap. 67. — [5] Thucyd. lib. 1, cap. 10.

Pour bien entendre ce passage, il faut se rappeler que les premiers Grecs s'établirent d'abord dans des bourgs sans murailles, et que dans la suite les habitàns de plusieurs de ces bourgs se réunirent dans une enceinte commune. Nous en avons quantité d'exemples. Tégée fut formée de neuf hameaux [1]; Mantinée, de quatre ou de cinq [2]; Patræ, de sept; Dymé, de huit; etc. [3]

Les habitans de ces bourgs, s'étant ainsi rapprochés, ne se mêlèrent point les uns avec les autres. Ils étaient établis en des quartiers différens, et formaient diverses tribus. En conséquence, le même nom désignait la tribu et le quartier où elle était placée. En voici la preuve pour Lacédémone en particulier.

Cynosure, dit Hésychius, est une tribu de Laconie[4]: C'est un lieu de Laconie, dit le scholiaste de Callimaque[5]. Suivant Suidas, Messoa est un lieu[6]: Suivant Étienne de Byzance, c'est un lieu et une tribu de Laconie[7]. Suivant Strabon[8], dont le texte a été heureusement rétabli par Saumaise[9], Messoa fait partie de Lacédémone. Enfin l'on donna tantôt le nom de tribu[10], tantôt celui de bourgade[11] à Pitane.

On conçoit maintenant pourquoi les uns ont dit que le poëte Alcman était de Messoa, et les autres de Lacédémone[12]; c'est qu'en effet Messoa était un des quartiers de cette ville. On conçoit encore pourquoi un

[1] Pausan. lib. 8, cap. 45, p. 692. — [2] Xenoph. hist. græc. lib. 5, p. 553. Ephor. ap. Harpocr. in Μαντιν. Diod. lib. 15, p. 331. — [3] Strab. lib. 8, p. 337. — [4] Hesych. in Κυνόσ. — [5] Callim. hymn. in Dian. v. 94. — [6] Suid. in Μέσσ. — [7] Steph. in Μέσσ. — [8] Strab. ibid. p. 364. Casaub. ibid. — [9] Salmas in plinian. exercit. p. 825. — [10] Hesych. in Πίταν. — [11] Schol. Thucyd. lib. 1, cap. 20. — [12] Salmas. ibid. Meurs. miscell. lacon. lib. 4, cap. 17.

Spartiate nommé Thrasybule, ayant été tué dans un combat, Plutarque ne dit pas qu'il fut transporté sur son bouclier à Lacédémone, mais à Pitane[1]; c'est qu'il était de ce bourg, et qu'il devait y être inhumé.

On a vu, dans la note précédente, que les Spartiates étaient divisés en cinq tribus; leur capitale était donc composée de cinq hameaux. Il ne reste plus qu'à justifier l'emplacement que je leur donne dans mon plan.

1.° Hameau et tribu des Limnates. Leur nom venait du mot grec Λίμνη, qui signifie un étang, un marais. Suivant Strabon, le faubourg de Sparte s'appelait *les marais*, parce que cet endroit était autrefois marécageux[2]; or le faubourg de Sparte devait être au nord de la ville, puisque c'était de ce côté qu'on y arrivait ordinairement.

2.° Hameau et tribu des Cynosuréens. Le mot *cynosure* signifie *queue de chien*. On le donnait à des promontoires, à des montagnes qui avaient cette forme. Une branche du mont Taygète, figurée de même, se prolongeait jusqu'à Sparte; et nous avons montré qu'il existait en Laconie un lieu qui s'appelait Cynosure. On est donc autorisé à penser que le hameau qui portait le même nom était au-dessous de cette branche du Taygète.

3.° Hameau et tribu des Pitanates. Pausanias, en sortant de la place publique, prend sa route vers le couchant, passe devant le théâtre, et trouve ensuite la salle où s'assemblaient les Crotanes, qui faisaient partie des Pitanates[3]. Il fallait donc placer ce hameau en face du

[1] Plut. apophth. lacon. t. 2, p. 235. — [2] Strab. lib. 8, p. 363. — [3] Pausan. lib. 3, cap. 14, p. 240.

théâtre, dont la position est connue, puisqu'il en reste encore des vestiges. Ceci est confirmé par deux passages d'Hésychius et d'Hérodote, qui montrent que le théâtre était dans le bourg des Pitanates[1].

4.° HAMEAU ET TRIBU DES MESSOATES. Du bourg des Pitanates Pausanias se rend au Plataniste[2], qui était au voisinage du bourg de Thérapné. Auprès du Plataniste, il voit le tombeau du poëte Alcman [3], qui, étant de Messoa, devait y être enterré.

5.° HAMEAU ET TRIBU DES ÉGIDES. Pausanias nous conduit ensuite au bourg des Limnates[4], que nous avons placé dans la partie nord de la ville. Il trouve dans son chemin le tombeau d'Égée[5], qui avait donné son nom à la tribu des Égides[6].

Je n'ai point renfermé tous ces hameaux dans une enceinte, parce qu'au temps dont je parle, Sparte n'avait point de murailles.

Les temples et les autres édifices publics ont été placés à peu près dans les lieux que leur assigne Pausanias. On ne doit pas à cet égard s'attendre à une précision rigoureuse ; l'essentiel était de donner une idée générale de cette ville célèbre.

NOTE VI, CHAP. XLII.

Sur la manière dont les Spartiates traitaient les Hilotes.
(Page 97.)

LES Lacédémoniens, consternés de la perte de Pylos, que les Athéniens venaient de leur enlever, résolurent

[1] Herodot. lib. 6, cap. 67. Hesych. in Πιτανάτ. — [2] Pausan. lib. 3, cap. 14, p. 242. — [3] Id. ibid. cap. 15, p. 244. — [4] Id. ibid. cap. 16, p. 248. — [5] Id. ibid. cap. 15, p. 245. — [6] Herodot. lib. 4, cap. 149.

d'envoyer de nouvelles troupes à Brasidas, leur général, qui était alors en Thrace. Ils avaient deux motifs : le premier, de continuer à faire une diversion qui attirât dans ces pays éloignés les armes d'Athènes ; le second, d'enrôler et de faire partir pour la Thrace un corps de ces Hilotes dont la jeunesse et la valeur leur inspiraient sans cesse des craintes bien fondées. On promit en conséquence de donner la liberté à ceux d'entre eux qui s'étaient le plus distingués dans les guerres précédentes. Il s'en présenta un grand nombre ; on en choisit deux mille, et on leur tint parole. Couronnés de fleurs, ils furent solennellement conduits aux temples ; c'était la principale cérémonie de l'affranchissement. Peu de temps après, dit Thucydide, on les fit disparaître, et personne n'a jamais su comment chacun d'eux avait péri [1]. Plutarque, qui a copié Thucydide, remarque aussi qu'on ignora dans le temps, et qu'on a toujours ignoré depuis le genre de mort qu'éprouvèrent ces deux mille hommes [2].

Enfin Diodore de Sicile prétend que leurs maîtres reçurent ordre de les faire mourir dans l'intérieur de leurs maisons [3]. Comment pouvait-il être instruit d'une circonstance que n'avait pu connaître un historien tel que Thucydide, qui vivait dans le temps où cette scène barbare s'était passée ?

Quoi qu'il en soit, il se présente ici deux faits qu'il faut soigneusement distinguer, parce qu'ils dérivent de deux causes différentes ; l'un, l'affranchissement de deux mille Hilotes ; l'autre, la mort de ces Hilotes. La liberté

[1] Thucyd. lib. 4, cap. 80. — [2] Plut. in Lyc. t. 1, p. 56. — [3] Diod. lib. 12, p. 117.

leur fut certainement accordée par ordre du sénat et du peuple, mais il est certain aussi qu'ils ne furent pas mis à mort par un décret émané de la puissance suprême. Aucune nation ne se serait prêtée à une si noire trahison ; et, dans ce cas particulier, on voit clairement que l'assemblée des Spartiates ne brisa les fers de ces Hilotes que pour les armer et les envoyer en Thrace. Les éphores, vers le même temps, firent partir pour l'armée de Brasidas mille autres Hilotes[1] : comme ces détachemens sortaient de Sparte quelquefois pendant la nuit[2], le peuple dut croire que les deux mille qu'il avait délivrés de la servitude s'étaient rendus à leur destination ; et, lorsqu'il reconnut son erreur, il fut aisé de lui persuader que les magistrats, convaincus qu'ils avaient conspiré contre l'état, les avaient fait mourir en secret, ou s'étaient contentés de les bannir des terres de la république. Nous ne pouvons éclaircir aujourd'hui un fait qui, du temps de Thucydide, était resté dans l'obscurité. Il me suffit de montrer que ce n'est pas à la nation qu'on doit imputer le crime, mais plutôt à la fausse politique des éphores qui étaient en place, et qui, avec plus de pouvoir et moins de vertus que leurs prédécesseurs, prétendaient sans doute que tout est permis quand il s'agit du salut de l'état ; car il faut observer que les principes de justice et de morale commençaient alors à s'altérer.

On cite d'autres cruautés exercées à Lacédémone contre les Hilotes. Un auteur, nommé Myron, raconte que, pour leur rappeler sans cesse leur esclavage, on leur donnait tous les ans un certain nombre de coups

[1] Diod. lib. 12, p. 117. — [2] Herodot. lib. 9, cap. 10.

de fouet [1]. Il y avait peut-être cent mille Hilotes, soit en Laconie, soit en Messénie : qu'on réfléchisse un moment sur l'absurdité du projet et sur la difficulté de l'exécution, et qu'on juge. Le même auteur ajoute qu'on punissait les maîtres qui ne mutilaient pas ceux de leurs Hilotes qui naissaient avec une forte constitution [2]. Ils étaient donc estropiés tous ces Hilotes qu'on enrôlait et qui servaient avec tant de distinction dans les armées.

Il n'arrive que trop souvent qu'on juge des mœurs d'un peuple par des exemples particuliers qui ont frappé un voyageur, ou qu'on a cités à un historien. Quand Plutarque avance que, pour donner aux enfans des Spartiates de l'horreur pour l'ivresse, on exposait à leurs yeux un Hilote à qui le vin avait fait perdre la raison [3], j'ai lieu de penser qu'il a pris un cas particulier pour la règle générale, ou du moins qu'il a confondu en cette occasion les Hilotes avec les esclaves domestiques, dont l'état était fort inférieur à celui des premiers. Mais j'ajoute une foi entière à Plutarque, quand il assure qu'il était défendu aux Hilotes de chanter les poésies d'Alcman et de Terpandre [4] : en effet, ces poésies inspirant l'amour de la gloire et de la liberté, il était d'une sage politique de les interdire à des hommes dont on avait tant de raison de redouter le courage.

[1] Myr. ap. Athen. lib. 14, p. 657. — [2] Id. ibid. Spanh. in Aristoph. Plut. v. 4. — [3] Plut. in Lyc. t. 1, p. 57 ; id. instit. lacon. t. 2, p. 239. — [4] Id. in Lyc. ibid.

NOTE VII, CHAP. XLV.

Sur l'établissement des Éphores à Sparte. (Page 128.)

La plupart des auteurs rapportent cet établissement à Théopompe, qui régnait environ un siècle après Lycurgue. Telle est l'opinion d'Aristote [1], de Plutarque [2], de Cicéron [3], de Valère Maxime [4], de Dion Chrysostôme [5]. On peut joindre à cette liste Xénophon, qui semble attribuer l'origine de cette magistrature aux principaux citoyens de Lacédémone [6], et Eusèbe qui, dans sa chronique, la place au temps où régnait Théopompe [7].

Deux autres témoignages méritent d'autant plus d'attention, qu'on y distingue des dates assez précises. Suivant Plutarque, le roi Cléomène III disait à l'assemblée générale de la nation : « Lycurgue s'était contenté « d'associer aux deux rois un corps de sénateurs. Pendant long-temps, la république ne connut pas d'autre « magistrature. La guerre de Messénie (du temps de « Théopompe) se prolongeant de plus en plus, les rois « se crurent obligés de confier le soin de rendre la jus- « tice à des éphores qui ne furent d'abord que leurs « ministres. Mais, dans la suite, les successeurs de ces « magistrats usurpèrent l'autorité; et ce fut un d'en- « tre eux, nommé Astéropus, qui les rendit indépen- « dans [8]. »

[1] De rep. lib. 5, cap. 11, t. 2, p. 407. — [2] In. Lyc. t. 1, p. 43; id. ad princ. inerud. t. 2, p. 779. — [3] De leg. lib. 3, cap. 7, t. 3, p. 164. — [4] Lib. 4, cap. 1, extern. n.° 8. — [5] Orat. 56, p. 565. — [6] De rep. Laced. p. 683. — [7] Euseb. chron. lib. 2, p. 151. Fréret, défense de la chronol. p. 171. — [8] Plut. in Agid. t. 1, p. 808.

Platon[1] fait mention de trois causes qui ont empêché à Lacédémone la royauté de dégénérer en despotisme. Voici les deux dernières : « Un homme animé d'un es« prit divin (c'est Lycurgue) limita la puissance des « rois par celle du sénat. Ensuite un autre sauveur ba« lança heureusement l'autorité des rois et des sénateurs « par celle des éphores. » Ce sauveur dont parle ici Platon, ne peut être que Théopompe.

D'un autre côté Hérodote[2], Platon[3], et un ancien auteur nommé Satyrus[4], regardent Lycurgue comme l'instituteur des éphores.

Je réponds que, suivant Héraclide de Pont, qui vivait peu de temps après Platon, quelques écrivains attribuaient à Lycurgue tous les règlemens relatifs au gouvernement de Lacédémone[5]. Les deux passages de Platon que j'ai cités nous en offrent un exemple sensible. Dans sa huitième lettre[6], il avance en général, que Lycurgue établit et les sénateurs et les éphores; tandis que dans son traité des lois[7], où il a détaillé le fait, il donne à ces deux corps de magistrats deux origines différentes.

L'autorité de Satyrus ne m'arrêterait pas en cette occasion, si elle n'était fortifiée par celle d'Hérodote. Je ne dirai pas avec Marsham[8] que le mot *éphores* s'est glissé dans le texte de ce dernier auteur; mais je dirai que son témoignage peut se concilier avec ceux des autres écrivains[9].

[1] De leg. lib. 3, t. 2, p. 691. — [2] Lib. 1, cap. 65. — [3] Epist. 8, t. 3, p. 354. — [4] Diog. Laert. lib. 1, §. 68. — [5] Heraclid. Pont. de polit. in antiq. græc. t. 6, p. 2823. — [6] Plat. epist. 8, t. 3, p. 354. — [7] Id. t. 2, p. 691. — [8] Chron. Ægypt. p. 509. — [9] Fréret, défens. de la chronol. p. 170.

Il paraît que l'éphorat était une magistrature depuis long-temps connue de plusieurs peuples du Péloponèse, et entre autres des Messéniens[1] : elle devait l'être des anciens habitans de la Laconie, puisque les éphores, à l'occasion des nouvelles lois de Lycurgue, soulevèrent le peuple contre lui[2]. De plus, Lycurgue avait, en quelque façon, modelé la constitution de Sparte sur celle de Crète; or les Crétois avaient des magistrats principaux qui s'appelaient *comes*, et qu'Aristote compare aux éphores de Lacédémone[3]. Enfin la plupart des auteurs que j'ai cités d'abord ne parlent pas de l'éphorat comme d'une magistrature nouvellement instituée par Théopompe, mais comme d'un frein que ce prince mit à la puissance des rois. Il est donc très-vraisemblable que Lycurgue laissa quelques fonctions aux éphores déjà établis avant lui, et que Théopompe leur accorda des prérogatives qui firent ensuite pencher le gouvernement vers l'oligarchie.

NOTE VIII, CHAP. XLVI.

Sur le Partage des Terres fait par Lycurgue. (Page 153.)

PLUTARQUE cite trois opinions sur ce partage. Suivant la première, Lycurgue divisa tous les biens de la Laconie en trente-neuf mille portions, dont neuf mille furent accordées aux habitans de Sparte. Suivant la seconde, il ne donna aux Spartiates que six mille portions, auxquelles le roi Polydore qui termina, quelque temps après, la première guerre de Messénie, en ajouta trois

[1] Polyb. lib. 4, p. 273. — [2] Plut. apophth. lacon. t. 2, p. 227. — [3] Aristot. de rep. lib. 2, cap. 10, t. 1, p. 332.

mille autres. Suivant la troisième opinion, de ces deux mille portions les Spartiates en avaient reçu la moitié de Lycurgue, et l'autre moitié de Polydore [1].

J'ai embrassé la première opinion, parce que Plutarque, qui était à portée de consulter beaucoup d'ouvrages que nous avons perdus, semble l'avoir préférée. Cependant je ne rejette point les autres. Il paraît en effet que, du temps de Polydore, il arriva quelque accroissement aux lots échus aux Spartiates. Un fragment des poésies de Tyrtée nous apprend que le peuple de Sparte demandait alors un nouveau partage des terres [2]. On raconte aussi que Polydore dit, en partant pour la Messénie, qu'il allait dans un pays qui n'avait pas encore été partagé [3]. Enfin la conquête de la Messénie dut introduire parmi les Spartiates une augmentation de fortune.

Tout ceci entraînerait de longues discussions : je passe à deux inadvertances qui paraissent avoir échappé à deux hommes qui ont honoré leur siècle et leur nation, Aristote et Montesquieu.

Aristote dit que le législateur de Lacédémone avait très-bien fait, lorsqu'il avait défendu aux Spartiates de vendre leurs portions; mais qu'il n'aurait pas dû leur permettre de les donner pendant leur vie, ni de les léguer par leur testament à qui ils voulaient [4]. Je ne crois pas que Lycurgue ait jamais accordé cette permission. Ce fut l'éphore Épitadès qui, pour frustrer son fils de sa succession, fit passer le décret qui a donné lieu à

[1] Plut. in Lyc. t. 1, p. 44.—[2] Aristot. de rep. lib. 5, cap. 8, p. 396. —[3] Plut. apophth. Lacon. t. 2, p. 231.—[4] Aristot. ibid. lib. 2, cap. 9, p. 329.

la critique d'Aristote[1]; critique d'autant plus inconcevable, que ce philosophe écrivait très-peu de temps après Épitadès.

Solon avait permis d'épouser sa sœur consanguine, et non sa sœur utérine. M. de Montesquieu a très-bien prouvé que Solon avait voulu, par cette loi, empêcher que les deux époux ne réunissent sur leurs têtes deux hérédités[2]; ce qui pourrait arriver, si un frère et une sœur de même mère se mariaient ensemble, puisque l'un pourrait recueillir la succession du premier mari de sa mère, et l'autre celle du second mari. M. de Montesquieu observe que la loi était conforme à l'esprit des républiques grecques; et il s'oppose un passage de Philon, qui dit que Lycurgue avait permis le mariage des enfans utérins[3], c'est-à-dire, celui que contracteraient un fils et une fille de même mère et de deux pères différens. Pour résoudre la difficulté, M. de Montesquieu répond que, suivant Strabon[4], lorsqu'à Lacédémone une sœur épousait son frère, elle lui apportait en dot la moitié de la portion qui revenait à ce frère. Mais Strabon en cet endroit parle, d'après l'historien Éphore, des lois de Crète, et non de celles de Lacédémone; et quoiqu'il reconnaisse avec cet historien que ces dernières sont en partie tirées de celles de Minos, il ne s'ensuit pas que Lycurgue eût adopté celle dont il s'agit maintenant. Je dis plus, c'est qu'il ne pouvait pas, dans son système, décerner pour dot à la sœur la moitié des biens du frère, puisqu'il avait défendu les dots.

[1] Plut. in Agid. t. 1, p. 797. — [2] Esprit des Lois, lib. 5, chap. 5. — [3] Phil. Jud. de spec. p. 779. — [4] Strab. lib. 10, p. 482.

En supposant même que la loi citée par Strabon fût reçue à Lacédémone, je ne crois pas qu'on doive l'appliquer au passage de Philon. Cet auteur dit qu'à Lacédémone il était permis d'épouser sa sœur utérine, et non sa sœur consanguine. M. de Montesquieu l'interprète ainsi : « Pour empêcher que le bien de la famille de la « sœur ne passât dans celle du frère, on donnait en dot « à la sœur la moitié du bien du frère. »

Cette explication suppose deux choses : 1.° qu'il fallait nécessairement constituer une dot à la fille, et cela est contraire aux lois de Lacédémone; 2.° que cette sœur renonçait à la succession de son père, pour partager celle que son frère avait reçue du sien. Je réponds que, si la sœur était fille unique, elle devait hériter du bien de son père, et ne pouvait pas y renoncer; si elle avait un frère du même lit, c'était à lui d'hériter; et en la mariant avec son frère d'un autre lit, on ne risquait pas d'accumuler deux héritages.

Si la loi rapportée par Philon était fondée sur le partage des biens, on ne serait point embarrassé de l'expliquer en partie : par exemple, une mère qui avait eu d'un premier mari une fille unique, et d'un second plusieurs enfans mâles, pouvait sans doute marier cette fille avec l'un des puînés du second lit, parce que ce puîné n'avait point de portion. Dans ce sens, un Spartiate pouvait épouser sa sœur utérine. Si c'est là ce qu'a voulu dire Philon, je n'ai pas de peine à l'entendre; mais quand il ajoute qu'on ne pouvait épouser sa sœur consanguine, je ne l'entends plus, parce que je ne vois aucune raison, tirée du partage des biens, qui dût prohiber ces sortes de mariages.

NOTE IX, CHAP. XLVII.

Sur la Cryptie. (Page 177.)

Je parle ici de la cryptie que l'on rend communément par le mot *embuscade*, et que l'on a presque toujours confondue avec la chasse aux Hilotes.

Suivant Héraclide de Pont, qui vivait peu de temps après le voyage du jeune Anacharsis en Grèce, et Plutarque, qui n'a vécu que quelques siècles après, on ordonnait de temps en temps aux jeunes gens de se répandre dans la campagne, armés de poignards; de se cacher pendant le jour en des lieux couverts, d'en sortir la nuit pour égorger les Hilotes qu'ils trouveraient sur leur chemin [1].

Joignons à ces deux témoignages celui d'Aristote, qui, dans un passage conservé par Plutarque, nous apprend qu'en entrant en place, les éphores déclaraient la guerre aux Hilotes, afin qu'on pût les tuer impunément [2]. Rien ne prouve que ce décret fût autorisé par les lois de Lycurgue, et tout nous persuade qu'il était accompagné de correctifs : car la république n'a jamais pu déclarer une guerre effective et continue à des hommes qui seuls cultivaient et affermaient les terres, qui servaient dans les armées et sur les flottes, et qui souvent étaient mis au nombre des citoyens. L'ordonnance des éphores ne pouvait donc avoir d'autre but que de soustraire à la justice le Spartiate qui aurait eu le malheur de tuer un Hilote. De ce qu'un homme a sur un

[1] Heraclid. Pont. de Polit. in antiq. græc. t. 6, p. 2823. Plut. in Lyc. t. 1, p. 56. — [2] Plut. ibid. p. 57.

autre le droit de vie et de mort, il ne s'ensuit pas qu'il en use toujours.

Examinons maintenant, 1.° quel était l'objet de la cryptie; 2.° si les lois de Lycurgue ont établi la chasse aux Hilotes.

1.° Platon [1] veut que, dans un état bien gouverné, les jeunes gens sortant de l'enfance parcourent pendant deux ans le pays, les armes à la main, bravant les rigueurs de l'hiver et de l'été, menant une vie dure, et soumis à une exacte discipline. Quelque nom, ajoute-t-il, qu'on donne à ces jeunes gens, soit *cryptes*, soit agronomes ou inspecteurs des champs, ils apprendront à connaître le pays, et à le garder. Comme la cryptie n'était pratiquée que chez les Spartiates, il est visible que Platon en a détaillé ici les fonctions, et le passage suivant ne laisse aucun doute à cet égard : il est tiré du même traité que le précédent [2]. Un Lacédémonien que Platon introduit dans son dialogue s'exprime en ces termes : « Nous avons un exercice nommé *cryptie*, qui « est d'un merveilleux usage pour nous familiariser avec « la douleur : nous sommes obligés de marcher l'hiver « nu-pieds, de dormir sans couverture, de nous servir « nous-mêmes sans le secours de nos esclaves, et de cou- « rir de côté et d'autre dans la campagne, soit de nuit, « soit de jour. »

La correspondance de ces deux passages est sensible; ils expliquent très-nettement l'objet de la cryptie, et l'on doit observer qu'il n'y est pas dit un mot de la chasse aux Hilotes. Il n'en est pas parlé non plus dans les

[1] Plat. de leg. lib. 6, t. 2, p. 763. — [2] Id. ibid. lib. 1, p. 633.

ouvrages qui nous restent d'Aristote, ni dans ceux de Thucydide, de Xénophon, d'Isocrate et de plusieurs écrivains du même siècle, quoiqu'on y fasse souvent mention des révoltes et des désertions des Hilotes, et qu'on y censure en plus d'un endroit et les lois de Lycurgue et les usages des Lacédémoniens. J'insiste d'autant plus sur cette preuve négative, que quelques-uns de ces auteurs étaient d'Athènes, et vivaient dans une république qui traitait les esclaves avec la plus grande humanité. Je crois pouvoir conclure de ces réflexions que jusqu'au temps environ où Platon écrivait son traité des lois, la cryptie n'était pas destinée à verser le sang des Hilotes.

C'était une expédition dans laquelle les jeunes gens s'accoutumaient aux opérations militaires, battaient la campagne, se tenaient en embuscade les armes à la main comme s'ils étaient en présence de l'ennemi, et, sortant de leur retraite pendant la nuit, repoussaient ceux des Hilotes qu'ils trouvaient sur leur chemin. Je pense que, peu de temps après la mort de Platon, les lois ayant perdu de leur force, des jeunes gens mirent à mort des Hilotes qui leur opposaient trop de résistance, et donnèrent peut-être lieu au décret des éphores que j'ai cité plus haut. L'abus augmentant de jour en jour, on confondit dans la suite la cryptie avec la chasse des Hilotes.

2.° Passons à la seconde question. Cette chasse fut-elle ordonnée par Lycurgue?

Héraclide de Pont se contente de dire qu'on l'attribuait à ce législateur. Ce n'est qu'un soupçon recueilli par cet auteur postérieur à Platon. Le passage suivant

ne mérite pas plus d'attention. Selon Plutarque[1], Aristote rapportait à Lycurgue l'établissement de la cryptie; et comme l'historien, suivant l'erreur de son temps, confond en cet endroit la cryptie avec la chasse aux Hilotes, on pourrait croire qu'Aristote les confondait aussi; mais ce ne serait qu'une présomption. Nous ignorons si Aristote, dans le passage dont il s'agit, expliquait les fonctions des cryptes, et il paraît que Plutarque ne l'a cité que pour le réfuter: car il dit, quelques lignes après[2], que l'origine de la cryptie, telle qu'il la concevait lui-même, devait être fort postérieure aux lois de Lycurgue. Plutarque n'est pas toujours exact dans les détails des faits, et je pourrais prouver, à cette occasion, que sa mémoire l'a plus d'une fois égaré. Voilà toutes les autorités auxquelles j'avais à répondre.

En distinguant avec attention les temps, tout se concilie aisément. Suivant Aristote, la cryptie fut instituée par Lycurgue. Platon en explique l'objet, et la croit très-utile. Lorsque les mœurs de Sparte s'altérèrent, la jeunesse de Sparte abusa de cet exercice pour se livrer, dit-on, à des cruautés horribles. Je suis si éloigné de les justifier, que je soupçonne d'exagération le récit qu'on nous en a fait. Qui nous a dit que les Hilotes n'avaient aucun moyen de s'en garantir? 1.° Le temps de la cryptie était peut-être fixé; 2.° il était difficile que les jeunes gens se répandissent, sans être aperçus, dans un pays couvert d'Hilotes intéressés à les surveiller; 3.° il ne l'était pas moins que les particuliers de Sparte, qui tiraient leur subsistance du produit de leurs terres, n'avertissent pas les Hilotes, leurs fermiers, du danger qui

[1] Plut. in Lyc. t. 1, p. 56. — [2] Id. ibid. p. 57.

les menaçait. Dans tous ces cas, les Hilotes n'avaient qu'à laisser les jeunes gens faire leur tournée, et se tenir pendant la nuit renfermés chez eux.

J'ai cru devoir justifier dans cette note la manière dont j'ai expliqué la cryptie dans le corps de mon ouvrage. J'ai pensé aussi qu'il n'était nullement nécessaire de faire les hommes plus méchans qu'ils ne le sont, et d'avancer sans preuve qu'un législateur sage avait ordonné des cruautés.

NOTE X, CHAP. XLVII.

Sur le choix d'une Épouse parmi les Spartiates. (Page 178.)

Les auteurs varient sur les usages des peuples de la Grèce, parce que, suivant la différence des temps, ces usages ont varié. Il paraît qu'à Sparte les mariages se réglaient sur le choix des époux, ou sur celui de leurs parens. Je citerai l'exemple de Lysander, qui, avant de mourir, avait fiancé ses deux filles à deux citoyens de Lacédémone[1]. Je citerai encore une loi qui permettait de poursuivre en justice celui qui avait fait un mariage peu convenable[2]. D'un autre côté, un auteur ancien, nommé Hermippus[3], rapportait qu'à Lacédémone on enfermait dans un lieu obscur les filles à marier, et que chaque jeune homme y prenait au hasard celle qu'il devait épouser. On pourrait supposer, par voie de conciliation, que Lycurgue avait en effet établi la loi dont parlait Hermippus, et qu'on s'en était écarté

[1] Plut. in Lys. t. 1, p. 451. — [2] Id. ibid. — [3] Hermip. ap. Athen. lib. 13, p. 555.

dans la suite. Platon l'avait en quelque manière adoptée dans sa république[1].

NOTE XI, IBID.

A quel âge on se mariait à Lacédémone. (Page 178.)

Les Grecs avaient connu de bonne heure le danger des mariages prématurés. Hésiode[2] veut que l'âge du garçon ne soit pas trop au-dessous de trente ans. Quant à celui des filles, quoique le texte ne soit pas clair, il paraît le fixer à quinze ans. Platon, dans sa république[3], exige que les hommes ne se marient qu'à trente ans, et les femmes à vingt. Suivant Aristote[4], les hommes doivent avoir environ trente-sept ans, les femmes à peu près dix-huit. Je pense qu'à Sparte c'était trente ans pour les hommes, et vingt ans pour les femmes : deux raisons appuient cette conjecture. 1.° C'est l'âge que prescrit Platon, qui a copié beaucoup de lois de Lycurgue. 2.° Les Spartiates n'avaient droit d'opiner dans l'assemblée générale qu'à l'âge de trente ans[5]; ce qui semble supposer qu'avant ce terme ils ne pouvaient pas être regardés comme chefs de famille.

NOTE XII, CHAP. XLIX.

Sur les Fêtes d'Hyacinthe. (Page 218.)

Parmi les inscriptions que M. l'abbé Fourmont avait découvertes en Laconie[6], il en est deux qui sont du

[1] Plat. de rep. lib. 5, t. 2, p. 460. — [2] Hesiod. opera et dies, v. 695. — [3] Plat. ibid. — [4] Aristot. de rep. lib. 7, cap. 16, t. 2, p. 446. — [5] Liban. argum. declam. 24, p. 558. — [6] Inscript. Fourmont, in bibl. reg.

septième, et peut-être même de la fin du huitième siècle avant J. C. Au nom du légat ou du chef d'une députation solennelle, ΠΡΕΣΒΕΥΣ, elles joignent les noms de plusieurs magistrats, et ceux des jeunes garçons et des jeunes filles qui avaient figuré dans les chœurs, et qui, sur l'un de ces monumens, sont nommés *hyalcades*. Cette expression, suivant Hésychius[1], désignait, parmi les Spartiates, des chœurs d'enfans. J'ai pensé qu'il était question ici de la pompe des Hyacinthes.

Il faut observer que parmi les jeunes filles qui composaient un des chœurs, on trouve le nom de Lycorias, fille de Deuxidamus ou Zeuxidamus, roi de Lacédémone, qui vivait vers l'an 700 avant J. C.

NOTE XIII, CHAP. L.

Sur la composition des Armées parmi les Lacédémoniens. (Page 219.)

Il est très-difficile, et peut-être impossible, de donner une juste idée de cette composition. Comme elle variait souvent, les auteurs anciens, sans entrer dans des détails, se sont contentés de rapporter des faits; et dans la suite on a pris des faits particuliers pour des règles générales.

Les Spartiates étaient distribués en plusieurs classes nommées ΜΟΡΑΙ ou ΜΟΙΡΑΙ, c'est-à-dire parties ou divisions.

Quelles étaient les subdivisions de chaque classe? le *lochos*, la *pentecostys*, l'*énomotie*. Dans le texte de cet ouvrage, j'ai cru pouvoir comparer la *mora* au ré-

[1] Hésych. in Ὑαλκ.

giment, le *lochos* au *bataillon*, l'*énomotie* à la *compagnie*, sans prétendre que ces rapports fussent exacts : dans cette note je conserverai les noms grecs, au risque de les mettre au singulier quand ils devraient être au pluriel.

Les subdivisions dont je viens de parler sont clairement exposées par Xénophon[1], qui vivait au temps où je place le voyage du jeune Anacharsis. « Chaque *mora*, « dit-il, a pour officiers un polémarque, quatre chefs de « *lochos*, huit chefs de *pentecostys*, seize chefs d'*éno-* « *moties*. » Ainsi chaque *mora* contient quatre *lochos* ; chaque *lochos* deux *pentecostys* ; chaque *pentecostys* deux *énomoties*. Il faut observer que Xénophon nous présente ici une règle générale, règle confirmée par ce passage de Thucydide : Le roi donne l'ordre aux *polémarques*, ceux-ci le donnent aux *lochages*, ces derniers aux *pentecontatères*, ceux-là aux *énomotarques*, qui le font passer à leurs *énomoties*[2].

Quelquefois, au lieu de faire marcher les *mora*, on en détachait quelques *lochos*[3]. Dans la première bataille de Mantinée, gagnée par les Lacédémoniens l'an 418 avant J. C., leur armée, sous les ordres du roi Agis, était partagée en sept *lochos*. Chaque *lochos*, dit Thucydide[4], comprenait quatre *pentecostys*, et chaque *pentecostys* quatre *énomoties*. Ici la composition du *lochos* diffère de celle que lui attribue Xénophon ; mais les circonstances n'étaient pas les mêmes. Xénophon parlait en général de la formation de la *mora*, lorsque

[1] Xenoph. de rep. Laced. p. 686. — [2] Thucyd. lib. 5, cap. 66. — [3] Xenoph. hist. græc. lib. 4, p. 518; lib. 7, p. 636. — [4] Thucyd. ibid. cap. 68.

toutes les parties en étaient réunies; Thucydide, d'un cas particulier, et des *lochos* séparés de leur *mora*.

Combien y avait-il de *mora?* Les uns en admettent six, et les autres cinq. Voici les preuves qu'on peut employer en faveur de la première opinion; j'y joindrai celles qui sont favorables à la seconde.

1.° Dans trois inscriptions rapportées par M. l'abbé Fourmont, de la Messénie et de la Laconie[1], on avait gravé les noms des rois de Lacédémone, ceux des sénateurs, des éphores, des officiers militaires, et de différens corps de magistrats. On y voit six chefs de *mora*. Ces inscriptions, qui remontent au huitième siècle avant J. C., n'étant postérieures à Lycurgue que d'environ 130 ans, on est fondé à croire que le législateur de Sparte en avait divisé tous les citoyens en six *mora*. Mais on se trouve arrêté par une assez grande difficulté. Avant les six chefs de *mora*, les inscriptions placent les six chefs de *lochos*. Ainsi, non-seulement les premiers, c'est-à-dire les chefs des *mora*, étaient subordonnés à ceux des *lochos*, mais les uns et les autres étaient égaux en nombre; et telle n'était pas la composition qui subsistait du temps de Thucydide et de Xénophon.

2.° Ce dernier historien observe que Lycurgue divisa la cavalerie et l'infanterie pesante en six *mora*[2]. Ce passage est conforme aux inscriptions précédentes.

3.° Xénophon dit encore que le roi Cléombrote fut envoyé en Phocide avec quatre *mora*[3]; s'il n'y en avait que cinq, il n'en restait qu'une à Lacédémone. Quel-

[1] Mém. de l'acad. des bell. lettr. t. 15, p. 395. — [2] Xenoph. de rep. Laced. p. 686. — [3] Id. hist. græc. lib. 6, p. 579.

que temps après se donna la bataille de Leuctres. Les troupes de Cléombrote furent battues. Xénophon remarque qu'on fit de nouvelles levées, et qu'on les tira surtout des deux *mora* qui étaient restées à Sparte[1]. Il y en avait donc six en tout.

Voyons maintenant les raisons d'après lesquelles on pourrait en admettre une de moins. 1.° Aristote, cité par Harpocration, n'en comptait que cinq, s'il faut s'en rapporter à l'édition de Maussac, qui porte πέντε[2]. Il est vrai que ce mot ne se trouve pas dans l'édition de Gronovius, et que dans quelques manuscrits d'Harpocration il est remplacé par une lettre numérale qui désigne six[3]. Mais cette lettre a tant de ressemblance avec celle qui désigne le nombre cinq, qu'il était facile de prendre l'une pour l'autre. Deux passages d'Hésychius prouvent que quelques copistes d'Harpocration ont fait cette méprise. Dans le premier, il est dit que, suivant Aristote, le *lochos* s'appelait *mora* parmi les Lacédémoniens[4]; et dans le second, que, suivant Aristote, les Lacédémoniens avaient cinq *lochos*[5], où le mot est tout au long, πέντε. Donc, suivant Hésychius, Aristote ne donnait aux Lacédémoniens que cinq *mora*.

2.° Diodore de Sicile[6] raconte qu'Agésilas était à la tête de dix-huit mille hommes, dont faisaient partie *les cinq mora*, ou simplement, *cinq mora de Lacédémone*. Reste à savoir si en cet endroit il faut admettre ou supprimer l'article. Rhodoman, dans son édition, rapporte ainsi le passage : ὧν ἦσαν οἱ Λακεδαιμόνιοι (ou Λακεδαιμονίων)

[1] Xenoph. hist. græc. lib. 6, p. 597. — [2] Harpocr. in Μόραν. — [3] Maussac. ibid. Meurs. lect. attic. lib. 1, cap. 16. — [4] Hesych. in Μόρα. — [5] Id. in Λόχοι. — [6] Diod. lib. 15, p. 350.

πέντε μοῖραι. M. Béjot a bien voulu, à ma prière, consulter les manuscrits de la bibliothèque du roi. Des douze qu'elle possède, cinq seulement contiennent le passage en question, et présentent l'article οἱ avec le nom des Lacédémoniens au nominatif ou au génitif. Ils sont donc conformes à l'édition de Rhodoman, et, par un changement aussi léger qu'indispensable, ils donnent cette leçon déjà proposée par Meursius : αἱ Λακεδαιμονίων πέντε μοῖραι, *les cinq mora de Lacédémone*. Ce passage ainsi rétabli se concilie parfaitement avec celui d'Aristote.

3.° J'ai dit, dans le texte de mon ouvrage, que les Spartiates étaient divisés en cinq tribus. Il est naturel de penser qu'ils étaient enrôlés en autant de corps de milices, qui tiraient leur dénomination de ces tribus. En effet, Hérodote dit positivement qu'à la bataille de Platée il y avait un corps de Pitanates [1], et nous avons vu que les Pitanates formaient une des tribus de Lacédémone.

Cependant, comme ce ne sont ici que des probabilités, et que le témoignage de Xénophon est précis, nous dirons avec Meursius [2], que l'historien grec a compté parmi les *mora* le corps des *Scirites*, ainsi nommés de la Sciritide, petite province située sur les confins de l'Arcadie et de la Laconie [3]. Elle avait été longtemps soumise aux Spartiates; elle leur fut ensuite enlevée par Épaminondas, qui l'unit à l'Arcadie. De là vient que, parmi les écrivains postérieurs, les uns ont regardé les Scirites comme une milice lacédémo-

[1] Herodot. lib. 9, cap. 53. — [2] Meurs. lect. attic. lib. 1, cap. 16. — [3] Xenoph. hist. græc. lib. 6, p. 607.

nienne[1], les autres comme un corps de troupes arcadiennes[2].

Pendant qu'ils obéissaient aux Spartiates, ils les suivaient dans presque toutes leurs expéditions, quelquefois au nombre de six cents[3]. Dans une bataille, ils étaient placés à l'aile gauche, et ne se mêlaient point avec les autres *mora*[4]. Quelquefois on les tenait en réserve pour soutenir successivement les divisions qui commençaient à plier[5]. Pendant la nuit ils gardaient le camp, et leur vigilance empêchait les soldats de s'éloigner de la phalange. C'était Lycurgue lui-même qui les avait chargés de ce soin[6]. Cette milice existait donc du temps de ce législateur; il avait donc établi six corps de troupes, savoir, cinq *mora* proprement dites, dans lesquelles entraient les Spartiates; et ensuite la cohorte des Scirites, qui, n'étant pas composée de Spartiates, différait essentiellement des *mora* proprement dites, mais qui néanmoins pouvait être qualifiée de ce nom, puisqu'elle faisait partie de la constitution militaire établie par Lycurgue.

S'il est vrai que les Scirites combattaient à cheval, comme Xénophon le fait entendre[7], on ne sera plus surpris que le même historien ait avancé que Lycurgue institua six *mora*, tant pour la cavalerie que pour l'infanterie pesante[8]. Alors nous dirons qu'il y avait cinq *mora* d'oplites spartiates, et une sixième composée de cavaliers scirites.

[1] Schol. Thucyd. in lib. 5, cap. 67. — [2] Hesych. in Σκιρείτ. — [3] Thucyd. lib. 5, cap. 68. — [4] Id. ibid. cap. 67. — [5] Diod. lib. 15, p. 350. — [6] Xenoph. de rep. Laced. p. 687. — [7] Id. de instit. Cyr. lib. 4, p. 91. — [8] Id. de rep. Laced. p. 686.

D'après les notions précédentes, il est visible que, si des anciens ont paru quelquefois confondre la *mora* avec le *lochos*, ce ne peut être que par inadvertance, ou par un abus de mots, en prenant la partie pour le tout. Le savant Meursius, qui ne veut pas distinguer ces deux corps, n'a pour lui que quelques faibles témoignages, auxquels on peut opposer des faits incontestables. Si, comme le prétend Meursius, il n'y avait que cinq *mora*, il ne devait y avoir que cinq *lochos*. Cependant nous venons de voir que le roi Agis avait sept *lochos* dans son armée[1]; et l'on peut ajouter qu'en une autre occasion le roi Archidamus était à la tête de douze *lochos*[2].

Si chaque *mora* prenait le nom de sa tribu, il est naturel de penser que les quatre *lochos* de chaque *mora* avaient des noms particuliers; et nous savons par Hésychius que les Lacédémoniens donnaient à l'un de leurs *lochos* le nom d'*édolos*[3]. De là nous conjecturons que les Crotanes, qui, suivant Pausanias[4], faisaient partie des Pitanates, n'étaient autre chose qu'un des *lochos* qui formaient la *mora* de cette tribu : de là peut-être aussi la critique que Thucydide a faite d'une expression d'Hérodote. Ce dernier ayant dit qu'à la bataille de Platée, Amopharète commandait le *lochos* des Pitanates[5], Thucydide observe qu'il n'y a jamais eu à Lacédémone de corps de milice qui fût ainsi nommé[6], parce que, suivant les apparences, on disait la *mora* et non le *lochos* des Pitanates.

[1] Thucyd. lib. 5, cap. 68. — [2] Xenoph. hist. græc. lib. 7, p. 636. — [3] Hesych. in Ἔδωλ. — [4] Pausan. lib. 3, cap. 14, p. 240. — [5] Herodot. lib. 9, cap. 53. — [6] Thucyd. lib. 1, cap. 20.

De combien de soldats la *mora* était-elle composée? De cinq cents hommes, suivant Éphore[1] et Diodore de Sicile[2]; de sept cents, suivant Callisthène; de neuf cents, suivant Polybe[3]; de trois cents, de cinq cents, de sept cents, suivant d'autres[4].

Il m'a paru qu'il fallait moins attribuer cette diversité d'opinions aux changemens qu'avait éprouvés la *mora* en différens siècles qu'aux circonstances qui engageaient à mettre sur pied plus ou moins de troupes. Tous les Spartiates étaient inscrits dans une des *mora*. S'agissait-il d'une expédition, les éphores faisaient annoncer par un héraut que les citoyens depuis l'âge de puberté, c'est-à-dire, depuis l'âge de vingt ans jusqu'à tel âge, se présenteraient pour servir[5]. En voici un exemple frappant. A la bataille de Leuctres, le roi Cléombrote avait quatre *mora*, commandées par autant de polémarques, et composées de citoyens âgés depuis vingt jusqu'à trente-cinq ans[6]. Après la perte de la bataille, les éphores ordonnèrent de nouvelles levées. On fit marcher tous ceux des mêmes *mora* qui étaient agés depuis trente-cinq jusqu'à quarante ans; et l'on choisit dans les deux *mora* qui étaient restées à Lacédémone tous les citoyens âgés de vingt à quarante ans[7]. Il suit de là que ces portions de *mora* qui faisaient la campagne n'étaient souvent que des détachemens plus ou moins nombreux du corps entier.

Nous n'avons ni l'ouvrage d'Éphore, qui donnait à

[1] Plut. in Pelopid. t. 1, p. 286. — [2] Diod. lib. 15, p. 350. — [3] Plut. ibid. — [4] Etymol. magn. in Μόρ. Ulpian. in Demosth. Meurs. lect. attic. lib. 1, cap. 16. — [5] Xenoph. de rep. Laced. p. 685. — [6] Id. hist. græc. p. 579. — [7] Id. ibid. p. 597.

la *mora* cinq cents hommes ; ni celui de Callisthène, qui lui en donnait sept cents ; ni l'endroit de Polybe où il la portait jusqu'à neuf cents : mais nous ne craignons pas d'avancer que leurs calculs n'avaient pour objet que des cas particuliers, et que Diodore de Sicile ne s'est pas expliqué avec assez d'exactitude, lorsqu'il a dit absolument que chaque *mora* était composée de cinq cents hommes[1].

Nous ne sommes pas mieux instruits du nombre des soldats qu'on faisait entrer dans les subdivisions de la *mora*. Thucydide observe[2] que, par les soins que prenaient les Lacédémoniens de cacher leurs opérations, on ignora le nombre des troupes qu'ils avaient à la première bataille de Mantinée ; mais qu'on pouvait néanmoins s'en faire une idée d'après le calcul suivant : Le roi Agis était à la tête de sept *lochos ;* chaque *lochos* renfermait quatre *pentecostys*, chaque *pentecostys* quatre *énomoties ;* chaque *énomotie* fut rangée sur quatre de front, et en général sur huit de profondeur.

De ce passage le scholiaste conclut que dans cette occasion l'*énomotie* fut de trente-deux hommes, la *pentecostys* de cent vingt-huit, le *lochos* de cinq cent douze. Nous en concluons à notre tour que, si le *lochos* avait toujours été sur le même pied, l'historien se serait contenté d'annoncer que les Lacédémoniens avaient sept *lochos*, sans être obligé de recourir à la voie du calcul.

Les *énomoties* n'étaient pas non plus fixées d'une manière stable. A la bataille dont je viens de parler, elles étaient en général de trente-deux hommes chacune :

[1] Diod. lib. 15, p. 350. — [2] Thucyd. lib. 5, cap. 68.

elles étaient de trente-six à celle de Leuctres; et Suidas les réduit à vingt-cinq[1].

NOTE XIV, CHAP. LI.

Sur les sommes d'argent introduites à Lacédémone par Lysander. (Page 252.)

DIODORE de Sicile[2] rapporte qu'après la prise de Sestus, ville de l'Hellespont, Lysander fit transporter à Lacédémone, par Gylippe, beaucoup de dépouilles, et une somme de quinze cents talents, c'est-à-dire, huit millions cent mille livres. Après la prise d'Athènes, Lysander, de retour à Lacédémone, remit aux magistrats, entre autres objets précieux, quatre cent quatre-vingts talents qui lui restaient de sommes fournies par le jeune Cyrus[3]. S'il faut distinguer ces diverses sommes, il s'ensuivra que Lysander avait apporté de son expédition, en argent comptant, dix-neuf cent quatre-vingts talents, c'est-à-dire, dix millions six cent quatre-vingt-douze mille livres.

NOTE XV, CHAP. LII.

Sur la cessation des sacrifices humains. (Page 271.)

J'AI dit que les sacrifices humains étaient abolis en Arcadie dans le quatrième siècle avant J. C. On pourrait m'opposer un passage de Porphyre qui vivait 600 ans après. Il dit en effet que l'usage de ces sacrifices subsistait encore en Arcadie et à Carthage[4]. Cet auteur

[1] Xenoph. hist. græc. lib. 6, p. 596. Suid. in Ἐναμοτ. — [2] Diod. lib. 13, p. 225.— [3] Xenoph. ibid. lib. 2, p. 462.— [4] Porphyr. de abstin. lib. 2, §. 27, p. 150.

rapporte dans son ouvrage beaucoup de détails empruntés d'un traité que nous n'avons plus, et que Théophraste avait composé. Mais comme il avertit [1] qu'il avait ajouté certaines choses à ce qu'il citait de Théophraste, nous ignorons auquel de ces deux auteurs il faut attribuer le passage que j'examine, et qui se trouve en partie contredit par un autre passage de Porphyre. Il observe en effet [2] qu'Iphicrate abolit les sacrifices humains à Carthage. Il importe peu de savoir si, au lieu d'Iphicrate, il ne faut pas lire Gélon; la contradiction n'en serait pas moins frappante. Le silence des autres auteurs m'a paru d'un plus grand poids dans cette occasion. Pausanias surtout, qui entre dans les plus minutieux détails sur les cérémonies religieuses, aurait-il négligé un fait de cette importance? et comment l'aurait-il oublié, lorsqu'en parlant de Lycaon, roi d'Arcadie, il raconte qu'il fut métamorphosé en loup pour avoir immolé un enfant [3]? Platon, à la vérité [4], dit que ces sacrifices subsistaient encore chez quelques peuples; mais il ne dit pas que ce fût parmi les Grecs.

NOTE XVI, CHAP. LVI.

Sur les Droits d'entrée et de sortie à Athènes. (Page 378.)

PENDANT la guerre du Péloponèse, ces droits étaient affermés trente-six talents, c'est à dire, cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cents livres [5]. En y joignant le gain des fermiers, on peut porter cette somme

[1] Porphyr. de abstin. lib. 2, §. 32, p. 162. — [2] Id. ibid. §. 36, p. 202. — [3] Pausan. lib. 8, cap. 2, p. 600. — [4] Plat. de leg. lib. 6, t. 2, p. 782. — [5] Andoc. de myst. p. 17.

à deux cent mille livres, et conclure de là que le commerce des Athéniens avec l'étranger était tous les ans d'environ dix millions de nos livres.

NOTE XVII, IBID.

Sur les Contributions que les Athéniens tiraient de leurs Alliés.
(Page 380.)

Les quatre cent soixante talents qu'on tirait tous les ans des peuples ligués contre les Perses, et que les Athéniens déposaient à la citadelle, formèrent d'abord une somme de dix mille talents[a], suivant Isocrate[1], ou de neuf mille sept cents[b], suivant Thucydide[2]. Périclès, pendant son administration, en avait déposé huit mille[3]; mais, en ayant dépensé trois mille sept cents, soit pour embellir la ville, soit pour les premières dépenses du siége de Potidée, les neuf mille sept cents s'étaient réduits à six mille[c] au commencement de la guerre du Péloponèse[4].

Cette guerre fut suspendue par une trève que les Athéniens firent avec Lacédémone. Les contributions qu'ils recevaient alors s'étaient élevées jusqu'à douze ou treize cents talents; et pendant les sept années que dura la trève, ils mirent sept mille talents dans le trésor public[5][d].

[a] Cinquante-quatre millions. — [1] Isocr. de pac. t. 1, p. 395. — [b] Cinquante-deux millions trois cent quatre-vingt mille livres. — [2] Thucyd. lib. 3, cap. 18. — [3] Isocr. ibid. p. 424. — [c] Trente-deux millions quatre cent mille livres. — [4] Isocr. ibid. — [5] Andoc. de pac. p. 24. Plut. in Aristid. t. 1, p. 333. — [d] Trente-sept millions huit cent mille livres.

NOTE XVIII, CHAP. LVII.

Sur la Définition de l'Homme. (Page 395.)

Porphyre, dans son introduction à la doctrine des Péripatéticiens, définit l'homme un animal raisonnable et mortel [1]. Je n'ai pas trouvé cette définition dans les ouvrages qui nous restent d'Aristote. Peut-être en avait-il fait usage dans ceux que nous avons perdus; peut-être ne l'avait-il jamais employée. Il en rapporte souvent une autre que Platon, ainsi que divers philosophes, avaient adoptée, et qui n'est autre chose que l'énumération de quelques qualités extérieures de l'homme [2]. Cependant, comme alors on admettait une différence réelle entre les animaux raisonnables et les animaux irraisonnables [3], on pourrait demander pourquoi les philosophes n'avaient pas généralement choisi la *faculté de raisonner* pour la différence spécifique de l'homme. Je vais tâcher de répondre à cette difficulté.

Le mot dont les Grecs se servaient pour signifier *animal* désigne l'être vivant [4]: l'animal raisonnable est donc l'être vivant doué d'intelligence et de raison. Cette définition convient à l'homme, mais plus éminemment encore à la Divinité; et c'est ce qui avait engagé les Pythagoriciens à placer Dieu et l'homme parmi les animaux raisonnables, c'est-à-dire, parmi les êtres vivans raisonnables [5]. Il fallait donc chercher

[1] Porph. isagog. in oper. Aristot t. 1, p. 7. — [2] Aristot. topic. lib. 6, cap. 3, p. 244; cap. 4, p. 245; id. metaph. lib. 7, cap. 12, t. 2, p. 920. — [3] Id. de anim. lib. 3, cap. 11, t. 1, p. 659. — [4] Plat. in Tim. t. 3, p. 77. — [5] Aristot. ap. Jambl. de vit. Pythag. cap. 6, p. 23.

une autre différence qui séparât l'homme de l'Être suprême, et même de toutes les intelligences célestes.

Toute définition devant donner une idée bien claire de la chose définie, et la nature des esprits n'étant pas assez connue, les philosophes qui voulurent classer l'homme dans l'échelle des êtres s'attachèrent par préférence à ses qualités extérieures. Ils dirent que l'homme est un *animal;* ce qui le distinguait de tous les corps inanimés. Ils ajoutèrent successivement les mots *terrestre*, pour le distinguer des animaux qui vivent dans l'air ou dans l'eau; *à deux pieds*, pour le distinguer des quadrupèdes, des reptiles, etc.; *sans plumes*, pour ne pas le confondre avec les oiseaux. Et quand Diogène, par une plaisanterie assez connue, eut montré que cette définition conviendrait également à un coq et à tout oiseau dont on aurait arraché les plumes, on prit le parti d'ajouter à la définition un nouveau caractère, tiré de la forme des ongles [1]. Du temps de Porphyre, pour obvier à une partie des inconvéniens dont je parle, on définissait l'homme un animal raisonnable et mortel [2]. Nous avons depuis retranché le mot *mortel*, parce que, suivant l'idée que le mot *animal* réveille dans nos esprits, tout animal est mortel.

[1] Diog. Laert. lib. 6, §. 40. — [2] Porph. isagog. in oper. Aristot. t. 1, p. 7.

FIN DU TOME QUATRIÈME.

